

**POUR UN RENOUVEAU DE
LA POLITIQUE INDUSTRIELLE
EN TUNISIE**

**Exigences du positionnement
compétitif**

Souad DHAOUI
Janvier 2022

Le présent document est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ, est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émis dans cette publication sont ceux de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

Cette étude a été élaborée au sein de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (ITCEQ) par Mme. Souad Dhaoui. L'étude a bénéficié de la contribution substantielle de M. Lotfi Fradi (Directeur Général de l'ITCEQ) et M. Elyes Gasdallah (Direction Centrale de la Modélisation).

L'auteur tient à remercier M. Lotfi Fradi pour son encadrement et pour la confiance qu'il lui a accordée en acceptant de l'accompagner dans la réalisation de ce travail.

Il tient, également, à remercier le Comité de lecture de l'ITCEQ, madame Affet Ben Arfa et madame Yousr Zribi ainsi que tous ceux qui ont aidé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Table des matières

RESUME, SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS	1
INTRODUCTION	15
1. LE SECTEUR INDUSTRIEL TUNISIEN : ATOUTS, LIMITES ET POTENTIALITES	17
1.1. Le modèle tunisien de développement industriel: les principales phases d'évolution	17
1.2. Spécificité du tissu industriel	23
2. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE : QUELLE CONCEPTION POUR LA TUNISIE ?	34
2.1. La politique industrielle : Concept et définitions	34
2.2. L'industrialisation une caractéristique quasi-universelle de la transformation structurelle	38
2.3. La politique industrielle pour la Tunisie : un hexagone de six piliers	60
3. LA TUNISIE A-T-ELLE BESOIN DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE OU D'AJUSTEMENTS STRUCTURELS ?	73
3.1. La transformation structurelle : pièce maitresse pour le développement	73
3.2. Les exportations industrielles : Diversification, complexité, espace des produits et sophistication	75
3.3. Le positionnement du secteur industriel tunisien dans les chaînes de valeur mondiales	87
4. L'ECONOMIE TUNISIENNE DANS LA TOURMENTE DE LA CRISE DE LA COVID-19 : LES EXIGENCES DU REPOSITIONNEMENT INDUSTRIEL A L'ÈRE DE LA COVID-19	96
4.1. La décennie de la transformation pour la production internationale : vers une régionalisation croissante du commerce, de l'investissement et de la production	97
4.2. Raccourcir les chaînes de valeur, régionaliser et relocaliser les activités stratégiques : quelle stratégie de transformation du modèle industriel tunisien devrait être adoptée ?	101
5. LES INSTRUMENTS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EFFICACE POUR LA TUNISIE : QUELQUES RECOMMANDATIONS	108
5.1. Une Politique d'investissement efficace est un catalyseur pour l'industrialisation	108
5.2. Les industries mécaniques et électriques (IME) : pour un rôle de locomotive de l'industrie tunisienne	110
5.3. Appui spécifique à certaines filières et appui à la qualité	111
5.4. L'investissement dans les nouveaux créneaux et l'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence pour une véritable intégration vers l'amont	113
5.5. Les clusters, les pôles de compétences et les pépinières des entreprises : pour une mise en valeur de leur rôle économique	113
5.6. Amélioration du climat des affaires pour un repositionnement industriel : la logistique est, encore, "le maillon faible " de l'industrie tunisienne	114
5.7. Lutte contre la contrefaçon, les pratiques anti-concurrentielles et la concurrence déloyale	115
5.8. Renforcement des infrastructures industrielles et de logistique	116
5.9. Stimuler l'emploi, la productivité et l'équité et faire monter la main d'œuvre en compétence pour réussir l'implantation de l'industrie digitalisée	118
5.10. La demande extérieure : l'un des facteurs décisifs dans la politique d'ajustement	119
5.11. L'intégration régionale : un vecteur robuste de l'industrialisation, de la transformation économique et du développement	120
5.12. La gouvernance industrielle et le suivi	121
Bibliographie	123
Annexes	126

Graphiques

Figure 1 : Dynamique d'évolution des entreprises et de l'emploi salarié formel dans le secteur industriel tunisien.....	24
Figure 2 : Dynamique des entrées-sorties d'entreprises /2001-2019	25
Figure 3 : Architecture du tissu industriel tunisien : dominance des TPE -2018-.....	26
Figure 4 : Répartition des entreprises et de l'emploi manufacturier par filières	28
Figure 5 : Dynamique des entreprises et de l'emploi salarié formel dans les principales activités manufacturières.....	29
Figure 6 : Tissu industriel tunisien en 2020 : Répartition sectorielle des entreprises privées et de l'emploi salarié formel (10 salariés et plus)	30
Figure 7 : Entreprises totalement exportatrices en % du total des entreprises par secteur/2020	31
Figure 8 : Répartition des entreprises industrielles par région en 2018.....	32
Figure 9 : Développement industriel dans les gouvernorats : disparités énormes et concentration forte dans les régions côtières	33
Figure 10 : Dynamique de la transformation structurelle : Évolution de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB (1971 - 2019)	39
Figure 11 : VA manufacturière en % du PIB.....	40
Figure 12 : Ratio de la VA manufacturière % du PIB: Écart Tunisie par rapport à quelques pays (2018)	40
Figure 13 : Accroissement de la valeur ajoutée sectorielle entre 2000 et 2019	41
Figure 14 : Contribution sectorielle à la croissance : Structure (en %) et Évolution.....	41
Figure 15 : Répartition de la valeur ajoutée des industries manufacturières.....	42
Figure 16 : Intégration des filières industrielles : Taux de la valeur ajoutée (VA/Production 2018)	44
Figure 17 : Effort d'investissement : (FBCF totale en % PIB)	45
Figure 18 : Effort d'investissement : la Tunisie et certains concurrents/pays émergents / 1990-2019.....	46
Figure 19 : Évolution de l'effort d'investissement dans le secteur manufacturier	47
Figure 20 : Répartition sectorielle de la FBCF entre 1997 et 2018.....	47
Figure 21 : Evolution de la part de la FBCF dans la FBCF totale (1997/2018) :	48
Figure 22 : Structure de la FBCF manufacturière	48
Figure 23 : Flux entrants d'IDE manufacturier (en Million d'Euro)	49
Figure 24 : Part des flux d'IDE dans le total des IDE (en %) / (1990-2019).....	50
Figure 25 : Évolution de l'IDE manufacturier entrant (en %) de la VA, du PIB et de la FBCF.....	51
Figure 26 : Répartition sectorielle des flux entrants d'IDE manufacturier (en %) / 2015-2019.....	51
Figure 27 : L'Indice de l'OCDE de Restrictivité de la Règlementation de l'IDE /2019.....	52
Figure 28 : Structure des exportations de marchandises- 2019-	54
Figure 29 : Évolution des échanges de biens manufacturés entre 2000 et 2020	54
Figure 30 : Répartition sectorielle des exportations tunisiennes.....	55
Figure 31 : Solde commercial en % du PIB	56
Figure 32 : Évolution de l'effort d'exportation au niveau des principaux secteurs et filières exportateurs	57
Figure 33 : Hexagone des principaux piliers d'une politique industrielle efficace.....	60
Figure 34 : Dépenses de R&D en % du PIB 2010/2018.....	62
Figure 35 : Cartographie des mécanismes de financement de l'innovation en Tunisie.....	63
Figure 36 : Taux de mortalité des entreprises des générations 2005 et 2010	67
Figure 37 : Développement durable en action	70
Figure 38 : Évolution de la valeur ajoutée : (Base 100 en 2010)	71
Figure 39 : Part du contenu en valeur ajoutée locale du secteur des services dans les exportations manufacturières	72
Figure 40 : L'Indice de l'OCDE de Restrictivité de la Règlementation de l'IDE/ secteur des services /2019	73
Figure 41 : Diversification des exportations et PIB par habitant (\$ PPA constants de 2011)	76
Figure 42 : Degré de diversification des exportations : Produits et Destinations-2017-.....	77
Figure 43 : Diversification économique entre 1993 et 2018/ la Tunisie VS certains pays émergents et de la région... ..	78
Figure 44 : Évolution du classement de la Tunisie entre 2000 et 2018.....	79
Figure 45 : Complexité économique/ Classement 2018/2000.....	80
Figure 46 : Espace des Produits de la Tunisie entre 1995 et 2018	82
Figure 47 : Évolution conjointe de la sophistication des paniers des exportations (Expy en log) et du PIB par habitant ajusté en PAA 2011 (en log) pour les années 2000 et 2018	85

Figure 48 : Décomposition de la valeur ajoutée incorporée dans les exportations	88
Figure 49 : Part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes du secteur manufacturier -2016-	89
Figure 50 : Structure de la valeur ajoutée locale -2015-.....	90
Figure 51 : Participation du secteur manufacturier aux CVM- 2015 -	91
Figure 52 : Changement dans la participation du secteur manufacturier aux CVM entre 2005 et 2015.....	92
Figure 53 : Indice de Position du secteur manufacturier dans les CVM -2015-	92
Figure 54 : Valeur ajoutée générée par les exportations manufacturières dans le PIB	94
Figure 55 : Participation des activités manufacturières en amont et en aval des CVM -2015	95
Figure 56 : Indice de position des activités manufacturières dans les CVM	95
Figure 57 : Évolution des chaînes de valeur entre 2000 et 2017 : une forte dépendance commerciale et industrielle à la Chine.....	99
Figure 58 : Exposition de la Tunisie au x intrants étrangers : "Part du contenu en valeur ajoutée étrangère (par partenaire et par région) de la demande finale intérieure tunisienne_2016"	101
Figure 59 : L'indice 2020 du E- commerce (B2C " Business to Consumer").....	104
Figure 60 : Une reprise économique mondiale est en vue (Indice du PIB mondial (T4 2019=100)).....	106
Figure 61 : Avantage comparatif révélé- Industries mécaniques-électriques-électroniques/ 1995/2017	111
Figure 62 : Indice de la Performance Logistique (IPL) de la Banque Mondiale	117
Figure 63 : Tunisie: Indice de Performance Logistique et ses composantes /2018.....	117
Figure 64 : Niveau d'éducation, achèvement d'un enseignement post-secondaire au minimum, population de 25 ans et plus (%) /2018 ou dernier chiffre disponible	118

Tableaux

Tableau 1 : Effort d'exportation : evolution et taux d'accroissement annuel moyen (TCAM).....	57
Tableau 2 : Evolution de l'indicateur de sophistication des exportations entre 2000 et 2018	86
Tableau 3 : Croissance de la demande mondiale et des exportations tunisiennes.....	120

Annexes

Annexe 1 : Espace des produits entre 1995 et 2018	126
Annexe 2 : Classement des pays exportateurs de l'échantillon (174 pays) en fonction de la valeur de la sophistication de leurs paniers des exportations en 2018 (en \$)	131
Annexe 3 : Evolution de la demande extérieure et des exportations industrielles tunisiennes entre 2005 et 2019 (2010= base 100).....	133
Annexe 4 : Scénarios possibles de nouvelles vagues de coronavirus	134

Cadre général

Le développement d'une économie se manifeste par l'amélioration des performances des facteurs de production, par la densification et la modernisation du réseau d'infrastructures (de transport, logistique, industrielle, de commerce, technologique, de recherche...), par le développement des institutions, par le changement des attitudes et des valeurs, et par « **un mouvement haussier de l'ensemble du système social** » (Gunnar Myrdal (1968) ¹.

La transformation structurelle, cheville ouvrière de tout processus de développement, constitue, à cet égard, un facteur déterminant dans la capacité d'un pays à générer une croissance plus rapide et plus inclusive et faire face à des enjeux d'ordre social comme le chômage et la pauvreté. Par ailleurs, l'impulsion d'une véritable transformation structurelle passe, inéluctablement, par le développement d'un tissu productif compétitif et créateur de richesses et d'emplois décents.

À cet effet, la politique industrielle est l'un des principaux leviers d'action permettant aux pouvoirs publics de mettre en œuvre une politique structurelle qui cherche à améliorer les bases et les structures de l'économie dans le but d'améliorer le fonctionnement de cette dernière, de l'adapter aux transformations de la société pour accroître sa croissance potentielle et d'améliorer son intégration et son position au niveau international. La transformation de la structure d'une économie s'avère, ainsi, intimement liée au développement du secteur manufacturier.

Les économies avancées se sont fortement développées grâce à l'industrie et ont reconnu le rôle crucial de l'industrialisation induite, essentiellement, par **la contribution du secteur manufacturier au PIB**. Ils ont choisi l'industrialisation comme élément central de leurs stratégies de développement et ont, activement, soutenu leurs industries à travers des politiques ciblées et des investissements bien orientés. *Le développement de l'activité industrielle, productrice de biens matériels, est, donc, essentiel quand on sait que plus de 70 % des exportations d'une économie sont liées à l'industrie et que, aucun pays ne peut imaginer rester sur une trajectoire de croissance s'il perd son industrie et se trouve, de ce fait, confronté à un déficit croissant de ses échanges extérieurs* Gaffar (2012).

Faut-il souligner que le développement industriel dans le monde a abouti au développement d'un écosystème interconnecté et basé sur les chaînes de valeur mondiales (CVM) qui ont connu une expansion notable depuis le début des années 1990 sous l'effet conjugué des réformes des politiques commerciales (la libéralisation des échanges et de l'investissement et la réduction des barrières commerciales) et des coûts moins onéreux des services, notamment les services aux entreprises (les transports, la logistique et les communications) induits par Les progrès rapides des TIC au cours des 20 dernières années.

¹ Gunnar Myrdal (1968) dans ¹ Moubarack LO (2013) : « Émergence et transformation structurelle » ; Institut de l'Émergence/ Dakar/Sénégal

Depuis deux décennies, l'interconnectivité croissante des pays et des entreprises induit par le développement des réseaux d'innovation, de production, d'investissement et de commerce a conduit à une nouvelle classification du commerce international fondée sur la notion de " *tâches*" (commerce des pièces et composants intermédiaires) (Mehta. P. S et al (2012)). Celle-ci vient se substituer à la classification traditionnelle basée sur le commerce de biens et services.

En effet et comme souligne l'OCDE, la réussite de l'intégration d'une économie dans les marchés internationaux dépend, aujourd'hui, tout autant de sa capacité d'importer des intrants de bonne qualité (favorisant la diffusion de la connaissance étrangère) et de sa capacité d'exporter de la valeur ajoutée produite localement et contenue dans des biens et services intermédiaires qui peuvent être intégrés dans les exportations des autres pays. « *L'externalisation et la délocalisation, en donnant accès à des intrants moins chers, plus différenciés et de meilleure qualité, renforcent, ainsi, la compétitivité des exportations dans les CVM* » (OCDE (2013 a).

Le renforcement de l'intégration commerciale procure, ainsi, aux entreprises des gains de productivité importants en facilitant leur accès à une gamme d'intrants plus vaste, en favorisant la diffusion de la connaissance étrangère et en contribuant à l'élargissement des marchés. Cela permet aux entreprises de tirer parti des rendements croissants et aux secteurs très productifs de se développer (Perspectives économiques de l'OCDE / 2017).

Dans ce même ordre d'idée, l'intégration de l'économie tunisienne dans les CVM a fortement progressé, aussi, depuis le milieu des années 90, témoignant des avantages comparatifs plus particulièrement du secteur industriel. En effet et conformément aux tendances mondiales actuelles, les produits intermédiaires représentent une composante importante et dynamique du commerce de marchandises de la Tunisie, soit près de 30% de ses exportations de biens manufacturés et 37.6 % de ses importations en 2019.

Corrélativement, La Tunisie a su monter en gamme, se tournant vers des exportations manufacturières à fort contenu technologique et intensives en compétences dont la part dans le total des exportations est passée de 2.7% en 2000 à 14% en 2017.

Néanmoins, les efforts de la Tunisie en matière d'amélioration du positionnement des activités industrielles dans les CVM, plus particulièrement en aval, reste encore non suffisant, même si elle devance certains pays de l'OCDE et de nombreux pays émergents. La valeur de son indice de position reste, pour autant, loin des valeurs enregistrées par certains d'autres pays (République Tchèque, République Slovaque, Malaisie, Turquie, Pologne...).

Également, la part de la valeur ajoutée générée par les exportations manufacturières dans le PIB est estimée à 21.5% en 2016 reflétant une dépendance encore faible et non satisfaisante du produit national brut à l'égard des exportations industrielles. En effet et même si elle dépasse celle de certains de nos concurrents directs (Maroc, Afrique du Sud, Turquie), elle reste encore loin des niveaux enregistrés par d'autres pays émergents.

Il faut noter à ce niveau, que le recul par rapport à l'année 2010 était très sensible, passant de 25.6% en 2010 à 21.5% en 2016 résultant d'une dégradation notable de l'effort d'exportation de 13% entre 2010 et 2016².

Par ailleurs et comme souligne Mehta. P. S et al (2012), si l'économie mondiale est en constante évolution alors cette dernière n'est pas toujours facile à anticiper. Les auteurs ont défini (en 2012) trois facteurs clés qui vont avoir un impact potentiel sur « *les perspectives et les enjeux liés au commerce international comme sur l'avenir des PED* » :

- *L'émergence des pays du Sud (la Chine, les pays du Sud Est Asiatique, le Brésil, l'Inde...) : qui constituent des marchés en pleine expansion a profondément modifié la géographie de l'économie mondiale (Commerce, IDE, savoir, Innovation technologique...) ».*
- *Les accords commerciaux préférentiels (accords de libre-échange, bilatéraux, régionaux, d'unions douanières...) : Ces accords peuvent causer de nombreux problèmes, notamment, l'avenir de l'OMC entant que principale organisation supranationale de gouvernance du système commercial multilatéral et la marginalisation des petits PED ;*
- *Les chaînes de valeurs mondiales et l'émergence du commerce de tâches.*

Un autre facteur vient s'ajouter à la liste et qui va impacter profondément l'architecture et les fondements du système de production internationale à savoir *la pandémie de la Covid-19*. La crise vient s'ajouter à une série de transformations et de chocs à savoir la montée du protectionnisme et du nationalisme économique dans plusieurs régions du monde, la reconfiguration de l'économie mondiale sous forme de blocs de commerce et d'investissement, la révolution de la technologie numérique, la complexité des politiques réglementaires, la volatilité environnementale et l'instabilité politique croissante dans certains pays et régions.

Le choc provoqué par la pandémie a mis en lumière la vulnérabilité des CVM. Il a révélé, de ce fait, la dépendance des économies du monde aux industries chinoises et Est-asiatiques dans des secteurs stratégiques comme les équipements et les produits médicaux, mais, essentiellement, l'approvisionnement en biens intermédiaires (équipements de transport, équipements en technologie fine, matériels des machines et d'équipement, composants électroniques, produits pharmaceutiques, textile).

Également, la crise sanitaire a montré que les pays industrialisés, essentiellement européennes et de l'Amérique du Nord, doivent, pour des raisons de souveraineté économique et de résilience de leurs chaînes d'approvisionnement, investir dans des chaînes de valeur stratégiques et réduire leur dépendance excessive à l'égard de la chine et ce, à travers la *relocalisation régionale* de la production d'un certain nombre de biens jugés essentiels. En fait, même avant la crise sanitaire, les réflexions, plus particulièrement aux Etats-Unis, s'étaient penchées sur la question de la *relocalisation* ("*reshoring*" ou le "*nearshoring*").

Le nouveau paradigme relatif à la *régionalisation* d'une partie des flux commerciaux et la *relocalisation défensive* de certaines industries jugées stratégiques pour sécuriser leur approvisionnement s'impose avec plus d'acuité. Particulièrement et en ce qui concerne nos partenaires des pays de l'UE, la relocalisation va entraîner un mouvement de *désinvestissement* européen des zones lointaines ou instables vers les pays de la région euro-

² L'année 2016 est la dernière année disponible dans la base TIVA/OCDE

méditerranéenne ce qui pourrait être bénéfique pour certains pays comme la Tunisie si la vision et la volonté se réunies.

L'économie tunisienne est, ainsi, face à une phase cruciale marquée par des changements profonds des pays partenaires qui vont impacter, certainement, les mouvements des IDE inter-pays et inter-secteurs. Ce contexte est à la fois plein de défis mais renvoie à des potentialités importantes pour la Tunisie et nécessite l'existence d'une vision claire et l'élaboration d'une stratégie industrielle qui retracent les orientations d'ordre politique et stratégique du pays qui sont, aujourd'hui, *primordiales pour repositionner l'industrie, renforcer sa compétitivité et réussir la double transition, énergétique et numérique.*

Une stratégie de repositionnement de l'industrie tunisienne dans des chaînes de valeurs mondiales/régionales doit être, ainsi, fondée sur une analyse approfondie et objective des défis, des potentialités, des contraintes et des atouts du secteur avec un accent particulier qui doit être, inévitablement, mis sur les questions environnementales. En effet, il importe de dresser les grands axes d'un *renouveau potentiellement efficace de la politique industrielle* en réponse aux nouveaux défis et enjeux du modèle de développement tunisien.

Pour retracer une vision, pour un renouveau de la politique industrielle, compatible avec le contexte tunisien. La politique industrielle visée doit s'inscrire dans la vision de l'émergence et de l'intégration de l'économie dans les CVM et de la montée en gamme (complexité-sophistication-diversification) et être tournée davantage vers l'innovation, le développement et le transfert des technologies et la valorisation du capital humain. Elle doit intégrer les questions de compétitivité industrielle, de promotion de l'investissement porteur de croissance durable et de promotion des exportations dans l'ensemble des domaines d'action politique.

Objectif

L'objectif de cette étude est, ainsi, d'examiner la question du **renouveau de la politique industrielle** qui s'impose, aujourd'hui et mérite une place privilégiée dans les discours économiques et politiques en Tunisie dans la mesure où **la politique industrielle** est la locomotive du développement industriel. Il sera question d'essayer de dégager une conception de politique industrielle efficace pour la Tunisie, cohérente et inclusive permettant de surmonter les lacunes, de relever les défis socio-économiques et de construire une économie résiliente, capable de mieux résister aux éventuels chocs ou crises extrêmes.

La pandémie de la Covid-19, sera, donc, une occasion, pour l'économie tunisienne, pour renforcer son positionnement dans la nouvelle vision des chaînes de valeurs et, surtout, se « *reconstruire en mieux* ». Il importe, ainsi, de voir :

- *Quelles sont les composantes d'une politique industrielle potentiellement efficace ?*
- *Où en est la Tunisie de ces composantes ?*
- *Quelle conception de la politique industrielle pour la Tunisie ? Quels objectifs devrait-être visés ?*
- *A quel niveau, les pouvoirs publics doivent-ils situer leurs interventions pour impulser le repositionnement du secteur industriel et relancer l'économie dans un nouveau contexte de Post-Covid et de régionalisation croissante de l'économie mondiale ?*

RECOMMANDATIONS

Axes de la politique

1. Élaboration d'une stratégie de renouveau de la politique industrielle en Tunisie

La mise en œuvre d'une nouvelle politique industrielle efficace et la réussite de l'émergence économique nécessitent :

L'adoption d'une vision claire, stratégique et surtout partagée par l'ensemble des intervenants.

Celle-ci doit tenir compte de l'environnement international concurrentiel et interconnecté et des transformations induites par la crise sanitaire et les enjeux géostratégiques. La propagation de la pandémie dans le monde a créé, en fait, une nouvelle situation qui pourrait conduire certains pays et régions à se refermer sur eux-mêmes pour se reconstruire, contenir leurs pertes, protéger leurs intérêts et construire des économies résilientes.

En effet, pour booster l'industrie, favoriser son repositionnement dans les CVM, un renouveau de la politique industrielle doit être basé sur une stratégie de développement industriel qui vise le développement économique et social avec l'objectif de faire de la Tunisie le pays le plus compétitif et le plus dynamique de l'Afrique et de la région et l'un des pays émergents spécialisés dans la fabrication et l'exportation des produits industriels (essentiellement intermédiaires) de forte valeur ajoutée, plus sophistiqués, plus complexes et intensifs en technologie et en compétences. Un tel objectif devrait être se traduire par l'ambition d'atteindre des parts élevées de Biens intermédiaires et de biens à fort contenu technologique dans le total des biens exportés par la Tunisie.

La stratégie de transformation du modèle industriel tunisien doit cibler ainsi³ :

- Un repositionnement du secteur industriel tunisien dans l'économie internationale ;

- Un renforcement des liens en aval des CVM ;
- Une forte dépendance du produit national brut à l'égard des exportations (valeur ajoutée générée par les exportations et effort d'exportation importants) ;
- Une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi ;
- Une industrie d'intelligence et des entreprises intelligentes ;
- Une industrie respectueuse de l'environnement et moins tributaire des ressources non renouvelables et mettre en place une nouvelle politique et un modèle économique qui s'appuient sur l'innovation et les énergies renouvelables ;
- Une économie résiliente, capable de mieux résister aux chocs et crises ;
- Une amélioration du bien-être à travers la création de la richesse et sa répartition équitable ;
- Une plus grande cohésion sociale et une plus grande intégration économique.

L'élaboration d'un "document stratégique de renouveau de la politique industrielle en Tunisie" qui :

- Fixe des priorités et des objectifs clairs permettant de guider les choix et d'orienter les politiques du pays,
- Élabore les politiques et les actions publiques à mettre en œuvre pour tendre vers les objectifs en exploitant les avantages et les opportunités qu'offre le contexte post-Covid au niveau international ;
- Consacre l'ambition nationale en faveur de la restructuration du tissu industriel via une synergie entre secteurs productifs et l'implication de l'ensemble des intervenants (l'État, les entreprises, les industriels, les structures d'appui, les banques, l'UGTT, l'UTICA, CONNECT ...

³ NB : Certaines idées et propositions sont inspirées de l'étude de Lachmann. J (2010), intitulée « Le développement des pôles de compétitivité : quelle implication des universités ? » ; Dans « Contextes entrepreneuriaux et potentiels d'innovation »/ Innovations 2010/3 (n° 33), pages 105 à 135/ CAIRN.

2. L'innovation et le transfert technologique : Vecteurs déterminants pour progresser et se repositionner sur les CVM

La transition vers un schéma de croissance tourné davantage vers le progrès et le transfert technologiques, l'innovation et la valorisation et le développement du capital humain (la capacité d'absorption et d'assimilation technologique) est, sans aucun doute, incontournable. De ce fait, ces trois dimensions essentielles revêtent une importance cruciale qui rend la mobilisation et l'allocation des ressources et des investissements dans ces facteurs clés, un élément essentiel des orientations prioritaires de la politique économique en Tunisie.

La Tunisie doit accélérer sa transformation digitale, encourager l'initiative privée, booster l'innovation et instituer des écosystèmes favorables pour réussir le passage à la 4ème "révolution industrielle" (l'industrie 4.0).

L'industrie 4.0 : La technologie numérique pour une entreprise intelligente- et une industrie d'intelligence

La technologie numérique est en train de transformer radicalement l'industrie manufacturière et va creuser davantage l'écart, non seulement, entre les activités de production à bas coûts et faible valeur ajoutée et celles à forte intensité de compétences et de technologies mais, aussi entre les économies et les sociétés. En effet, pour se repositionner et être compétitive et, surtout, ne pas se faire distancer par ses concurrents, l'industrie tunisienne est appelée à :

- Renforcer ses capacités numériques ;
- Booster sa participation aux CVM en tant que producteur de biens intermédiaires à contenu technologique élevé,
- Améliorer son positionnement dans des activités plus durables à plus forte valeur ajoutée et diversifier ses activités industrielles.
- Placer le développement du système d'innovation et des capacités technologiques des entreprises industrielles tunisiennes au rang de priorité nationale.
- Rendre la mobilisation et l'allocation des ressources et des investissements dans l'innovation industrielle une nécessité de premier ordre

Le transfert de la technologie étrangère

Le transfert de la technologie étrangère constitue un des principaux mécanismes qui ont permis à de nombreux autres pays d'acquérir plus vite la capacité sociale nécessaire pour rattraper les pays développés. Ce transfert peut se faire, entre autres facteurs (la mobilité des étudiants, des chercheurs (internationalisation croissante de l'enseignement supérieur) et des compétences), par le biais des flux des IDE qui nécessitent un régime opportun et favorable aux capitaux étrangers et aux importations, essentiellement, des intrants.

La réalisation de l'objectif de transfert des technologies étrangères est tributaire de trois facteurs essentiels, à savoir : la supériorité technologique des entreprises étrangères, l'intensité des liens commerciaux entre les entreprises étrangères et les entreprises locales et la capacité d'absorption de ces dernières (Jude. C (2012). Il sera, ainsi, opportun de :

- Assurer d'avantage l'ouverture de l'économie aux technologies étrangères, par l'intermédiaire des flux d'IDE ayant un potentiel réel pour le transfert de technologie vers les entreprises locales, et faire en sorte que les entreprises aient les capacités d'absorption nécessaires pour tirer la meilleure partie des technologies étrangères et jouer leur rôle dans l'amélioration de la PGF ;
- Envisager des mesures réglementaires pour enlever le décloisonnement entre les deux régimes, offshore et onshore ce qui permet de réussir une intégration meilleure des entreprises locales et un transfert de la technologie étrangère.

Également, le transfert technologique et l'effet spillovers (externalités) sont énormément conditionnés par la capacité d'absorption locale : c'est à dire la qualité du capital humain, le gap technologique entre entreprises locales et étrangères et le niveau de l'infrastructure scientifique et technologique et du système d'innovation locale.

Cette capacité à absorber les externalités technologiques et scientifiques va dépendre de la dotation en structure de connaissances permettant d'absorber les connaissances externes et de développer des complémentarités entre les stocks

de connaissances internes et ceux de connaissances externes. Il est crucial de :

- Améliorer la capacité d'absorption des entreprises locales, c-à-d leur capacité d'acquérir, d'assimiler et d'exploiter de nouvelles technologies et compétences pour augmenter leur habilité à bénéficier des spillovers des IDE.
- Conjuguer l'acquisition de compétences externes avec le développement de compétences propres et du capital humain dans le but de réussir la modernisation du système productif et le transfert technologique et de procurer à l'industrie tunisienne un avantage concurrentiel distinctif.
- Investir dans les compétences et le capital humain propres aux différents secteurs pour développer leur capacité d'absorption et d'assimilation technologique

Les clusters et les pôles de compétences (les technopoles) pour booster la R&D et l'innovation industrielle et améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises

La recherche et l'innovation sont devenues les clefs de l'avantage concurrentiel. A cet égard, Le développement des pôles de compétitivité et des *clusters* et l'implication du secteur privé peuvent améliorer considérablement la compétitivité des entreprises et plus particulièrement, les PME.

L'investissement public dans la recherche et l'innovation peut jouer, ainsi, pleinement son effet de levier sur la contribution du secteur privé. Une politique publique d'appui et de promotion des clusters devrait :

- Renforcer le rôle économique des pôles de compétitivité sur tout le territoire tunisien et promouvoir les organismes de développement économique et de recherche et les établissements d'enseignement
- Élaborer une stratégie participative (État, les structures d'appui, acteurs industriels, universités, partenaires étrangers...) de création et de développement des clusters spécialisés,
- Orienter les pôles de compétences vers plus de spécialisation (aéronautique, automobile, biotechnologies, nanotechnologies, textile, agroalimentaires etc.) pour améliorer la position de l'industrie tunisienne sur le plan international

- Booster l'effort de R&D à travers l'augmentation de la part des dépenses dans le PIB qui reste encore insuffisante pour améliorer les CV industrielles et la compétitivité.

L'intervention publique devra jouer son effet de levier et d'entraînement sur la contribution des entreprises privées sans se substituer à la réduction de leur part dans l'effort de R&D ;

- Soutenir l'effort de R&D au sein des pôles de compétitivité (pôles technologiques, centres techniques...) à travers l'accompagnement, par l'État, des projets innovateurs et, ce à tous les niveaux (sectoriel, national, régional...).
- Octroyer des avantages et des aides financiers et des soutiens spécifiques aux projets de recherche à vocation industrielle ;
- Faciliter l'accès à l'information sur les mesures entreprises et les programmes de soutien à l'innovation et la recherche.
- Renforcer une démarche partenariale entre l'entreprise et l'université destinée à dégager des synergies autour de projets de R&D coopératifs,
- Encourager l'implication des universités scientifiques et technologiques dans le développement de nouvelles idées et renforcer l'interaction entre les entreprises et les établissements de recherche.⁴
- Favoriser les "*universités entrepreneuriales*" c-à-d celles qui cherchent à consolider l'excellence académique par le développement du transfert technologique, de l'esprit d'entreprise et la mobilisation de ressources financières adaptées (inspirée de l'approche entrepreneuriale des universités américaines).
- Développer un environnement propice et encourager les chercheurs, les ingénieurs et les hauts cadres afin de développer les idées et créer de jeunes pousses innovantes ;
- Inciter les partenariats entre les grandes entreprises et les PME en matière d'investissement dans les projets de R&D industrielle.
- Mobiliser le capital d'amorçage et le fonds d'investissement en faveur des jeunes entreprises et des PME innovantes et faciliter leur accès au financement pour qu'elles puissent explorer leur potentiel technologique.
- Créer un environnement favorable et mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires au développement des projets d'innovation.

⁴ <https://www.cairn.info/revue-innovations-2010-3-page-105.htm>

- Instaurer des systèmes d'innovation locaux. L'innovation devient, ainsi, un facteur de compétitivité essentiel pour les activités industrielles et son efficacité s'améliore par la clustérisation des activités et la combinaison de tous ces acteurs (entreprises, unités de recherches, les centres de formations...).

3. L'investissement dans les secteurs stratégiques et les nouveaux créneaux d'excellence

- Développer des écosystèmes favorables aux filières à fort potentiel, à savoir les composants automobiles et aéronautiques, les énergies renouvelables, la mécanique de précision, la plastique technique, la mécatronique, l'industrie pharmaceutique et certaines filières chimiques ;
- Favoriser un environnement favorable à l'initiative, au développement des entreprises exportatrices (notamment des PME) et à la coopération entre entreprises industrielles (plus particulièrement, étrangères et tunisiennes) ;
- Favoriser la mobilité des compétences et la réallocation des facteurs de production intra et inter-secteurs et filières vers ceux et celles à forte valeur ajoutée, à forte productivité et à fort potentiel d'exportation ;
- Miser, surtout, sur des pôles de production pleinement intégrés qui peuvent tirer parti des mutations attendues et des écosystèmes développés pour une véritable intégration de l'industrie et de l'économie vers l'amont ;

4. Promotion de l'investissement industriel pour une industrie porteuse de croissance durable

La promotion et le soutien de l'investissement dans l'industrie manufacturière doivent faire partie, obligatoirement, des orientations prioritaires de la politique économique et des impératifs de développement en Tunisie.

Consolider l'effort d'investissement et alléger le processus de création d'entreprise

- Maîtriser le coût du financement bancaire et diversifier les sources de financement (des modes de financement alternatives)

- Renforcer l'efficacité de l'implémentation des mesures d'ordre institutionnel et juridique ;
- Réduire le nombre des autorisations
- Accélérer l'intégration du tissu économique par la levée des contraintes à l'exportation et à l'importation à vocation industrielle rencontrées par les entreprises locales et du décloisonnement entre régimes offshore et onshore qui vont permettre à l'économie de se hisser dans les CVM et d'en tirer plus d'avantages, notamment en termes de transfert technologique, de création d'emplois et de richesse.
- Mettre en œuvre des réformes propices aux investissements porteurs d'une croissance durable et inclusive.
- Promouvoir les projets en mode PPP via l'adoption d'une stratégie nationale et d'un cadre institutionnel proactive

5. Appui à la compétitivité et à la croissance des entreprises industrielles⁵

La mise à niveau⁶ des entreprises industrielles pour une industrie moderne et digitalisée

Le programme de mise à niveau (PMN) doit :

- Être révisé en un sens à prévoir des actions spécifiques dédiées au renforcement de la numérisation en tant que socle d'amélioration de la compétitivité des entreprises tunisiennes, et leur permettre de ce fait, d'acquérir de nouveaux outils à fin d'améliorer leurs capacités managériales d'innovations et de positionnement concurrentiel.
- Les interventions du PMN devraient allouer d'avantage d'appui aux entreprises des régions de l'intérieur visant à réduire la fracture numérique interrégionale.
- Accélérer l'émergence et la croissance de PME industrielles compétitives et performantes en favorisant leur accès au financement et en mobilisant une administration digitalisée à leur service ;
- Encourager et appuyer l'adhésion des entreprises au programme de mise à niveau ;
- Accompagner les entreprises pendant les phases sensibles dans leur processus de développement.

⁵ Certaines actions se sont inspirées de Gouardères. F (2016) : « Les principes généraux de la politique industrielle de l'Union Européenne » /Fiches techniques de l'Union européenne/ 05/2016

⁶ Les recommandations avancées par Ben Khalifa. A (2020)

- Favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique.

La démarche "qualité" pour améliorer le fonctionnement et le savoir-faire de l'entreprise

« *Le concurrent le plus redoutable est celui qui ne se préoccupe jamais de vous, mais qui améliore sans cesse sa propre affaire.* » (Henry FORD). La démarche qualité est, ainsi, la garante de la pérennité et du développement de l'entreprise industrielle.

L'implantation d'une **"démarche qualité"**, l'entreprise nécessite au préalable une **"politique qualité"** qui détermine les objectifs à atteindre en termes de production et de management, oriente la stratégie de l'entreprise en fonction des attentes des partenaires commerciaux et permet aux salariés de travailler dans de meilleures conditions⁷

La démarche qualité est, ainsi, l'ensemble des actions menées par une entreprise pour :

- Améliorer la qualité et la gestion de la qualité de ses outputs,
- Proposer de meilleurs produits industriels aux clients (améliorer la qualité des produits existants et produire des variétés de qualité supérieure de ces derniers pour renforcer les avantages comparatifs existants) ;
- Faire monter les salariés en compétences (Responsables, cadres et employés).

Un appui à la qualité est, donc, incontournable pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises industrielles tunisiennes et doit viser à :

- Accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels aux deux niveaux, national et international ;
- Faire un appui spécifique à certaines filières et renforcer la diversification et le niveau de la qualité des produits industriels pour réussir la montée en gamme (complexité-sophistication) et ce, à travers la promotion des standards de qualité en assurant le respect des normes, notamment dans les marchés publics et la vulgarisation de la démarche qualité pour les entreprises industrielles.
- Procéder à la restructuration et la relance de certaines industries (plus particulièrement, de la filière textile et l'agroalimentaire) ;

Réforme du système éducatif et de formation professionnelle pour faire monter les employeurs potentiels et la main d'œuvre en compétence

- Assurer le maintien de compétences attractives pour les employeurs et les employés potentiels.
- Engager des réformes du système éducatif tunisien dans le but d'être plus adapté aux défis de l'économie et de la société et aux changements technologiques et environnementaux
- Assurer l'adéquation entre les diplômes et les domaines d'études de l'enseignement supérieur et les besoins de l'économie.
- Orienter davantage l'éducation, l'enseignement supérieur vers les domaines techniques et les nouveaux métiers pour répondre aux besoins du tissu industriel.
- Moderniser le système de formation professionnelle qui souffre encore sérieux problème d'image. Cela nécessite, en plus, de la sensibilisation des jeunes élèves et étudiants, la modernisation et la digitalisation des centres de formation pour qu'ils puissent interagir avec les nouveaux écosystèmes et répondre aux exigences des filières industrielles.
- Valoriser la formation professionnelle en renforçant les passerelles entre les systèmes d'éducation et d'enseignement supérieur d'un côté et le système de formation professionnelle de l'autre côté pour contenir l'hémorragie de l'abandon scolaire, assurer une bonne orientation des élèves vers des profils idoines pour améliorer l'employabilité des jeunes et faciliter leur insertion dans le marché de l'emploi.

6. Promotion des exportations industrielles

L'internationalisation des entreprises tunisiennes: un vecteur primordial de performance économique et un levier important à la croissance

- Développer l'écosystème d'appui à l'internationalisation des PME industrielles via la consolidation et le ciblage des interventions et avantages de mise à niveau et de l'investissement en général ;
- Créer un guichet unique, une sorte de *"Team Tunisia Export"* regroupant les structures et les intervenants en matière d'exportation à l'instar du *"Team France Export"* qui est un dispositif

⁷ Voir ITEROP (solution BPM (Business Process Management))

public de soutien à l'exportation et d'accompagnement des entreprises françaises à l'international

En fait, l'internationalisation des entreprises, locales, offre à ces dernières l'occasion pour accéder aux connaissances, aux technologies développées et aux compétences, d'absorber le savoir-faire technologique et de gestion, de se développer et de gagner en efficacité en améliorant leur productivité et leur participation aux CVM. Leur confrontation à une concurrence rude va, ainsi, les pousser à dépenser plus en R&D et à fournir davantage d'efforts pour s'adapter à cette concurrence qui leur est infligée par les firmes étrangères. Les IDE, les CVM et les accords commerciaux sont, en effet, les canaux majeurs de l'internationalisation des entreprises domestiques, essentiellement, les PME.

Appui à la mobilisation des IDE industriels

La relocalisation régionale des activités, le désinvestissement, les réimplantations et les détournements des investissements vont aboutir à une diminution du bassin des investissements motivés par la recherche de gains d'efficacité, ce qui va intensifier la concurrence pour les IDE.

Par ailleurs et d'après les travaux de l'ITCEQ⁸, la mobilisation des IDE en Tunisie, source principale des exportations, nécessite l'amélioration des piliers réglementaires et procéduraux, les services logistiques, les réglementations du marché du travail.

Également et d'après les travaux de l'OCDE sur les CVM, les importations représentent une composante essentielle des exportations, notamment dans les chaînes de valeur complexes (les composants automobiles et aéronautiques, la mécatronique, la mécanique de précision, le plastique technique...).

Les droits de douane et les mesures non tarifaires (MNT) à l'importation sont, de ce fait, des taxes sur les exportations qui augmentent les coûts et dégradent l'attractivité du pays aux IDE.

Il est important, ainsi, de focaliser la politique d'exportation sur :

- La qualité institutionnelle et, plus particulièrement, les règles de droit et le respect des droits de propriété pour l'accès aux marchés internationaux ;

- La réduction des délais et des restrictions administratives et douanières : il faut continuer d'abaisser les barrières au commerce et lever les obstacles douaniers, réglementaires et logistiques (OCDE, 2018).
- La mobilisation de la diplomatie économique et des institutions concernées (CEPEX, COTUNAS, Banques...) pour bien commercialiser l'image de l'industrie tunisienne et ses potentialités importantes.
- La promotion des services logistiques et du transport au titre des échanges extérieurs.
- L'exploitation des accords commerciaux pour accroître les exportations industrielles

Améliorer les services logistiques et de transport pour assurer l'efficacité de la participation de l'industrie tunisienne aux CVM

Les échanges de services renforcent la compétitivité du secteur manufacturier et contribuent, de ce fait, de façon indirecte, aussi, aux CVM. Ils peuvent réduire les coûts grâce à une meilleure gestion de la chaîne d'approvisionnement et à une meilleure ingénierie des procédés. Ils peuvent, également, contribuer au développement de produits manufacturés de qualité et inciter les prestataires locaux de services à innover et devenir plus productifs (OCDE, 2017b).

L'action doit porter, notamment, sur :

- L'Amélioration des services de logistique (aconage, manutention, entreposage...) et l'investissement dans l'infrastructure portuaire et de transport routier, ferroviaire, aérien et multimodal ainsi que dans la modernisation et la digitalisation ;
- Le développement et la modernisation des infrastructures portuaires dans tous les ports, notamment le port de Radès, car la faible efficacité des services logistiques autour des infrastructures portuaires pèse sur la qualité et la disponibilité des services de manutention et de transport de marchandises. L'amélioration des services logistiques, en particulier, est essentielle pour assurer l'efficacité de la participation aux CVM ;

⁸ Dhaoui. S (2019) : « Offshore et productivité : Analyse économétrique à partir des données de l'enquête

d'entreprises de la Banque Mondiale » ; Notes et Analyses de l'ITCEQ/ N° 56 – 2019.

Une politique commerciale intelligente et proactive pour un positionnement meilleur dans les CVM mondiales et régionales

Les réseaux d'échanges et de production régionaux et mondiaux offrent de nouvelles perspectives d'industrialisation. Les acteurs économiques et les intervenants doivent :

- Disposer d'une visibilité internationale et de dispositifs de veille économique sur les activités exportatrices et élaborer des plans industriels et technologiques ;
- Adopter une stratégie de relance afin de tirer profit des opportunités qui s'offrent sur le plan international et de parer aux risques inhérents à la recrudescence de la concurrence.
- Renforcer les filières productrices de biens intermédiaires et de biens de hautes et moyennes technologies et compétences (composants électroniques, nanotechnologies, matériel de transport, électroniques, électrique...) ;
- Restructurer et accompagner les secteurs/ les entreprises dont le rythme des exportations ne s'aligne pas avec celui de la demande internationale plus particulièrement, le textile et l'agroalimentaire et les industries chimiques.

L'intégration régionale un vecteur robuste renforcement de l'effort d'exportation

Les nouvelles tendances de l'évolution de l'économie mondiale vont créer de nouvelles opportunités pour l'industrie tunisienne pour se repositionner sur les CV mondiales et régionales ce qui nécessite :

- De mieux exploiter et bénéficier des accords commerciaux pour accroître les exportations industrielles et attirer des IDE durables et à fort potentiel technologique
- De consolider son positionnement sur le marché européen, notamment pour les filières industrielles considérées comme stratégiques ;
- D'accélérer son intégration au marché africain et maghrébin surtout que l'établissement des zones de libre-échange continentales africaines et maghrébines pourrait contribuer grandement à appuyer l'industrialisation de la Tunisie.

- D'assurer un meilleur positionnement dans les marchés algérien et libyen.

7. Des politiques et actions transversales

Amélioration du climat des affaires :

a. Une politique de la concurrence efficace :

- Renforcer le Conseil de la Concurrence pour qu'il puisse contribuer à la préservation du jeu concurrentiel ;
- Consolider et améliorer l'efficacité des organismes et des législations institués pour la lutte contre la concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles ;
- Corriger les carences réglementaires pour préserver le jeu concurrentiel et promouvoir l'efficacité allocative⁹ ;
- Investir dans la technologie, les centres et les laboratoires de certification et les TIC pour trouver des solutions et des techniques novatrices digitales pour endiguer la contrefaçon.

b. Un cadre macroéconomique stable et favorable :

La stabilité du cadre macroéconomique constitue, inéluctablement, une des conditions essentielles pour consolider le secteur industriel privé et promouvoir l'investissement. L'investissement est toujours un risque à prendre et ce risque évolue selon le degré d'incertitude vis-à-vis du cadre macroéconomique. Ainsi, la visibilité macroéconomique à moyen et long terme paraît comme un élément déterminant de l'investissement.

Il est crucial de :

- Dynamiser la croissance et la génération de la richesse ;
- Maitriser davantage l'inflation et le taux de change à travers une politique monétaire rationnelle ;
- Maitriser le déficit budgétaire par l'instauration d'une politique budgétaire équilibrée basée sur une politique fiscale équitable ;
- Assurer la soutenabilité de la dette publique

⁹ Il s'agit de l'optimisation du bien-être ou encore la maximisation du surplus des consommateurs

Faut-il signaler, à ce niveau, que le redressement dans un premier temps et l'émergence, par la suite de l'économie sont tributaires de deux facteurs primordiaux (BM et OCDE) : l'investissement porteur d'une croissance durable moins tributaire de la dette publique et l'efficacité de la vaccination contre la covid-19. Cela nécessite d'agir vite par l'organisation des campagnes de vaccination massives, rapides et, surtout, efficaces pour consolider/déclencher la reprise.

c. L'investissement public un catalyseur de l'investissement privé

La relation entre l'investissement public et l'investissement privé implique que le premier ait un impact positif et un effet d'entraînement sur la rentabilité du second. L'investissement public peut jouer, ainsi, un rôle central en renforçant la confiance des investisseurs privés (locaux et étrangers). Il doit continuer d'assumer son rôle de locomotive dans l'économie et de levier potentiel de l'investissement privé en envoyant un signal fort aux industriels et en renforçant la confiance des investisseurs locaux et étrangers. Il existe, en fait, une boucle rétroactive entre les dépenses en investissement public et l'investissement privé.

L'investissement public doit cibler :

▪ Les grands projets structurants

- Enlever les obstacles administratifs pour débloquer les grands projets de développement renforcer l'entretien des infrastructures, relancer les grands projets mis en attente, accélérer la réalisation des projets déjà programmés en tenant compte des priorités nationales (infrastructures numériques, de transport, l'alimentation en eau salubre, l'assainissement, l'électrification, infrastructures de santé et d'enseignement...) ;
- Impliquer le secteur privé, au travers du modèle de partenariat public-privé (PPP) pour garantir la réalisation des projets d'infrastructure dans les meilleurs délais et qualités.

▪ Les entreprises publiques

- Orienter les entreprises publiques vers la performance et améliorer leur compétitivité interne et externe. Il importe d'axer l'investissement de ces entreprises vers l'amélioration de la qualité des services publics fournis, la R&D...

- **Les zones industrielles et les technopoles : un des piliers majeurs pour le développement industriel**

L'amélioration de la fonctionnalité des zones industrielles et des pôles technologiques et le renforcement de leur attractivité et leur compétitivité est un enjeu crucial pour réussir une stratégie de rénovation industrielle. Cela nécessite de :

- Soulever les problèmes liés à la disponibilité de terrains industriels, à la résolution des problèmes d'ordre foncier et à la gestion des zones et infrastructures industrielles (maîtrise des délais et des coûts).
- Accélérer la réhabilitation des zones industrielles existantes, la création et l'aménagement des nouvelles zones et, le développement de parcs technologiques de dernière génération (industrie 4.0) en favorisant le mode PPP (implication des acteurs privés)
- Promouvoir la mise à niveau des zones industrielles existantes en intégrant les aspects environnementaux, d'efficacité énergétique et de digitalisation.
- Moderniser l'infrastructure technologique pour soutenir efficacement la nouvelle politique industrielle.

Faut-il souligner que L'implication des acteurs privés au travers du modèle de partenariat public-privé (PPP) dans une telle stratégie peut aboutir à la réalisation de ces projets dans les meilleurs délais et qualités ce qui permet de booster la compétitivité industrielle.

▪ Les équipements collectifs et l'accès aux services de bases et l'amélioration de la qualité de vie restent une priorité

Les dépenses publiques de santé, d'éducation et d'enseignement, d'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations, essentiellement, dans les régions vulnérables (routes, raccordement à l'électricité, accès à l'eau potable, aux réseaux d'assainissement, aux réseaux d'internet...) ont encore un regain d'attention.

L'amélioration des conditions de vie des populations des régions de l'intérieur et l'accès aux services de base sont des catalyseurs de productivité et de croissance pour le secteur industriel et pour l'économie.

d. Un système judiciaire adapté

Il faut que la règle de droit régit la société pour assurer le bon fonctionnement de l'économie qui nécessite de :

- Instaurer des institutions publiques solides pour protéger les droits de propriété et les investisseurs, garantir l'application de la loi et lutter contre la corruption
- Réduire les délais de résolution des litiges commerciaux et garantir l'application des décisions pour renforcer la confiance des investisseurs privés.

e. Des procédures administratives allégées et digitalisés, particulièrement, pendant la phase de création de l'entreprise

- Alléger les procédures administratives (administration fiscale, CNSS, autorisations, et brevets...),
- Accélérer la digitalisation des services administratifs de l'Agence Foncière Industrielle (AFI) pour faciliter ses procédures relatives aux travaux d'aménagement des zones industrielles

f. Un dispositif de financement stimulant la création, l'innovation et la croissance des entreprises

Les pouvoirs publics doivent favoriser :

- L'accès au financement et la diversification des sources de financement des entreprises et plus particulièrement les PMI ;
- La modernisation du secteur bancaire en vue de promouvoir sa contribution au financement de l'investissement ;
- La promotion du financement des entreprises via les SICAR et les fonds d'investissement et le marché financier ;
- Le renforcement des fonds propres du trésor : FONAPRAM, FOPRODI, FODEX...

La création d'une entreprise comporte à la fois une prise de risque et un pari sur l'avenir qui prend la forme d'un investissement, il est, donc, fort utile de moderniser l'environnement économique et financier pour qu'il devienne plus favorable à la prise de risque et puisse susciter le degré de confiance dans l'avenir.

L'accélération de la transition numérique

- Mise en application de la stratégie "Tunisie numérique",

- Booster la digitalisation des paiements (des instruments de paiements dématérialisés) au travers de la généralisation du recours aux paiements en ligne et le renforcement des services bancaires en ligne
- Encourager et promouvoir l'utilisation des paiements électroniques ;
- Consolider les efforts déployés pour progresser sur l'échelle de la digitalisation de l'administration et des services (e-commerce, dédouanement, prestations fiscales...).
- Adopter des politiques de soutien à la digitalisation de la société et des entreprises (R&D, formation, cyber sécurité, numérisation de l'administration, réseau internet, infrastructure technologique...).

Appui à l'industrialisation des Régions¹⁰

- Libérer les potentiels locaux en matière d'investissement, de création d'entreprises et d'emplois et, donc, de croissance au travers de l'implication des régions de l'intérieur dans une stratégie de développement industriel en s'appuyant sur le principe de la discrimination positive ;
- Développer des écosystèmes favorables l'initiative privé et l'investissement industriel dans les régions :
 - Réussir une synergie entre le potentiel national et le potentiel local de R&D (régions) pour attirer les investisseurs locaux et étrangers aux régions de l'intérieur ;
 - Booster la connectivité terrestre pour renforcer l'attractivité des investissements privés et renforcer les capacités institutionnelles avec une coordination territoriale souple de tous les acteurs ;
 - Appuyer la participation active des régions dans la rénovation industrielle
- Identifier et valoriser les potentialités et les forces des régions ;

Une Politique environnementale et des entreprises socialement responsables¹¹

- Promouvoir l'économie circulaire¹² et sobre en carbone et rendre l'industrie tunisienne moins tributaire des ressources non renouvelables et mettre en place une nouvelle politique et un

¹⁰ Certaines actions se sont inspirées de l'étude élaborée, en 2018, par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) : « Déséquilibres régionaux et inégalités sociales en Tunisie : Axes et actions prioritaires »

¹¹ Certaines actions se sont inspirées de « la stratégie française de transition écologique : vers un développement durable 2015/2020 »

¹² L'économie circulaire à faibles émissions de carbone. Repose sur le recyclage et la réutilisation des matériaux et sur la régénération des systèmes naturels afin de réduire l'impact de l'industrie sur l'environnement. Elle tient également compte de l'impact des CV manufacturières s qui doivent être optimisées en vue d'un impact minimal sur le climat.

modèle économique qui s'appuient sur l'innovation et les énergies renouvelables ;

- Accélérer la double transition, écologique et numérique par la promotion des économies verte et bleue et l'industrie 4.0 qui revêtent une importance particulière permettant une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables et entreprendre des actions d'appui au développement de ce genre de projets.

Appui à la gouvernance industrielle

La mise en œuvre d'une politique industrielle efficace nécessite, également, un renforcement des capacités institutionnelles, une coordination territoriale souple de tous les acteurs, une implication et participation active des régions et une politique d'investissement efficace.

En fait, les choix cruciaux en matière de politique industrielle sont généralement altérés par «*la faiblesse de la capacité institutionnelle, le manque d'informations et un dialogue insuffisant entre les secteurs privé et public* »¹³. La mise en œuvre d'une politique industrielle efficace et la réussite d'un plan d'émergence économique nécessitent le renforcement et la promotion des structures et des mécanismes de gouvernance en favorisant :

- La modernisation du mode de gouvernance de la politique industrielle à travers la mise en œuvre et l'application du "**Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale**" et des pactes sectoriels pour la compétitivité de certaines filières industrielles ;
- La synergie entre les ministères en la matière via un outil interministériel.
- Le renforcement des capacités institutionnelles et la coordination territoriale souple de tous les acteurs ;
- L'investissement dans le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions menées pour le développement industriel.
- Le renforcement de la transparence et la gouvernance.

¹³ Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) (2011) : « Intelligence et gouvernance industrielles stratégiques »

« Si la Corée avait suivi les préceptes de la théorie de l'avantage comparatif, de la libéralisation des échanges et du refus de promouvoir l'émergence de champions nationaux, elle serait aujourd'hui une nation de cultivateurs de riz et non le leader mondial de l'Internet haut débit ».

Joseph Stiglitz

« Le développement industriel prévu par la présente perspective doit assurer une nette amélioration du niveau de vie de la population et corriger les déséquilibres actuels entre les secteurs et les régions, tout en contribuant à la solution du problème de l'emploi ».

*Perspectives Décennales de Développement
1962-1971*

INTRODUCTION

L'industrialisation a été, historiquement, la clé du développement économique, non seulement par le décollage de la croissance des pays qui la connaissent mais aussi par l'attraction des capitaux privés (locaux et étrangers) et l'insertion dans le commerce international. Également, un développement économique équitable et équilibré passe nécessairement par la création de richesse et d'emplois et la stimulation de la productivité, l'éradication de la pauvreté, l'équité sociale, la promotion des politiques de développement régional, la réduction des inégalités régionales et le progrès et l'innovation technologiques.

A cet effet, certains pays se sont fortement développés grâce à l'industrie et ont reconnu le rôle crucial de l'industrialisation induite, essentiellement, par la part du secteur manufacturier dans le PIB. Ceux-ci ont choisi l'industrialisation comme élément central de leur agenda de développement et ont, activement, soutenu leurs industries à travers des politiques ciblées et des investissements bien orientés. Bien entendu, le développement économique est associé à un changement structurel de l'économie, marqué par une réallocation de la main d'œuvre de secteurs à faible productivité (secteur agricole) aux secteurs à forte productivité, notamment l'industrie manufacturière et les services (Lewis, 1954).

Ainsi et par référence au rapport de la banque mondiale sur la croissance (2008)¹⁴, les politiques pour la compétitivité, les politiques de diversification économique et technologique ou les politiques de soutien aux systèmes productifs locaux et aux chaînes logistiques ne sont que des variantes sur le thème des politiques industrielles et de transformation de la production. La politique industrielle est, en fait, un outil fondamental de pilotage du développement industriel. Elle devrait être cohérente avec la stratégie nationale de développement économique. Ceci permet de rendre le secteur industriel plus compétitif et favorise la transformation structurelle de l'économie dans la vision de l'émergence et de l'intégration de l'économie dans les chaînes de valeurs mondiales (CVM).

Néanmoins, la pandémie du COVID-19, au début de la nouvelle décennie, vient compliquer une situation, déjà difficile du système de production internationale. La crise a déstabilisé toutes les économies. Ces

¹⁴ BM/CCD (Commission sur la Croissance et le Développement) (2008) : « Rapport sur la croissance ; Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire » : Banque Mondiale.

effets, bien que considérables partout, seront, aussi, plus importants sur l'économie tunisienne qui vit une phase de transition démocratique sans précédent avec tout un cortège de défis et de contraintes.

La propagation de l'épidémie dans le monde a créé, en fait, une nouvelle situation qui pourrait conduire certains pays et régions à se refermer sur eux-mêmes pour se reconstruire, contenir leurs pertes et protéger leurs intérêts. Certains économistes stipulent que la crise actuelle du Covid-19 va impulser des évolutions fondamentales dans la sphère économique et, cela, du fait que les crises sont souvent des accélérateurs de l'histoire (Cohen). Selon Cohen¹⁵, la crise va accélérer toutes les réflexions sur l'étendue de la globalisation et la connectivité croissante des économies, sur le libéralisme et l'opportunité du retour de l'État et va, également, booster l'économie numérique.

Dans la crise actuelle, l'économie tunisienne est l'une des victimes des mesures de confinement et de fermeture des frontières appliquées par ses partenaires, plus particulièrement, européens et de l'étirement des chaînes de valeur mondiales (CVM). Il peut y avoir, aussi, des vagues potentielles d'infections au covid-19. Il sera, donc, question de poser le débat, en Tunisie, sur la stratégie qui doit être élaborée pour soutenir et relancer l'économie tout en restant valable à toutes sortes de phénomènes et crises, les scénarios possibles doivent être présentés pour que les solutions et les propositions soient valables à tout moment et dans toutes les circonstances. En fait, la crise du Covid-19, sera, aussi, une occasion, pour l'économie tunisienne, pour rattraper son retard et renforcer son positionnement dans la nouvelle vision des chaînes de valeurs si certaines conditions se réunissent.

En essayant de répondre à la question de savoir si l'économie tunisienne a besoin d'une transformation structurelle ou de simples ajustements structurels, ce travail tentera d'aborder la question de la politique industrielle en proposant quelques réflexions en la matière. Il s'agit de dresser les grands axes d'une politique industrielle potentiellement efficace pour la Tunisie. Ainsi, la première partie de la présente étude s'intéressera au diagnostic du secteur industriel tunisien, ses atouts, ses limites et ses potentialités. On rappellera, par la suite, les principales définitions de la notion de politique industrielle en spécifiant un modèle adapté à la Tunisie. Finalement, la dernière partie sera consacrée, à la lumière de ce qui précède et sur la base d'un certain nombre d'indicateurs, à l'identification des instruments nécessaires pour réussir la transformation (ou) l'ajustement structurelle de l'économie, et ce, en réponse aux nouveaux défis et enjeux du modèle de développement tunisien.

La crise du Covid-19 sera, notamment, au cœur de ces réflexions. Il sera, donc, question de s'interroger sur le type de politiques et d'actions qui doivent être tracées et mises en œuvre pour restaurer, d'abord, le processus de production et éviter, prochainement, le blocage de l'activité économique et pour faire face aux perturbations du processus d'exportations et d'importations.

¹⁵ Cohen. E (2020) : « Le virus va rebattre les cartes de la mondialisation » ; Capital/ Economie et Politique/ 06/2020

1. LE SECTEUR INDUSTRIEL TUNISIEN : ATOUTS, LIMITES ET POTENTIALITES

« Le développement industriel prévu par la présente perspective doit assurer une nette amélioration du niveau de vie de la population et corriger les déséquilibres actuels entre les secteurs et les régions, tout en contribuant à la solution du problème de l'emploi ». Ce fameux texte extrait du document fondateur de la planification tunisienne, "**Perspectives Décennales de Développement 1962-1971**", montre à quel point l'État tunisien et depuis l'indépendance, était conscient de l'importance vitale de l'industrialisation dans le processus de développement économique et social.

Dans ce contexte, la Tunisie a déployé, depuis l'indépendance, des efforts considérables pour instaurer les bases d'un système productif moderne et d'une industrie solide et compétitive. En effet et durant son histoire de développement, l'industrie tunisienne, a connu quatre phases d'évolution. il sera, ainsi, question de présenter, dans un premier temps, le développement de l'industrie tunisienne à travers ses phases.

1.1. Le modèle tunisien de développement industriel : les principales phases d'évolution

1.1.1. Les années soixante : La constitution des pôles publics de croissance

Cette première phase a été marquée, essentiellement par la constitution d'un potentiel endogène pour instaurer une industrie nationale, au travers de l'édification d'infrastructures de base et la promotion d'industries capitalistiques lourdes et de pôles industriels publics pour impulser la croissance. En se référant au document de Dimassi et Zaiem (1987)¹⁶, ce modèle dirigiste a montré rapidement ses limites qui se résument en trois points essentiels à savoir la faiblesse de la demande solvable, la faiblesse de l'emploi créé et les difficultés au niveau des paiements extérieurs.

Selon les auteurs, cette situation est due, essentiellement, à La compression du pouvoir d'achat, l'utilisation des techniques de production fortement capitalistiques et le recours excessif au financement extérieur. A la fin de la décennie, le taux d'endettement extérieur était de 49,8 % contre 21,4 % en 1961, le coefficient de service de la dette extérieure est passé quant à lui de 1,4 % en 1961 à 19,1 % en 1970. Tous ces facteurs ont abouti à un blocage du schéma d'industrialisation basée sur l'engagement total de l'État et les pôles publics de croissance.

¹⁶ Dimassi. H et Zaiem.H (1987) : « L'industrie : mythe et stratégies » ; Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 1987, p 161-179 ;

1.1.2. Les années soixante-dix : l'import-substitution et l'exportation pour l'emploi

Confronté à une accélération de la demande additionnelle d'emplois résultant de plusieurs facteurs (augmentation du poids des jeunes et des femmes dans la masse active et les demandeurs d'emploi, retour et expulsion des immigrés d'Europe...) et la réduction des placements tunisiens à l'étranger, les pouvoirs publics étaient obligés de réorienter leurs politiques vers les objectifs de croissance et de " plein emploi " en passant d'une industrialisation destinée essentiellement au marché national à une industrie qui s'oriente de plus en plus vers l'extérieur.

Cette nouvelle vision fut alors réaffirmée par l'institution de deux nouveaux régimes d'investissement, le premier vise à promouvoir les exportations et les investissements étrangers (loi 72-38 du 27 Avril 1972), le deuxième est Tourné, essentiellement, vers la valorisation de quelques produits locaux et la promotion des industries d'import-substitution (loi 74-74 du 3 Aout 1974).

Dans ce même contexte, un fonds de Promotion et de Décentralisation Industrielles (**FOPRODI**), a été créé en 1973 pour l'incitation à la décentralisation et ayant pour objectifs¹⁷ :

- La création d'une nouvelle génération de promoteurs.
- La promotion de la création et du développement des PME dans les activités industrielles, de services et de l'artisanat.
- La mise en œuvre des mesures d'encouragement au développement régional.

Cette phase s'est caractérisée par l'implantation d'unités industrielles, notamment dans les domaines du textile et des produits alimentaires. Cette forme d'industrialisation s'est confrontée, rapidement, à de nombreuses contraintes relevant de la politique protectionniste suivie par les principaux partenaires commerciaux traditionnels de la Tunisie (mesures commerciales restrictives adoptées par la CEE en 1977) confrontés eux-mêmes à une crise de restructuration et à la réduction sensible des avantages comparatifs liés aux coûts salariaux.

En effet et malgré la batterie d'incitations et d'avantages accordés aux entreprises nationales et étrangères, les investissements aussi bien pour l'exportation et pour l'import-substitution ont connu, avec ces difficultés économiques tant au plan national qu'international, un fléchissement sensible dès la fin des années 70.

1.1.3. Les années quatre-vingt : de l'impasse au PAS (le programme d'ajustement structurel-1986), les premiers pas pour le désengagement de l'État

Après avoir axé sa stratégie de développement industriel sur l'import-substitution, l'économie tunisienne s'est trouvée dans une situation de blocage qui s'est aggravée par les turbulences de

¹⁷ APII/ Portail de l'Industrie tunisienne/ Incitations et Avantages/ le FOPRODI ; <http://www.tunisieindustrie.nat.tn/>

l'économie mondiale, la chute des prix du pétrole, le niveau de la dette extérieure et les services de la dette extérieure. Cette situation a atteint son paroxysme en 1986 avec l'épuisement des réserves de change.

Face à cette aggravation des tendances, la Tunisie a mis en place en 1986 un plan d'ajustement structurel (PAS) recommandé par le FMI, insistant sur le désengagement de l'État et la libéralisation de l'économie, l'ouverture de l'économie, le rétablissement des grands équilibres financiers, la promotion du secteur privé, dans le but de placer l'économie tunisienne sur une trajectoire de croissance forte.

En effet et selon les recommandations du FMI, la libéralisation de l'économie se résume au points suivants : la libération des prix par la suppression des subventions, la libération des investissements par la limitation du contrôle de l'État, la libération des importations par le démantèlement de la protection douanière, la privatisation des entreprises publiques par cession totale ou partielle de leurs actifs, la dévaluation du dinar et la fixation de la parité de change sur la base d'un panier de devises.

Dlala. H (1994) a souligné que, malgré les mesures entreprises par la Tunisie dans le cadre du PAS, l'économie tunisienne s'est trouvée face à l'émergence de nouveaux concurrents, plus particulièrement de l'Europe de l'Est, offrant aux investisseurs étrangers de meilleures possibilités de délocalisation et d'approvisionnement.

1.1.4. Les années quatre-vingt-dix : Vers la consolidation de la libéralisation et du désengagement progressif de l'État

La décennie des années 90 s'est caractérisée par plusieurs événements majeurs qui vont impacter durablement l'économie et l'industrie tunisienne à savoir :

▪ Privatisation-libéralisation-ouverture

- La signature d'une loi sur les zones franches économiques en 1992 (Loi n° 92-80 de 1992 portant création de zones franches économiques) pour profiter et faire profiter les partenaires commerciaux de la proximité de l'Europe, du moyen orient et de l'Afrique (Dlala. H (1994))
- L'instauration d'un **code unique d'incitations à l'investissement en 1993** qui a conforté la position des investisseurs étrangers en Tunisie en leur offrant des avantages multiples. Ce code fixe le régime de création de projets et d'incitations aux investissements réalisés en Tunisie par des promoteurs tunisiens ou étrangers, résidents ou non-résidents, ou en partenariat conformément à la stratégie tunisienne qui vise l'accélération du rythme de la croissance et des créations d'emplois
- L'application du programme de privatisation qui a été mis en place depuis la fin des années 80 et a touché pratiquement la grande majorité des secteurs existant en Tunisie en jouant un rôle déterminant dans le développement du secteur industriel tunisien.

- L'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1995, la signature, en 1996, d'un accord d'association avec l'Union européenne visant le démantèlement progressif des barrières tarifaires et non-tarifaires.

A cela s'ajoute la création, en Juin 1992, **d'un Ministère pour la coopération internationale et les investissements extérieurs**. Ces mesures ont été prises pour renforcer les dispositifs de promotion de l'exportation et d'attraction de l'investissement étranger.

▪ **Le programme de mise à niveau (PMN)¹⁸**

Le PMN lancé en 1996 constitue jusqu'à ce jour et comme souligne Ben Khalifa. A (ITCEQ 2020), l'instrument de politique industrielle le plus important en matière de modernisation et de numérisation du tissu industriel tunisien. En effet et face à la montée de la pression concurrentielle, ce programme a visé à :

- Améliorer le positionnement compétitif des entreprises en termes de prix, qualité et innovation
- Appuyer l'effort d'exportation déployé par les entreprises.
- Permettre aux entreprises de moderniser leurs moyens de production et de développer leurs ressources humaines pour s'adapter, suivre et maîtriser l'évolution des techniques et des marchés.

1.1.5. Les nouvelles réformes d'investissement et le partenaire privilégié à l'ère des chaînes de valeur et du digital

▪ **Du partenariat bilatéral au partenariat d'association, au partenariat privilégié avec l'Union Européenne (UE)**

La Tunisie est engagée, depuis Janvier 2011, dans une phase, sans précédent, de transition démocratique. Dans un tel contexte, le pays a réussi à signer, en 2012, un accord « *politique* » sur le Partenariat Privilégié avec l'Union européenne (UE). Il s'agit d'un « *cadre stratégique pour l'accompagnement de l'U.E. aux réformes et au processus démocratique* »

¹⁸ Voir les travaux d'évaluation du PMN, élaborés par l'ITCEQ ; www.itceq.tn :

- ITCEQ (2017) : « Programme de Mise à Niveau : Bilan, réalisations et perspectives/ Résultats de la 8ème enquête » ; Mars 2017
- ITCEQ (2010) : « Évaluation du Programme de Mise à Niveau/ Résultats de la septième enquête » ; Février 2010
- Ben khalifa. A (2020) : « Programme de Mise à Niveau et digitalisation de l'industrie tunisienne : éléments d'évaluation » ; Notes et Analyses de l'ITCEQ, n°66/2020.

▪ **La loi n°69 du 27 Décembre 2007 relative à l'initiative économique**

Le Code d'Incitation aux Investissements, a prévu des dispositions pour encourager l'investissement et le développement régional. Ces encouragements d'ordre fiscal et financier ont été consolidés par la loi n°69 du 27 Décembre 2007 relative à l'initiative économique. Cette loi vise à encourager l'initiative privée pour la création d'entreprises à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, la facilitation de l'accès au financement surtout durant la phase de démarrage de la PME, la promotion des petites entreprises, l'impulsion de l'investissement privé, le développement des exportations, l'ouverture de nouvelles perspectives devant les investisseurs, la protection des petits investisseurs, l'appui à la formation professionnelle et l'encouragement du développement régional.

▪ **La loi d'investissement (Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant loi de l'investissement et la loi n°2017-8 du 14 Février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux**

L'appréciation du cadre institutionnel et réglementaire dégage plusieurs limites au niveau du code d'incitations aux investissements de 1993. Ce dernier s'avère un écheveau peu transparent et complexe au niveau de son application, d'autant plus que le nombre d'entreprises bénéficiaires est faible et qu'il ne répond plus aux exigences de développement du pays¹⁹.

Viennent, ainsi, remédier aux insuffisances de l'ancien cadre institutionnel et réglementaire²⁰, la loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant loi de l'investissement et celle n°2017-8 du 14 Février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux consacrent, ainsi, des mesures majeures pour des fins d'incitation à l'investissement privé, d'appui à la création et au développement des entreprises, de promotion des exportations et d'attraction des IDE, de développement régional... la nouvelle loi se propose, ainsi, d'alléger les procédures anciennes qui sont devenues inadaptées au contexte actuel avec la baisse des IDE et du taux d'investissement privé, comparativement à nos concurrents directs, et avec les répercussions limitées et coûteuses des incitations sur l'emploi et les régions.

Cette loi comprend des dispositions qui visent à améliorer le climat des affaires et à libérer le potentiel d'investissement telles que la suppression de plusieurs autorisations et la simplification des procédures administratives. La loi de l'investissement a adopté un nouveau dispositif institutionnel qui comprend, essentiellement²¹ *le Conseil Supérieur pour l'investissement, l'Instance Tunisienne d'Investissement et le Fonds tunisien pour l'investissement.*

¹⁹ Voir Ghazouani. K (2011) : « Évaluation des incitations à l'investissement privé : Cas du Code d'Incitation à l'Investissement ». La maison de l'entreprise 30 JUIN 2011. IACE

²⁰ *Le code d'incitations aux investissements de 1993*

²¹ *Ministère de l'Economie, des Finances et de l'appui à l'Investissement*

▪ **La loi 49-2015 du 27 novembre 2015 relative aux contrats de partenariat Public Privé (PPP) / Les PPP pour une optimisation de la qualité des services publics**

La nécessité d'améliorer la qualité des services publics et d'optimiser la gestion des projets d'intérêt public d'une part et, la raréfaction des ressources économiques, financières, technologiques et managériales, d'autre part, font apparaître la nécessité d'impliquer activement le secteur privé dans la sphère publique. Les partenariats public-privé (PPP) sont, ainsi, l'un des outils que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour contribuer à la mise en place de meilleurs services publics en leur permettant de bénéficier de l'expertise et de la capacité d'innovation et de financement du secteur privé. Ces PPP peuvent offrir des services publics de qualité et contribuer efficacement à la réduction du déficit d'infrastructures²² qui impulsent, à leur tour, la croissance économique, en particulier dans les économies émergentes comme la Tunisie.²³

En ce sens, l'un des objectifs visés par le nouveau cadre juridique et institutionnel des partenariats public-privé (PPP), institué par la loi 49-2015, est de réduire les inégalités de développement entre les régions de la Tunisie dont les infrastructures sont l'un des piliers du développement économique et de l'amélioration des conditions de vie. Quant à l'opérationnalisation des structures de gouvernance, celle-ci a été instaurée, en 2017, avec la mise en place de l'Instance Générale de Partenariat Public Privé (IGPPP).

Également, plus 60 projets ont été présentés, lors du Forum International des PPP tenu en 2018, aux investisseurs Publics et Privés. Ces projets concernent 4 secteurs d'activités structurants : le transport et la logistique, l'énergie, l'eau et l'environnement, l'infrastructures et le développement urbain et les pôles scientifiques et technologiques

La loi transversale 2019-47 sur l'amélioration du climat de l'investissement vient, aussi, consolider les mesures précédentes en intégrant un ensemble de dispositions relatives aux contrats de PPP visant à faciliter les procédures liées aux régimes des concessions et des contrats PPP²⁴.

Ces contrats qui visent à susciter une plus grande participation du secteur privé aux différents projets de développement et à contribuer à la mise en place d'un service public efficace, doivent être régis par les règles de **bonne gouvernance** et les principes de **transparence** des procédures, d'**égalité** et d'équivalence **des chances** moyennant le recours à **la libre concurrence**, l'impartialité et la non-discrimination entre les candidats. Cela a pour but, de réduire les risques de conflit d'intérêts, de capture de la réglementation, de corruption et de comportements contraires à l'éthique²⁵.

²² C'est le déficit entre la demande et les capacités actuelles des services d'infrastructures.

²³ BM-OLC (2021) "Les Partenariats Public-Privé (PPP) : » Comment offrir de meilleures infrastructures pour les services publics" (Cours de formation sur les principes clés des PPP et le rôle qu'ils peuvent jouer dans la mise en place de services d'infrastructures, en particulier dans les économies émergentes) ;

²⁴ IGPPP (2021) : « Les projets d'investissement dans le cadre de contrats de partenariat public privé, concessions et autres mécanismes de financement » ; Loi de finances 2021.

²⁵ Rapport de l'OCDE (2016) : « Opérationnaliser les partenariats public-privé en Tunisie » / Volume 1/2016

▪ **Le Startup Act**

Matérialisé par la Loi N°2018-20 du 17 avril 2018 relative aux Startups, le *Startup Act* est un cadre juridique qui s'insère dans la stratégie « Tunisie Digitale ». Il est dédié aux Startups en Tunisie et conçu pour faciliter le lancement et le développement de Startups. Selon le Ministère des Technologies de la Communication et de l'Économie Numérique, la Tunisie ambitionne à travers cette loi, de mettre en place un écosystème propice permettant aux jeunes talentueux de valoriser et financer leurs idées et projets innovants caractérisés par une forte proportion de risque dans l'investissement ce qui rend les institutions classiques de financement réticentes à y adhérer et à les soutenir.

▪ **La stratégie nationale de transformation numérique (Tunisia Digital 2021-2025)** ²⁶

Cette stratégie représente une extension du plan stratégique « Tunisie Digitale 2020 » dont la vision était de faire de la Tunisie une référence internationale du développement numérique et de faire des solutions TIC un levier important pour le développement socio-économique à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises, dans tous les secteurs, par l'investissement dans les TIC. Cette stratégie s'appuie sur 7 axes et vise :

- Le développement de l'infrastructure et la généralisation des services d'internet sur les différentes régions,
- L'intégration financière à travers l'incitation au commerce électronique et le paiement électronique,
- Le renforcement de la position de la Tunisie en tant que terrain de numérisation et d'innovation, et en tant que destination d'investissement dans le domaine des TIC
- La consolidation du système d'innovation et d'incitation à l'initiative privée,
- La poursuite de la numérisation de l'administration et la simplification des procédures administratives,
- La garantie d'un positionnement de la Tunisie en matière des technologies de rupture (intelligence artificielle, blockchain...),
- Le renforcement des mécanismes de la sécurité cybernétique et de la souveraineté numérique.
- L'adaptation de la politique de formation et de l'emploi aux besoins du secteur des TIC,

1.2. Spécificité du tissu industriel

1.2.1. Dynamique du secteur industriel tunisien

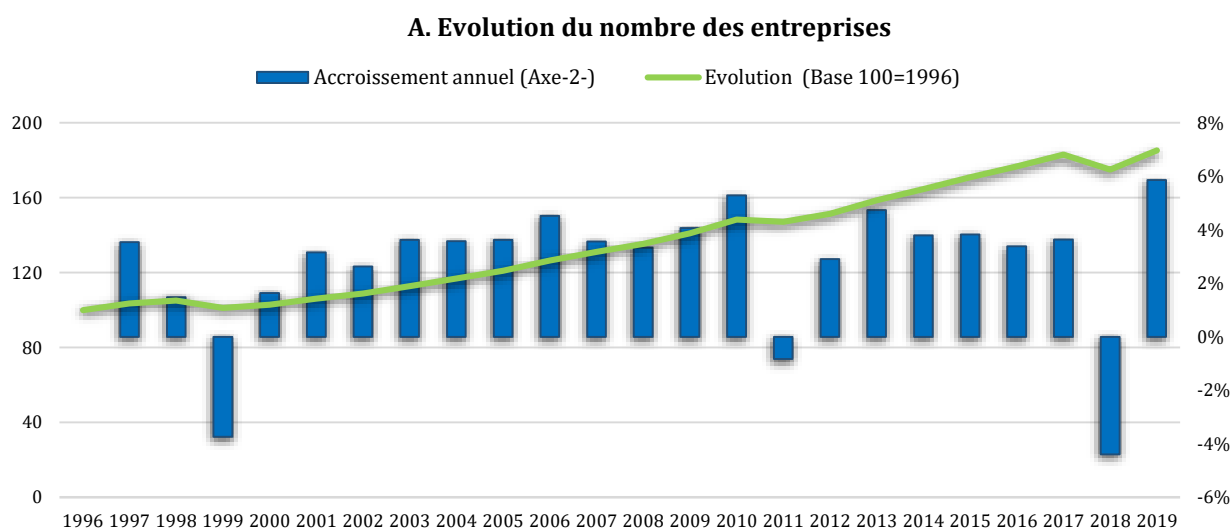
Le secteur industriel tunisien a connu une expansion notable à partir de 1996. Le nombre des entreprises privées opérant dans l'industrie est passé de près de 48.3 milles entreprises, en 1996, à près

²⁶ Tunisia Digital Summit : une Stratégie nationale de transformation numérique en 7 axes pour la période 2021- 2025

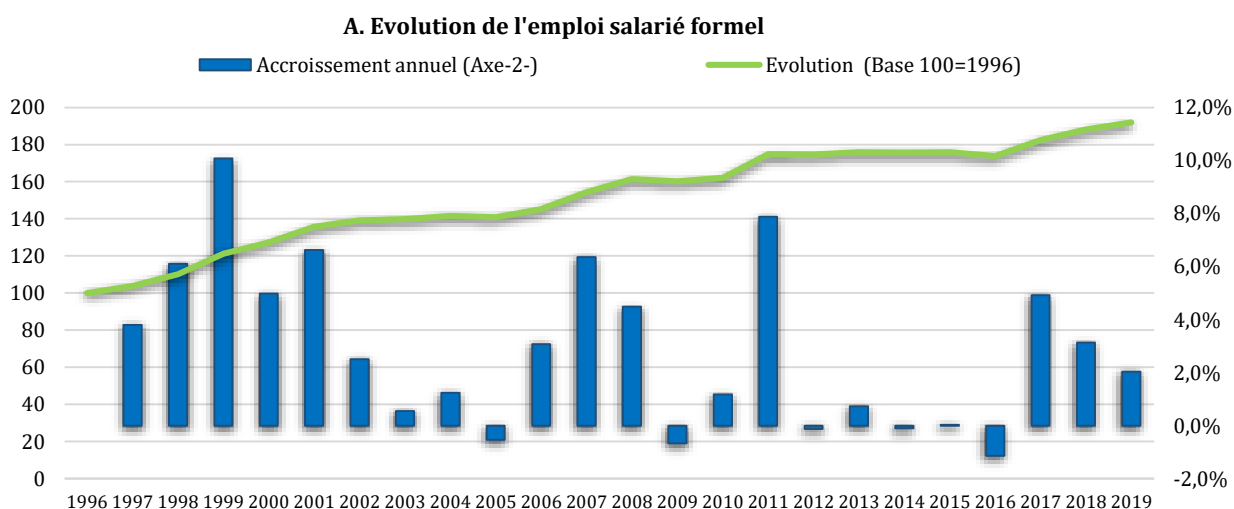
de 89.2 milles entreprises en 2019 (dont 87.6 milles sont des entreprises manufacturières), soit un accroissement annuel moyen de 2.6% contre un taux de 3.4% pour l'ensemble des activités du secteur privé.

Le secteur industriel accapare près de la moitié d'un total de 1.145 millions de postes. Le nombre des salariés formels est passé de près de 285 milles employés en 1996 à près 541 milles en 2019, soit un accroissement annuel moyen de 2.7%. Il faut noter également que ce taux n'a pas dépassé le seuil de 1% durant la période 2011-2019 contre un taux de 3.2% sur la période 1996-2010

Figure 1 : Dynamique d'évolution des entreprises et de l'emploi salarié formel dans le secteur industriel tunisien



Source : Calcul de l'auteur à partir des données du RNE/INS



Source : Calcul de l'auteur à partir des données du RNE/INS

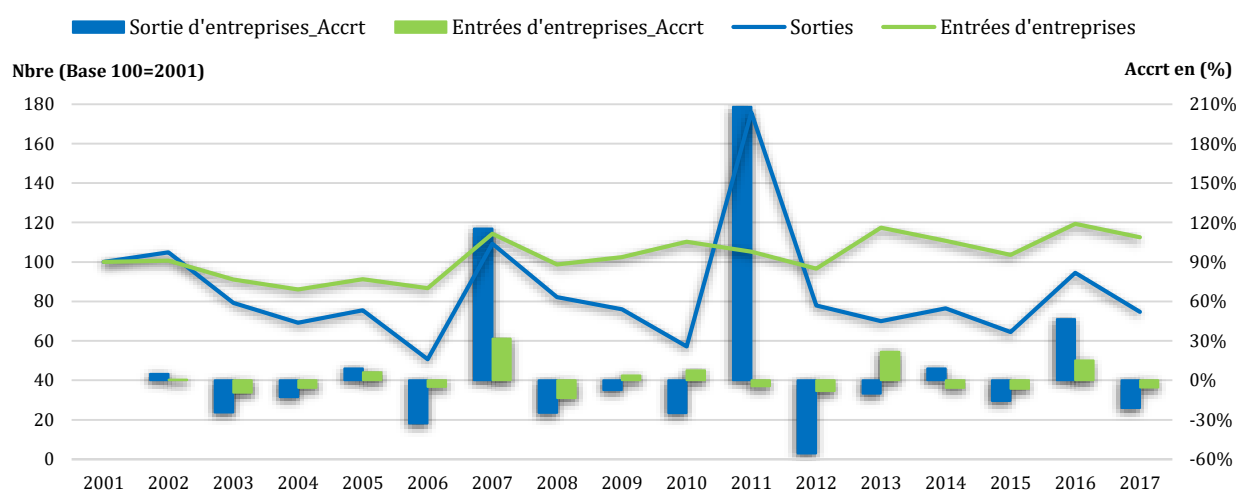
Également, plusieurs études ont montré l'existence d'un lien solide entre la démographie des entreprises (pérennes, entrées, sorties) et la croissance de la productivité et de la productivité totale des facteurs (PTF). Celles-ci dépend, selon **les modèles de destruction créatrice**, de l'interaction entre les entreprises pérennes qui arrivent à survivre et les créations et les disparitions des entreprises et de l'importance relative de chacune de ces 3 types d'entreprises.

Le processus de **destruction-créatrice** et **le rôle des entrées-sorties** d'entreprises sur la productivité se manifestent aux travers, d'une part, de l'adoption de nouvelles technologies par les nouveaux entrants et par les entreprises en place (en remplaçant les anciennes technologies par de nouvelles), et d'autre part, des réallocations de facteurs de production suite à la disparition de certaines entreprises. Ce changement de technologie au niveau des entreprises présentes sur le marché peut engendrer des réallocations d'emplois intra et inter-secteurs et filières. Ces deux phénomènes, la démographie des entreprises et la réallocation de l'emploi sont dépendants l'un de l'autre²⁷.

En ce sens, la figure 2 illustre une dynamique de création-destruction qui s'est déclenché, plus particulièrement, au milieu des années 90 suite aux mesures majeures et des efforts déployés par la Tunisie pour attirer l'investissement local et étranger et pour moderniser le tissu industriel et développer leurs ressources humaines pour s'adapter et maîtriser les nouvelles technologies (PMN).

Bien entendu, suite au choc de la révolution (flou institutionnel, impasse politique, morosité du climat des affaires, montée du risque terroriste...), l'année 2011a connu des sorties massives d'entreprises et un arrêt quasi-total de la machine industrielle.

Figure 2 : Dynamique des entrées-sorties d'entreprises /2001-2019



Source : INS et RNE-INS

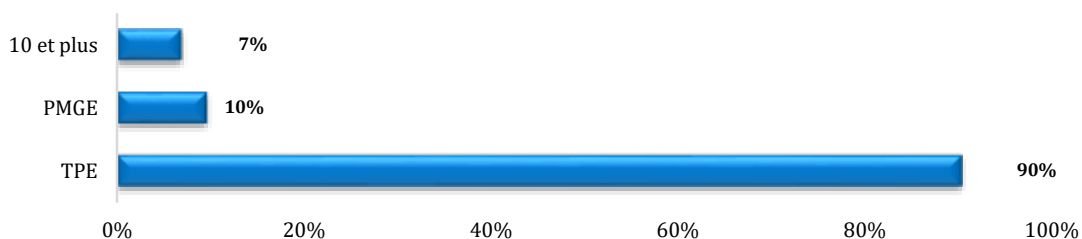
L'assouplissement progressif des barrières tarifaires et non tarifaires, la signature d'accords de libre-échanges, la création d'un régime attractif pour les entreprises totalement exportatrices et les investissements extérieurs, l'instauration du code d'incitations de l'investissement (1993) et toute une batterie de mesures entreprises par les pouvoirs publics (partie 1) ont contribué fortement à cette expansion malgré les retombés de la phase de transition post-révolution qui ne peuvent être que transitoires.

²⁷ Duhautois. R, El Hamine. S et El Basri. A (2007) : « Croissance de la productivité et réallocations d'emplois au Maroc : La contribution des créations et disparitions d'entreprises », Économie & prévision n° 180-181, 2007, pages 175 -187,

1.2.2. Répartition des entreprises industrielles par taille²⁸

En 2018, près de 91% des entreprises industrielles privées sont des très petites entreprises TPE ($n < 6$)²⁹. Cependant, les petites, moyennes et grandes entreprises (PMGE ; $n \geq 6$) n'ont pas dépassé, ensemble, la barre de 10% de l'effectif total des entreprises industrielles privées. Le nombre des entreprises employant plus de 100 salariés, quant à lui, reste marginal et très faible et ne représente que 1.2% d'un total de près de 83 mille entreprises manufacturières.

Figure 3 : Architecture du tissu industriel tunisien : dominance des TPE -2018-



Source : Calcul de l'auteur à partir du RNE2019/INS

En dépit de leur prédominance dans le tissu industriel, les TPE ne peuvent pas, à elles seules, constituer une force potentielle pour la croissance et l'investissement, non seulement parce qu'elles sont fragiles, peu efficaces, incapables d'innover et de réaliser des économies d'échelle et donc, incapables de lever les fonds nécessaires à leur développement, mais aussi, parce qu'elles investissent surtout dans des activités à faible valeur ajoutée et à faible contenu de savoir³⁰.

En revanche, les entreprises employant plus de 10 salariés³¹, qui représentent en 2018, près 7% de l'effectif total des entreprises industrielles privées et embauchent près de 93% de l'emploi salarié formel dans l'industrie, peuvent être un véritable gisement et pilier pour l'économie nationale aussi bien en matière de création de la richesse, de développement technologique et d'innovation que de création massive d'emplois.

Notons, aussi, que près de 1.2% du tissu industriel sont des entreprises privées qui emploient au moins 100 employés contribuent de 1/3 de l'emploi total. Une politique industrielle efficace qui vise la création d'emploi doit promouvoir ces deux catégories d'entreprises.

²⁸ Définition de l'INS : (TPE : Très Petite Entreprise : ce sont les unités employant moins de 6 salariés ; PE : Petite Entreprise : ce sont les unités employant entre 6 et 49 salariés ; ME : Moyenne Entreprise : ce sont les unités employant entre 50 et 199 salariés ; GE : Grande Entreprise : ce sont les unités employant plus que 200 salariés ; PMGE : petite, moyenne ou grande entreprise.)

²⁹ n : nombre des salariés.

³⁰ - Femise (2010) : « les boucles investissement intérieur-investissement étranger et la croissance des pays méditerranéens » Femise- septembre 2010.

³¹ Selon les normes de la banque mondiale, est considérée comme PME, une entreprise dont l'effectif varie de 10 à 199 employés. En Tunisie, l'INS considère comme PME, toute entreprise dont l'effectif varie de 6 à 199 employés.

1.2.3. Répartition des entreprises et des emplois industriels par secteur d'activité et par filière

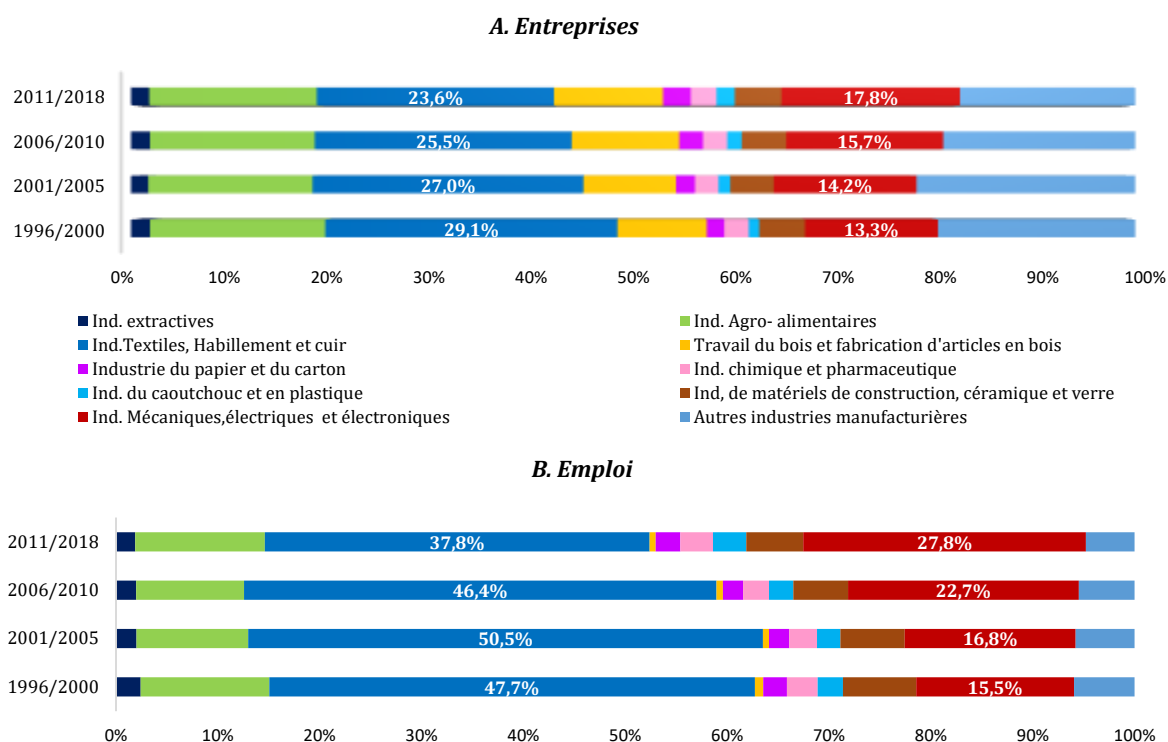
Depuis 1996, la répartition sectorielle des entreprises en Tunisie n'a subi aucun changement significatif avec la domination persistante du secteur des services qui regroupe à lui seul plus que 80% des entreprises, suivi par le secteur des industries manufacturières. La répartition sectorielle de l'emploi salarié formel, souligne, quant –à-elle, le rôle de générateur d'emploi que jouent les industries manufacturières qui accaparent près de 48% du total des emplois formels privés avec une part de 11.7% de l'ensemble des entreprises privées en Tunisie.

Faut-il signaler que durant les cinq dernières décennies, la structure de l'emploi en Tunisie a connu une transformation radicale pour les trois secteurs : agricole, manufacturier et de services. En effet, la part de l'emploi agricole a fléchi de plus que 60% de son niveau durant la décennie des années 60 au profit des services et des activités manufacturières dont les parts ont progressé respectivement de 83% et 135%.

Les industries manufacturières ont bénéficié des opérations de privatisation, de l'ouverture de l'économie et des mesures incitatrices entreprises par l'État (loi-72 plus particulièrement). Ces industries restent majoritairement concentrées sur le secteur des industries de textiles, habillement et cuir, premier secteur employeur en Tunisie. Cette position de leader en termes de nombre d'entreprises est en dégradation depuis 1999 et s'est accentuée après 2005. La part de ce secteur dans le total des entreprises et de l'emploi manufacturiers a connu un recul sensible, en passant de 29% et 47.7% en moyenne sur la période 1996/2000 à 23.6% et 37.8% sur la période 2011/2018.

Le secteur a commencé à perdre du terrain après la signature, en 1995 par l'OMC, de l'accord de démantèlement progressif annonçant la fin de l'AMF (Accord Multifibres) qui a supprimé tous les quotas sur les importations de textiles et d'habillement. Bien entendu, la Chine en a tiré un large profit grâce à ses coûts de production très compétitifs (main-d'œuvre peu chère, industrie très intégrée, logistique développée et bien organisée...) (Figure 4).

Figure 4 : Répartition des entreprises et de l'emploi manufacturier par filières



Source : Calcul de l'auteur à partir des données du RNE-2019/INS

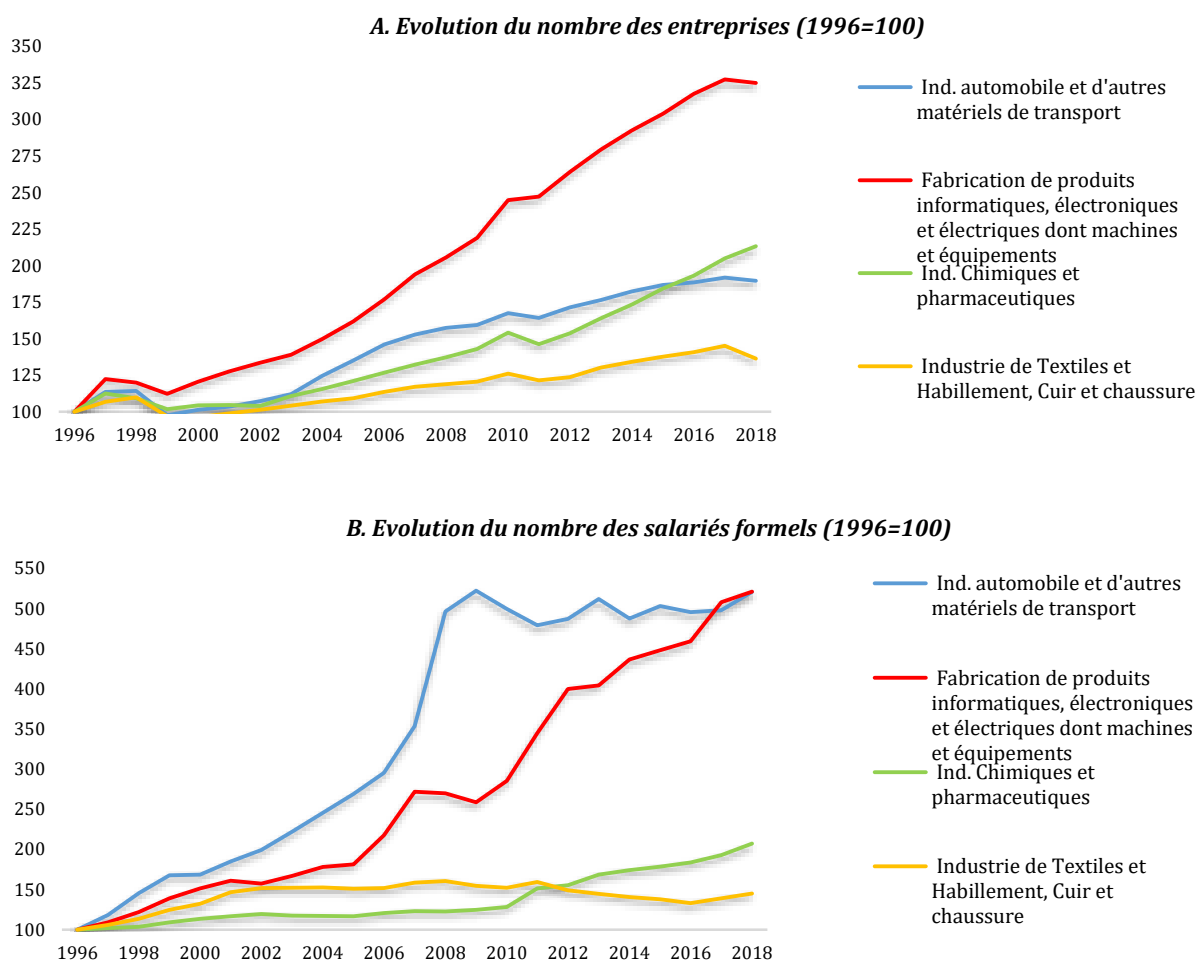
Par ailleurs, les industries mécaniques, électriques et électroniques ont connu un regain notable en termes de part dans le total des entreprises manufacturières et dans l'emploi salarié formel manufacturier en passant, respectivement d'une moyenne de 13.3% et 15.5% sur la période 1996/2000 à 18% et 28% sur la période 2011/2018. Cette montée en termes de poids reflète une transformation significative au profit de ces filières qui deviennent le leader des exportations et une évolution de la structure des exportations au profit des produits intensifs en technologie et compétences³².

Les performances des filières électriques et électroniques³³, chimiques et pharmaceutiques, des filières des industries d'automobile et d'autres matériels de transport (filiales de construction aéronautique, spatiale et navale) et de certaines filières mécaniques sont particulièrement bonnes, reflétant un investissement de longue date dans le secteur éducatif, notamment dans les sciences et l'ingénierie. Ces filières peuvent présenter des potentialités énormes en matière de création de richesse et d'emploi pour l'économie tunisienne (Figure-5).

³² Joumard. I, Dhaoui. S et Morgavi. H (2018) : « Insertion de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales et rôle des entreprises offshore », Documents de travail du Département Des Affaires Économiques de l'OCDE, n°1478, Edition OCDE, Paris

³³ Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ; Fabrication d'équipements électriques, de machines et équipements

Figure 5 : Dynamique des entreprises et de l'emploi salarié formel dans les principales activités manufacturières



Source : RNE-2019/INS

Il faut, également, noter que le faible rythme d'évolution du nombre des entreprises dans les industries d'automobiles et d'autres matériels de transport peut s'expliquer par la nature même de ces activités qui nécessitent des investissements lourds et des entreprises de grande taille dont le nombre est généralement limité et faible et ne croît pas rapidement.

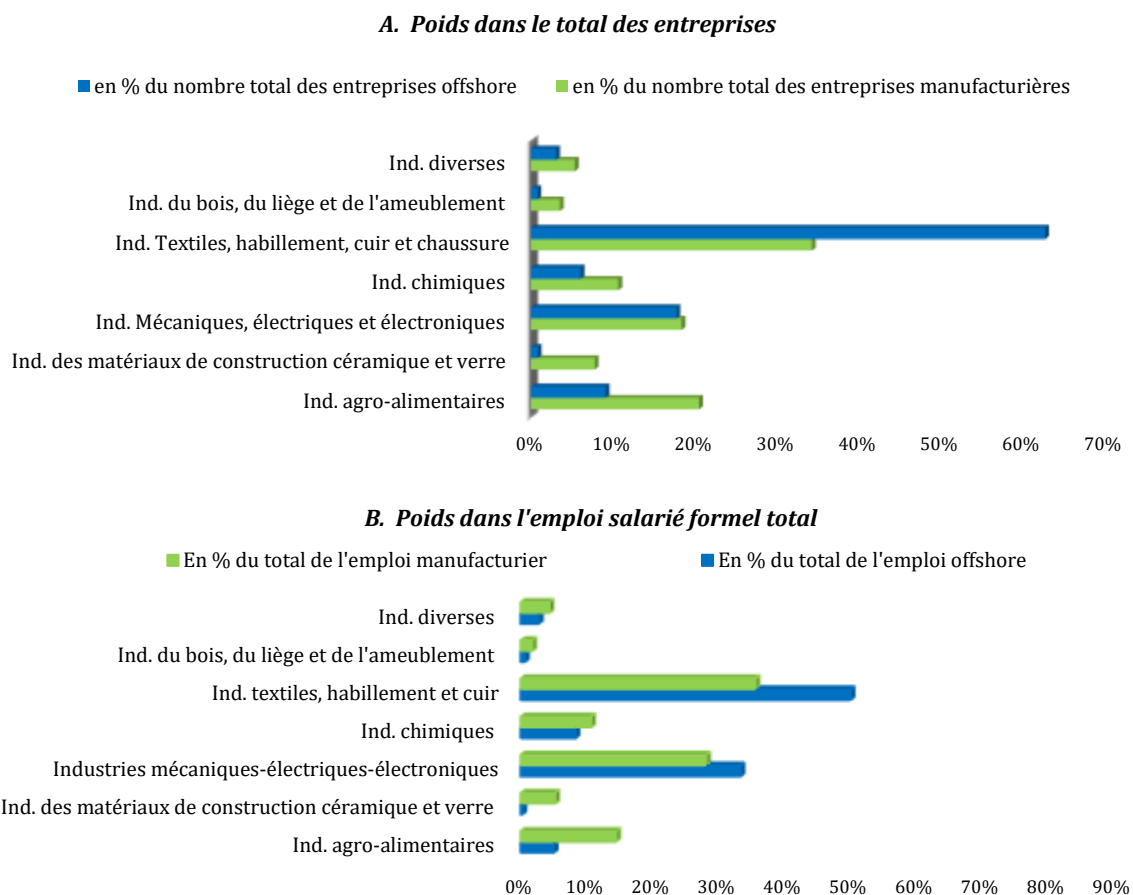
La même hiérarchie sectorielle est perçue en termes de répartition de l'emploi total manufacturier selon les activités des entreprises. En 2020 et selon les statistiques de l'APII³⁴, les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 10 embauchent près de 517 milles employés, soit près de 95% de l'emploi total manufacturier. Le secteur des industries de textile, habillement et cuir (THC) reste le premier secteur employeur (35%) suivi par les secteurs des IME (28.4%) et des IAA (14,6%). Le secteur de THC accapare, à lui seul, près de 49% de l'emploi offshore contre 34% pour les filières des IME (dont 92% des emplois concernent les industries électriques et électroniques).

³⁴ Statistiques de l'APII -mise à jour de Mai 2021.

1.2.4. Évolution des entreprises par régime d'investissement

Le régime fiscal instauré par la loi d'avril 1972 et le code d'incitations aux investissements de 1993 ont institué des avantages substantiels à l'industrie exportatrice au travers d'un régime spécial pour l'exportation qui vise à encourager les entreprises à investir, à créer des emplois et à exporter. Cette loi subdivise les entreprises en deux catégories, les entreprises offshore et les entreprises onshore.

Figure 6 : Tissu industriel tunisien en 2020 : Répartition sectorielle des entreprises privées et de l'emploi salarié formel (10 salariés et plus)



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'APII /2020

La part des entreprises offshore³⁵ dans le total des entreprises privées (tous secteurs confondus) est passée de 0.6% en 1996 à 4% en 2018. En 2020 et selon les chiffres de l'Agence de la Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII), le tissu industriel de la Tunisie compte 5 296 entreprises employant au moins 10 salariés. 44 % des entreprises sont totalement exportatrices dont 54% sont à participation

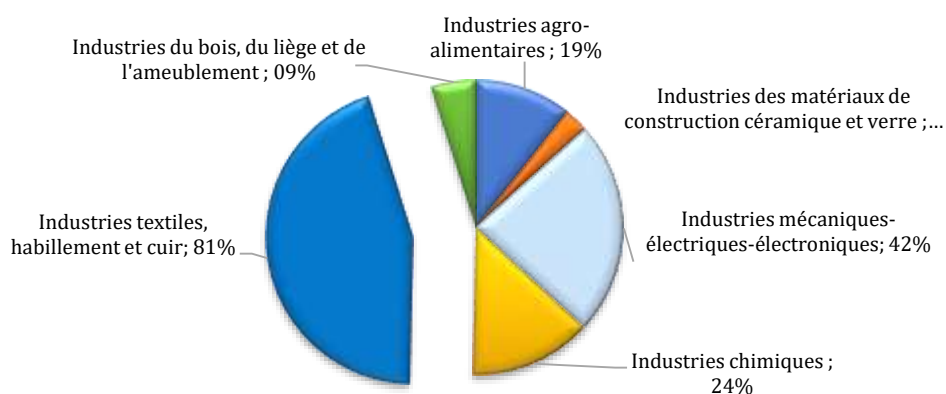
³⁵ Définition de l'INS : Entreprise Offshore : c'est une entreprise totalement exportatrice (Article 10 du code d'incitation aux investissements).

étrangère. Plus particulièrement, près de 29% des entreprises privées tunisiennes sont totalement exportatrices alors que ces dernières représentent 83% des entreprises à participation étrangère.

La répartition sectorielle montre que ce sont toujours les branches du Textile, habillement et cuir qui comptent les effectifs les plus élevés d'entreprises (34.1% dont 81% sont totalement exportatrices), suivies par les industries agro-alimentaires (20%), les industries mécaniques, électriques et électroniques (18.3% dont 42.5% sont totalement exportatrices) et les industries chimiques (11%) (Figure.6.).

Quant aux entreprises totalement exportatrices, le secteur THC domine, aussi, avec près de 63% de l'effectif total suivi par le secteur des IME (17.7%), le secteur des IAA (9.1%) et le secteur des industries chimiques (6%) (Figure.7.).

Figure 7 : Entreprises totalement exportatrices en % du total des entreprises par secteur/2020



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'APII /2020

Bien entendu, l'ouverture d'une économie, sa dynamique d'exportation et sa participation dans les chaînes de valeur mondiales se sont matérialisées à la fois sur *une marge extensive*³⁶ sur *une marge intensive* (Intensité d'exportation moyenne³⁷) (Bellone. F et all (2006)). La performance du régime totalement exportateur (offshore) se révèle, ainsi, à partir de ces deux indicateurs. En effet, un positionnement fort à l'international et une bonne insertion dans les chaînes de valeur sont souvent le fruit conjugué d'une forte présence des entreprises exportatrices et d'une intensité d'exportation élevée des entreprises.

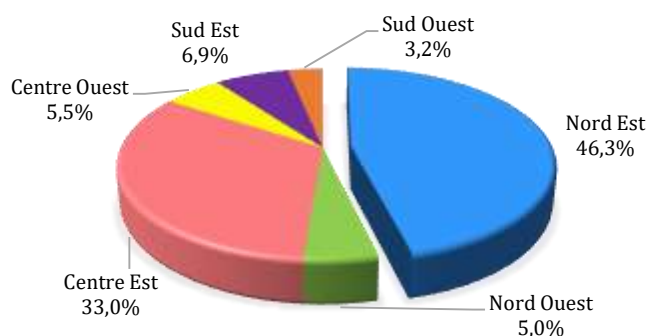
³⁶ Taux de participation des entreprises exportatrices (plus particulièrement offshore)

³⁷ L'intensité moyenne d'exportation est un indicateur de spécialisation à l'exportation et de compétitivité d'un pays ou d'une entreprise à l'international. Elle correspond à la part du chiffre d'affaires réalisée à l'extérieur.

1.2.5. Répartition des entreprises par région et par gouvernorat

Durant la période 1996-2018, la structure géographique du tissu industriel en Tunisie n'a subi aucun changement significatif avec, en amont, les régions du Nord-Est et du Centre-Est avec une forte concentration des entreprises et, en aval les régions de l'Ouest. Les régions du Nord- et du Centre- Est disposent d'un tissu industriel dynamique. Les entreprises industrielles et, plus particulièrement offshore, ont évolué à un rythme rapide et soutenu depuis 1996 à l'exception de l'année 2011 et sont fortement concentrées dans les régions et gouvernorats côtiers, profitant de la proximité des ports commerciaux par lesquels transitent l'essentiel du commerce de marchandises en Tunisie. Ainsi, en 2018 et selon les données du RNE, 80% des entreprises se sont installées dans les régions du Nord-Est (46.3%) et Centre-Est (33%). Également, 72% des entreprises offshore se trouvent dans ces deux régions. Notons que la moitié des entreprises offshore étaient installées dans deux gouvernorats (Tunis et Ariana).

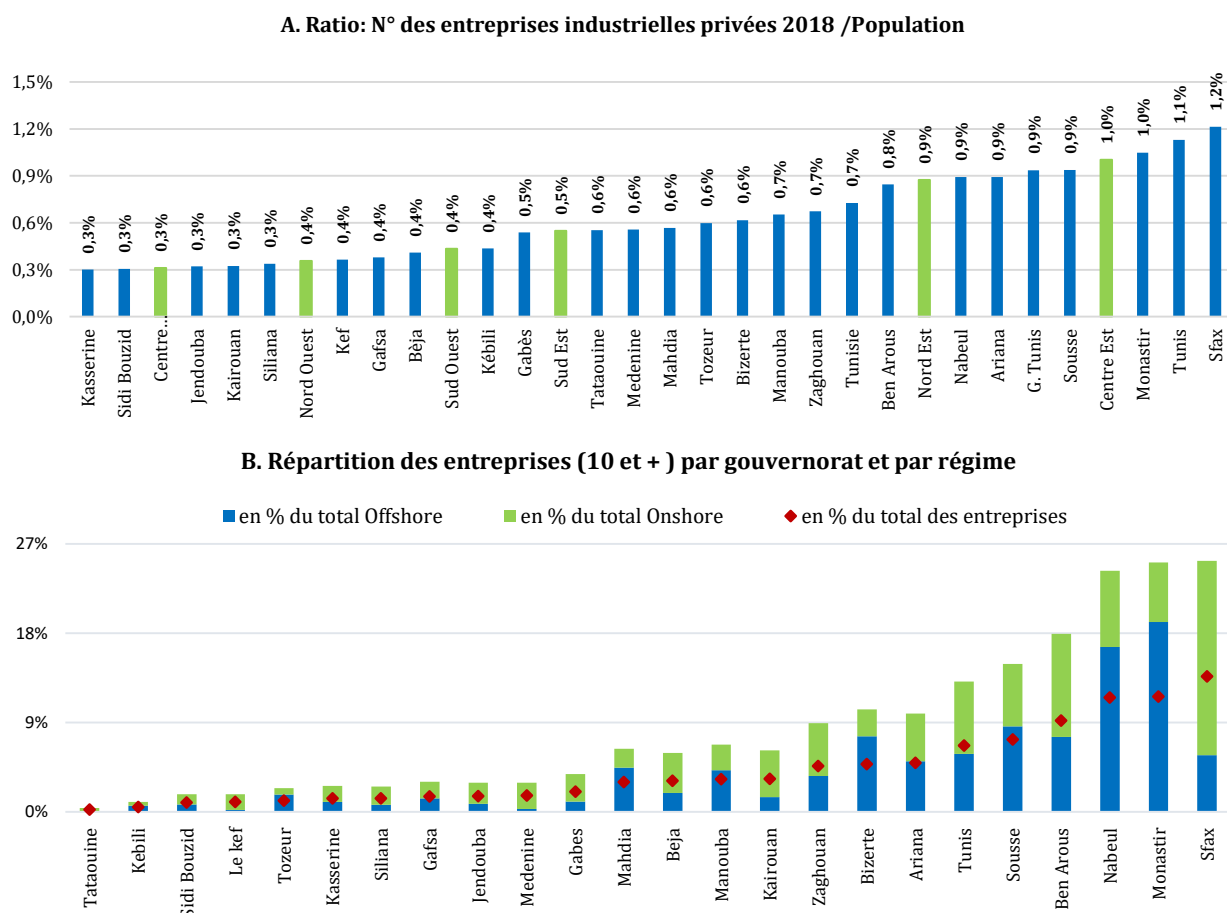
Figure 8 : Répartition des entreprises industrielles par région en 2018



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'APII /2020

L'enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité élaborée par l'ITCEQ suggère que les difficultés d'accès aux ports et la faible disponibilité des services administratifs constituent des contraintes à leur installation dans les régions de l'intérieur. Il faut aussi noter que les données sur la localisation concernent le siège social et ne reflètent pas entièrement la localisation de l'emploi, créant ainsi un biais dans l'analyse.

Figure 9 : Développement industriel dans les gouvernorats : disparités énormes et concentration forte dans les régions côtières



Source : Calcul de l'auteur à partir des données du RNE-2019/ INS et de l'APII

Il ressort de cette analyse que :

- Le tissu industriel est majoritairement dominé par les entreprises individuelles ;
- Les industries mécaniques, électriques et électroniques sont dynamiques et sont en train de réaliser des performances considérables en termes de part dans le total des entreprises et dans l'emploi salarié formel manufacturier ;
- Près de la moitié des entreprises industrielles employant plus de 10 salariés sont totalement exportatrices dont 54% sont à participation étrangère. La présence des entreprises étrangères est, ainsi, très significative ;
- La répartition des entreprises par région et gouvernorat illustre bien de fortes disparités avec une forte concentration dans les régions du Nord-Est et du Centre-Est et un rythme d'évolution très faible dans les régions de l'Ouest.

2. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE : QUELLE CONCEPTION POUR LA TUNISIE ?

Un renouveau de la politique industrielle dans un contexte de stratégie nationale de développement économique cohérente est, ainsi, indispensable pour rendre le secteur industriel compétitif et performant à l'instar de celui de certaines économies concurrentes et émergentes afin de favoriser et valoriser la transformation structurelle de l'économie et, permettre, ainsi, une meilleure intégration dans les CVM. Vu ces impératifs, il importe de voir (i) quelles sont les composantes d'une politique industrielle potentiellement efficace et (ii) où en est la Tunisie de ces composantes ? La présente partie tentera d'apporter quelques éléments de réponses à ces questions.

En effet, plusieurs écoles de pensée et études empiriques se sont penchées sur la question de la politique industrielle et diverses conceptions ont été dégagées.

2.1. La politique industrielle : Concept et définitions

La conception de la politique industrielle et ses objectifs dépendent des attitudes des grandes écoles de pensée quant à l'intervention de l'État dans la sphère économique et plus particulièrement la sphère industrielle. Mais, il reste difficile de donner une définition précise et claire de la politique industrielle.

La théorie économique présente la politique industrielle comme la résultante d'un **"triangle"** formé par la *politique de la concurrence*, la *politique commerciale* et la *politique technologique*. Elle réserve le concept de **"politique industrielle"**, à l'action correctrice par l'État des *"faillites du marché"* et la notion de **"politique de concurrence"**, à l'établissement de règles du jeu visant à empêcher la formation de positions dominantes ou de pratiques discriminantes. Elle limite l'usage du terme de **"politique commerciale"**, à la libre circulation des produits et des services et à la réalisation d'un optimum des échanges basé sur les avantages comparatifs relatifs et celle du terme de **"politique technologique"** à la création d'externalités positives pour l'ensemble de l'industrie (Cohen et Lorenzi (2000)).

Pour la théorie de la croissance endogène, Cette approche met en exergue le rôle de l'État dans la fourniture des infrastructures physiques, intellectuelles et institutionnelles pour le développement économique. Le capital public est donc, la traduction opérationnelle de la politique industrielle. Il résulte des investissements opérés par l'État et les collectivités locales.

Le capital public comprend, également, les investissements dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de la recherche. En effet, il incombe à l'État de créer des structures institutionnelles qui soutiennent la rentabilité des investissements privés et de subventionner les activités insuffisamment rentables pour les agents économiques et pourtant indispensables à la société tel que les pôles de compétences.

Pour d'autres économistes, la politique industrielle est un ensemble de mesures interventionnistes des pouvoirs publics, en cas des défaillances du marché, qui visent à soutenir leurs entreprises pour

améliorer leur compétitivité, à développer certaines activités économiques et à promouvoir le changement structurel (Bigues (2012), Buigues et Sekkat (2009), Shapiro (2007) et Rodrik (2008)).

Néanmoins, les approches académiques et opérationnelles, estiment avec une quasi-unanimité que « *les approches reposant sur un modèle centralisé où l'État détermine les technologies, les secteurs et souvent les entreprises stratégiques où il doit intervenir (« picking the winners ») sont aujourd'hui plutôt dépassées* » Bigues (2012).

Quant aux Cohen et Lorenzi (2000), l'approche de la théorie économique présentant la politique industrielle comme un triangle de 3 politiques majeures est légitime et constitutionnelle mais peu opératoire et peu réaliste en pratique.

Également, pour ces deux auteurs, prétendre *qu'il suffit qu'une économie soit ouverte pour décoller ce n'est pas toujours évident*. Les auteurs se réfèrent, ainsi, à la fameuse citation de Stiglitz : « si la Corée avait suivi les préceptes de la théorie de l'avantage comparatif, de la libéralisation des échanges et du refus de promouvoir l'émergence de champions nationaux, elle serait aujourd'hui une nation de cultivateurs de riz et non le leader mondial de l'Internet haut débit ».

E. Cohen et J. H. Lorenzi (2000) proposent, donc, une définition large : la politique industrielle, pour eux, doit « *promouvoir des secteurs qui, pour des raisons d'indépendance nationale, d'autonomie technologique, de faillite de l'initiative privée, de déclin d'activités traditionnelles, d'équilibre territorial ou politique méritent une intervention* ». Ils présentent, ainsi, une démarche inductive privilégiant les problèmes et leur mode de résolution pour caractériser la nature des politiques menées.

De fait, tout État a une action directe ou indirecte sur la sphère industrielle. Il agit sur le cadre d'action des entreprises (action conjoncturelle, équipement et aménagement du territoire, politiques de formation et de recherche et innovation), sur leurs débouchés (commandes publiques, politique de la concurrence, exportation et protection nationale, politiques d'environnement de l'entreprise, consommation des ménages) et sur leurs conditions de production (législation sociale et droit des sociétés, financement des entreprises, fiscalité, contrôle de la concurrence et des prix).

En tentant d'élaborer une stratégie de relance pour la France, Cohen, Aghion, Cette et Lemoine (2011)³⁸ ont retracé des orientations qui peuvent être une source d'inspiration pour d'autres pays. Ils stipulent que :

- L'État doit cibler et promouvoir ses interventions « **horizontalement** » et les contraintes financières ne doivent pas faire renoncer à l'objectif prioritaire à savoir le passage à l'économie de la

³⁸ Cohen, Aghion, Cette et Lemoine (2011) : « Crise et croissance : une stratégie pour la France », Conseil d'Analyse Économique/ Direction de l'information légale et administrative. Paris, 2011.

connaissance (*aujourd'hui l'économie digitalisée et l'Industrie 4.0*³⁹). Pour ce faire, Cohen et al (2011) ont recommandé de :

3. Continuer et amplifier l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
4. Accélérer la stratégie d'émergence et de croissance de PME performantes, en favorisant leur accès au marché, en améliorant leur financement, en mobilisant les administrations à leur service ;
5. Engager résolument une réforme du marché du travail pour qu'il soit plus performant sur le plan économique ;
6. Poursuivre la libéralisation du marché des biens ;

En se basant sur l'indice de réglementation des marchés des produits (RMP) de l'OCDE, les auteurs montrent, qu'il faut éliminer les barrières à la concurrence et les rigidités réglementaires qui brident l'activité des entreprises et la croissance de l'économie à savoir le contrôle de l'État (*contrôle d'entreprises, part des entreprises publiques, implication du Gouvernement dans les secteurs de réseau, contrôle des prix ...*), les barrières à la création d'entreprise (*opacité administrative et réglementaire, freins administratifs sectoriels ou individuels à la création d'entreprises, freins à la concurrence, les barrières au commerce et les barrières à l'investissement (freins aux flux directs d'investissement), droits de douane, procédures discriminatoires et autres barrières réglementaires*).

- L'État doit cibler, aussi, ses interventions « **verticalement** », c'est-à-dire privilégier certains secteurs pour endiguer leur déclin. Autrement dit, l'État doit **réinventer la politique industrielle avec l'objectif d'élever la productivité et de booster l'effort d'exportation** par l'appui et la promotion des spécialisations dans les systèmes techniques complexes et les nouveaux secteurs stratégiques (la santé, les clean-tech et les énergies renouvelables...) et l'augmentation de la rentabilité des investissements productifs (Cohen et al (2011)).

La politique industrielle est, en effet, *une politique sectorielle*, qui vise à promouvoir des secteurs qui, pour des raisons multiples méritent une intervention. Cohen et J. H. Lorenzi (2000) soulignent que les histoires des décollages économiques réussis de certaines économies comme le Japon, l'Allemagne et les économies Est-asiatiques valident l'argument de la protection de "*l'infant economy*" (protection des industries nationales émergentes, soutien ouvert et appui à certains secteurs) qui a contribué fortement au développement industriel dans ces pays.

En fait, la politique sectorielle, lorsqu'elle existe, est le fait de l'État (directement ou indirectement), des banques, des investisseurs (secteur privé) et de collectivités locales. L'État peut agir, donc, en sa triple qualité de régulateur, de stratège sectoriel, et d'actionnaire des champions nationaux.

³⁹ Outre les aspects technologiques, la quatrième révolution industrielle (génération 4.0) influe sur différents aspects de nos sociétés modernes. De nouveaux enjeux apparaissent au travers de cette nouvelle manière de produire. L'industrie 4.0 touche évidemment l'aspect économique mais a également des impacts sociaux, politiques ou environnementaux.

Il est opportun, aussi, de rappeler que la politique industrielle est l'un des principaux leviers d'action permettant aux pouvoirs publics de mettre en œuvre *une politique structurelle*⁴⁰ qui cherche à améliorer les bases et les structures de l'économie dans le but d'améliorer le fonctionnement de cette dernière et de l'adapter aux transformations de la société.

Morvan (1991), de son côté, définit la politique industrielle comme « *un ensemble d'orientations coordonnées par les pouvoirs publics visant à agir sur les conditions de détermination des attitudes des agents et/ou sur les attitudes elles-mêmes, de façon à atteindre des objectifs considérés comme importants* »⁴¹.

Une telle définition est ouverte et peut englober toutes les modalités et les implications de la politique industrielle, en ce sens qu'elle permet de repérer plusieurs types de politique industrielle selon les réponses apportées aux points suivants :

- Quels objectifs la politique industrielle doit-elle viser ?
- Quel doit être le champ de cette politique ?
- À quel niveau, la politique industrielle doit-elle situer ses interventions ?
- Quelles modalités d'intervention doit-on privilégier ?

Stoffares (1980)⁴² montre qu'« *Au niveau d'une nation et d'une politique industrielle nationale, les enjeux changent de nature par rapport aux simples stratégies des firmes. Certes, les stratégies des firmes, les données de la division internationale du travail en fonction des avantages comparatifs, les économies d'échelle et les gains de productivité au profit des firmes multinationales qui dominent leur marché etc... induisent une certaine spécialisation naturelle des activités.* Mais cette spécialisation naturelle issue du mécanisme libre-échangiste peut se révéler nuisible à l'acquisition d'une compétitivité économique structurelle de la nation, en la plaçant dans une situation perpétuellement dominée par la hiérarchisation internationale du système productif.

Stoffares considère, ainsi, que la notion **de filière industrielle** est *centrale* dans les relations d'interdépendances entre économies et au cœur du concept d'indépendance nationale industrielle. Elle est, aussi, un élément pivot dans de nombreux choix stratégiques de politique économique et de politique de l'entreprise. Il l'a défini comme étant l'ensemble des stades du processus de production qui conduit des matières premières à la satisfaction du besoin final du consommateur, que ce besoin final s'adresse à un bien matériel ou à un service.

⁴⁰ Une politique économique structurelle est une politique économique de moyen et long terme qui vise à transformer les structures de l'économie. Sa finalité est souvent d'accroître la croissance potentielle d'une économie nationale.

⁴¹ Morvan. Y (1991) : "Fondement d'Économie Industrielle". Edition Economica

⁴² Stoffares. C (1980) : « Les réorientations de la politique industrielle » ; Revue d'Économie Industrielle ; n° 14/1980 ; pp. 219-232;

Les CVM constituent un cadre d'analyse récent développé sur la base des apports des précédents courants d'analyse sur la notion de "filière"⁴³. (Montigaud, 1992 ; Hugon, 1988 ; Rastoin et Bencharif 2007, etc.). La comparaison de la nouvelle approche de "chaines de valeur" et celle de "filieres" fait révéler une forte complémentarité des deux outils (Raikes et al., 2000). Il s'agit, pour certains économistes, d'une actualisation permanente de l'approche "filière" (Temple et al., 2009 et 2011).

La chaîne de valeur est, en fait, « *l'ensemble des étapes déterminant la capacité d'un domaine d'activité stratégique (DAS (filière)), d'une entreprise ou d'une organisation à obtenir un avantage concurrentiel* ».

Dans un contexte plus opérationnel et si on se réfère à la définition adoptée par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (*article 173 du TFUE*), la politique industrielle est de nature horizontale touchant à de nombreux domaines et vise à mettre en place des conditions propices à la compétitivité des entreprises. Elle est, également, profondément intégrée dans d'autres politiques telles que celles liées au commerce, au marché intérieur, à la recherche et à l'innovation, à l'emploi, à la protection de l'environnement et à la santé publique. Les objectifs spécifiques de la politique industrielle sont, ainsi (Gouardères (2016)) :

- Accélérer l'adaptation de l'industrie aux changements structurels ;
- Encourager un environnement favorable à l'initiative et au développement des entreprises et notamment des petites et moyennes entreprises,
- Encourager un environnement favorable à la coopération entre entreprises,
- Favoriser une meilleure exploitation du potentiel industriel des politiques d'innovation, de recherche et de développement technologique.

2.2. L'industrialisation une caractéristique quasi-universelle de la transformation structurelle

2.2.1. La dynamique industrielle signe de transformation structurelle...

▪ Poids du secteur manufacturier dans le PIB

« *L'industrialisation est-elle nécessaire à une croissance continue ? Nos modèles de la transformation suggèrent que la réponse est généralement oui. (...). Nous concluons que, sur le plan empirique et théorique, une période durant laquelle la part de l'industrialisation augmente sensiblement est une caractéristique quasi universelle de la transformation structurelle* » (Chenery et al. (1986)).

Partant de cela, la dynamique de la transformation structurelle s'avère intimement liée au développement du secteur manufacturier. Dans ce même ordre d'idées, Kaldor (1966) a conclu, lui aussi,

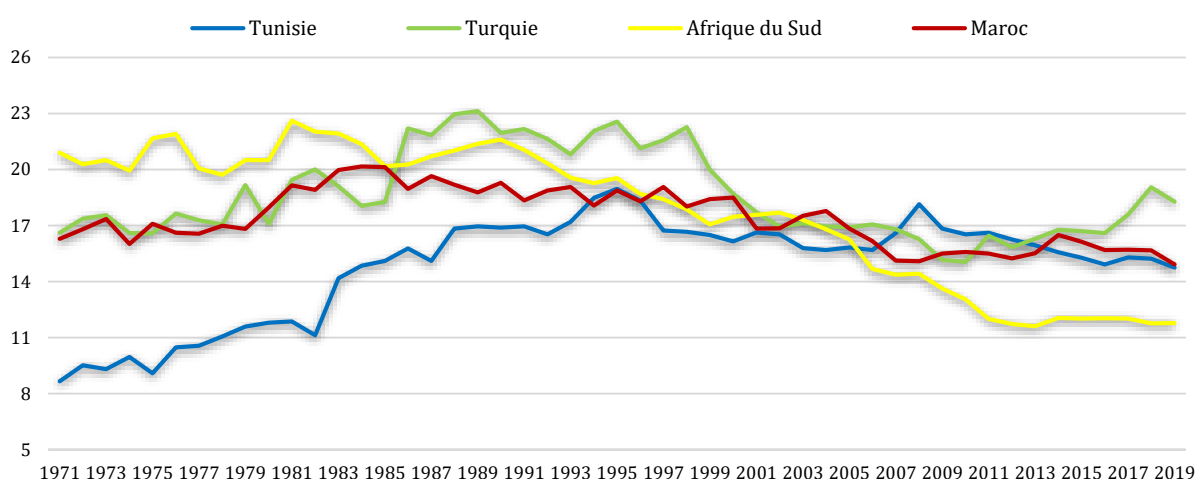
⁴³ Cheriet. FR (2015) : « Filières agroalimentaires et chaines globales de valeur : concepts, méthodologies et perspectives de développement » ; 2015.

que les taux de croissance rapides sont presque toujours associés au taux de croissance rapide du secteur de l'industrie manufacturière.

En effet, la part de l'industrie manufacturière tunisienne dans le PIB a connu des périodes de forte expansion, (1971 -1995) en passant de 8.7% en 1971 à 18,9 % en 1995, résultat de l'entrée en vigueur de l'Accord Multifibres (1974-1995) qui portait sur les textiles. **Le démantèlement de cet accord et son remplacement par l'Accord de l'OMC** sur les textiles et les vêtements a engendré un repli significatif de la part du secteur manufacturier dans le PIB de plusieurs économies en développement entre autres la Tunisie.

La montée en puissance des filières des IME a compensé pour partie cette contraction de la part du secteur manufacturier tunisien dans le PIB pour retrouver de nouveau la tendance des années 80 qui n'a pas duré longtemps. La crise de 2008 et ses effets économiques sur nos partenaires européens, la persistance de la crise du secteur textile et la phase transitoire post-révolution peuvent expliquer la contraction du poids du secteur manufacturier.

Figure 10 : Dynamique de la transformation structurelle : Évolution de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB (1971 - 2019)



Source : WDI/WB

L'examen de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB montre qu'elle a accusé un recul plus aux moins important, en 2018 par rapport à l'année 2005, pour la Tunisie et pour plusieurs autres pays (Figure 11 et 12). En effet, seules quelques économies ont enregistré une augmentation de leur ratio comme la Turquie (+2.1)⁴⁴, le Mexique (+1.6), la Corée du Sud (+1), la Pologne (+0.7). Pour la Tunisie et en plus de sa rétraction (-1.5 points de pourcentage), le niveau de ce ratio (14.3% en 2018)

⁴⁴ Ce chiffre représente l'écart entre 2005/2018 = (VA manufacturière % du PIB)₂₀₀₅ - (VA manufacturière % du PIB)₂₀₁₈

reste encore très faible relativement à celui de beaucoup de pays Chine (27,8%), Corée du Sud (26,6%), Rép. Tchèque (23,1%), Malaisie (21,6%), Turquie (19%) ...).

Figure 11 : VA manufacturière en % du PIB

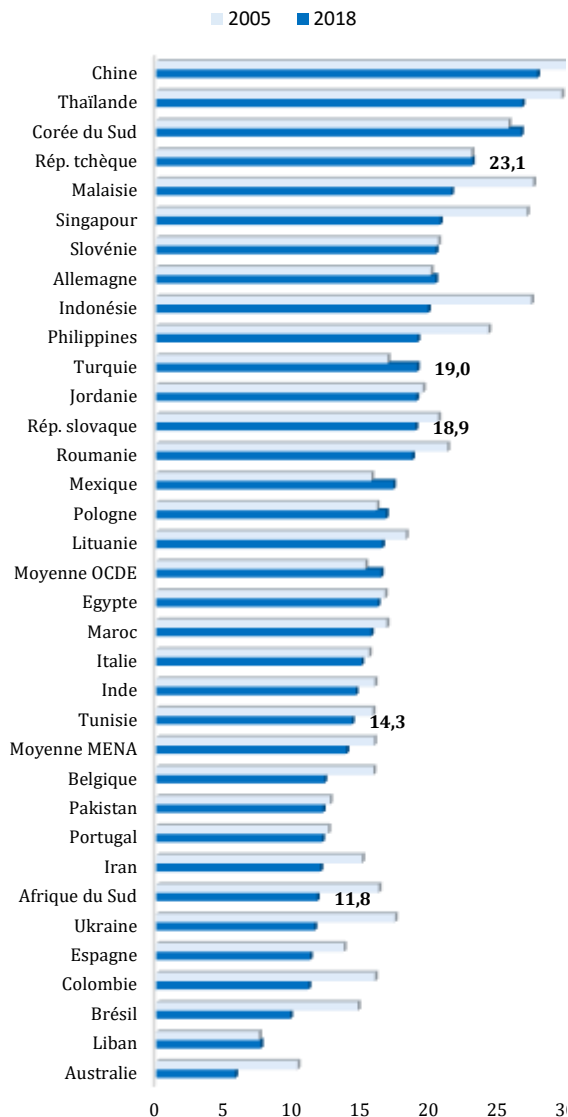
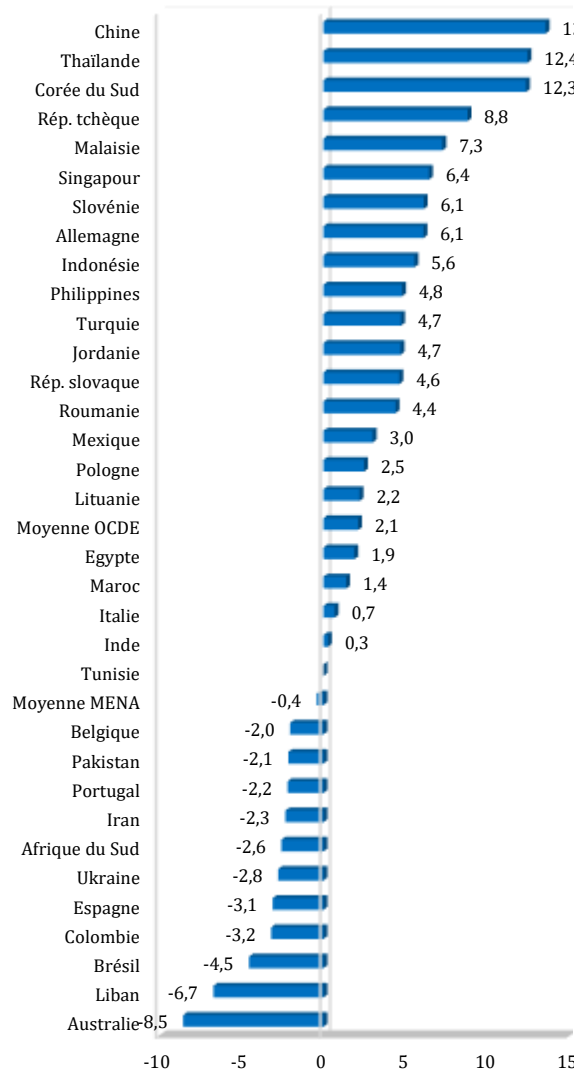


Figure 12 : Ratio de la VA manufacturière % du PIB : Écart Tunisie par rapport à quelques pays (2018)

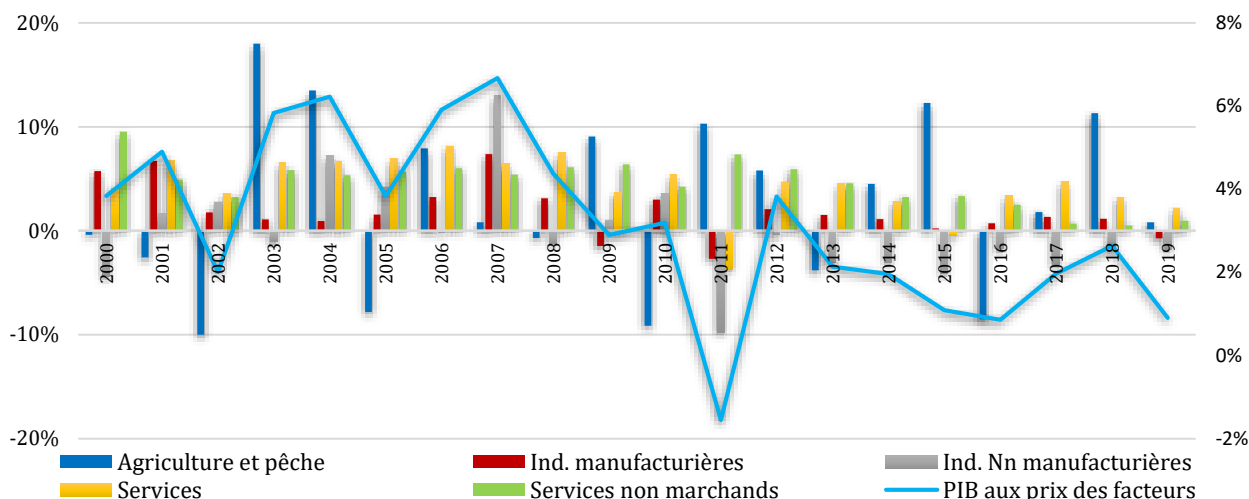


Source : Indicateur de développement dans le monde/ Banque Mondiale WDI/WB et calcul de l'auteur à partir de WDI/WB

▪ Contribution sectorielle à la croissance

La croissance économique résulte de l'augmentation de la production dans les différents secteurs de l'économie nationale. En effet, les fluctuations de la croissance économique sont tributaires de celles de la valeur ajoutée sectorielle. Une variation positive des valeurs ajoutées sectorielles favorise la croissance.

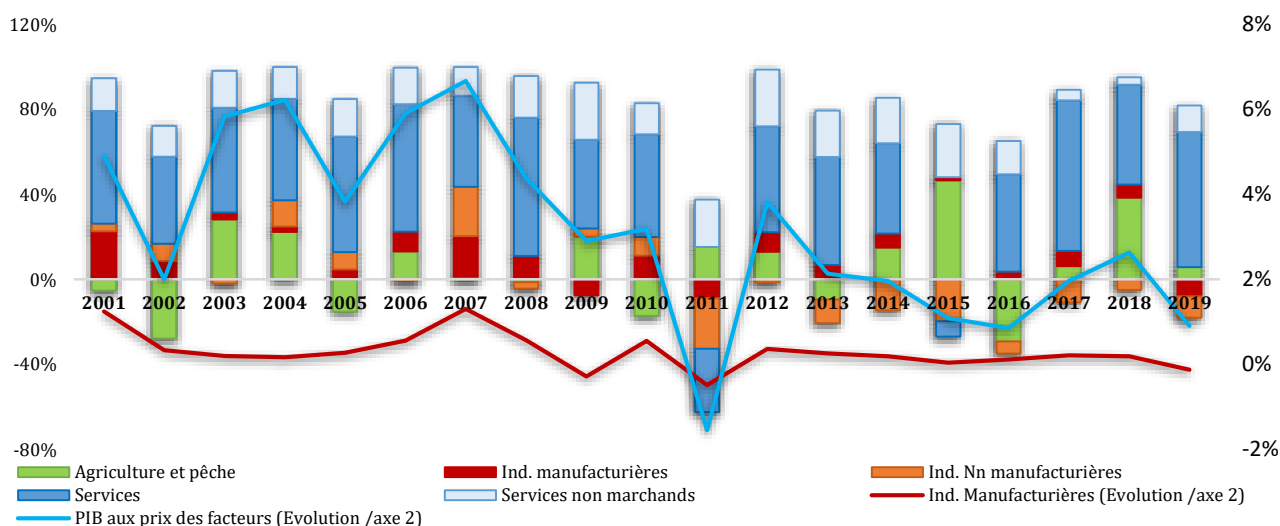
Figure 13 : Accroissement de la valeur ajoutée sectorielle entre 2000 et 2019



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'INS

Si on se réfère à la période 2000-2019, le graphique ci-dessus peut expliquer les tendances précitées de la part de la valeur ajoutée manufacturières dans le PIB et permet de constater que la plus grande variabilité des taux de croissance sectorielle concerne essentiellement le secteur agricole suivi par les industries non manufacturières. Le graphique permet de constater également une forte corrélation entre le taux de croissance de l'économie et celui du secteur tertiaire. En effet, la croissance est principalement tirée par le secteur des services. **La contribution du secteur manufacturier, par contre, reste encore faible et non suffisante et nécessite des ajustements bien étudiés pour promouvoir ce secteur, créer de la valeur ajoutée et tirer l'économie vers le haut.**

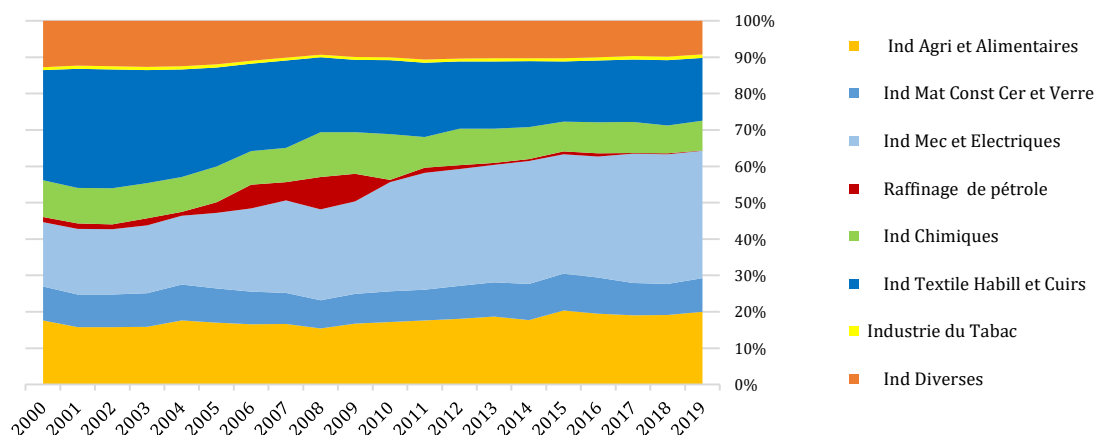
Figure 14 : Contribution sectorielle à la croissance : Structure (en %) et Évolution



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'INS

En effet, « pour un pays en développement qui cherche à maintenir sa croissance tout en favorisant la création d'emplois, l'industrie manufacturière offre la possibilité non seulement de redéployer l'économie vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, mais aussi de constituer une base relativement large d'emplois à forte productivité de main d'œuvre »⁴⁵. L'Industrie manufacturière peut être, donc, une source indispensable pour réaliser une croissance pérenne et inclusive.

Figure 15 : Répartition de la valeur ajoutée des industries manufacturières



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'INS

Dans ce contexte, il faut rappeler que le modèle économique tunisien, construit au cours des années 1990, essentiellement, d'industries manufacturières légères telles que les industries du THC, a connu une transformation remarquable depuis le début des années 2000 avec la progression notable de la part des IME qui est passé de 17.7% de la valeur ajoutée manufacturière totale en 2000 à 35% en 2019 et la dégradation de celle des industries de Textile, Habillement et Cuir qui est passé de 30.2% en 2000 à 17.2% en 2019. L'année 2006 constitue, en fait, le point d'inflexion à partir duquel le secteur des industries mécaniques et électriques se positionne comme premier secteur contribuant à la croissance du PIB. Ce secteur est devenu, également et depuis 2008, le premier secteur exportateur.

Par ailleurs, on constate une quasi-stabilisation continue de la part des industries agro-alimentaires et de matériels de construction, céramique et verre qui sont orientées essentiellement pour satisfaire la demande intérieure. En somme, il est à constater qu'à partir des années 2000, la croissance de la valeur ajoutée manufacturière est fortement tributaire de celle des industries mécaniques et électriques alors qu'elle était générée, durant les décennies 80 et 90, essentiellement par les activités de THC.

⁴⁵ LI Yong, Directeur Général de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) ; Avant-propos du "Rapport sur le développement industriel de 2013)/ « Soutenir la croissance de l'emploi : Le rôle du secteur manufacturier et du changement structurel Un tour d'horizon » ; ONUDI

L'analyse souligne l'importance des filières mécaniques, électriques et électronique (IMEE) qui jouent le rôle de locomotive pour l'économie tunisienne. Ce secteur doté de potentialités d'exportation importantes, accapare la part la plus importante dans les exportations totales des biens depuis 2008 en atteignant la valeur de 46.6% en 2019 contre 12.5% en 1996.

Notons, également, l'importance des industries chimiques et pharmaceutiques et des industries agro-alimentaires qui jouent un rôle de rééquilibrage lors des périodes de crises.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs indicateurs peuvent être calculés à partir de la valeur ajoutée permettant de mesurer la richesse créée par une industrie, une filière ou une entreprise résultant de l'exploitation de ses actifs à savoir le taux de la valeur ajoutée.

▪ L'intégration des filières industrielles : une mesure sur la base du taux de la valeur ajoutée

Le taux de la valeur ajoutée mesure la performance de l'outil de production, le degré d'intégration ou de sous-traitance d'une entreprise ou d'une filière de production. Il mesure la contribution de la filière à la valeur de sa production et par cela, il permet de mesurer son niveau d'intégration dans le processus de production et de commercialisation ainsi que le poids des charges externes.

$$\text{Taux d'intégration d'une filière} = \frac{\text{Valeur ajoutée}}{\text{Production}}$$

Plus ce taux est élevé, plus la filière contribue à créer de la valeur et plus elle est intégrée dans le tissu économique. Une filière qui réalise en interne l'ensemble de la chaîne de production aura un taux de valeur ajoutée plus important que celle qui sous-traite certaines étapes, à niveau de production égal (Douhane et Rocchi (1994))⁴⁶. Il s'avère, ainsi, que les filières industrielles qui sont, relativement, les plus intégrées et les plus performantes sont essentiellement :

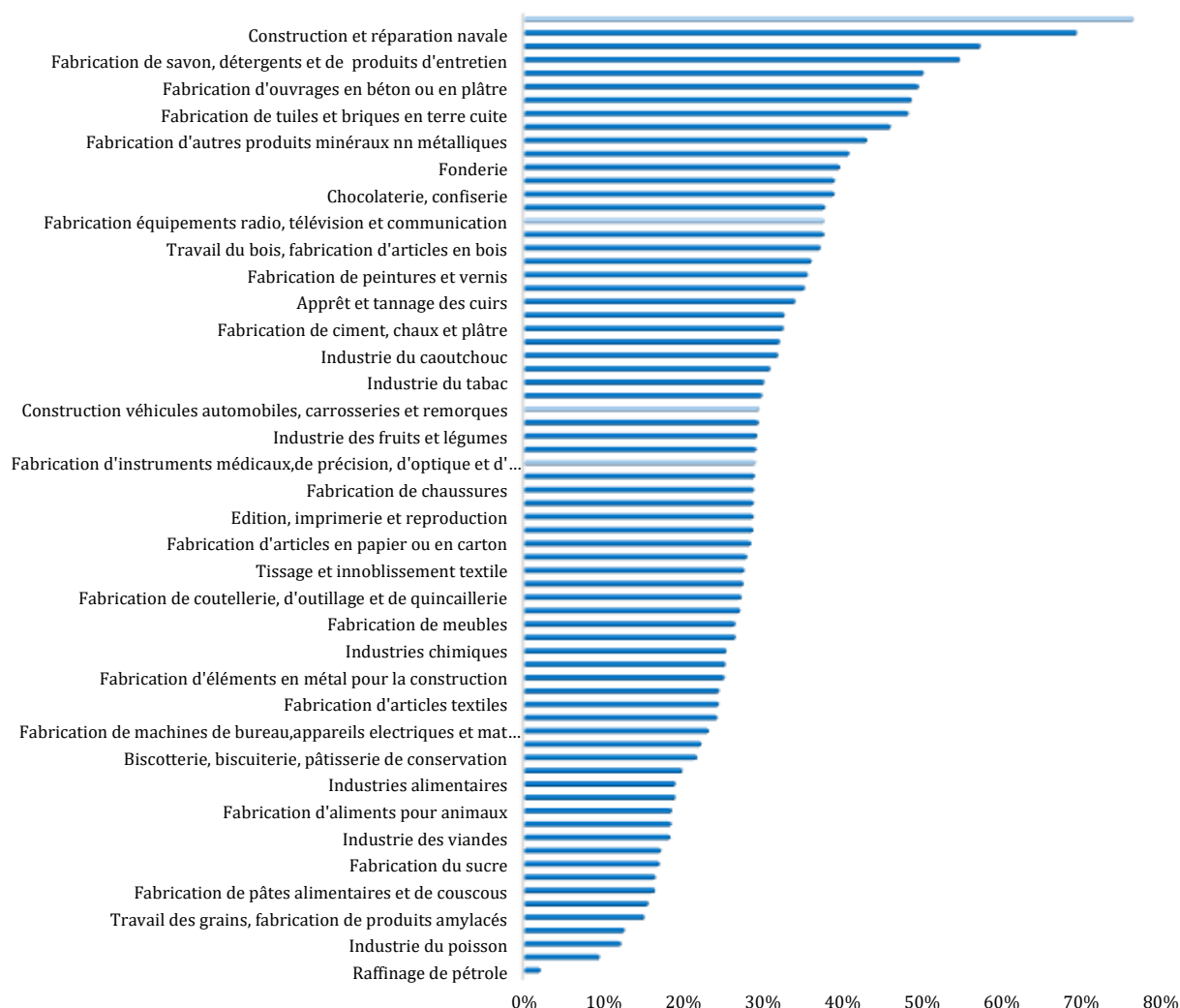
Tableau 1 : Taux d'intégration par secteurs/ filières (2018)

ACTIVITE	TAUX D'INTEGRATION
Industries mécaniques-électriques-électroniques	26.4%
- Construction et réparation navale	69.3%
- Fabrication d'équipements mécaniques	35.1%
- Fabrication de machines agricoles	37.5%
- Fabrication équipements radio, télévision et communication	37.6%
- Construction véhicules automobiles, carrosseries et remorques	31%
- Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	29%
- Fabrication d'équipements automobiles	29%
- Fabrication d'autres matériels de transport (construction aéronautique et spatial ...)	27%
Industries chimiques	25.3%
- Industries pharmaceutiques	76.4%
- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (ciment, verre, plâtre	42.9%
- Fabrication de produits agrochimiques	40.7%
- Industries de caoutchouc et de plastique	31.7%
Textile, habillement, cuir et chaussure	29%
- Filature	48.5%
- Certaines industries de textile	40%
Industries alimentaires	18.9%

⁴⁶ Douhane et Rocchi (1994) : « Déchiffrer et analyser les comptes de l'entreprise », Ed. Lamy, Paris.

Cependant, ce taux ne dépasse pas le 19% pour les filières des industries alimentaires. Cela peut s'expliquer surtout par le coût élevé des intrants dans ce secteur.

Figure 16 : Intégration des filières industrielles : Taux de la valeur ajoutée (VA/Production 2018)



Source : Calcul de l'auteur à partir de données de l'INS

Ces chiffres illustrent, également, le niveau de performance des activités industrielles. La faible performance de certaines filières peut s'expliquer, pour partie, par la contingence post-révolution, mais, structurellement par le manque de compétence, l'inadéquation entre la formation des salariés et les besoins des entreprises en matière de qualification.

En ce qui concerne l'écart de performance entre les filières, cela peut refléter la nature de la participation de ces dernières aux chaînes de valeur et leur degré d'intégration dans le processus de production et de commercialisation. Il décrit, également, l'écart technologique entre elles qui est en forte interaction avec le niveau du capital humain et du savoir dans ces activités. Aussi, il reflète l'intensité de la présence des entreprises étrangères et offshore dans l'activité. Également, le problème se pose, aussi, au niveau des

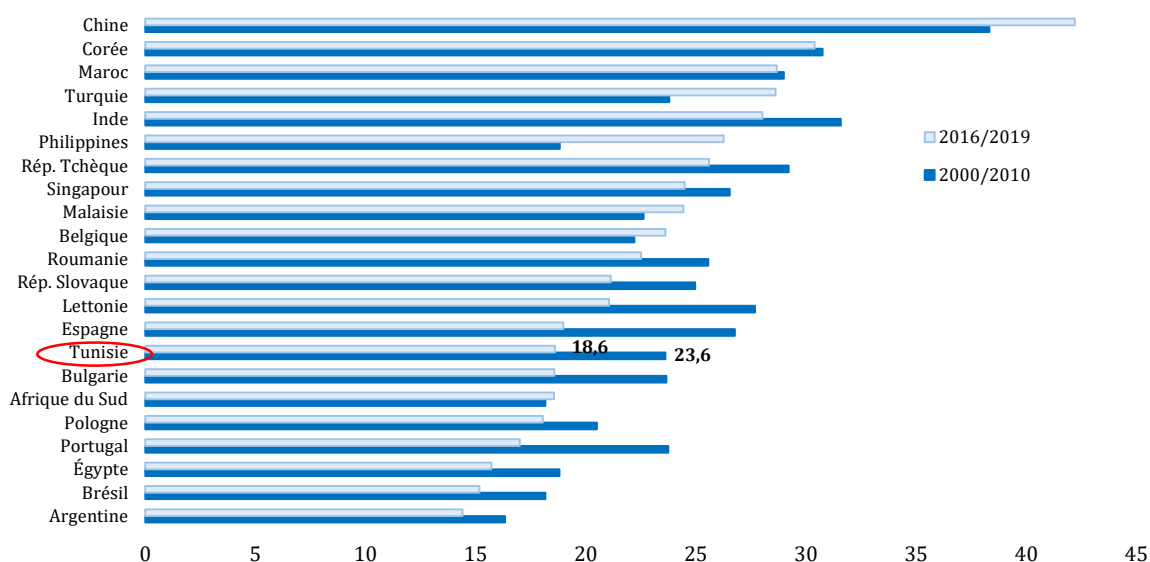
efforts d'investissement, local et étranger, alloué à ces activités et plus particulièrement aux activités à forte potentialité d'exportation⁴⁷.

2.2.2. L'investissement industriel

■ Aperçu général

Il convient de rappeler que, malgré de nombreuses réformes qui ont été mises en place durant les dernières décennies pour consolider le secteur privé (les incitations, l'engagement de plusieurs programmes d'appui aux entreprises privées et la promulgation en 2007 de la loi sur l'initiative économique, la promulgation en 2016 de la loi d'investissement (Loi n°2016-71), l'investissement privé, en Tunisie, et plus particulièrement manufacturier s'est caractérisé par sa faiblesse structurelle.

Figure 17 : Effort d'investissement : (FBCF totale en % PIB)



Source : WDI/ BM

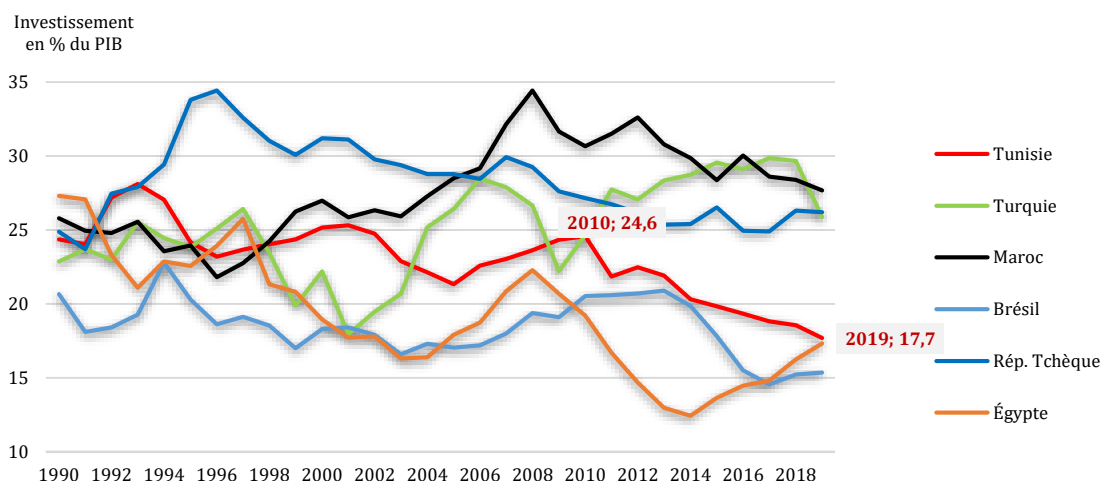
L'effort d'investissement⁴⁸ (18.6% en 2018) s'avère largement inférieur à celui enregistré par d'autres économies émergentes comme la Turquie (30% en 2018) et le Maroc (28.5% en 2018).⁴⁹ Ces derniers, qui avaient des taux d'investissement comparables et même, très inférieur à celui de la Tunisie au début de la décennie 2000 (en 2001, ce taux était de 25.3% pour la Tunisie, 18% , pour la Turquie et 27% pour le Maroc) ont réussi à dynamiser l'investissement privé grâce à la mise en œuvre de plusieurs réformes engageant, davantage, le secteur privé telle que la charte de l'investissement en 1995 pour le Maroc.

⁴⁷ Cette partie sera développée dans 2.2.2 (l'investissement industriel)

⁴⁸ Voir « Investissement privé en Tunisie : Bilan et Perspectives » / Études de l'ITCEQ / n° 3/2016

⁴⁹ Données de la Banque Mondiale 2017

Figure 18 : Effort d'investissement : la Tunisie et certains concurrents/pays émergents / 1990-2019



Source : WDI/ BM

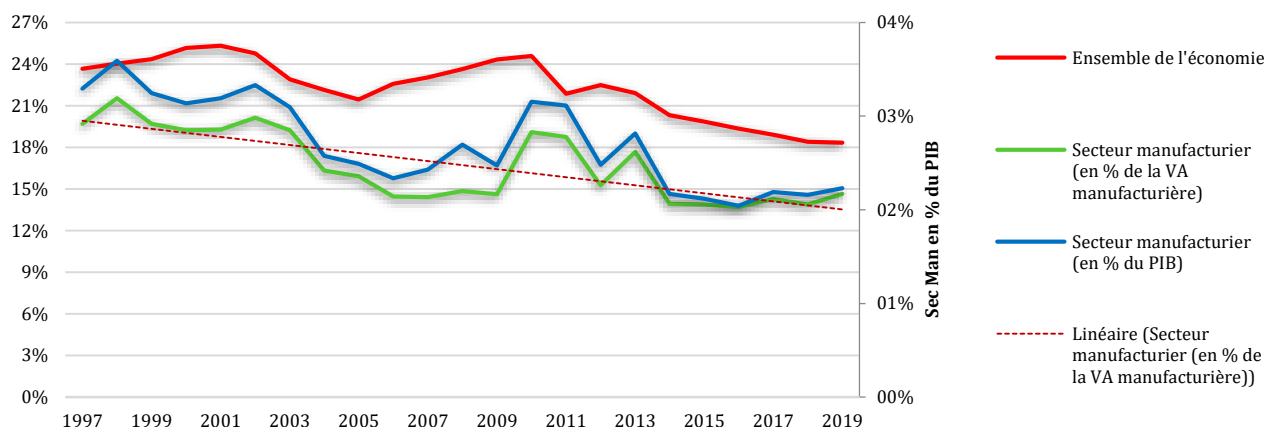
En effet et sur la période 2000-2013, l'investissement privé s'était caractérisé par un faible dynamisme et n'a pas dépassé les 15% du PIB alors qu'il était de 25% dans des pays Sud -Est asiatiques ⁵⁰. Sa part dans le total de la FBCF a chuté d'environ 63% en moyenne sur la période 2000-2013 à 55% sur la période 2011-2017. L'effort d'investissement privé a connu, ainsi, un repli significatif après 2010, en passant de 14.1% du PIB en 2010 à moins de 10% en 2017, notamment en raison, d'une part, de la crise économique qu'ont connue plusieurs pays de l'UE après 2009 et, d'autre part, du climat d'incertitude et d'instabilité politique, sécuritaire et sociale ainsi qu'aux changements des cadres institutionnel et législatif qui encadrent l'investissement privé.

Quant à l'investissement manufacturier, le ratio de l'effort d'investissement (FBCF manufacturière en % du PIB) a globalement baissé depuis l'année 2000. Cette tendance s'est accentuée après les événements de 2011 pour passer de 3.15% du PIB en 2010 à 2.2% en 2019 avec un repli de 30% en 2019 contre 25% pour l'ensemble de l'économie. Également, la part de la FBCF manufacturière dans la valeur ajoutée générée par le secteur a reculé, aussi, sensiblement (-22%) entre 2010 et 2019.⁵¹

⁵⁰ Voir « Investissement privé en Tunisie : Bilan et Perspectives » / Études de l'ITCEQ / n° 3/2016

⁵¹ Les chiffres dans les deux paragraphes sont calculés par l'auteur à partir des données de l'INS

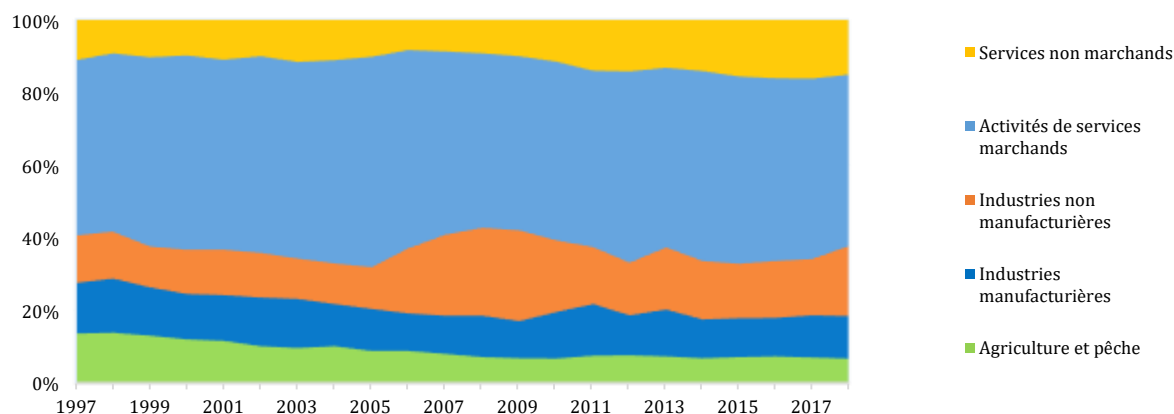
Figure 19 : Évolution de l'effort d'investissement dans le secteur manufacturier



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

La répartition sectorielle de l'investissement permet de révéler un faible dynamisme de l'investissement au niveau du secteur manufacturier, une prépondérance de l'investissement dans les services marchands et plus particulièrement dans le logement, un recul remarquable au niveau de l'agriculture et une évolution au niveau du secteur non manufacturier et l'Administration.

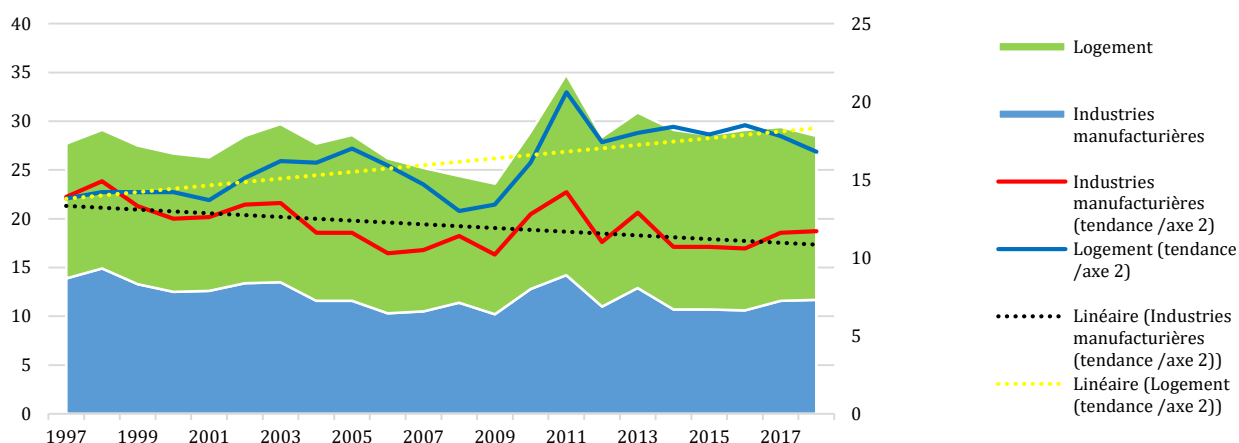
Figure 20 : Répartition sectorielle de la FBCF entre 1997 et 2018



Source : Institut National de la Statistique (INS)

En comparant avec l'investissement dans le logement, ce secteur non productif, la part de l'investissement manufacturier dans la FBCF globale est toujours inférieure à celle allouée au logement qui représente, à lui seul, près de du quart (24%) du total des investissements privés

**Figure 21 : Evolution de la part de la FBCF dans la FBCF totale (1997/2018) :
Secteur manufacturier et logement**

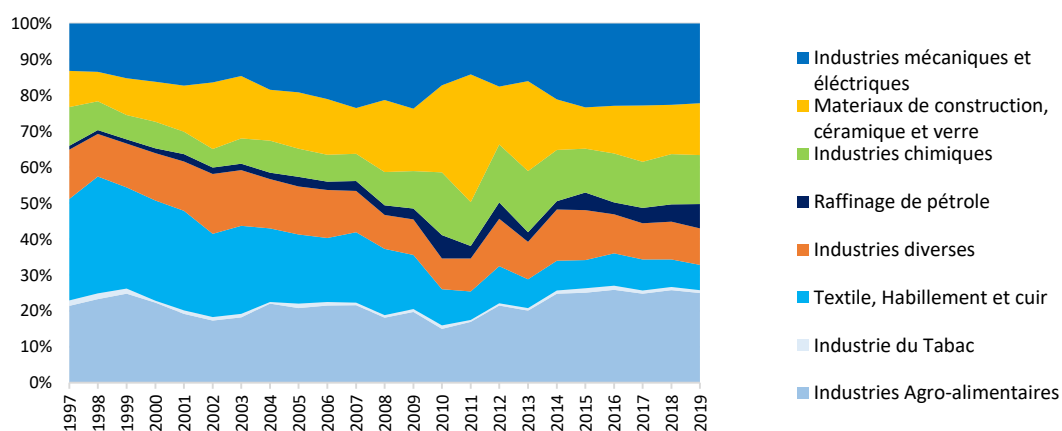


Source : INS

▪ Les industries mécaniques et électriques : un renforcement du positionnement et des potentialités énormes

La répartition de la FBCF manufacturières par secteur d'activité permet de constater une augmentation notable de la part des industries mécaniques et électriques entre 1997 et 2019 en passant de 13.2% à 22.2% de la FBCF manufacturière. Néanmoins, le secteur a connu des périodes de repli, plus particulièrement sur les périodes 2001- 2003 et 2010- 2013. La rupture du rythme durant la période 2010-2013 résulte, essentiellement de la conjoncture post -révolution. Un retour à la tendance a commencé en 2014 avec une part moyenne par an de 22.5% dans la FBCF manufacturière totale. Cette tendance à la hausse coïncide avec une forte contraction de la part des industries de textile, habillement et cuir qui s'est inscrit en baisse à partir de l'année 2003 (24.5%) pour atteindre une valeur de 7% en 2019. Notons que cette part était d'environ 29% en moyenne par an entre 1997 et 2002.

Figure 22 : Structure de la FBCF manufacturière



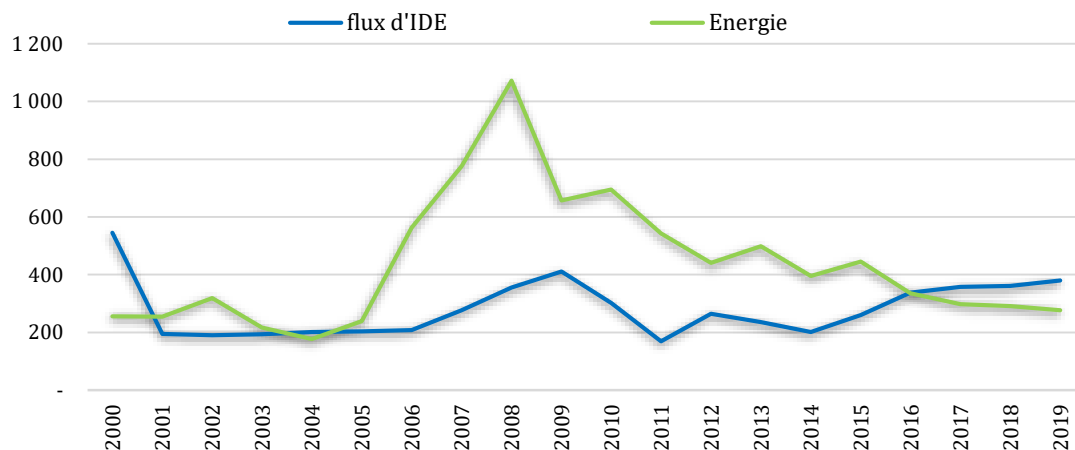
Source : Compilation ITCEQ à partir des données de l'INS

La part des industries chimiques, quant-à-elle et malgré les fluctuations très sensibles de son rythme d'évolution ou de fléchissement, a enregistré, à partir de l'année 2008, une augmentation notable. Par ailleurs et après une période de recul (2008-2011), les industries agro-alimentaires ont trouvé de nouveau, en 2012, leur tendance des années 1997/2000 pour avoir une part moyenne de 25.2% par an. Quant aux industries des matériaux de construction, céramique et verre, celles-ci, ont connu, durant la période 2008-2013 un accroissement exponentiel de leur part à cause des opérations de privatisation contre une part moyenne de 13.8% par an sur toute la période 1997-2019 hors les quatre années précitées.

2.2.3. Dynamique des IDE manufacturiers

L'investissement direct étranger (IDE) fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs de la croissance économique. L'IDE peut, ainsi, favoriser la croissance économique dans les pays d'accueil à travers des avantages directs et indirects. Les flux d'IDE peuvent contribuer à limiter les insuffisances de l'épargne domestique, stimuler l'accumulation de capital domestique qui va améliorer le potentiel de croissance économique et pourrait même accroître les investissements nationaux (Sylwester, 2005). Il peut apporter des gains de productivité dans les pays d'accueil à travers le transfert de technologies, l'acquisition de compétences, la concurrence et l'expansion du potentiel d'exportation de l'économie (Moran et al., 2005)⁵².

Figure 23 : Flux entrants d'IDE manufacturier (en Million d'Euro)



Source : FIPA-BCT

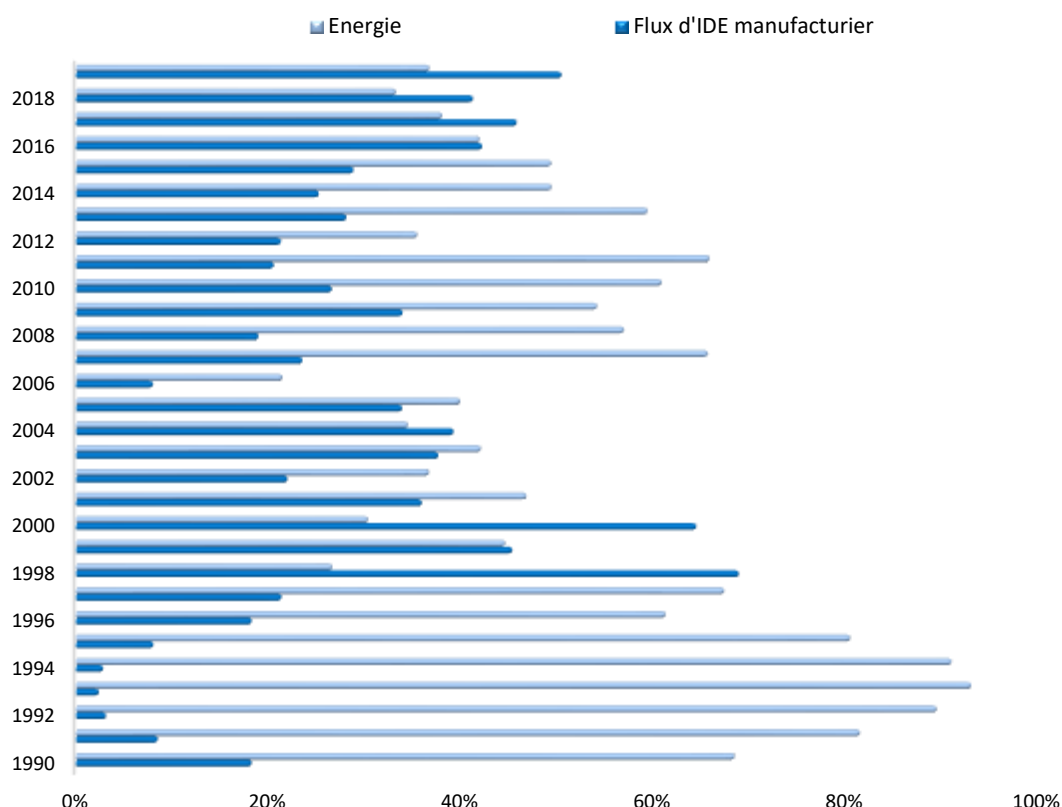
Les flux d'IDE attirés par le secteur manufacturier ont régulièrement progressé entre 1990 et 2019 passant de 14 MDT en 1990 à 771.6 MDT en 2009 (410.71 M d'Euro) avant d'enregistrer une contraction sensible entre 2010 et 2015. Ils se sont inscrits, par la suite à la hausse, atteignant 1249.1 en 2019 (380.2 M d'Euro), soit un accroissement annuel moyen de 11.7% et une part moyenne dans le total des IDE de 45% durant la période 2016-2019 (Figure 23). Bien qu'il ait baissé suite aux événements de

⁵² Dhaoui. S et Sammoud. I (2016): « Investissement direct étranger et transfert de technologie : cas des industries manufacturières tunisiennes » ; ITCEQ (2016) / Notes et Analyses de l'ITCEQ n°13/ Avril 2016

2011, son niveau reste toujours encourageant avec le retour à la tendance et l'orientation vers des filières intensives en technologie et en compétences.⁵³

Comme le montre la figure ci-contre (Figure 24), la part des IDE manufacturier dans la FBCF manufacturière a connu une rupture de tendance très significative pendant la période 2010-2015, passant de 33.9% en 2009 à 20.5% en 2011 et 28.8% en 2015 avant d'enregistrer, à partir de 2016, une augmentation remarquable pour atteindre 50.4% en 2019. Néanmoins, il faut noter que cette montée en termes de poids, entre 2013 et 2019, provient, pour une grande partie du recul notable des IDE dans le secteur de l'énergie.

Figure 24 : Part des flux d'IDE dans le total des IDE (en %) / (1990-2019)

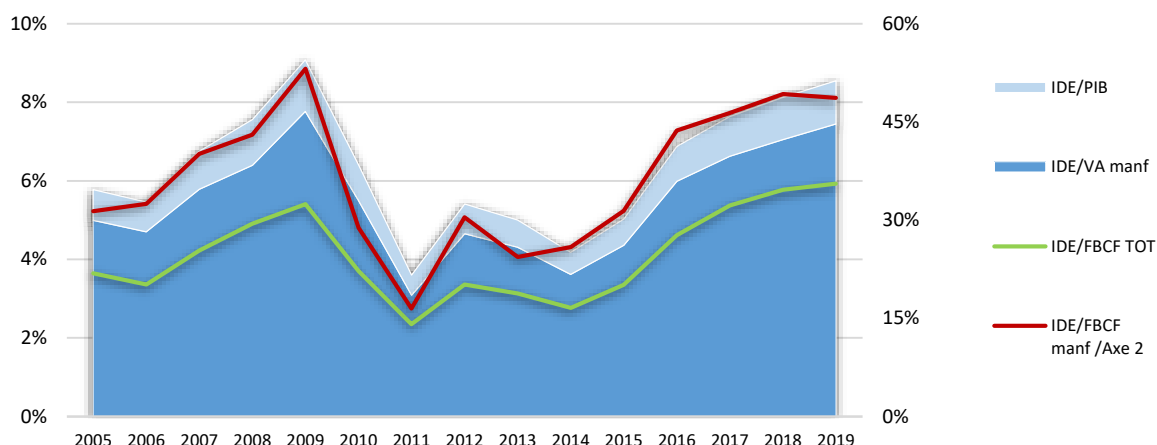


Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la FIPA et de la BCT

Il convient de mentionner que les flux d'IDE attirés par la Tunisie étaient significatifs, mais essentiellement portés sur le secteur de l'énergie, alors que les investissements dans les industries manufacturières demeuraient concentrés dans les activités à faible valeur ajoutée et d'assemblage. Néanmoins, on constate une transformation progressive en faveur des secteurs plus intensifs en technologie et compétences.

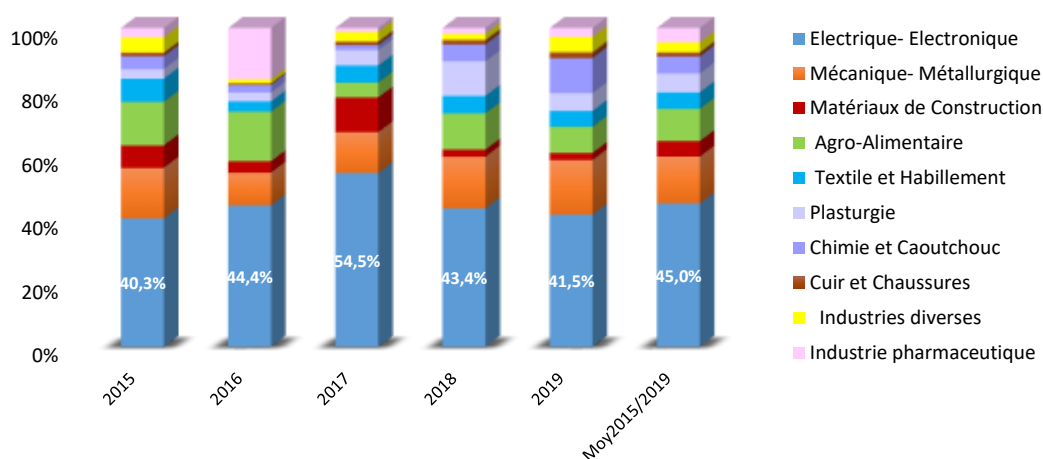
⁵³ Entre 1998 et 2000, les opérations de privatisation ont touché essentiellement le secteur des matériaux de construction avec la cession des cimenteries. En 2009

Figure 25 : Évolution de l'IDE manufacturier entrant (en %) de la VA, du PIB et de la FBCF



Source : INS- FIPA-BCT

Figure 26 : Répartition sectorielle des flux entrants d'IDE manufacturier (en %) / 2015-2019



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA)

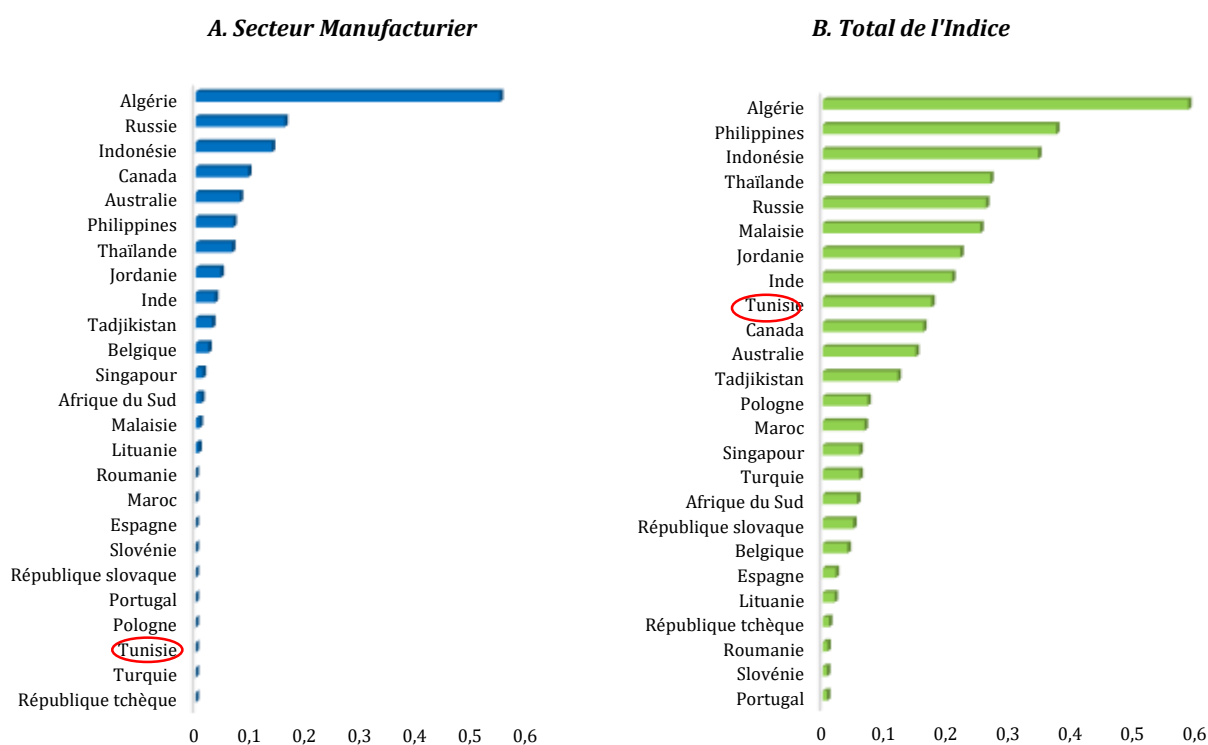
La répartition sectorielle des flux d'IDE manufacturier met en évidence une orientation plus marquée vers les industries électriques et électroniques, suivies par les industries mécaniques, l'agro-alimentaire, les industries chimiques et pharmaceutiques. Parmi les industries manufacturières, le secteur de textile, habillement et cuir, peu intense en technologies et en capital humain, a perdu du terrain au profit des secteurs plus intenses en capital humain et en technologie (sa part moyenne dans le total des IDE manufacturiers est de 5.1% contre 45% pour industries électriques et électroniques pour la période 2015-2019). Ainsi, les IDE se concentrent davantage dans des secteurs à fort potentiel en matière d'intégration dans les CVM et de positionnement à l'international.

La présence étrangère dans un secteur peut avoir des retombées positives pour les entreprises dotées de fortes capacités d'absorption. Le transfert de la technologie étrangère a constitué un des principaux mécanismes qui ont permis à de nombreux pays de rattraper les pays développés. Ce transfert via les flux des IDE nécessite un régime opportun et favorable aux capitaux étrangers et aux flux d'échange (exportations et importations).

Les politiques nationales au travers de la mise en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles nécessaires, jouent un rôle déterminant pour attirer les IDE et pour que ces investissements aient le maximum d'effets positifs pour le développement⁵⁴.

En ce sens, *l'indice de restrictivité de la réglementation de l'IDE⁵⁵ (FIG 27) comprend des données sur les restrictions légales à l'investissement direct étranger dans plusieurs secteurs économiques. Les graphiques ci-dessous (A et B) montrent clairement que la Tunisie est, généralement, ouverte aux IDE, du moins en ce qui concerne le secteur manufacturier. Bien entendu, ces trois dernières décennies ont vu un assouplissement considérable de la restrictivité de réglementation de l'IDE. Il n'y a presque plus de restrictions légales dans le secteur manufacturier et la majorité des restrictions restantes se trouvent dans les services.*

Figure 27 : L'Indice de l'OCDE de Restrictivité de la Règlementation de l'IDE /2019



Source : OCDE

⁵⁴ OCDE (2002) : « L'investissement direct étranger au service du développement optimiser les avantages minimiser les coûts » ; OCDE.

⁵⁵ L'indice de restrictivité de l'IDE est un indicateur de l'OCDE mesurant le caractère restrictif des règles d'un pays en matière d'investissement direct étranger, en fonction de quatre types de restrictions : seuils autorisés pour les participations étrangères, mécanismes de filtrage ou d'autorisation, restrictions à l'emploi d'étrangers à des postes clés et restrictions à l'exploitation. Les questions d'application ne sont pas étudiées et des facteurs comme le degré de transparence ou le pouvoir d'accorder des autorisations ne sont pas pris en compte. L'indicateur présenté ici montre le degré de restrictivité dans neuf secteurs et le degré total, noté de 0 (ouvert) à 1 (fermé).

Toutes ces tendances reflètent une transformation de l'industrie manufacturière tunisienne qui s'oriente de plus en plus vers les industries mécaniques-électriques-électroniques (IMEE) qui jouent, aujourd'hui, le rôle de locomotive pour l'industrie et pour l'économie. Il est à remarquer, aussi, que certains secteurs ont enregistré une évolution rapide de l'emploi, notamment l'industrie de fabrication des produits informatiques, électroniques et optiques et l'industrie automobile et d'autres matériels de transports dont l'une des composantes est la filière aéronautique. L'emploi dans ces deux industries a été multiplié entre 1996 et 2018 par 5,2.

Il est à noter également que le nombre des postes d'emploi a été multiplié par 4.3 au niveau des industries mécaniques-électroniques et électriques contre 1.5 pour le textile, habillement et cuir et 2.1 pour les industries chimiques et pharmaceutiques.

Cette transformation s'est traduite par une diversification des exportations et une transformation de leur structure dont le secteur des IMEE devient le premier secteur exportateur depuis 2008.

Il faut mentionner, aussi, que même si les flux d'IDE manufacturier étaient significatifs et le nombre d'entreprises étrangères s'est considérablement accru, ces chiffres ne peuvent pas cacher la faible dynamique des créations d'entreprises dont une grande partie, des flux entrants sont, majoritairement, orientés vers des projets d'extension⁵⁶ (aux alentours de 80% en 2018 et 2019). Un effort supplémentaire doit être déployé par la Tunisie pour attirer de nouveaux investisseurs (nouvelles idées, nouvelles technologies, nouvelles opportunités...)

2.2.4. Les exportations manufacturières

Gaffar (2012)⁵⁷ souligne que « le développement de l'activité industrielle, productrice de biens matériels, est essentiel quand on sait que plus de **70 %** des exportations d'une économie sont liées à l'industrie et que, aucun pays ne peut imaginer rester sur une trajectoire de croissance s'il perd son industrie et se trouve, de ce fait, confronté à un déficit croissant de ses échanges extérieurs ».

▪ La structure des exportations se rapproche de celle des pays de l'OCDE et les exportations manufacturières ont été très dynamiques

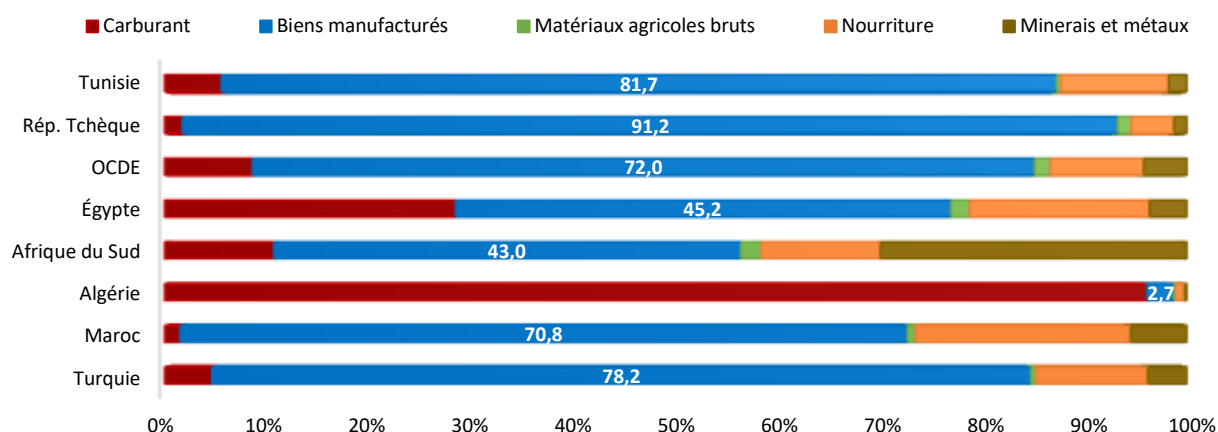
Les exportations ont sensiblement augmenté, depuis le milieu des années 90, tirées par un secteur manufacturier très dynamique, avec une transformation en faveur de filières plus intensives en technologie et compétences et une structure qui se rapproche de celle des pays de l'OCDE (graphique-28). Les exportations manufacturières représentent, ainsi, près de 82% du total des exportations des biens en 2019.

⁵⁶ FIPA :

- Investissement de création : Les investissements de création correspondent à des investissements relatifs à la création d'une nouvelle entreprise donc à des investissements entièrement nouveaux.
- Investissement d'extension : Les investissements d'extension sont des investissements supplémentaires visant à développer une activité existante. Ces investissements peuvent être réalisés sur plusieurs tranches (opérations d'extensions).

⁵⁷ Gaffard (2012), « Compétitivité et développement industriel : un défi européen », OFCE, les notes, N° 19 / 3 mai 2012

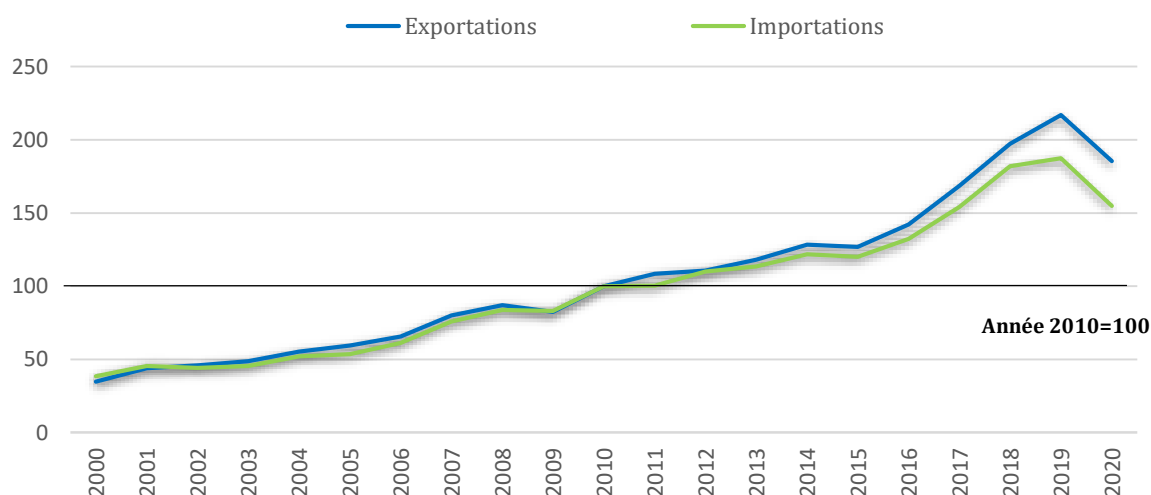
Figure 28 : Structure des exportations de marchandises- 2019-



Source : Banque Mondiale, Indicateurs de développement mondial (WDI)

En effet, après la hausse qu’ont connue entre 2000 et 2008, les exportations industrielles ont enregistré une baisse sensible en 2009 qui peut s’expliquer par les retombés de la crise de 2008 sur les partenaires européens, suivie d’une reprise à partir de 2010 dans tous les secteurs à l’exception des activités de textile, habillement et cuir (-0.1% en moyenne sur la période 2011-2015 contre 4.1% entre (2000-2009)). Ces dernières ont connu, à partir de l’année 2016 une évolution significative de leurs exportations (9.5% en moyenne sur la période 2016-2019) à l’instar des activités mécaniques, électriques et électroniques (11.4% en moyenne sur la période 2016-2019)).

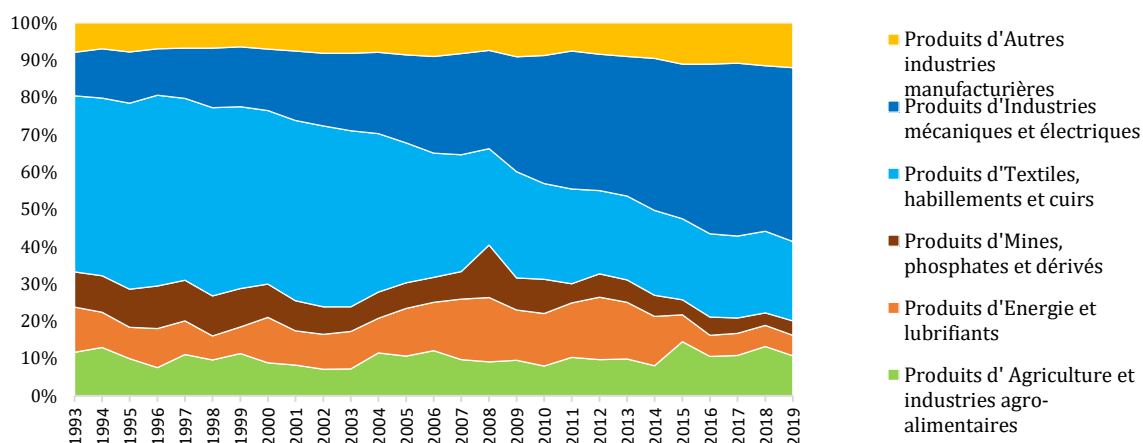
Figure 29 : Évolution des échanges de biens manufacturés entre 2000 et 2020



Source : Compilation ITCEQ à partir des données de l’INS

Cette hausse est, essentiellement, due aux performances en matière d’exportation réalisées par les industries mécaniques, électriques et électroniques (14.7% en moyenne sur la période 2000/2019) et plus particulièrement les filières de matériel de transport dont les exportations qui ont connu une hausse moyenne de 19.6% sur la période 2000/2019 plus particulièrement les filières électroniques (Figure 30).

Figure 30 : Répartition sectorielle des exportations tunisiennes



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

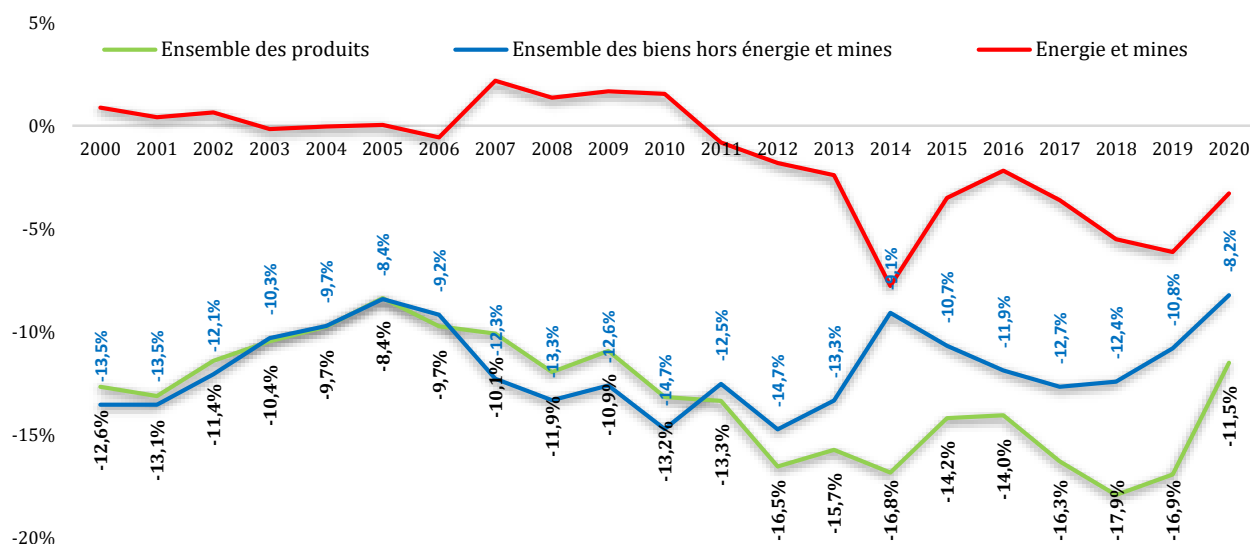
Passant d'une moyenne de 75% sur la période 2000-2010 à 70% sur la période 2011-2019, le taux de couverture au niveau global reflète la détérioration de la balance commerciale avec un déficit commercial restant structurellement élevé. Le déficit commercial rapporté au PIB s'est amplifié après les événements de 2011 et la crise sanitaire de la Covid-19, passant d'une moyenne de 11.1% durant la période 2000-2010 à 15.3% pour la période 2011-2020 (Figure 31). En fait, la propagation de la pandémie de la Covid-19 dès la fin de 2019 a impacté sensiblement les échanges commerciaux de la Tunisie (Figure 29 et Tableau 2). En effet et suite au blocage des chaînes d'approvisionnement qui dépendent fortement des partenaires européens, les exportations et les importations (essentiellement de biens intermédiaires) du secteur manufacturier ont été touché de plein fouet, enregistrant en 2020, un recul de 14.5% et 17.4%, respectivement (Tableau 2).

Tableau 2 : Variation des échanges de biens entre 2019 et 2020 suites au choc de la Covid-19

	Exportations	Importations
Secteur manufacturier (hors IAA)	-14.5%	-17.4%
Textile, habillement et cuir	-13.8%	-16.8%
Industries mécaniques, électriques et électroniques	-14%	-19.8%
▪Matériel de transport	-21.1%	-30.7%
▪Autres industries mécaniques	-11.1%	-19.3%
▪Industries électriques	-13.5%	-15.2
Autres industries manufacturières	-17.5%	-12.4%
Agriculture et industries agro-alimentaires	12%	1.4%
Energie	-9.4%	-37.2%
Mines	-24.4%	-25.9
Ensemble de produits exportés	-11.7%	-18.7%

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

Figure 31 : Solde commercial en % du PIB



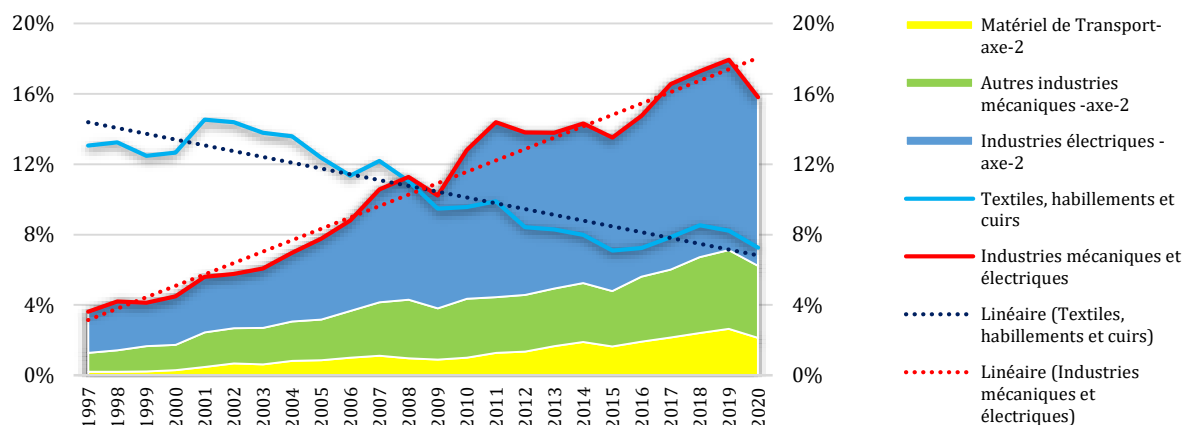
Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

Quant au secteur des industries manufacturières, bien que le taux de couverture au niveau du secteur manufacturier se soit amélioré ces dernières années (72.5% en moyenne sur la période 2011-2020 (74.4% pour la période 2015-2020) contre 69% pour la période 2000-2010), le déficit commercial du secteur rapporté au PIB reste aussi relativement élevé avec une moyenne de 11.6% durant la période 2000-2020 (Figure 31).

Notons, dans ce même ordre d'idées, l'effort d'exportation pour l'ensemble de l'économie demeure encore faible, soit 36.2% pour la période 2011-2020 (31% pour le secteur manufacturier), et reste en-deçà de l'objectif tracé à l'horizon de 2020, soit 40%. Cela n'empêche de souligner qu'il y a eu des progressions par rapport à la période 1997/2010 qui sont dues, essentiellement, aux performances des industries mécanique et électroniques. L'effort d'exportation au niveau de ce secteur a été multiplié par plus de 2.

La figure (Figure 31) et le tableau (Tableau 2) illustrent, en effet, l'évolution de l'effort d'exportation des principaux secteurs et filières exportateurs. On constate, ainsi, un déclin continu au niveau des secteurs manufacturiers à faible valeur ajoutée, plus particulièrement le secteur de textile, habillement et cuir, fortement concurrencé par les pays asiatiques et la Turquie sur le marché européen. Une progression continue de l'effort d'exportation au niveau des activités électriques, électroniques et mécaniques et plus particulièrement, les filières de matériel de transport (effort d'exportation s'est multiplié par 2.71), Industries électriques (effort d'exportation est multiplié par 2.2).

Figure 32 : Évolution de l'effort d'exportation au niveau des principaux secteurs et filières exportateurs



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

Tableau 3 : Effort d'exportation : moyenne de période et taux d'accroissement annuel moyen

	Moyenne 1997/2010	Moyenne 2011/2020	TCAM 1997/2010	TCAM 2011/2020
Textiles, habillements et cuirs	12,4%	8,1%	-2,2%	-3,0%
Industries mécaniques et électriques	7,3%	15,2%	9,4%	1,0%
Matériel de Transport	0,7%	1,9%	12,3%	5,3%
Autres industries mécaniques	2,2%	3,7%	8,5%	2,6%
Industries électriques	4,4%	9,7%	9,6%	-0,4%
Autres industries manufacturières	2,5%	3,7%	4,3%	2,9%
Ensemble des produits	31,6%	36,2%	2,4%	-1,1%
Exportations manufacturières hors IAA	22,2%	27,0%	2,4%	-0,1%

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

▪ **La Tunisie a su monter en gamme, se tournant vers des exportations manufacturières plus intensives en technologie et compétences**

L'analyse par stade de fabrication montre, conformément aux tendances mondiales actuelles, que les produits intermédiaires représentent une composante importante du commerce de marchandises de la Tunisie, soit 29.2 % de ses exportations de marchandises et 37.6 % de ses importations en 2019. Par ailleurs, les biens d'équipement représentent 22.1% des exportations et 24.8% des importations. En outre, ces deux composantes sont les plus dynamiques du commerce de marchandises au cours de la dernière décennie en Tunisie.

Corrélativement, La Tunisie a su monter en gamme, se tournant vers des exportations manufacturières plus intensives en technologie et compétences. Si on se réfère à la classification de l'OCDE des biens selon leur contenu technologique et sa conception fondée sur les dépenses en R&D des biens selon leur contenu technologique, l'analyse de la structure des exportations manufacturières par niveau

technologique montre que la part des exportations manufacturières de haute technologie dans le total des exportations a connu une amélioration significative entre 2000 et 2017 en passant de 2.7% à 14%⁵⁸.

Par ailleurs et selon les statistiques de la banque mondiale, on peut constater que si la Tunisie se situe à un niveau similaire à celui du Portugal en termes d'exportations de haute technologie en pourcentages des exportations manufacturières (soit 6.9% en 2019) et plus élevé que celui relatif au Maroc (4.9%), l'Égypte (2.3%), l'Afrique du Sud (5%) et la Turquie (3%), alors, la situation est incomparable et l'écart est très important par rapport à certaines autres économies comme la République Tchèque (20.8%) et la Chine (30.8%).

Encadré 1 : Principales faiblesses du système industriel tunisien actuel

En somme, la Tunisie a rejoint dès les premiers jours de l'indépendance la course de l'industrialisation par l'adoption de plusieurs programmes et stratégies visant à instaurer une industrie nationale et à tirer l'économie vers le haut. Dans ce contexte, la Tunisie semble avoir une certaine longueur d'avance en améliorant son positionnement à l'international grâce aux efforts déployés par les différents intervenants dans la sphère industrielle. Cependant il reste encore des gaps à rattraper et des questions urgentes à traiter puisque :

- Une part assez importante des exportations manufacturières concerne des produits à faible valeur ajoutée et faiblement intégrés dans les CVM ;
- L'effort d'investissement privé et plus particulièrement manufacturier est loin des normes et des niveaux de nos concurrents ;
- La Tunisie n'exploite pas tous les avantages potentiels de l'ouverture commerciale. De par son statut, le secteur offshore entretient peu de relations avec le reste de l'économie. Ces entreprises peuvent importer leurs intrants sans droits de douane. Néanmoins, la lourdeur des procédures administratives et douanières limite l'effet d'entraînement des exportations sur les entreprises du secteur onshore (OCDE (2018)).
- La performance d'ensemble, cache une dualité entre deux régimes et une segmentation de l'économie en deux parties à deux vitesses largement différentes : un secteur offshore développé, performant, qui joue un rôle très important dans la participation de la Tunisie aux CVM en exportant près de 80% des exportations hors énergie et, un secteur onshore moins performant et souffre de plusieurs handicaps. Cette dualité soulève la question de l'origine de ce différentiel de performance et les causes de l'absence de liens et d'interactivité, d'effets d'entraînement, de diffusion de spillovers entre les deux régimes et d'effets de débordement vers le reste de l'économie.
- Les entreprises locales continuent de subir des droits de douane relativement élevés sur leurs importations de biens d'équipement, ce qui pèse sur leur capacité à investir (OCDE (2018)).
- L'efficacité et la performance des services logistiques autour des infrastructures portuaires sont faibles, ce qui pèse sur la qualité et la disponibilité des services de manutention et de transport. Les procédures aux frontières qui s'appliquent aux entreprises onshore doivent être, sensiblement, améliorées (OCDE (2018)).
- La participation des PME tunisiennes (locales) aux exportations est relativement faible. Les exportations des entreprises onshore sont, en fait, des exportations de produits agricoles, énergétiques, miniers et phosphatés, qui se caractérisent par une chaîne de production relativement courte. Cette faiblesse en matière d'intensité d'exportation devrait, donc, constituer l'une des préoccupations importantes de la politique économique et la politique industrielle.
- L'existence de disparités régionales importantes et la faible intégration des régions de l'intérieur présente un enjeu d'envergure, plus particulièrement, en ce qui concerne le tissu industriel dont la répartition des entreprises est inégale et l'attraction des IDE est faible.

⁵⁸ Gasdallah. E/ ITCEQ (2021) : « Évolution des exportations Tunisiennes à contenu technologique élevé (2000-2017) (en cours de publication)

De ce fait, la Tunisie doit assurer d'avantage l'ouverture de son économie aux technologies étrangères, par l'intermédiaire des flux d'IDE, et faire en sorte que les entreprises locales aient les capacités d'absorption nécessaires pour tirer le meilleur parti des technologies étrangères et jouer leur rôle dans l'amélioration de la productivité.

Globalement, les IDE forment une condition nécessaire mais non suffisante à la croissance de la PGF. Cette dernière requiert une qualité institutionnelle matérialisée par la concurrence à travers la minimisation des barrières à l'entrée et un climat d'affaires favorable à l'utilisation des nouvelles technologies et l'innovation dans le respect des règles de droit.

Encadré 2 : Faut-il capitaliser sur certains atouts ?...

Le changement radical et les progrès bien notables dans le processus de développement industriel-témoignent des efforts considérables déployés par les acteurs industriels tunisiens. La structure des exportations manufacturières a connu une transformation significative et a évolué au profit des produits intensifs en technologie et compétences, les exportations se sont mieux diversifiées et ont monté en gamme et les industries mécaniques et électriques devenant le premier secteur exportateur (45.4% des exportations tunisiennes). Les performances des filières électronique, mécanique et électrique sont particulièrement bonnes.

De l'autre côté, on a constaté qu'après 2011, le PIB n'a plus suivi une dynamique de croissance. Les premiers signes de la crise se sont manifestés en 2013 dans les IDE et les exportations. Les exportations de biens qui avaient progressé rapidement après 2002, ont ralenti sensiblement, entre 2011 et 2016, par rapport au PIB. Elles se sont inscrites à la hausse à partir de 2017. En effet, la croissance des exportations tunisienne suit le rythme des IDE et plus particulièrement ceux titrés par les industries mécaniques-électriques-électroniques.

La Tunisie a réussi à instaurer une industrie qui cherche à se positionner sur le marché international. Néanmoins, l'économie tunisienne est face à une phase cruciale marquée par des changements profonds des pays partenaires qui vont impacter, certainement, les mouvements des IDE inter-pays et inter-secteurs. Ce contexte est à la fois plein de défis mais renvoie à des potentialités importantes pour la Tunisie dont la puissance de la géographie, la proximité et les progrès réalisés en matière de sophistication et de complexité économique peuvent jouer un rôle important. Cela nécessite l'existence de vision claire et de stratégie industrielle qui retracent les orientations d'ordre politique et stratégique du pays qui sont, aujourd'hui, primordiales pour repositionner l'industrie, renforcer sa compétitivité et réussir la double transition, énergétique et numérique.

Une stratégie de repositionnement de l'industrie tunisienne dans les chaînes de valeurs mondiales doit être, ainsi, fondée sur une analyse approfondie et objective des défis, des potentialités, des contraintes et des atouts du secteur avec un accent particulier qui doit être, inévitablement, mis sur les questions environnementales. En effet, il importe de dresser les grands axes d'un renouveau potentiellement efficace de la politique industrielle en réponse aux nouveaux défis et enjeux du modèle de développement tunisien car le pays ne peut pas et n'a pas les moyens d'assumer une nouvelle décennie perdue (BM (2020)).

2.3. La politique industrielle pour la Tunisie : un hexagone de six piliers

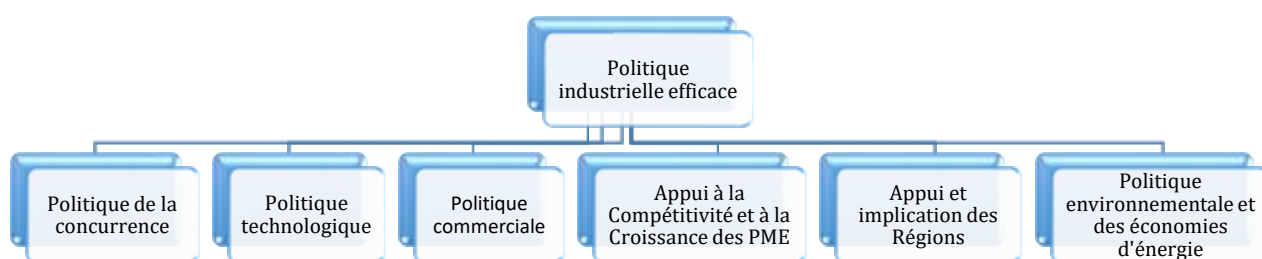
La conception⁵⁹ de la théorie économique néglige d'autres aspects qui sont incontournables pour l'instauration d'une politique industrielle efficace et pour un développement économique inclusif pour un pays en développement (PED) et rend le domaine d'application de la politique industrielle limité.

On peut se référer et s'inspirer, fortement aussi, des différentes thèses précitées pour retracer une vision, pour un renouveau de la politique industrielle, compatible avec le contexte tunisien. La politique industrielle visée doit s'inscrire dans la vision de l'émergence et de l'intégration de l'économie dans les CVM et de la montée en gamme (complexité-sophistication).

Cette importance capitale de l'industrie pour la création d'emplois et de croissance doit intégrer les questions de compétitivité industrielle et de promotion des exportations dans l'ensemble des domaines d'action politique. Quels sont, alors, les composantes d'une stratégie industrielle potentiellement efficace pour la Tunisie ?

Sur la base des conclusions susmentionnées (partie 2.1 _ section 2), l'intervention de l'État doit, ainsi, se focaliser sur les six grands volets suivants : **(i) la concurrence, (ii) le commerce extérieur, (iii) la R&D et l'innovation, (iv) l'Appui à la Compétitivité et à la Croissance des PME/PMI (PME industrielles), (v) le développement régional et (vi) l'environnement et les économies d'énergies.** Cette politique industrielle, qui se présente comme un hexagone à six piliers interactifs, a besoin, aussi, de politiques complémentaires et de diverses structures institutionnelles pour réussir le développement industriel et favoriser la transformation structurelle en Tunisie.

Figure 33 : Hexagone des principaux piliers d'une politique industrielle efficace



2.3.1. La politique de la concurrence : le socle indispensable

L'une des dimensions clés du développement d'une stratégie industrielle efficace tient à l'articulation entre la politique industrielle et la politique de la concurrence⁶⁰. La politique de la concurrence est destinée à maintenir une concurrence saine et loyale sur les marchés. Elle vise à encourager l'efficacité économique, l'allocation optimale des ressources, le progrès technique et le bien-être des consommateurs. La politique industrielle et la politique de la concurrence ont, ainsi, le même objectif de

⁵⁹ Voir sous-section 2.1 ; page 24

⁶⁰ Denoix. M et Klargaard. O (2007) : « La politique de la concurrence dans l'union européenne », Question d'Europe n°52 /Fondation Robert Shuman.

promouvoir l'efficacité dans un sens économique. Au fait, elles cherchent à réaliser un tel objectif par des moyens différents mais complémentaire⁶¹.

En effet, la politique de concurrence peut être considérée comme un pilier indispensable pour le développement industriel implicite au travers de la mise en place d'un cadre propice au développement d'une économie de PME, en favorisant le développement de la concurrence dans l'économie tout en limitant les capacités des opérateurs dominants à user de leur pouvoir de marché⁶².

Dans un marché libre, le jeu concurrentiel entre les entreprises est indispensable, au profit des consommateurs. En effet, les autorités publiques doivent prévenir et sanctionner les comportements anticoncurrentiels, afin d'assurer le bon fonctionnement des marchés des produits (biens et services).

Dans ce contexte, le *Conseil de la Concurrence (CC)*, a été institué pour assurer, dans le cadre de l'organisation d'une concurrence libre et loyale, la transparence et l'équité dans les relations économiques et le contrôle des pratiques anticoncurrentielles, des pratiques commerciales déloyales et des opérations de concentration économique et de monopole tels que définis dans la loi relative à la liberté des prix et de la concurrence.

2.3.2. La politique technologique : L'innovation, le pari gagnant de l'excellence

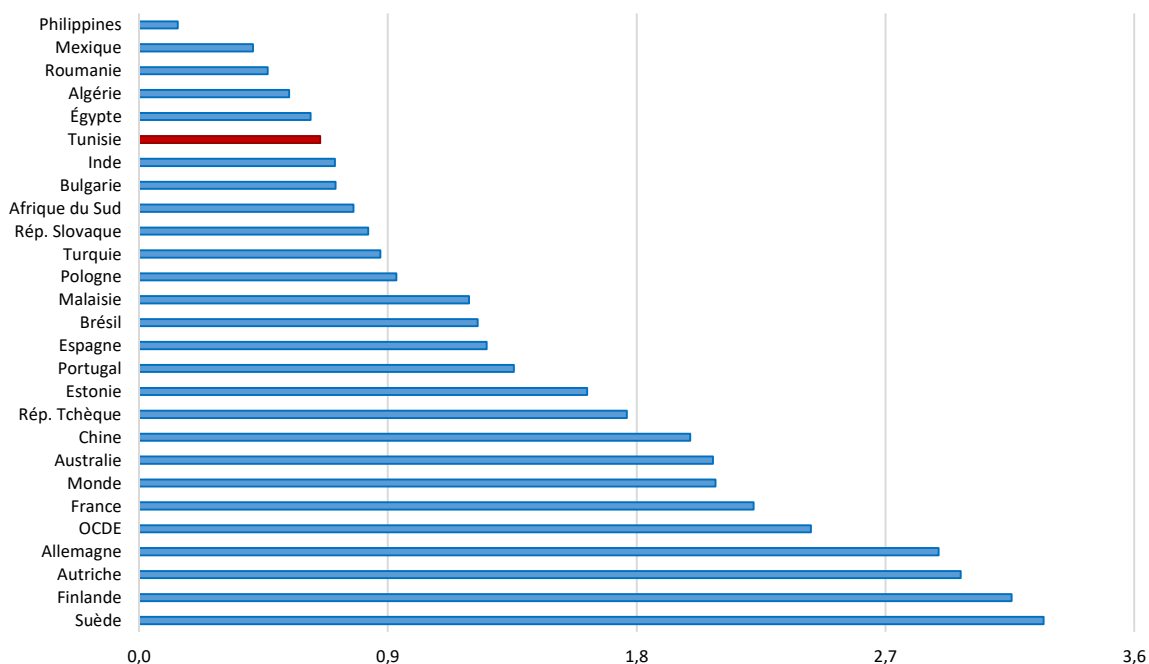
Partant du fait que la compétitivité de l'industrie repose sur la capacité de créer, de diffuser et d'utiliser de nouvelles technologies et des compétences, la transition vers un schéma de croissance tourné davantage vers le progrès technique, l'innovation et la valorisation du capital humain est, sans aucun doute, incontournable. De ce fait, trois dimensions essentielles méritent d'être examinées : *i-* l'innovation et le transfert technologique, *ii-* les partenariats et *iii-* le capital humain.

i- L'innovation et le transfert technologique est un vecteur déterminant pour progresser sur les CVM. Cette importance cruciale rend la mobilisation et l'allocation des ressources et des investissements dans l'innovation une nécessité de premier ordre. En Tunisie, le développement de l'innovation se heurte à un obstacle majeur, celui de la structure industrielle constituée à 97% par des TPE et par des PME à faible capacité d'innovation. Il faut noter aussi que, même si la part du PIB consacrée à la R&D est comparable à celle de certains concurrents et dépasse celle de certains autres, sa traduction en volume reste insuffisante.

⁶¹ Gallon. S, Pinçon. M. A et Vasseur. D (2005): « Politique industrielle et politique de la concurrence », Document de Travail, Juillet 2005, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Française.

⁶² Foucault M., (2004) : « Naissance de la biopolitique – cours au Collège de France (1978-1979) », Gallimard, Seuil, Paris, 355p in Marty. F (2012) : « Concurrence et politique industrielle : analyse de logiques distinctes », HAL/ Archives ouvertes en Sciences de l'Homme et de la Société ; version 1.

Figure 34 : Dépenses de R&D en % du PIB 2010/2018



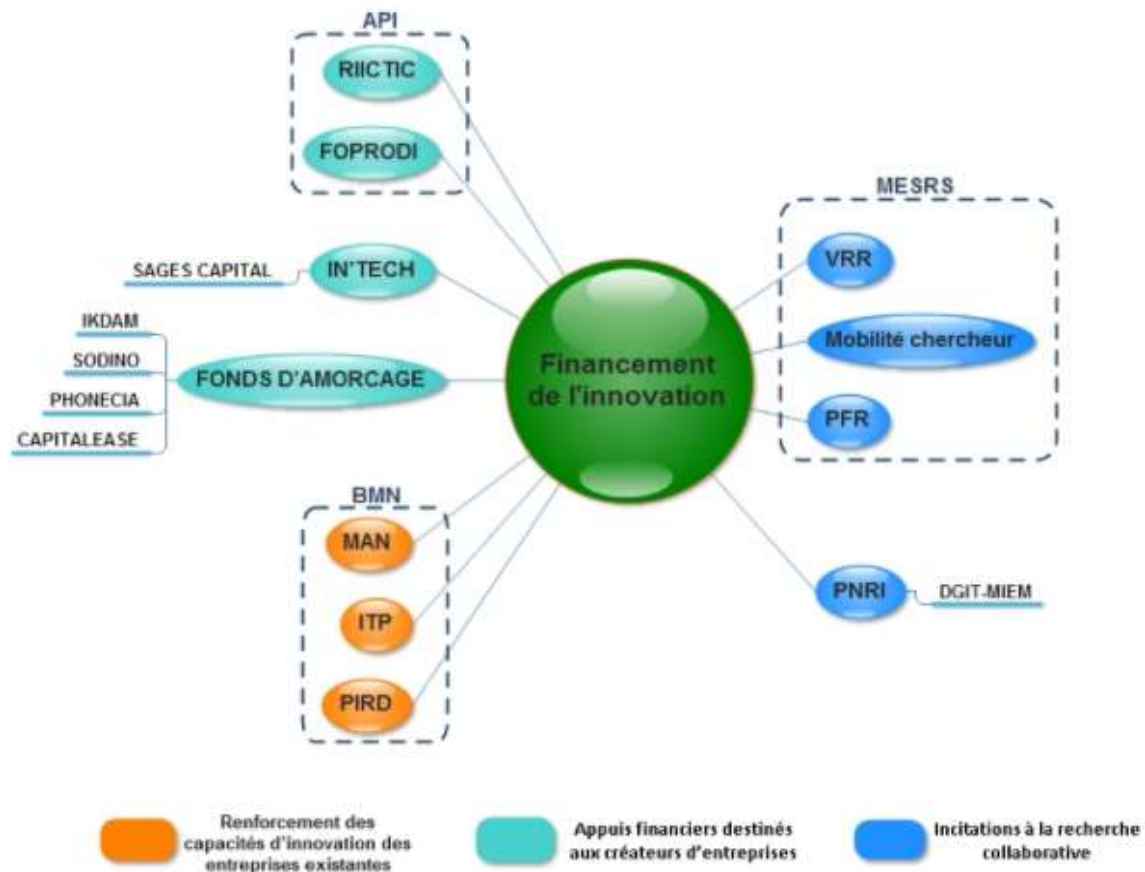
Source : Indicateurs du Développement dans le Monde/ Banque Mondiale

L'enjeu du transfert de technologie consiste à conjuguer l'acquisition de compétences externes avec le développement de compétences propres dans le but de procurer au pays un avantage concurrentiel distinctif. Il permet de s'engager dans de nouvelles trajectoires technologiques pour se positionner au sein de l'économie mondiale. En effet, une politique technologique doit promouvoir les organismes de développement économique et de recherche et les établissements d'enseignement.

En effet et de l'impact de la modernisation de son système productif et du développement de son capital humain, la Tunisie a placé le développement de son système d'innovation et des capacités technologiques des entreprises au rang de priorité nationale.

Dans ce contexte, des efforts considérables ont été déployés et des mesures d'amélioration du système national d'innovation ont été entreprises et des mécanismes de financement de l'innovation ont été instaurés dont on cite plus précisément l'instauration du régime d'incitation à la créativité et à l'innovation dans le domaine des TIC (RIICTIC) qui a pour objectif le soutien des projets dans les activités innovantes et à forte valeur ajoutée dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Figure 35 : Cartographie des mécanismes de financement de l'innovation en Tunisie



Source : Tunisie Innovation (le portail tunisien de l'innovation).

Notons également que la transformation profonde qu'elle traduit l'économie numérique a induit l'éclosion d'un écosystème économique nouveau : celui des start-ups. Les **"Startup"** qui sont des entreprises nouvelles innovantes à fort potentiel de croissance et de spéculation sur sa valeur future, en combinant l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et la vision numérique, peuvent offrir des méthodes novatrices d'organisation et d'optimisation des processus industriels permettant d'améliorer la productivité et la qualité.

Consciente de ce potentiel économique innovant des startups, la Tunisie a déployé des efforts considérables en matière d'appui et de promotion de cette catégorie d'entreprises. En ce sens, un projet innovant vient renforcer les mécanismes et les actions précités entrepris par la Tunisie à savoir le projet **"Start-up et PME Innovantes"**. Ce projet, qui vise à accroître l'accès au financement et soutenir la croissance des startups et des PME innovantes, a été conçu pour soutenir le programme national de **"Start-up Tunisia"**. Ce dernier, dont l'objectif est de catalyser la création et la croissance des start-up et des PME numériques et novatrices, s'insère dans la stratégie nationale **"Tunisie Digitale"** qui a pour objectif de faire de la Tunisie un Hub pour les startups à la croisée de la Méditerranée, de la région Mena et de l'Afrique.

Encadré 3 : Start-up et PME Innovantes : objectifs, composantes et opportunités

Le projet "Start-up et PME Innovantes " vise à réaliser 3 objectifs majeurs :

- Le financement par des fonds propres et quasi-fonds propres (*Fonds des Fonds ANAVA*) pour les Startups et les PME innovantes,
- L'appui à l'écosystème et à l'entreprise pour les Startups et PME innovantes,
- La gestion du projet et le renforcement des capacités.

Ce projet repose sur trois composantes :

- Le Start-up act : Une composante réglementaire
- Le Fonds de Fonds ANAVA et le Flywheel : Une composante financière
- Le Framework : Une composante qui va permettre à l'administration d'accéder aux solutions innovantes dans tous les domaines. Et ce à travers l'implication des start-up et des PME/PMI innovantes.

Ainsi et via ces objectifs et ces mécanismes, ce projet va renforcer les actions mises en œuvre pour accélérer la phase de relance de l'économie pour la période post COVID- 19. Faut-il signaler que la composante majeure de ce projet est "le fonds des fonds ANAVA", lancé, aussi, le 23 Mars 2021 qui sera un des piliers clés de "Start-up Tunisia" en contribuant à la promotion et au financement des start-up et entreprises innovantes.

ii- Les partenariats constituent, aussi, une dimension essentielle pour instaurer une politique industrielle solide. À ce titre et bien que la politique technologique soit pour partie, une politique de promotion de la coopération entre les entreprises d'un même secteur d'activité, la politique industrielle exige des projets qui se développent avec l'aide de l'État tels que les partenariats classiques entre industriels et chercheurs et les partenariats entre PME et grandes entreprises et, surtout, les partenariats entre domaines d'activités différents et les partenariats public/privé.

Il faut noter que **les clusters et les pôles de compétences** offrent une possibilité attrayante pour une industrialisation qui rassemble sur une même aire des entreprises complémentaires et des institutions publiques et privées engagées dans une démarche partenariale. Les pôles de compétences visent à mobiliser en réseau les acteurs économiques et académiques, dans un espace géographique donné, autour de stratégies de développement et de projets communs à fort contenu innovant et en valeur ajoutée. L'originalité de l'approche réside dans la coopération effective de trois types d'acteurs : les entreprises ; les centres de recherche ; les organismes de formation.

iii- Le capital humain est composante essentielle de la capacité nationale d'absorption et l'accumulation de connaissances. Son niveau joue un rôle déterminant puisqu'il détermine la capacité d'absorption des technologies introduites et des innovations managériales ainsi que l'amplitude des effets de l'investissement sur la croissance. En effet, disposer d'une main d'œuvre qualifiée peut faciliter et accélérer l'adoption et l'assimilation des progrès techniques et promouvoir l'utilisation techniquement efficace des facteurs de production.

A ce niveau, l'inadéquation entre la formation de la main d'œuvre et le marché de l'emploi dans certaines activités industrielles figure parmi les grandes handicaps du secteur industriel tunisien. Cela nécessite d'amélioration du rapport "formation-emploi" par l'investissement dans le système éducatif, la formation et les autres formes de capital humain.

En somme, une politique industrielle doit, ainsi, promouvoir les alliances, les coopérations, les partenariats, les réseaux et le maillage entre les entreprises, les organismes de développement économique et de recherche et les établissements d'enseignement et de formation professionnelle. Elle nécessite également d'accroître les moyens de la recherche appliquée à travers l'élévation de la part du PIB consacrée à la R&D comparée à celles des pays émergents.

2.3.3. La politique commerciale : l'industrialisation par le commerce

Dans le processus d'industrialisation, une politique commerciale efficace occupe un ordre de priorité très avancé et peut être un véritable outil de promotion du développement industriel et de la transformation structurelle si certaines conditions sont réunies. Ainsi, en encourageant la concurrence, l'innovation et l'utilisation efficace des ressources, la politique commerciale peut renforcer l'efficacité et le dynamisme des entreprises existantes et, par la même, favoriser le processus d'industrialisation. En revanche, la politique commerciale devrait viser en premier lieu l'augmentation de la taille de marché pour les entreprises pour réaliser des économies d'échelle croissante et diminuer les prix et améliorer, par la suite, le bien être des consommateurs.

En fait, il faut renforcer la cohérence, d'une part, entre la politique commerciale et la stratégie nationale de développement et, d'autre part, entre la politique commerciale et les autres politiques, notamment industrielle et technologique. Les réseaux d'échanges et de production régionaux et mondiaux offrent de nouvelles perspectives d'industrialisation. En se substituant au modèle d'industrialisation ascendant, les chaînes de valeur segmentées offrent aux économies en développement la perspective de s'engager dans le commerce international à un stade précis du processus de production, exploitant ainsi plus efficacement leur avantage comparatif. Dans ce contexte, le secteur des services revêt une importance fondamentale dans la création de la valeur ajoutée à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, alors que l'IDE s'est imposé comme un facteur déterminant de l'expansion du commerce international.

Pour qu'elle favorise adéquatement l'industrialisation en Tunisie, la politique commerciale doit répondre efficacement à l'évolution de la structure mondiale de la production, notamment pour ce qui est **de la production de biens intermédiaires plutôt que de produits finis, et de la participation à certaines étapes d'une chaîne de valeur plutôt qu'à toutes ses activités**. Cette démarche est préalable et essentielle pour le développement industriel moderne.

En effet, pour participer réellement aux CVM, la Tunisie doit investir dans les compétences et le capital humain propres aux différents secteurs pour développer sa capacité d'absorption et d'assimilation technologique. Elle doit investir, aussi, dans les infrastructures et dans les services financiers, et mettre en place un cadre politique favorable. Elle doit s'efforcer d'améliorer l'intégration vers l'amont pour garantir une véritable transformation structurelle.

Les CVM doivent être prises en compte pour développer les exportations et faire prospérer l'économie. Également, la capacité d'absorption technologique existante permet à la Tunisie d'intégrer plusieurs chaînes de valeur sans avoir à mettre en place tout le processus de production.

Néanmoins, la compétitivité du secteur industriel et sa progression dans les CVM sont tributaires de plusieurs facteurs tels que l'accès aux importations de biens intermédiaires, l'efficacité des systèmes de transport et logistique, les coûts liés au passage des frontières, les droits d'importation et les procédures douanières.

Enfin, il est important de signaler que la qualité institutionnelle et plus particulièrement les règles de droit et le respect des droits de propriété est une condition nécessaire à l'attractivité des IDE et des activités à haute valeur ajoutée et intensives en technologie.

2.3.4. Appui à la compétitivité et à la croissance des PME

▪ Appui à la création et au développement des PME

Une politique efficace d'appui aux PME, levier puissant de développement économique et social, est tributaire de la mise en œuvre d'un cadre institutionnel, législatif et réglementaire, fiscal et financier, apte à favoriser la création et le développement des entreprises. Elle doit, également, encourager l'initiative privée à travers le renforcement des PME, l'appui spécifique au développement de certaines filières stratégiques et créneaux d'excellence pour une véritable intégration vers l'amont et la consolidation du partenariat public/privée.

Par ailleurs, une telle politique nécessite au préalable un environnement favorable à l'investissement notamment l'assouplissement de l'accès au financement, l'amélioration de la performance des intermédiaires financiers locaux et des institutions de microfinance et la lutte contre la corruption et les pratiques anticoncurrentielles.

La politique d'appui aux PME doit viser, aussi, la réduction du taux de mortalité des entreprises nouvellement créées à travers des dispositifs d'accompagnement, d'encadrement et d'assistance technique. Ce taux se rapproche, pour la génération 2010, de 9.5%⁶³ pendant les 2 premières années de création (10% pour la génération 2005) et de 11.7% pendant les 3 premières années de création (14.8% pour la génération 2005) pour l'ensemble du secteur manufacturier et, plus particulièrement, les entreprises opérant dans le textile (Figure 35).

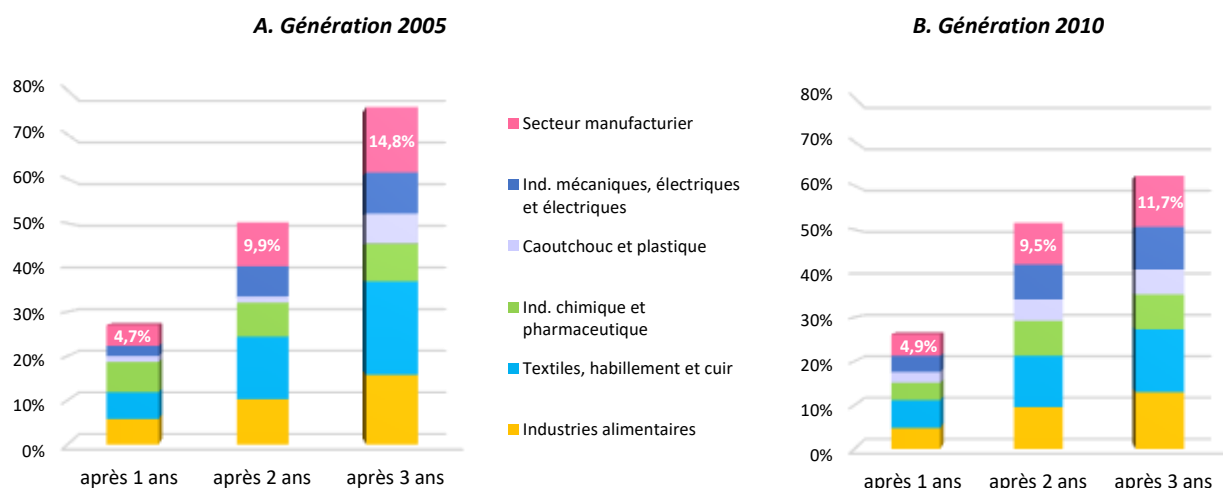
Ainsi, on peut constater que, son niveau a connu une baisse significative pour la génération d'entreprises de 2010 par rapport à celle de 2005, plus particulièrement au niveau du secteur des textile, habillement et cuir, reflétant les efforts déployés par la Tunisie (Entreprises, État et différents intervenants) au travers des dispositifs d'accompagnement, d'encadrement et d'assistance technique. Dans ce contexte,

⁶³ Calcul de l'auteur à partir des données du RNE_2019/INS.

les pépinières des entreprises peuvent jouer un rôle important pour réduire ce taux et garantir la pérennité des entreprises et des investissements.

Notons que l'étude sur l'"*analyse du système productif tunisien*"⁶⁴ réalisée en 2014 conjointement par l'ITCEQ, le DEFI⁶⁵ et la BAD⁶⁶ a mis en évidence une faible flexibilité du secteur industriel tunisien à l'égard des chocs et une forte rigidité dans l'ajustement des facteurs de production. L'étude a montré que l'adaptation aux chocs survenus sur la demande ou les coûts, nécessite, généralement, trois à quatre ans.

Figure 36 : Taux de mortalité des entreprises des générations 2005 et 2010



Source : Calcul de l'auteur à partir des données du RNE_2019/INS

▪ Appui à la Compétitivité des PME

L'amélioration de la compétitivité des PME industrielles tunisiennes nécessite, aussi, le renforcement du niveau de la qualité des produits industriels. La production de variétés de qualité supérieure de ces derniers peut renforcer les avantages comparatifs existants. La démarche "*qualité*" est, sans doute, la garante de la pérennité et du développement de l'entreprise en lui permettant d'accroître sa productivité et d'améliorer sa compétitivité et son intégration dans les marchés internationaux et dans les CVM. Cela nécessite, au préalable la consolidation du rôle des organismes qui s'occupent de l'évaluation de la qualité des produits industriels (l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI), les centres techniques et les laboratoires d'analyses et d'essai...) et le soutien aux entreprises dans leur démarche qualité. Le programme national de promotion de la qualité (PNQ) s'insère, ainsi, dans une stratégie qui vise à doter le tissu industriel tunisien des méthodes modernes de management de la qualité.

⁶⁴ ITCEQ, BAD et DEFI (2014) : « Analyse du système productif tunisien » ;

⁶⁵ Centre de Recherche sur le Développement Économique et la Finance Internationale

⁶⁶ Banque Africaine de Développement

La dimension spatiale est aussi fondamentale pour une politique industrielle efficace au travers des clusters et des pôles de compétences. Ceux-ci sont destinés à dégager des synergies afin de créer des effets de réseaux et des externalités positives donnant à l'activité des avantages compétitifs au niveau mondial.

2.3.5. La dimension régionale (territoriale) : un facteur clef pour le développement industriel et économique

Le développement régional peut refléter un effort global pour réduire les disparités régionales par le soutien de l'activité économique (emploi et création de richesses) des régions⁶⁷. Les niveaux d'investissements privés faibles dans les régions de l'intérieur, essentiellement, reflètent une défaillance aigue du climat des affaires dans les régions du point de vue de la qualité des services publics rendus aux entreprises et des capacités institutionnelles. La prise de conscience du besoin de la décentralisation vient de l'observation que les politiques centralisées n'ont pas réussi à réduire les disparités régionales et à aider les régions de l'intérieur à rattraper leur retard par rapport aux régions côtières.

Une approche territoriale du développement local pourrait aider à libérer les potentiels locaux en matière d'investissement, de création d'entreprises et d'emplois et, donc, de croissance au travers de l'implication des régions de l'intérieur dans une stratégie de développement industriel en s'appuyant sur le principe de discrimination positive comme stipule **l'article 12 de la constitution tunisienne**⁶⁸.

Néanmoins et comme souligne l'étude⁶⁹ réalisée à l'ITCEQ pour le compte du Contrat Social (Gouvernement Tunisien-UGTT-UTICA), une discrimination positive en faveur des régions, qui se base sur une série de procédés législatifs et réglementaires exceptionnels en vue de créer les conditions équitables d'un développement économique et social, ne peut être qu'une composante d'une politique complète de développement régional.

Bien entendu, La loi d'investissement de 2017 vient renforcer les mécanismes de discrimination positive existant depuis les années 1970 (incitations fiscales, primes d'investissements pour le développement régional...)

Également les réformes de décentralisation fixées par **l'article 14⁷⁰ de la Constitution Tunisienne** viennent pour annoncer l'engagement de l'État à soutenir la décentralisation et à l'adopter sur tout le

⁶⁷ Définition de l'OCDE

⁶⁸ La constitution tunisienne_ Article 12 : "L'État œuvre à la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive. Il œuvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales".

⁶⁹ ITCEQ (2017) : « La Discrimination positive : Un Principe Constitutionnel à Concrétiser pour la Promotion de l'Emploi Décent dans les Régions » ; Projet "Promotion du dialogue social et renforcement de la gouvernance du travail en TUNISIE" (Phase II) / Juin 2017.

⁷⁰ La constitution tunisienne Article 14 : "L'État s'engage à soutenir la décentralisation et à l'adopter sur tout le territoire national dans le cadre de l'unité de l'État".

territoire national dans le cadre de l'unité de l'État. En fait, la décentralisation peut constituer une voie alternative pour amorcer une dynamique de développement durable en faisant de l'économie nationale un ensemble d'économies locales imbriquées dont les régions peuvent concevoir des plans de développement locaux qui permettent d'exploiter le potentiel économique sous-employé de la région.

En revanche, un problème de mise en cohérence aussi bien sectorielle que territoriale persiste. Ainsi, deux enjeux majeurs doivent être cernés :

- Comment maintenir la cohérence de l'action publique tout en exprimant une forte volonté de décentralisation ?
- Comment concilier le développement des territoires et le développement national tout en jouant pleinement la carte de l'intégration dans l'économie mondiale ?

En fait, il est indéniable aujourd'hui que la décentralisation remet en cause les conceptions traditionnelles en matière de stratégies de développement en signalant la nécessité de partir du développement à la base pour réaliser le développement durable au niveau national. Cela nécessite l'orientation de la politique d'investissement dans les régions les moins pourvues en capital d'infrastructure.

Le choix d'emplacement d'un investissement productif peut avoir un effet économique et social sur les régions. Bien entendu, l'investissement public pourra jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté, du chômage et des inégalités régionales. Une économie moderne ne peut, donc, prospérer sans des réseaux de transport, de communications, d'approvisionnement en énergies fiables et denses.

2.3.6. Politique environnementale et écologique :

La Responsabilité Sociétale⁷¹ des Entreprises

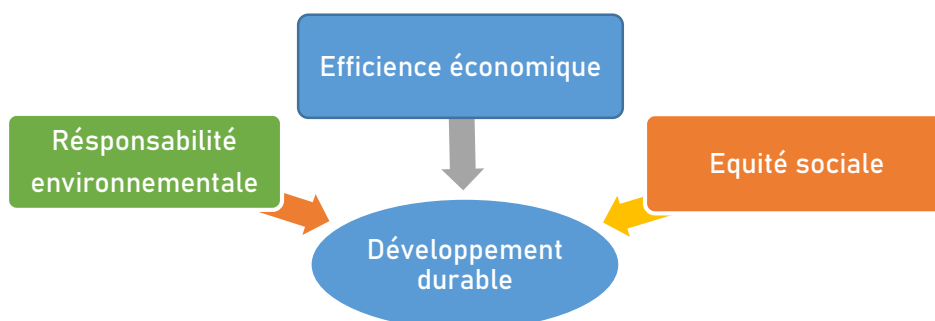
Le développement durable est atteint lorsque le développement industriel répond aux principes de l'efficacité économique, de l'équité sociale et de la responsabilité environnementale (Bansal. T (2010). Les défis sociaux et environnementaux sont, aujourd'hui, bien réels et énormes pour la Tunisie. Ainsi, la transition de notre modèle économique vers une économie verte et équitable, entraînant une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources, doit être un choix stratégique pour retracer les politiques publiques sectorielles et territoriales.

Une politique environnementale consciente et responsable doit viser, ainsi, la réduction des effets négatifs des activités industrielles sur l'environnement en misant sur le développement durable. Cela nécessite la mise en place d'outils permettant d'avoir un impact direct sur la population actuelle et les

⁷¹ La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises, ou Responsabilité Sociétale des Entreprises) regroupe l'ensemble des pratiques mises en place par les entreprises dans le but de respecter les principes du développement durable, c'est-à-dire être économiquement viable, avoir un impact positif sur la société mais aussi mieux respecter l'environnement.

générations futures. Ainsi, le champ d'intervention des pouvoirs publics peut concerner essentiellement : l'énergie, les matières résiduelles, les eaux, les matières dangereuses, les sols contaminés et l'air.

Figure 37 : Développement durable en action



Source : Inspiré de Bansal. T (2010) : « Introduction - Développement durable en entreprise », Étude de cas – Développement durable en action/ Réseau Entreprise et Développement Durable

Rappelons, à ce niveau, que la protection de l'environnement en Tunisie est assurée par un nombre assez important de lois. Aussi, plusieurs institutions publiques agissant dans le domaine de l'environnement ont été successivement mises en place. Il s'agit entre autres de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE créée en 1988), du Centre international des technologies de l'environnement de Tunis (CITET), de l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED) et de l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

De même, pour renforcer le cadre législatif et réglementaire, une pléiade de textes a été promulguée et des conventions internationales ont été ratifiées. La protection de l'environnement nécessite, également, le développement de filières industrielles stratégiques de l'économie verte et bleu, porteuses de croissance et d'emplois⁷².

Cette démarche a débouché sur la promulgation de la loi n°35 du 11 juin 2018 portant sur la **RSE (responsabilité sociétale des entreprises)** qui vise à consacrer la conciliation des entreprises avec leur environnement social à travers la participation au processus du développement durable et la bonne gouvernance. La RSE a été définie par la Commission européenne comme « *l'intégration volontaire par les entreprises des préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* ».

Dans ce même ordre d'idées, une fiscalité verte peut représenter un instrument économiquement efficace pour modifier le comportement des acteurs, conformément au principe de « pollueur-payeur ». Cette fiscalité est aussi indispensable pour générer des recettes fiscales qui, à leur tour, financeront les politiques de développement économique et social.

⁷² Inspiré de l'expérience française (voir CGDD France (Commissariat Général au Développement Durable) (2013) "Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte : enjeux et perspectives " / Collection « Références » / Mars 2013) ;

En somme la politique industrielle vise, au travers de ses dispositifs, mesures et moyens incitatifs, à encourager la collaboration au niveau stratégique entre le secteur privé, les pouvoirs publics et les différents acteurs économiques pour éliminer les obstacles à la croissance, favoriser la mise à niveau des moyens technologiques et la diversification du système productif et à accélérer le processus d'apprentissage et de croissance de la productivité.⁷³

Encadré 4 : Les services " au service" de l'industrialisation : une complémentarité vitale

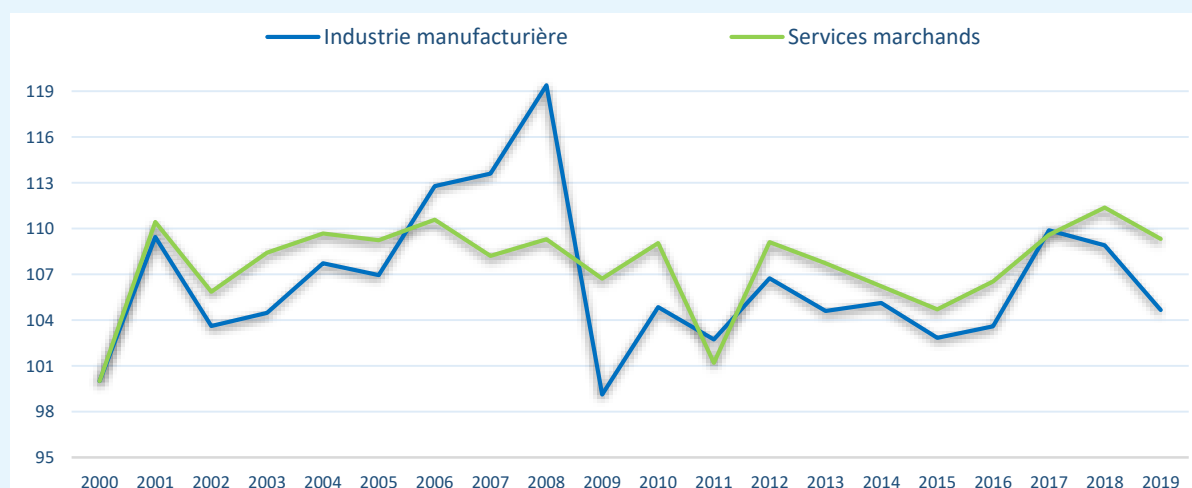
Les échanges de services sont l'un des segments les plus dynamiques des échanges mondiaux depuis deux décennies, et notamment les services aux entreprises. Les exportations des services occupent une place de plus en plus importante dans le commerce mondial et offrent de nouvelles sources de croissance inexploitées et de stabilité. La part des exportations de services dans le PIB mondial a plus que doublé au cours des 25 dernières années et le secteur représentait près d'un quart (24.8%)¹ du commerce mondial en 2019. Le commerce des services s'avère moins volatil que le commerce des biens et est donc considéré comme une source importante de stabilité pendant les périodes de turbulences macroéconomiques et financières.

Les économies avancées occupent une position dominante dans les échanges mondiaux de services, tant à l'exportation qu'à l'importation, et disposent d'un avantage concurrentiel. Certaines économies émergentes ont néanmoins progressé rapidement dans le domaine. En particulier, l'Inde s'impose désormais comme un acteur incontournable de l'industrie informatique (OCDE, 2017). La part des pays en développement dans les exportations mondiales de services a également augmenté, atteignant 25% en 2019.

L'industrie est sans aucun doute un des principaux moteurs de l'activité économique et même si la part des services dans l'économie s'accroît, une industrie solide et modernisée est nécessaire à un équilibre vertueux de la balance commerciale.

Par ailleurs, l'opposition entre services et industrie n'a aucun sens. En effet, le développement des services est, essentiellement, porté par les services aux entreprises qui font que le développement industriel et le développement des services sont plutôt complémentaires et non substituables (Beffa (2005)). L'augmentation de la valeur ajoutée dans le secteur des services est étroitement liée à la croissance de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière. Le graphique ci-contre valide un tel verdict et illustre bien ce constat pour le cas tunisien.

Figure 38 : Évolution de la valeur ajoutée : (Base 100 en 2010)



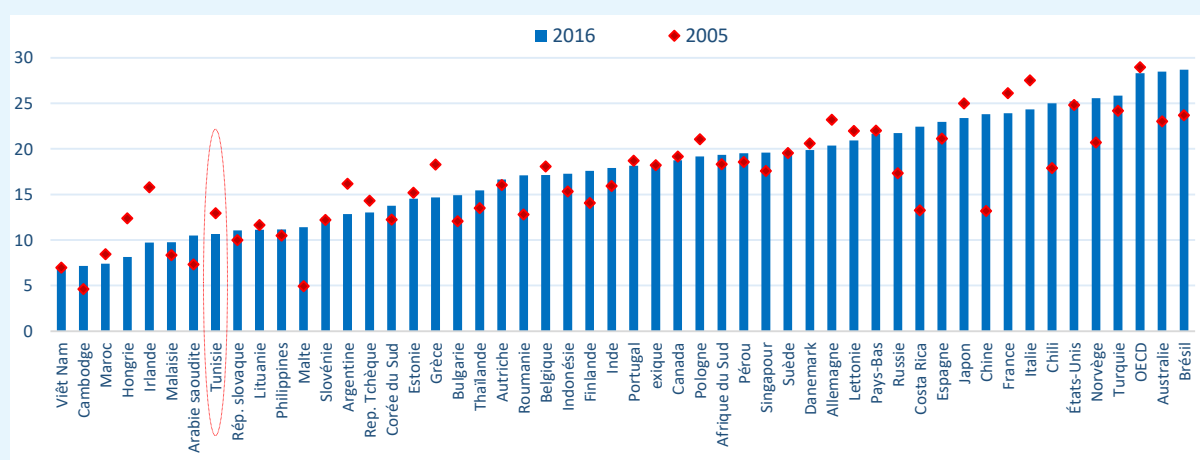
Source : Données de l'INS

⁷³ BM_CCD (Commission sur la Croissance et le Développement) (2008) : « Rapport sur la croissance ; Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire » Banque Mondiale.

▪ **Les services : une source de croissance inexploitée en Tunisie**

Les échanges de services renforcent la compétitivité du secteur manufacturier et contribuent, de fait, de façon indirecte, aussi, aux CVM. Ils peuvent réduire les coûts grâce à une meilleure gestion de la chaîne d'approvisionnement et à une meilleure ingénierie des procédés. Ils peuvent, également, contribuer au développement de produits manufacturiers de qualité et inciter les prestataires locaux de services à innover et devenir plus productifs (OCDE, 2017b). Les services peuvent, ainsi, jouer un rôle important dans la transformation économique au travers de leur contribution directe au PIB et à la création d'emplois, l'attraction des investissements dans les entreprises locales et peuvent constituer un pôle d'attraction pour les flux de capitaux étrangers.

Figure 39 : Part du contenu en valeur ajoutée locale du secteur des services dans les exportations manufacturières



TIVA /OCDE

La valeur ajoutée locale produite par le secteur des services et contenue dans les exportations manufacturières tunisiennes ne représente que 11% de ces dernières, un niveau proche de la République Slovaque et supérieur à bien d'autres pays émergents, notamment le Maroc et la Malaisie. Cependant, certains pays font mieux dans ce domaine, notamment, l'Inde, le Brésil, la Turquie et la République Tchèque. Le manque de compétitivité dans des domaines tels que la logistique, la finance, la R&D et les services de conception, pèse sur la contribution de la valeur ajoutée des services aux exportations de produits manufacturés.

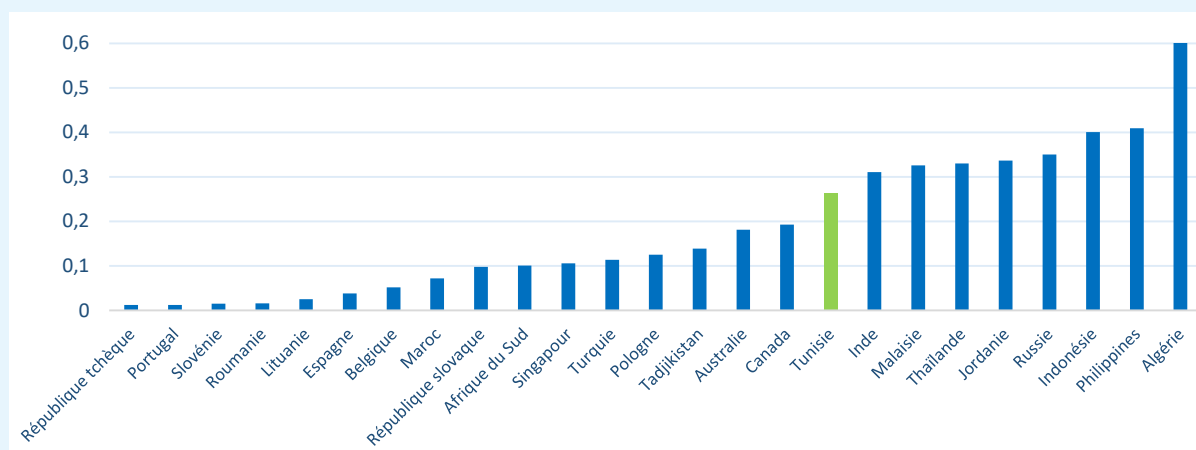
Il existe un potentiel inexploité dans les exportations de services commerciaux et informatiques directes et indirectes via les exportations manufacturières que la Tunisie peut concrétiser grâce à des efforts politiques qui augmentent l'ouverture et améliorent la connectivité et les compétences de la main-d'œuvre pour garantir un approvisionnement durable de main-d'œuvre qualifiée. Cela peut aider les exportations de services informatiques et d'ingénierie à décoller.

Dans ce cadre, la Tunisie a procédé à la mise en place de toute une stratégie de transformation numérique (« *Tunisia Digital 2020* » et son extension (*Tunisia Digital 2021-2025*)) pour accélérer la transformation numérique qui sera un levier important pour le développement socio-économique à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises (voir les parties 1.1.5 et 2.3.2 de ce document).

Néanmoins, les restrictions à l'entrée et à l'activité dans le secteur des services, Les restrictions au libre échange des services (des dispositions restrictives et discriminatoires) les restrictions sur le personnel étranger, sur la participation étrangère, constituent un frein aux exportations et importations d'ingénierie mais entravent aussi la compétitivité des entreprises manufacturières (Nordas et Rouzet, 2016 ; Benz et al, 2017).

Certaines lois et règlements restreignent les échanges commerciaux de services et expliquent en grande partie la faiblesse du rôle du commerce et des exportations des services dans les performances économiques de la Tunisie.

Figure 40 : L'Indice de l'OCDE de Restrictivité de la Règlementation de l'IDE/ secteur des services /2019



Source : OCDE

Sans doute, « Les CVM ne pourraient exister s'il n'y avait pas de services efficaces dans les transports, la logistique, la communication, la finance et d'autres domaines professionnels destinés aux entreprises pour faire circuler les biens et coordonner la production tout au long de la chaîne. Les gains d'efficacité des services concourent à améliorer la productivité et la compétitivité dans l'ensemble de l'économie – dans l'industrie manufacturière aussi bien que dans les secteurs de services eux-mêmes. En un mot, améliorer la performance des services apporte bien plus à la croissance et à l'emploi qu'on ne l'estime généralement » (OCDE (2014) : Indice de restrictivité des échanges de services de l'OCDE (IRES) : Synthèse Rapport de référence », / OCDE/ mai 2014).

Compte tenu des divers plans, stratégies et mécanismes mis en place par la Tunisie pour rejoindre la course de l'industrialisation et des résultats de notre diagnostic (première partie) nous tenterons de répondre à la question de savoir si **la Tunisie a besoin d'inventer sa politique industrielle ou, elle n'a besoin que de simples ajustements structurels pour remettre le train sur les rails.**

3. LA TUNISIE A-T-ELLE BESOIN DE TRANSFORMATION STRUCTURELLE OU D'AJUSTEMENTS STRUCTURELS ?

3.1. La transformation structurelle : pièce maitresse pour le développement

Myrdal (1968) définit le développement comme étant la coexistence de la croissance et la transformation structurelle. Le développement a comme « **cheville ouvrière** » la transformation

structurelle, qui fait référence au changement de la composition sectorielle de l'économie, processus caractérisé par la diversification des activités, la division internationale du travail, la complexité croissante des matériels utilisés et par une modification du degré de qualification et des types de compétences exigés de la force de travail.

Il se manifeste, ainsi, par l'amélioration des performances des facteurs de production, par la densification et la modernisation du réseau d'infrastructures, par le développement des institutions, par le changement des attitudes et des valeurs, et par « **un mouvement haussier de l'ensemble du système social** » ⁷⁴(Gunnar Myrdal (1968).

La transformation structurelle est, en fait, un processus d'innovation qui modifie la structure économique et, par effet de débordement se diffuse dans tout le tissu économique et la société et favorisent la rétroactivité. Elle constitue, ainsi, un facteur déterminant dans la capacité d'un pays à générer une croissance plus rapide et plus inclusive et faire face à des enjeux d'ordre social comme le chômage et la pauvreté. En fait, l'impulsion d'une véritable transformation structurelle passe, inéluctablement, par le développement d'un tissu productif compétitif et créateur de richesses et d'emplois décents.

Dans ce même contexte, Rostow (1960)⁷⁵ identifie cinq étapes par lesquelles un pays arrive à réaliser une transformation structurelle : **i) la société traditionnelle, ii) l'émergence des préconditions du décollage, iii) le décollage, iv) la marche vers la maturité et v) l'ère de la consommation de masse.** Par ailleurs, il considère la phase du décollage comme étant l'étape la plus importante pour les PED. Il s'agit d'une période où l'échelle d'activité économique productive atteint un niveau critique et produit des changements qualitatifs qui mènent à une transformation structurelle massive et progressive dans l'économie et la société.

En effet et selon Moubarack LO(2013), le décollage est tributaire de trois conditions primordiales : **i) une hausse du taux d'investissement productif; ii) le développement d'un ou plusieurs secteurs manufacturiers, avec un fort rythme de croissance ; iii) l'existence ou l'émergence rapide d'un système politique, social et institutionnel qui, en exploitant finement l'expansion initiale dans le secteur moderne et les potentiels effets externes économiques du décollage, arrive à donner à la croissance un caractère continu.**

Il s'avère ainsi et de ce qui précède que, le lien est fort entre la transformation structurelle et la croissance. La transformation structurelle exerce un impact positif par le biais des changements dans la composition de la demande, du commerce extérieur, de la production et dans l'utilisation des facteurs de production, ce qui engendre l'augmentation du revenu par tête. En effet, la réallocation du capital et

⁷⁴ Gunnar Myrdal (1968) dans ⁷⁴ Moubarack LO (2013) : « Émergence et transformation structurelle » ; Institut de l'Émergence/ Dakar/Senegal

⁷⁵The Stages of Economic Growth: a Non-Communist Manifesto. By W. W. Rostow. Cambridge: At the University Press / 1960.

du travail de l'agriculture à des secteurs plus productifs, la croissance des exportations et l'afflux des investissements directs étrangers (IDE) exercent un effet important sur la croissance (Moubarack. LO (2013)).

La transformation structurelle peut désigner, également, *un transfert massif de ressources d'un secteur à un autre, du fait de changements intervenus au niveau des fondamentaux et des politiques économiques* ». Concrètement, cela signifie un changement de la composition sectorielle du produit intérieur brut, la part du secteur primaire en termes d'emploi et de production allant à l'industrie et à des services modernes. Cela suppose également une utilisation plus grande des technologies et une meilleure productivité dans tous les secteurs » (*Carlos Lopes (CEA, 2013)*).

La transformation structurelle peut être mesurée par **la diversification, la complexité et donc, la sophistication** des produits exportés. Une étude réalisée par le Bureau Afrique du Nord⁷⁶ a conclu que, pour réussir une transformation structurelle, les économies en développement doivent promouvoir certains facteurs-clés à savoir⁷⁷ :

- Les investissements dans les activités à haute valeur ajoutée (l'industrialisation innovante)
- Le capital humain
- Les infrastructures et chaînes logistiques et la facilitation du commerce
- L'ouverture financière
- L'intégration régionale, avec l'échange de produits sophistiqués.

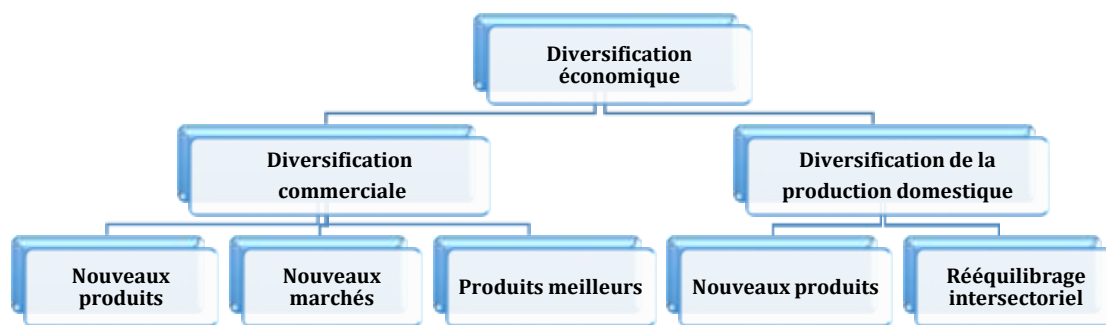
3.2. Les exportations industrielles : Diversification, complexité, espace des produits et sophistication

3.2.1. La diversification économique

La diversification de l'appareil productif est très souvent mesurée par la diversification des exportations (par produit et par destination) c'est-à-dire l'augmentation du nombre de produits exportés et des marchés, en raison du lien étroit entre ces deux concepts et en raison d'une plus grande disponibilité des données au niveau international. Les économies dans lesquels la concentration des produits et des marchés est importante subiraient les effets négatifs de la volatilité des prix du marché par le biais des fluctuations des recettes en devises.

⁷⁶ CEA (2013), Bureau Afrique du Nord, « Diversification et sophistication comme levier de la transformation structurelle des économies Nord Africaines », Rapport économique sur l'Afrique, (2011,2013)

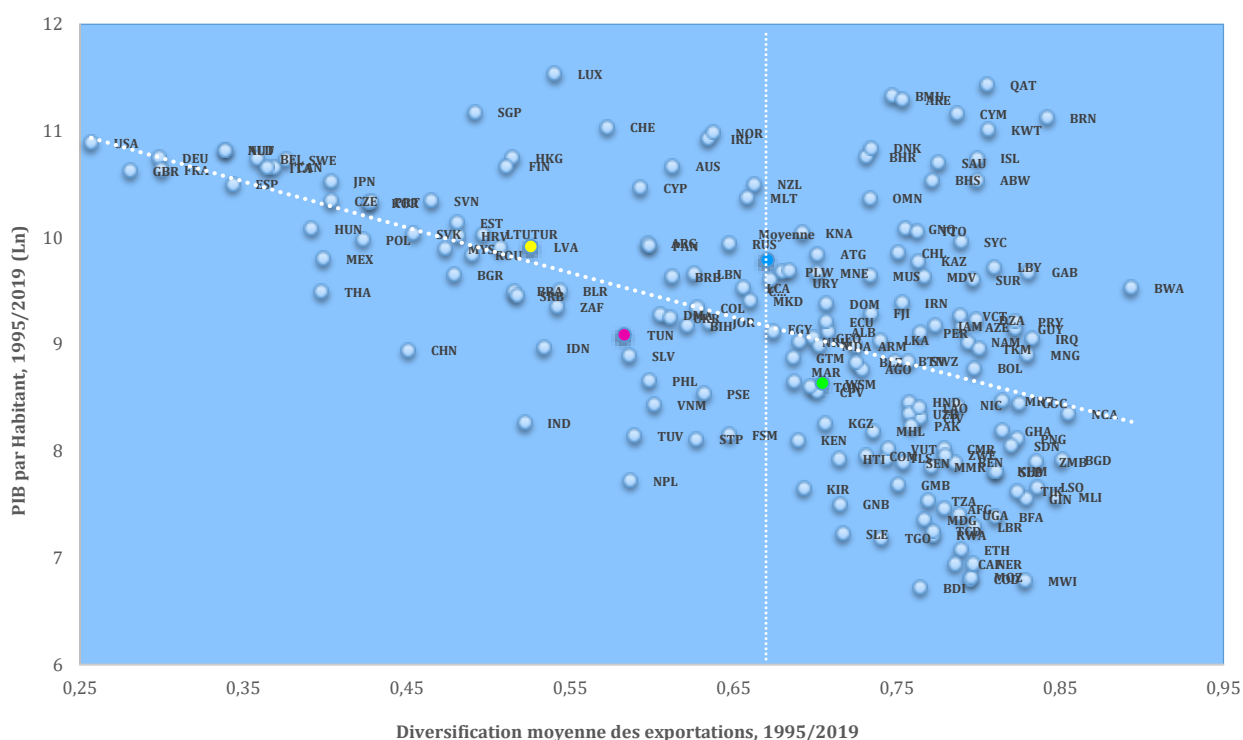
⁷⁷ Moubarack (2013) op.cit



Source: Vandana Chandra (2016): "Policies for Diversified Development"/ Development Research Department/ Prospects Group, World Bank/ IMF-Middle East Center for Economic s and Finance (CEF)

Il est généralement avancé qu'une diversification des exportations peut aider à préserver la stabilité des recettes d'exportation et stimuler la croissance économique à long terme. En ce sens, certains économistes ont mis en lumière la forte incidence qu'a la diversification des produits et sectorielle sur la croissance. Romer (1990) a considéré la diversification comme un facteur de production tandis qu'Acemoglu et Zilibotti (1997) ont affirmé que la diversification pouvait accroître les revenus en permettant de répartir les risques liés à l'investissement sur un portefeuille plus large (Figure 41).

Figure 41 : Diversification des exportations et PIB par habitant (\$ PPA constants de 2011)



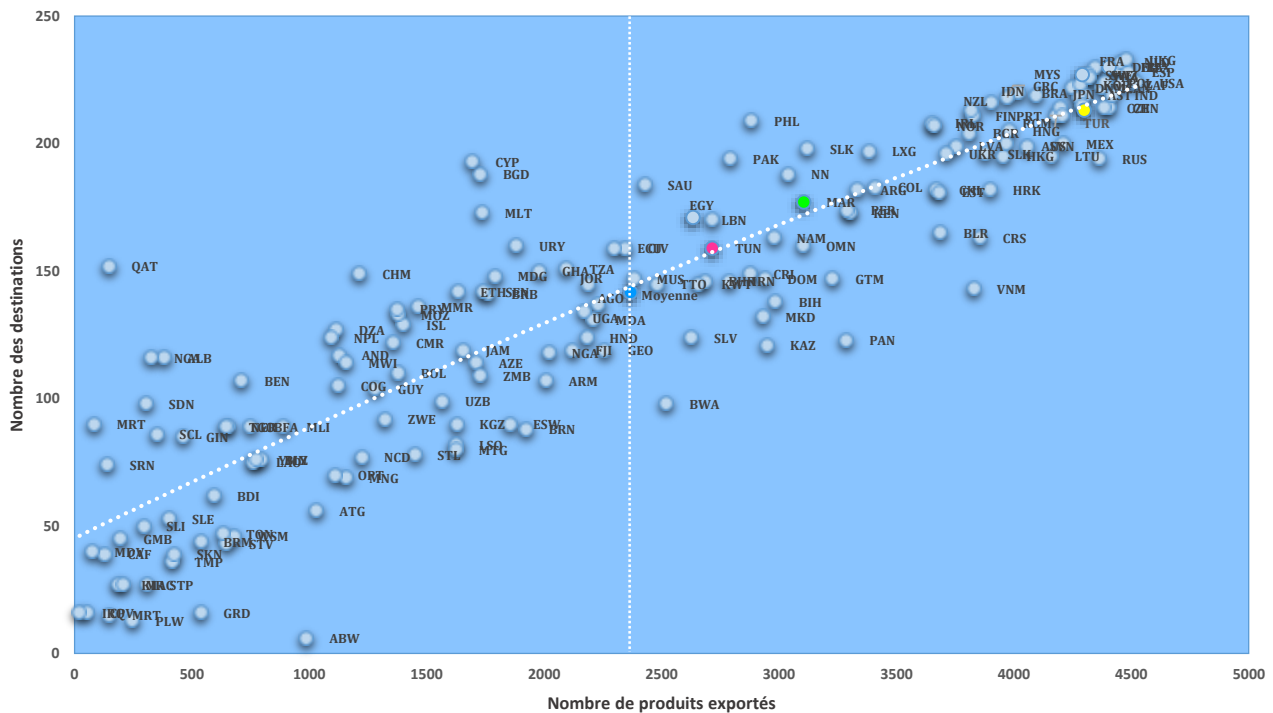
Source : Calcul de l'auteur à partir des statistiques de " World Integrated Trade Solution"

Également, le rapport de l'UNECA (2007)⁷⁸ confirme une évolution croissante entre la diversification des exportations et le revenu des pays africains. Le rapport a conclu que la Tunisie est parmi les quelques économies africaines qui ont réussi à approfondir le processus de diversification. Néanmoins,

⁷⁸ Nations Unies- Commission Économique pour l'Afrique (UNECA) (2007) :Rapport économique sur l'Afrique 2007

le processus de diversification est fortement influencé par l'investissement, croissance économique accélérée, le développement économique, mesuré par revenu par habitant, le degré d'ouverture et la politique commerciale, les politiques macroéconomiques (la stabilité macroéconomique (taux de change, inflation)), la politique budgétaire ambitieuse, fondée sur un régime fiscal optimal et le cadre institutionnel (la bonne gouvernance).⁷⁹

Figure 42 : Degré de diversification des exportations : Produits et Destinations-2017-



Source : Calcul de l'auteur à partir des statistiques de " World Integrated Trade Solution "

Note : les lignes verticale et horizontale représentent la moyenne de l'échantillon pour le nombre de produits exportés et le nombre de destinations.

En effet, l'examen de l'indice de diversification des exportations par produit (Figure 42) montre que la Tunisie n'a cessé de progresser. La structure des exportations par produits est peu concentrée par rapport à d'autres pays concurrents et de la région. Ainsi, les quatre premiers produits exportés par la Tunisie représentaient 28% de ses exportations de biens en 2018, contre 38% pour le Maroc et 37% pour l'Afrique du Sud. Cette part ne dépasse pas le seuil de 18% pour le Portugal et de 15% pour la Bulgarie. Cependant et en dépit de sa progression sur l'échelle de la diversification, la Tunisie demeure moins diversifiée comparativement à ses concurrents et certains pays émergents (Pologne, Roumanie, Rép. Tchèque, Chine, Inde ...)⁸⁰

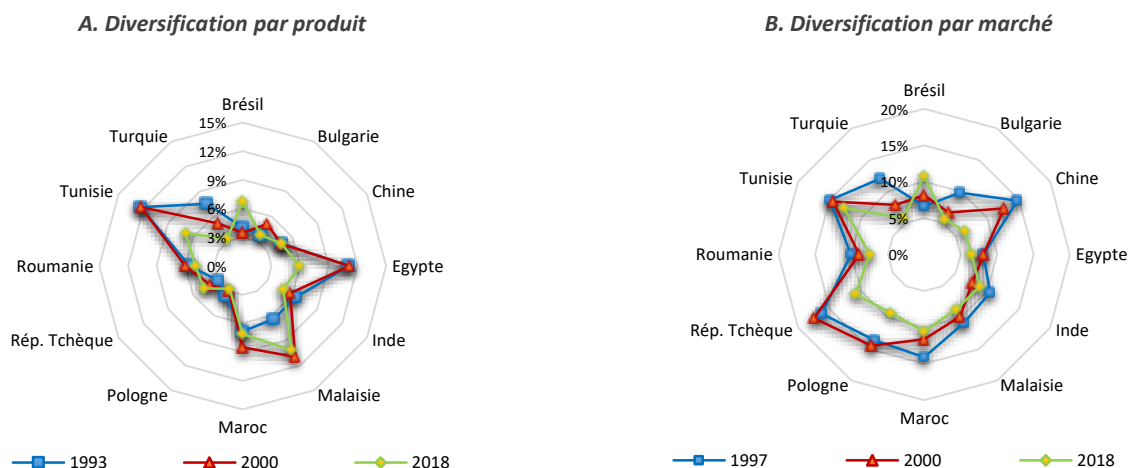
⁷⁹ - Ben Hammouda. Oulmane. N et Sadni-Jallab. M. (2009) : « D'une diversification spontanée à une diversification organisée : Quelles politiques pour diversifier les économies d'Afrique du Nord ? » ; Revue économique 2009/1 (Vol. 60), pages 133 à 155

- CEA (2007) : « Rapport économique sur l'Afrique 2007 : Accélérer le développement de l'Afrique par la diversification » ; Publications Commission économique pour l'Afrique.

⁸⁰ Voir « Bilan de la compétitivité externe de l'économie tunisienne », Rapports de l'ITCEQ/ Juillet 2016 / Direction de la compétitivité externe

Les progrès sur les deux dernières décennies ont été considérables. La sensibilité aux aléas de la conjoncture industrielle est, ainsi, réduite. Néanmoins, la Tunisie souffre d'un appareil exportateur très concentré sur l'UE. Les exportations restent fortement concentrées sur un petit nombre de partenaires commerciaux. Les quatre premiers partenaires accaparent plus de 2/3 des exportations tunisiennes, soient 68.5% en 2018 contre 59% en 2008. Il s'agit de la France (32.8%), l'Italie (18.1%), l'Allemagne (13%) et l'Espagne (4.6).⁸¹

Figure 43 : Diversification économique entre 1993 et 2018/ la Tunisie VS certains pays émergents et de la région



Source : Compilation ITCEQ⁸²

Note : La diversification est appréciée à travers l'indice de Herfindhal. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus la diversification des exportations est faible.

L'Union Européenne est le premier partenaire commercial de la Tunisie. Il est également le premier investisseur étranger dans le pays. Ces relations effectivement privilégiées sont appelées à se consolider davantage avec de nouveaux accords plus équitables qui doivent viser une intégration économique étroite et plus profonde de l'économie tunisienne dans la sphère européenne plus particulièrement avec le nouveau contexte de post-Covid.

Le manque de diversification géographique rend les exportations très sensibles à la conjoncture de nos partenaires commerciaux. En effet, pour être plus compétitif, l'appareil productif doit s'orienter davantage vers plus de diversification de produits et de marchés.

Toutes ces constations et ces progrès reflètent, en fait, l'ouverture de la Tunisie aux échanges internationaux et son intégration dans les CVM qui ont fortement progressé depuis le milieu des années 90, témoignant des avantages comparatifs du pays.

⁸¹ Les Profils Pays du CEPII/ Source : CEPII, base de données BACI.

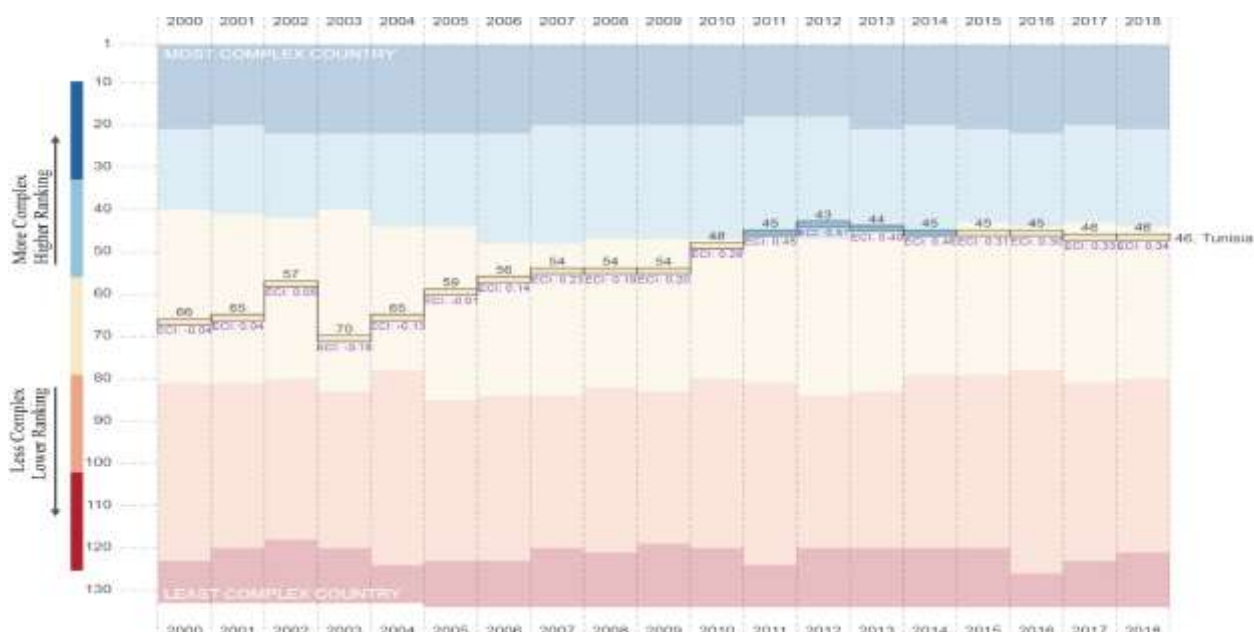
⁸² Indices de diversification par produit et par marché calculés par madame Hadhri. R/ Direction de la Compétitivité Externe. /

3.2.2. La complexité économique

▪ L'indice de complexité économique (ICE)

À la différence des indicateurs de développement généralement utilisés, les créateurs de l'OEC⁸³ ont développé le concept selon lequel les sociétés prospères possèdent un « savoir productif ». L'indice de complexité économique (ICE) mesure ainsi l'ensemble des produits que les pays sont capables de fabriquer, grâce à la transmission du savoir des personnes et à leurs interactions dans des réseaux à complexité croissante. Il s'agit, en fait, d'une mesure des connaissances dotées par une société qui se traduit au travers les produits qu'elles fabriquent. Il classe, ainsi, les économies en fonction de la complexité de leur panier d'exportations. Il élabore un classement clair de la dotation en capacités productives des pays (Hausmann et al (2011)).

Figure 44 : Évolution du classement de la Tunisie entre 2000 et 2018



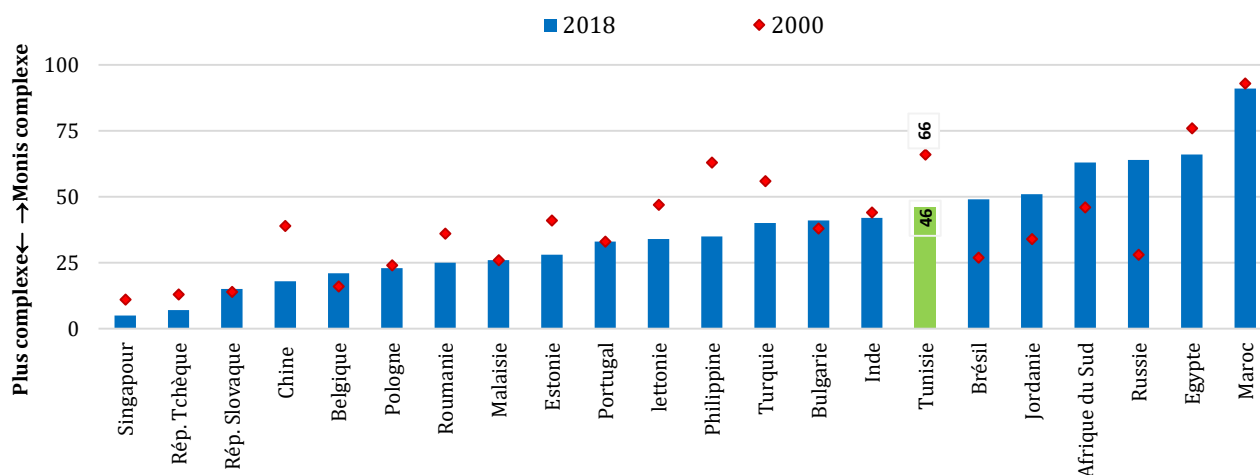
Source: The Atlas of Economic Complexity (AEC)

En 2018, la Tunisie a été classée⁸⁴ la 46^{ème} économie la plus complexe sur un ensemble de 133 économies avec un indice de complexité économique (ECI) de 0,34 (Max=2.43 (Japon) ; Min=-1.90 (Nigéria)). Elle devance le Maroc (91^{ème}), l'Égypte (66^{ème}), l'Afrique du Sud (63^{ème}) et plusieurs autres économies. En effet, la valeur de l'ICE, pour la Tunisie, n'a réussi à dépasser, effectivement, la frontière de 0 qu'à partir de 2006 pour s'inscrire à la hausse jusqu'à 2012. Un recul notable de l'ICE est, généralement perçu en 2015 pour trouver à nouveau, en 2017, son rythme. L'économie tunisienne a réussi à réduire l'écart et dépasserait, même, le niveau de complexité de plusieurs économies émergentes et de la région.

⁸³ Observatoire de la complexité économique (Observatory of Economic Complexity),

⁸⁴ The Observatory of Economic Complexity (OEC)

Figure 45 : Complexité économique/ Classement 2018/2000



Source: The Atlas of Economic Complexity (AEC)

■ Le contenu technologique des exportations tunisiennes

L'examen de la dynamique des exportations par niveau technologique souligne une nette Orientation des exportations tunisiennes vers les biens de haute et de moyenne technologie. Bien qu'elle dispose d'un avantage comparatif pour les produits de faible technologie, la Tunisie se spécialise de plus en plus dans les produits de haute et de moyenne technologie. Cette tendance se répercute clairement sur la structure des exportations par niveau technologique. Les parts des produits de haute technologie et de moyenne technologie dans le total des exportations de biens ont connu une progression notable, passant de 3% et 34% en 2000 à 14% et 53% en 2017. Par contre, celle des produits à faible technologie a enregistré un recul sensible de 63% en 2000 à 33.3 % en 2017.⁸⁵

Il en ressort que l'économie tunisienne est, actuellement, l'économie la plus complexe des économies africaines et arabes. Bien entendu et comme souligne le "Rapport économique sur l'Afrique 2017"⁸⁶, la diversification ne semble pleinement jouer son rôle sur la croissance des économies que si elle est liée à une extension des exportations vers de nouveaux marchés ou de nouveaux produits (*plus complexes*).

3.2.3. Espace produit

La cartographie de l'espace produit est une visualisation basée sur les recherches de (Hidalgo et al. 2007). Elle représente un réseau de produits susceptibles d'être Co-exportés et pouvant servir à prédire l'évolution de la structure d'exportation d'un pays. L'organisation des produits dans cet espace est déterminée par la similarité ou la dissemblance de leurs exigences en matière de connaissances. Chaque nœud de l'espace produit représente un produit et les liens connectent les produits qui ont tendance à

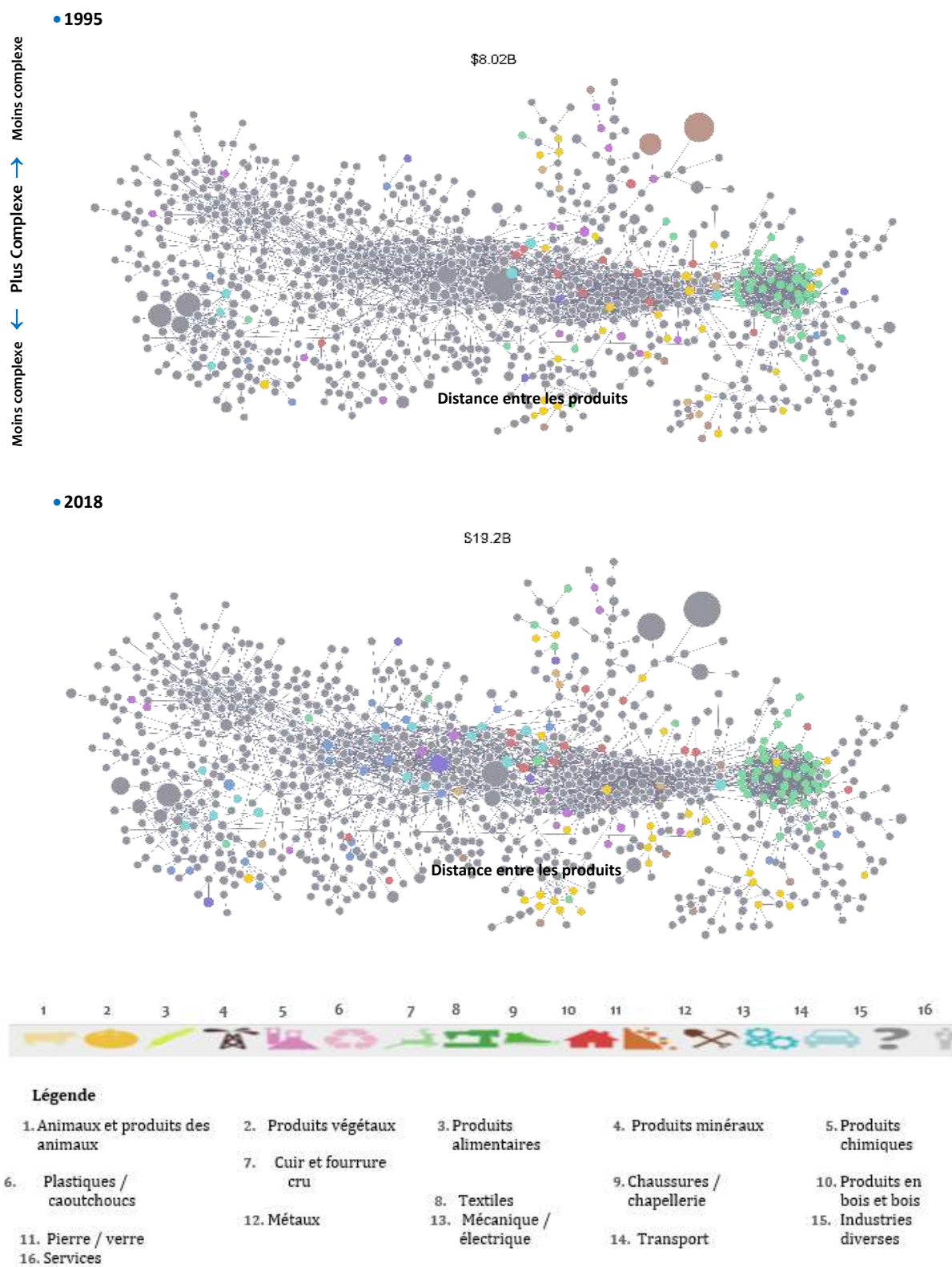
⁸⁵ L'approche qui a été utilisé pour classer les exportations tunisiennes selon leur contenu technologique est celle de l'OCDE. Les produits à haut contenu technologique dont l'intensité en R&D en ratio par rapport à la production dépasse 7%).

⁸⁶ CEA(2017) : « Rapport économique sur l'Afrique 2017 : l'Industrialisation et l'Urbanisation au Service de la Transformation de l'Afrique » ; Macroeconomic policy / Economic Development.

être exportés par les mêmes pays. Les produits exportés par un pays sont indiqués par l'opacité des nœuds (l'opacité totale indique qu'il s'agit d'un produit exporté avec un avantage comparatif révélé ($ACR > 1$)).

L'espace produit indique, ainsi, quand les produits sont à proximité et peut être générer à partir des données sur les exportations d'un pays donné et permet de visualiser ce qu'un pays est actuellement en mesure de fabriquer et les produits qui sont à proximité. L'espace produit est, donc, un outil prédictif qui peut aider à orienter la politique industrielle et à déterminer les voies de l'expansion industrielle pour une économie donnée.

Figure 46 : Espace des Produits de la Tunisie entre 1995 et 2018



Note: Les points en gris= espace global des produits; Taille dupoint= taille proportionnelle de la filière considérée.

Source : The Atlas of Economic Complexity (AE); Hausmann et al (2007); Simoes et Hidalgo (2011) .

Les espaces produits des pays de l'Est asiatique (Annexe 1) illustrent bien leur spécialisation nette dans les produits électroniques à forte technologie avec des avantages comparatifs très élevés qui reflètent leur dominance sur le marché international. Par ailleurs, il faut souligner que la Tunisie se positionne beaucoup plus mieux que le Maroc, l'Égypte et l'Afrique du Sud (Figure 45 et Annexe 1).

La concentration au centre de l'espace produit signifie que les produits exportés ont tendance à être plus complexes à produire et plus sophistiqués et susceptibles d'être associés à des capacités sous-jacentes permettant de produire une gamme plus large de produits. Partant, on constate une évolution mais encore lente des efforts de la Tunisie pour diversifier et améliorer ses produits par rapport à la Turquie et la république Tchèque...

Ainsi, l'on peut déduire une convergence de ces résultats avec ceux dégagés en termes de l'ICE⁸⁷. En effet, la Tunisie produisait déjà une grande variété de biens impliquant un large éventail de capacités sous-jacentes ce qui lui a permis d'étendre ses exportations à un ensemble plus large de produits plus complexes comme les équipements de transport, les produits électroniques et les produits chimiques.

3.2.4. La sophistication des exportations

▪ Indice de sophistication des exportations (EXPY)

Selon Hausmann et Rodrik (2003) et Hausmann et al. (2007), la structure du panier des produits exportés par un pays affecte la création de nouvelles lignes d'exportation affectant à leur tour son potentiel de croissance. Toutes choses égales par ailleurs, les pays qui se spécialisent dans les produits exportés par les pays ayant des niveaux de revenu par habitant élevés sont susceptibles d'améliorer leur croissance plus vite que ceux produisant les autres marchandises. Ainsi, *le niveau de sophistication des exportations d'un pays mesure le niveau du couple revenu/productivité pour l'ensemble des exportations (EXPY) en calculant la moyenne pondérée par les exportations de la PRODY pour ce pays (voir l'encadré ci-après).*

Cet indicateur est défini comme une mesure qui utilise les flux de commerce mondiaux et les niveaux de PIB par tête des pays exportateurs du même bien afin de déduire le niveau de productivité moyen associé à la structure des exportations d'un pays. La sophistication des exportations cartographie, ainsi, les spécialisations productives des pays au travers d'une classification nouvelle des produits⁸⁸.

⁸⁷ Voir 3.2.2.

⁸⁸ C. Gaglio (2017) : " Compétitivité, sophistication et espace-produit. Une application aux exportations françaises". Économies et finances. Université Côte d'Azur, 2017. Français.

Encadré 5 : Calcul de l'indice de sophistication des exportations (EXPY)

(Hausmann. R, J. Hwang. J et Rodrik. D (2007) : "What you export matters". Journal of Economic Growth, 2(1) / 2007

Le calcul de l'indice EXPY est basé sur le calcul de niveau de sophistication de chaque produit. Le concept de la sophistication des produits utilisés dans la nouvelle théorie du commerce international revient à générer pour chaque produit un couple revenu/productivité (PRODY). Ce couple donne une idée sur le niveau de productivité atteint par le produit ainsi que sa valorisation monétaire basée sur la moyenne des recettes des exportations. PRODY se définit comme l'avantage comparatif révélé (ACR)¹ pondérée du PIB par habitant de chaque pays qui exporte le même bien. Ainsi :

$$PRODY_k = \sum_j \frac{(x_j^k / X_j)}{\sum_j (x_j^k / X_j)} Y_j$$

Le calcul du PRODY peut se faire sur la base de l'indice de Balassa de l'avantage comparatif (RCA) normalisé par rapport aux autres pays qui exportent le même produit.

$$PRODY_k = \sum_j \frac{ACR_j^k}{\sum_j ACR_j^k} y_j$$

Où x_j^k est la valeur des exportations du bien k effectué par le pays j, X_j est le total des exportations par pays j et y_j est le PIB par habitant du pays j.

La variable EXPY est égale à la somme des valeurs de la variable PRODY relative aux différents produits exportés par le pays j pondérées par la part du produit k (secteur, filière...) dans le total des exportations du pays j.

$$EXPY_j = \sum_k \frac{x_j^k}{X_j} PRODY_k$$

Cette valeur indique une moyenne pondérée du PIB par habitant de tous les pays qui exportent le même produit que le pays j. En d'autres termes, elle mesure le niveau de la productivité associé au panier de produit exportés, ou encore au modèle de spécialisation du pays. En effet, les pays dotés d'un panier d'exportation plus sophistiqué réalisent une croissance plus rapide. Ainsi, le développement futur d'un pays dépend fortement de la composition de sa production. Notons ici que la mesure traditionnelle de la sophistication se base sur l'intensité de R&D ou sur la sophistication technologique.

Au-delà des caractéristiques techniques, la sophistication reflète aussi le niveau de différenciation des produits, la fragmentation de la production, la disponibilité des ressources ainsi que d'autres facteurs, etc. Plus la sophistication d'un produit exporté est élevée plus la moyenne de sa recette à l'exportation sera élevée. En général, les produits sophistiqués sont exportés par les pays riches qui payent les salaires

les plus élevés. Pourtant, ces produits restent compétitifs vu leurs contenus en technologie, en marketing, en logistiques et en ressources naturelles (rareté)⁸⁹. La mesure de la sophistication par cette méthode fournit en quelque sorte une appréciation globale de la qualité des paniers des exportations des pays.

Les graphiques ci-dessous confirment l'évolution conjointe du degré de sophistication des exportations et le niveau des revenus des pays exportateurs entre 2000 et 2018, rejoignant, ainsi, les résultats obtenus par Gaglio (2017) dans son étude sur la sophistication des exportations françaises sur la période 1996-2013.

Figure 47 : Évolution conjointe de la sophistication des paniers des exportations (Expy en log) et du PIB par habitant ajusté en PAA 2011 (en log) pour les années 2000 et 2018



Source : Compilation ITCEQ à partir des données BACI et de la Banque Mondiale / Graphique inspiré de Gaglio. C2017) : « Compétitivité, sophistication et espace-produit. Une application aux exportations françaises » / page 81.

Note : Le calcul a été effectué par Dhaoui. S et Gasdallah. E en se référant aux travaux d'Hausman et al. (2007)/ R. Hausmann, J. Hwang et D. Rodrik ; 2007 : "What you export matters". *Journal of Economic Growth*, (12(1)).

⁸⁹ CEA-AN (2013) : « Diversification et sophistication comme levier de la transformation structurelle des économies Nord Africaines » ; Commission économique pour l'Afrique/ Bureau pour l'Afrique du Nord (CEA-AN) /PUB/2013/2.

En effet et conformément aux résultats dégagés par Gaglio (2017), les niveaux les plus élevés de sophistication des paniers des exportations concernent, essentiellement, des pays industrialisés et/ou spécialisés sur des segments particuliers de marché (le pétrole brut, le gaz du pétrole, les métaux précieux, les produits minéraux). Également, en analysant le top 10⁹⁰ des pays ayant les niveaux de sophistication les plus élevés (voir Annexe 1), ce ne sont pas les économies européennes industrialisées qualifiées de locomotives de l'Europe qui figurent dans ce top 10 mais plutôt des économies prospères qui connaissent une croissance de leurs exportations orientées vers des secteurs de pointe tels que les industries mécaniques, électroniques chimiques et pharmaceutiques.

Partant de ce constat et en analysant les résultats propres à la Tunisie⁹¹ en 2000 et 2018 (Tableau-1-), la valeur de la sophistication du panier des exportations tunisiennes se révèle inférieur mais assez proche à la moyenne mondiale, représentant 90% et 97% de la valeur moyenne, respectivement, en 2000 et 2018. Notons, également, que la Tunisie a réussi à passer du 2^{ème} quartile au 3^{ème} pour se situer au-dessus de la médiane avec un accroissement significatif de l'indice de sophistication en 2018 de 43% par rapport à 2000, dépassant ainsi celui du Maroc.

Ces résultats reflètent clairement la montée en gamme des produits tunisiens dans les CVM et l'importance du positionnement d'une économie pour des produits à contenus technologiques et à compétences élevés. En effet et comme souligne Gaglio (2017), Hausmann et Rodrik (2003) et Hausmann et al. (2007), ces produits sont vecteurs de transformation structurelle des appareils productifs et porteurs de croissance économique future (Gaglio (2017)).

Tableau 4 : Évolution de l'indice de sophistication des exportations (EXPY) entre 2000 et 2018

EXPY	2000	2018	TCAM 2000/2018	Accroissement 2018/2000
Moyenne	16150,5	21578,5	1,5%	34%
Écart-type	7173,1	9179,7	1,3%	28%
Médiane	16315,1	20527,6	1,2%	26%
Max	47568,0	55471,6	0,8%	17%
Min	3690,8	3222,9	-0,7%	-13%
Tunisie	14481,9	20753,7	1,9%	43%
Maroc	12415,1	19653,2	2,4%	58%
Afrique du Sud	16657,8	21205,4	1,3%	27%
Turquie	16873,4	26299,9	2,4%	56%
Inde	15493,8	28229,8	3,2%	82%
Rép. Tchèque	22593,1	31888,4	1,8%	41%
Rép. Slovaque	20971,4	30947,3	2,1%	48%

Source : Calcul de l'auteur à partir des données de BACI et WDI.

⁹⁰ Top 10 : Macao, Irlande, Saint-Marin, Bermudes, Suisse, Singapour, Japan, Corée du Sud, Suède, Danemark.

⁹¹ Cette analyse sera développée davantage dans des travaux ultérieurs (S. Dhaoui et E. Gasdallah)

En 2018, la Tunisie a devancé le Maroc de 16 places contre 9 places en 2000. Cependant et même si les performances de la Tunisie en matière de sophistication avoisinent celles de l'Afrique du Sud, son classement s'avère largement en deçà de celui de la Turquie, l'Inde, la Roumanie, la République Tchèque, la République Slovaque, le Portugal et certains d'autres pays émergents où l'écart s'est creusé davantage et parfois de façon exponentielle entre 2000 et 2018. Cela n'empêche que la Tunisie se positionne sur des produits à fort et à moyen contenu technologique et non sur des produits primaires et minéraux et des métaux. La Tunisie doit, ainsi, renforcer son positionnement pour se rapprocher des pays les bien classés. Cela nécessite un positionnement meilleur sur les CVM et une intensification de l'investissement productif dans des créneaux et des secteurs de pointe à forte valeur ajoutée (l'aéronautique, l'automobile, de la mécanique de précision, de la mécatronique et de certaines filières chimiques et pharmaceutiques...). L'Inde, la Chine, la Turquie et la République Tchèque ont réussi à décoller et une leçon doit être tirée de l'expérience de ces économies.

3.3. Le positionnement du secteur industriel tunisien dans les chaînes de valeur mondiales

3.3.1. Les CVM et l'interconnexion croissante des économies

- **Que sont les chaînes de valeur mondiales ?**⁹²

*« Une chaîne de valeur mondiale englobe l'ensemble des activités, de la conception à l'utilisation finale, menées par les entreprises, localement ou à l'étranger, pour mettre un produit sur le marché »*⁹³. *« Les chaînes de valeur mondiales (CVM) sont, ainsi, l'écosystème interconnecté de producteurs, fabricants, fournisseurs, acheteurs et vendeurs de biens et services répartis sur de multiples zones géographiques au niveau mondial. Elles ont connu une expansion notable depuis le début des années 1990 avec la libéralisation du commerce et l'avènement des TIC qui ont permis aux entreprises de se déployer à la recherche de nouveaux marchés, de nouvelles rentabilités et de nouveaux services dans le monde entier »* (Lorincz. L (2020)).

Dans les CVM, les activités économiques sont morcelées et dispersées entre plusieurs pays⁹⁴. En effet, Près de 70 % des échanges internationaux actuels reposent sur les CVM et correspondent à des flux de produits manufacturés (plus de 50% concernent des biens intermédiaires (biens primaires, pièces détachées et composants, produits semi-finis)) et de services (70 % concernent des services intermédiaires tels que les services aux entreprises). Ces flux traversent les frontières – souvent à de

⁹² OCDE (2013) : « Economies interconnectées : comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales » ; Rapport de Synthèse/ OCDE_2013.

⁹³ OCDE (2013) : Op. cit

⁹⁴ OCDE (2013) : Op. cit

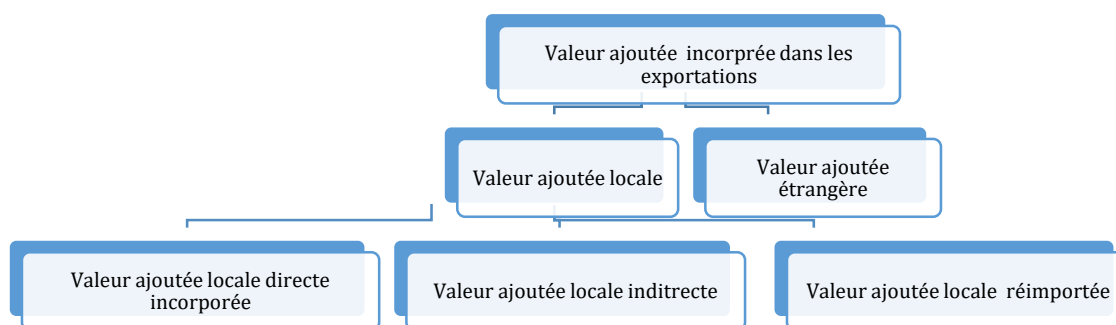
nombreuses reprises. Ils sont intégrés en bout de chaîne dans des produits finaux, qui sont ensuite expédiés aux consommateurs du monde entier (*Définition de l'OCDE- Chaines de valeur et Commerce*).

Les exportations d'un pays vers un autre reposent, donc, sur des interactions complexes entre divers fournisseurs locaux et étrangers. Plus encore qu'auparavant, les échanges sont déterminés par les décisions stratégiques des entreprises d'externaliser, d'investir et de réaliser leurs activités là où les compétences et les matériaux nécessaires sont disponibles à des conditions compétitives en termes de coût et de qualité » (*Définition de l'OCDE- Chaines de valeur et Commerce*)

La nouvelle conception des échanges internationaux se fonde, ainsi, sur la notion de **la valeur ajoutée exportée (locale) et importée (étrangère)**. La réussite de l'intégration d'une économie dans les CVM dépend, ainsi, tout autant de sa capacité d'importer des intrants de bonne qualité (favorisant la diffusion de la connaissance étrangère) et de sa capacité d'exporter de la valeur ajoutée produite localement.

Dans ce contexte, Koopman et al. (2011) ont proposé une méthode permettant de décomposer la valeur ajoutée incorporée dans les exportations d'une économie en deux composantes principales, la valeur ajoutée étrangère et la valeur ajoutée locale. Cette dernière est, elle-même, décomposable et constituée de trois composantes : la valeur ajoutée locale directe incorporée dans les exportations nationales (DVA), la valeur ajoutée locale indirecte provenant des biens intermédiaires produits localement (IDVA) et la valeur ajoutée locale réimportée (RVA).

Figure 48 : Décomposition de la valeur ajoutée incorporée dans les exportations



3.3.2. La valeur ajoutée étrangère renforce l'intégration d'une économie dans l'économie mondiale et sa participation en amont des CVM

L'intégration d'un pays dans les CVM transparait, aussi, dans la part que les facteurs intermédiaires importés représentent dans ses exportations, après incorporation dans les biens et services. Cet indicateur qui mesure la participation en amont des CVM, rend compte du poids des produits importés dans la tenue des exportations d'une économie. En effet, l'interdépendance croissante de l'économie mondiale se manifeste par une hausse générale de la teneur des exportations en intrants étrangers c-à-dire de la valeur ajoutée étrangère contenue dans les exportations. D'autres facteurs influent, également,

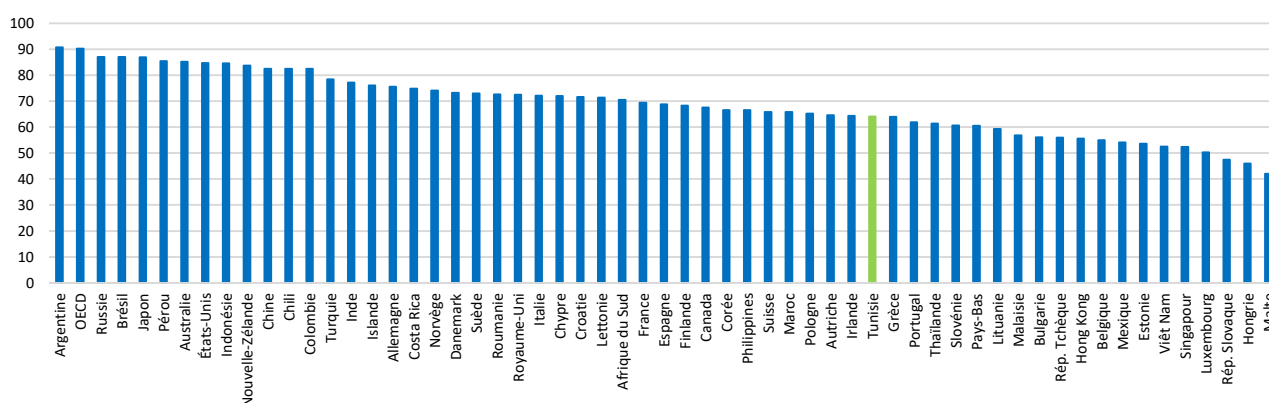
sur l'intégration et la spécialisation dans les chaînes de valeur mondiales (CVM). À contrario, les exportations des grandes économies riches en ressources minérales, ou éloignées des marchés et fournisseurs étrangers, comportent plus de valeur ajoutée locale (et moins de valeur ajoutée étrangère).

En effet, « l'intégration d'une économie dans l'économie mondiale dépend de la valeur ajoutée qu'elle importe afin de satisfaire sa demande intérieure finale et produire ses exportations, ainsi que du poids de la demande étrangère dans sa valeur ajoutée intérieure, qu'elle soit directe (par le biais d'exportations de biens finals), ou indirecte (via des exportations d'intermédiaires, incorporés par la suite dans les exportations de ses partenaires commerciaux). En général, la part des intrants étrangers est plus élevée dans les exportations et la consommation intérieure des pays dotés d'un régime d'échanges plutôt ouvert et libéral et bénéficiant d'importants investissements étrangers ».⁹⁵

3.3.3. La valeur ajoutée locale contenue dans les exportations

La valeur ajoutée locale dans les exportations brutes est une estimation de la valeur ajoutée par une économie lors de la production de biens et services destinés à l'exportation, simplement définie comme étant la différence entre la production brute aux prix de base et la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition. Elle correspond à une mesure d'intensité de la valeur ajoutée locale et indique la valeur ajoutée générée dans chaque secteur d'activités pour une unité d'exportation.⁹⁶ La part de la valeur ajoutée locale représente 64.1% de la valeur des exportations tunisiennes de biens manufacturés (Figure 48).

Figure 49 : Part de la valeur ajoutée locale dans les exportations brutes du secteur manufacturier -2016-



Source : TIVA/OCDE

En effectuant une analyse plus fine de la valeur ajoutée locale au travers de ces trois composantes. Celles-ci se définissent comme suit :

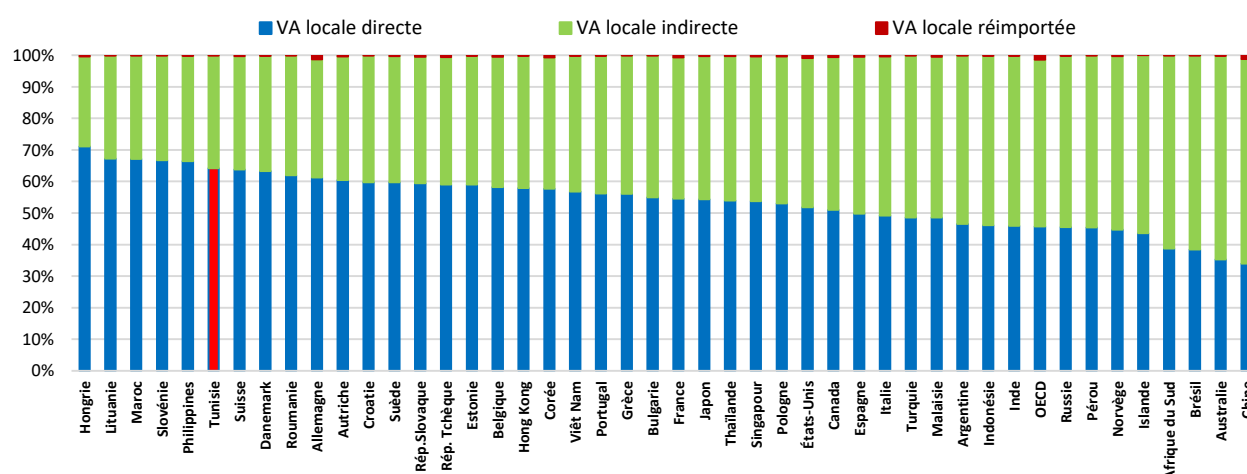
⁹⁵ OCDE (2013), « Échanges et chaînes de valeur mondiales », dans Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 : L'innovation au service de la croissance, Éditions OCDE, Paris.

⁹⁶ Définition de l'OCDE.

- **La valeur ajoutée locale directe incorporée dans les exportations nationales** : qui reflète la contribution directe par une industrie dans la production d'un bien final ou intermédiaire ou un service destiné à l'exportation (à savoir la valeur ajoutée exportée en produits finaux ou intermédiaires absorbés par les importateurs directs).
- **la valeur ajoutée locale indirecte provenant des biens intermédiaires produits localement** : Il s'agit de la contribution indirecte des fournisseurs nationaux dans les industries ou les services intermédiaires utilisés dans des exportations des pays tiers. Il s'agit de la valeur ajoutée nationale qui est exportée indirectement vers d'autres pays.
- **la valeur ajoutée locale réimportée** : Elle représente la valeur ajoutée nationale d'un pays qui est réimportée dans les marchandises venant d'un autre pays.

Cette décomposition fournit une ventilation plus détaillée de la valeur ajoutée locale dans les exportations domestiques. Ainsi, la valeur ajoutée locale directe, la valeur ajoutée indirecte et la valeur ajoutée locale réimportée représentent respectivement 64.2 %, 35.8% et 0.03% de la valeur ajoutée locale dans les exportations manufacturières brutes de la Tunisie.

Figure 50 : Structure de la valeur ajoutée locale -2015-



Source : TIVA / OCDE

3.3.4. La participation en aval des CVM via la valeur ajoutée locale indirecte

L'indice de participation dans les CVM ne tient pas seulement compte du recours aux intrants étrangers (**Participation en amont**), mais comptabilise également la valeur ajoutée produite localement (intrants locaux) et absorbée dans les exportations de partenaires commerciaux (**Participation en aval**) produits localement, par des pays tiers (OCDE (2013)).⁹⁷

⁹⁷ OCDE(2018) : « Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2017/ Participation aux chaînes de valeur mondiales » ; OCDE

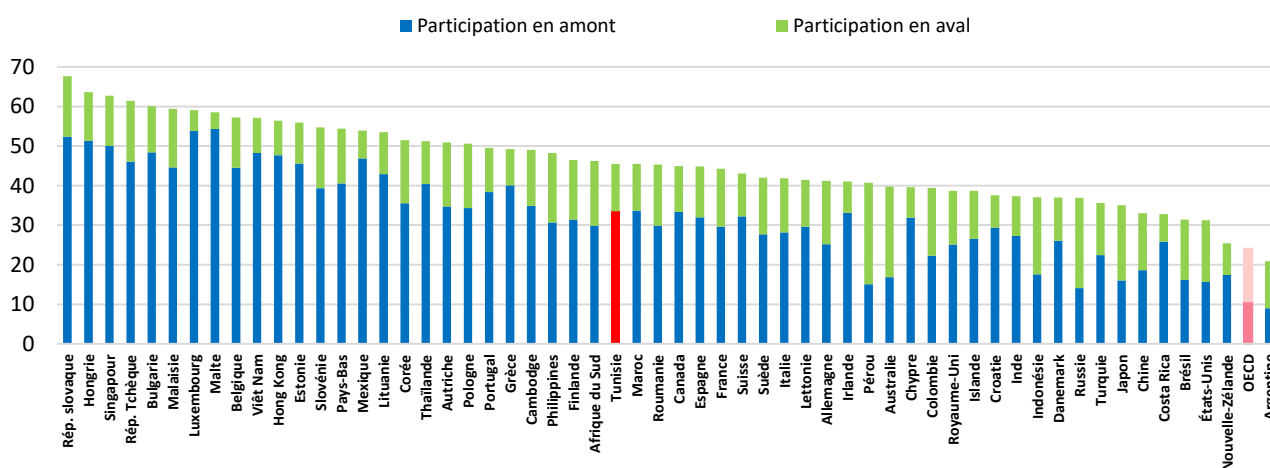
Cette composante qui représente près de 36% de la valeur ajoutée locale tunisienne, reflète la dynamique des filières productrices des biens intermédiaires d'un pays qui sont utilisés à leur tour dans le système productif de pays tiers, même si aucune relation commerciale directe n'existe entre eux.

Bien entendu, cette architecture de la valeur ajoutée locale et l'accès à des biens intermédiaires et également à des services plus efficaces va impacter positivement l'intégration de l'industrie et, donc, de l'économie tunisienne en aval et en amont des CVM qui se situe à un niveau plus élevé que celui de certains pays de l'OCDE et de nombreux pays émergents (Figure 49).

3.3.5. L'industrie Tunisienne dans les CVM : Un positionnement favorable en amont et une intégration en aval encore limitée bien qu'il y ait eu une légère évolution

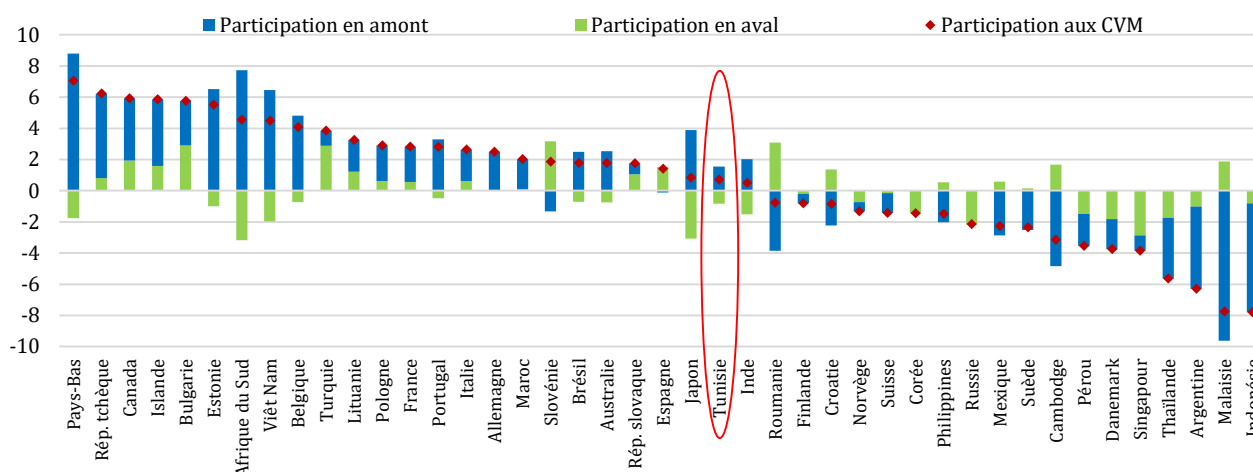
L'intégration de la Tunisie dans les CVM a fortement progressé depuis le milieu des années 90, témoignant des avantages comparatifs plus particulièrement du secteur industriel. Les exportations tunisiennes ont sensiblement augmenté, tirées par le secteur manufacturier, avec une transformation en faveur de secteurs plus intensifs en technologie et compétences. Cela va impacter positivement l'intégration de l'industrie et, donc, de l'économie en aval des CVM qui se situe à un niveau plus élevé que celui de certains pays de l'OCDE et de nombreux pays émergents (graphique 50).

Figure 51 : Participation du secteur manufacturier aux CVM- 2015 -



Source : TIVA/OCDE

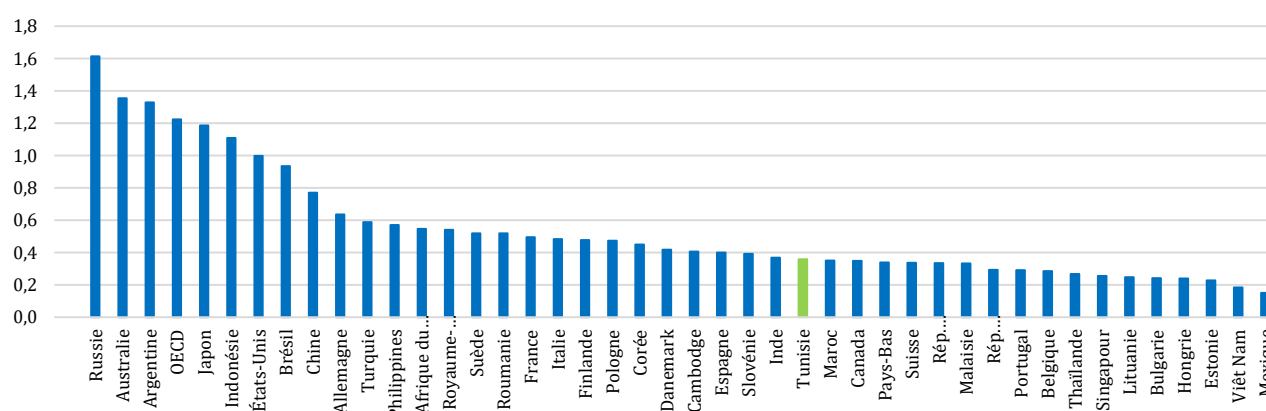
Figure 52 : Changement dans la participation du secteur manufacturier aux CVM entre 2005 et 2015



Source : Calcul de l'auteur à partir des statistiques de la base TIVA/OCDE

Les efforts de la Tunisie en matière d'amélioration du positionnement des activités industrielles dans les CVM, plus particulièrement en aval, reste encore non suffisant, même si elle devance certains pays comme l'Inde, le Portugal, la Bulgarie, Singapour, Espagne, le Maroc et la Roumanie (Figure 50). La valeur de son indice de position reste, pour autant, loin des valeurs enregistrées par certains d'autres pays (République Tchèque, République Slovaque, Malaisie, Turquie, Pologne...) (Figure 52).

Figure 53 : Indice de Position du secteur manufacturier dans les CVM -2015-



Source : Calcul de l'auteur à partir des statistiques de la base TIVA/OCDE

Encadré 6 : Indice de position sur les CVM (IPCVM)

« La position d'un pays sur la chaîne de valeur peut influencer sur l'ampleur des gains qu'il retire de sa participation à une CVM ; certaines activités, comme la recherche-développement (R-D) et la conception, mais également certains services aux entreprises, créent généralement davantage de valeur ajoutée que l'assemblage, même si des différences existent entre les secteurs » (OCDE (2013): « Économies interconnectées : Comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales – Rapport de synthèse).

Selon l'approche de l'OCDE, le positionnement sur la chaîne de valeur dépend de la spécialisation des pays/secteurs/filières. Les pays/secteurs/filières qui se trouvent en amont des CVM exportent des matières premières ou produisent des connaissances (recherche, conception, services aux entreprises, biens intermédiaires) utilisées dans les premières étapes du processus de production, tandis que les pays/secteurs/filières qui se trouvent en aval des CVM se spécialisent dans l'assemblage de produits transformés, dans la fabrication de biens finaux ou intermédiaires ou dans certains services aux clients (consommateurs et entreprises).

En d'autres termes, lorsque les liens du pays/secteur/filière en amont des CVM sont supérieurs (inférieurs) à ses liens en aval, le pays/secteur/filière est situé(e) en aval (amont) des chaînes de valeur mondiales. En fait, les liens d'un pays/secteur/filière en amont et en aval des CVM déterminent son niveau global d'intégration dans les CVM.

3.3.6. La valeur ajoutée générée par les exportations manufacturières : des gaps encore à rattraper

Les exportations de biens manufacturiers tunisiens ont été chiffrées⁹⁸ à l'équivalent de 33% du PIB et la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations de bien était de 64.1% en 2016⁹⁹. La part de la valeur ajoutée générée par les exportations manufacturières dans le PIB, en 2016, est estimée à 21.5%.¹⁰⁰

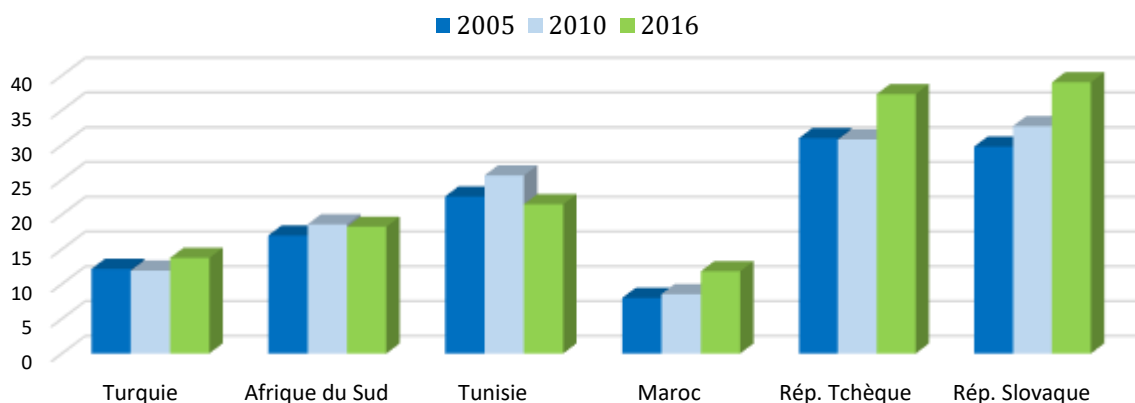
La dépendance du produit national brut à l'égard des exportations est encore plus faible et reste encore non satisfaisante pour les activités industrielles. Même si elle dépasse celle de certains de nos concurrents directs (Maroc, Afrique du Sud, Turquie), elle reste encore loin des niveaux enregistrés par la République Tchèque et la République Slovaque. Par ailleurs, le recul par rapport à l'année 2010 était très sensible, passant de 25.6% en 2010 à 21.5% en 2016 résultant d'une dégradation notable de 13% de l'effort d'exportation entre 2010 et 2016 (Effort d'exportation (37.3% en 2010 et 32.5% en 2016).

⁹⁸ WDI/BM

⁹⁹ Dernière année disponible dans la base TIVA/OCDE

¹⁰⁰ Part de la valeur ajoutée générée par les exportations manufacturières dans le PIB est égale à la part de la valeur ajoutée locale contenue dans les exportations pondérées par la part des exportations de biens dans le PIB (effort d'exportation)

Figure 54 : Valeur ajoutée générée par les exportations manufacturières dans le PIB



Source : Calcul de l'auteur à partir des données du WDI/WB et TIVA/OCDE ; TIVA/OCDE

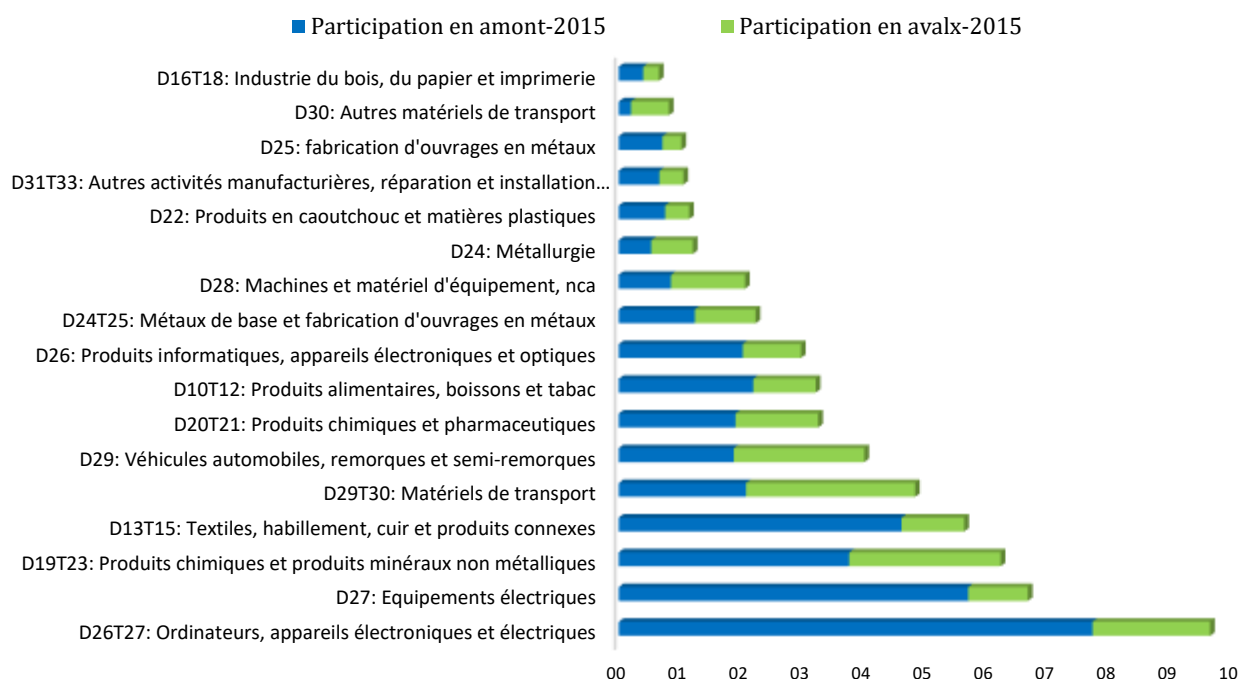
Notons ici que la République Tchèque, à titre d'exemple, qui a une part des exportations de biens dans le PIB plus élevé que celle de la Tunisie (67%) et une part de la valeur ajoutée locale plus faible (56%), a une valeur ajoutée générée par ses exportations, en 2016, de 37.3% du PIB. Quant à la Turquie, elle illustre le cas contraire avec une valeur de 18% ¹⁰¹. Les deux variables, d'effort d'exportation (effet volume) et de valeur ajoutée locale contenue dans les exportations, jouent, ainsi, pleinement pour la dépendance du PIB à l'égard des exportations, pour l'intégration de l'économie dans l'économie mondiale et pour la montée dans les CVM.

3.3.7. La Tunisie est particulièrement présente dans 4 chaînes de valeur : les produits électroniques et électriques, le matériel de transport, le textile et les industries chimiques

En analysant les filières industrielles tunisiennes suivant leur participation en amont et en aval des CVM, la figure-54 illustre la performance notable de certaines activités (les industries de fabrication des produits informatiques, électroniques, l'optiques et la mécatronique, la fabrication des machines et matériels d'équipement, la fabrication des machines et appareils électriques, l'industrie de matériels de transport (plus particulièrement, les filières d'autres matériels de transports), les industries chimiques et pharmaceutiques, les filières de textile, habillement et cuir...). Ces filières constituent un gisement pour l'investissement et l'emploi.

¹⁰¹ Turquie : Sa part des exportations de biens dans le PIB est égale à 23% ; sa part de la valeur ajoutée locale plus faible est égale à 78.4%.

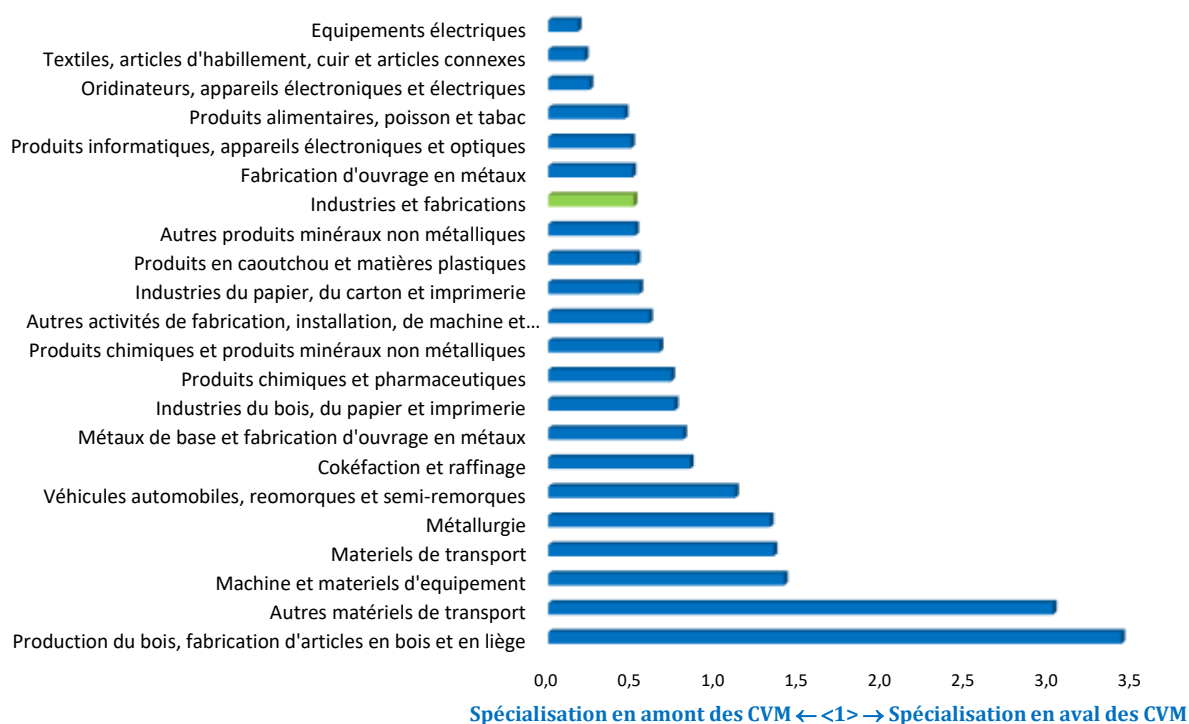
Figure 55 : Participation des activités manufacturières en amont et en aval des CVM -2015



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la base TIVA /OCDE

Il s'agit, donc, pour la Tunisie, d'un positionnement prometteur, avec une orientation vers les produits intensifs en technologies et en qualifications moyennes et élevées qui doit se traduire par une augmentation des exportations de biens intermédiaires de haute et moyenne technologie.

Figure 56 : Indice de position des activités manufacturières dans les CVM



Source : Calcul de l'auteur à partir des données de la base TIVA /OCDE

Néanmoins, les opérateurs et les acteurs dans les filières de textile, des filières d'électrique, d'électronique et des produits informatiques et celles des produits chimiques et pharmaceutiques, doivent déployer des efforts et entreprendre des mesures pour développer, moderniser et restructurer ces filières afin d'améliorer sa participation, plus particulièrement en aval des CVM et favoriser la montée en gamme de ces produits exportés. Ces filières **se spécialisent encore en amont** de ces chaînes avec des valeurs de l'indice de position dans les CVM (IPCVM) faibles et inférieurs à l'unité contre une performance notable des filières ses autres matériels de transport dont l'une des composantes est la filière aéronautique (IPCVM=3), des matériels de transport (IPCVM=1.35) et des machines et matériels d'équipement (IPCVM=1.41) (Figure 55).

En ce sens, les efforts de la Tunisie en matière d'amélioration du positionnement des activités industrielles dans les CVM, plus particulièrement en aval, reste encore non suffisant, même si elle devance certains pays comme l'Inde, le Portugal, la Bulgarie, Singapour, Espagne, le Maroc et la Roumanie. La valeur de son indice de positionnement reste, pour autant, loin des valeurs enregistrées par certains d'autres pays (Figure 50).

4. L'ECONOMIE TUNISIENNE DANS LA TOURMENTE DE LA CRISE DE LA COVID-19 : LES EXIGENCES DU REPOSITIONNEMENT INDUSTRIEL A L'ERE DE LA COVID-19

À l'instar du Brexit (Accord du retrait du Royaume-Uni de l'UE) et de la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, la crise sanitaire, au début de la nouvelle décennie, vient compliquer une situation, déjà difficile du système de production internationale. La pandémie de la Covid-19 a causé un ralentissement sensible des échanges commerciaux et un blocage des chaînes d'approvisionnement qui dépendent fortement de la production extracôtière.

Ainsi, toutes les économies se sont trouvées déstabilisées et la mondialisation est à nouveau, mise en question. Provoquant le plus puissant choc, la crise a eu un impact difficile à chiffrer et qui sera plus profond qu'estimé dans la mesure où la crise est susceptible de causer des changements structurels du commerce mondial et une réévaluation profonde des CVM. Il y aura désormais **l'avant Covid-19** et **l'après Covid-19** avec une accélération de l'économie numérique.

*"Le virus va rebattre les cartes de la mondialisation"*¹⁰² et la crise actuelle du Covid-19 va impulser des évolutions fondamentales dans la sphère économique et va accélérer toutes les réflexions sur l'étendue de la globalisation et la connectivité croissante des économies, sur le libéralisme et l'opportunité du retour de l'État stratège, écrit l'économiste français, Cohen. E (2020).

Les effets socio-économiques de la pandémie, bien que considérables partout dans le monde, ils seront, aussi, plus importants sur l'économie tunisienne qui vit une phase de transition démocratique sans

¹⁰² Cohen. E (2020) : « Le virus va rebattre les cartes de la mondialisation » ; Capital/ Economie et Politique/ 06/2020.

précédent avec tout un cortège de contraintes et de défis à relever, appelant, entre autres, à un repositionnement industriel.

On va présenter, dans un premier temps, les grandes tendances de l'évolution de l'économie mondiale, durant les deux dernières décennies en vue de mieux en appréhender les enjeux et les implications. La deuxième partie sera consacrée aux politiques et actions qui doivent être tracer et mise en œuvre, par la Tunisie, pour restaurer, d'abord, le processus de production nationale, éviter, prochainement, le blocage de l'activité économique, améliorer la résilience de la société et se préparer à l'ère de l'**après-Covid-19**.

4.1. La décennie de la transformation pour la production internationale : vers une régionalisation croissante du commerce et une relocalisation régionale de la production et l'investissement

Comme l'indique le Rapport sur les IDE (*The fDi Report 2021*)¹⁰³, les CVM, ont été testées tout au long de l'année 2020. La propagation de l'épidémie dans le monde a créé, en fait, une nouvelle situation qui pourrait conduire certains pays et régions à se refermer sur eux-mêmes pour se reconstruire, contenir leurs pertes, protéger leurs intérêts et construire des économies résilientes.

Par ailleurs et selon le rapport du McKinsey Global Institute 2020 "*Risk, résilience and rebalancing in global value chains*" et l'économiste français E. Cohen (2020), la crise sanitaire actuelle a provoqué le plus puissant choc qui a mis en lumière la vulnérabilité des chaînes de valeur mondiales. Mais ce n'est que la dernière d'une série de perturbations et d'alertes envers le système économique basé sur la mondialisation. Bien entendu, la première était le tremblement de terre de Taiwan en 1999 qui a affecté, essentiellement, l'approvisionnement en composants électroniques dans le monde entier. La deuxième alerte était les attentats terroristes du 11 septembre 2001 qui ont remis en cause les déplacements, la logistique, les flux d'approvisionnement... En 2011, le tremblement de terre et les tsunamis majeurs au Japon ont entraîné la fermeture d'usines de production de composants électroniques pour les voitures, interrompant les chaînes de montage dans le monde entier. Également, en 2011, les inondations de Thaïlande ont submergé les entreprises thaïlandaises qui produisaient environ 1/4 des disques durs du monde, perturbant, ainsi, les filières de fabrication des ordinateurs dans le monde.

Également, la crise actuelle du Covid-19 vient s'ajouter à une liste de changements profonds dans l'environnement du commerce international à savoir la montée du protectionnisme et du nationalisme économique dans plusieurs régions du monde, la complexité des politiques réglementaires, la volatilité environnementale et l'instabilité politique croissantes dans certains pays et régions¹⁰⁴.

¹⁰³ "The fDi Report 2021: Global greenfield investment trends", Financial Times /2021

¹⁰⁴ Lorincz. L (2020) : « Les 5 questions essentielles de la politique commerciale à poser lors de la réévaluation des chaînes de valeur mondiales »

Les forces combinées de l'amélioration de la résilience des chaînes d'approvisionnement, du protectionnisme et de la souveraineté technologique (plus particulièrement pour l'UE et les États-Unis) ont abouti à une régionalisation croissante de l'économie mondiale. Les industries se concentrent davantage au niveau régional. L'UE et les États-Unis intensifient désormais leurs efforts pour renforcer leurs capacités nationales et leurs chaînes d'approvisionnement régionales à proximité.

En fait, l'année 2019 a connu la création de la plus grande zone de libre-échange au monde (*Regional Comprehensive Economic Partnership* : **RCEP**) lors du sommet de l'**ASEAN**. Cet accord a été précédé par le retrait et le désengagement des États-Unis, en 2017, du traité de libre-échange Transpacifique (**TPP**). Faut-il signaler ici que, l'Inde a choisi de ne pas adhérer à l'accord de (**RCEP**) de crainte de voir des produits chinois à bas prix envahir son marché.

La régionalisation des CVM se manifeste, aussi, au travers de la construction de grands blocs de commerce et d'investissement comme l'Union Européenne (UE), le RCEP de l'Asie, "*l'Accord États-Unis-Mexique-Canada*" (USMCA), le "*Marché commun de l'Afrique orientale et australe*" (COMESA)¹⁰⁵. En 2020, la part des investissements transfrontaliers (**intra-bloc**) dans le total des investissements représente **48%** dans la zone de l'UE, **22%** dans le bloc de l'**USMCA**, et **42%** au sein de le **RCEP**. Ces groupements régionaux intensifient désormais leurs efforts pour renforcer leurs capacités nationales et leurs chaînes d'approvisionnement régionales à proximité.

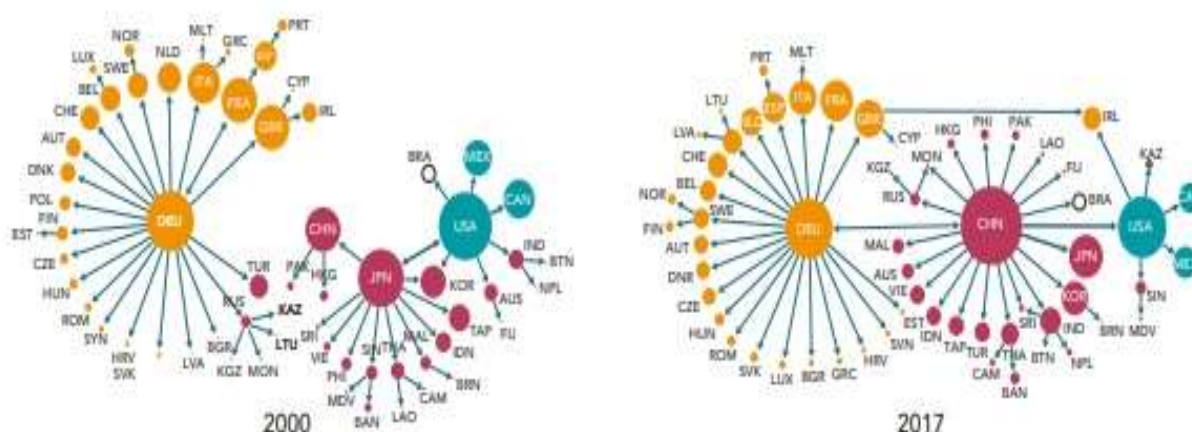
4.1.1. La crise sanitaire et la propagation du choc dans les CVM

Dans un monde où les processus de production sont de plus en plus fragmentés et où la part des échanges de biens intermédiaires représente aujourd'hui deux tiers du volume global des échanges, « *un choc d'offre, bien que circonscrit géographiquement, a des conséquences au-delà de l'épicentre du choc. Tandis que le virus lui-même se propage par la mobilité des personnes, le choc économique se diffuse via les relations de commerce international (les CVM)* » (Megean et al (2020)).

¹⁰⁵ La Tunisie a adhéré officiellement au COMESA, en 2020 ce qui va lui permettre de bénéficier d'une réduction allant jusqu'à 17% des tarifs douaniers appliqués sur ses exportations.

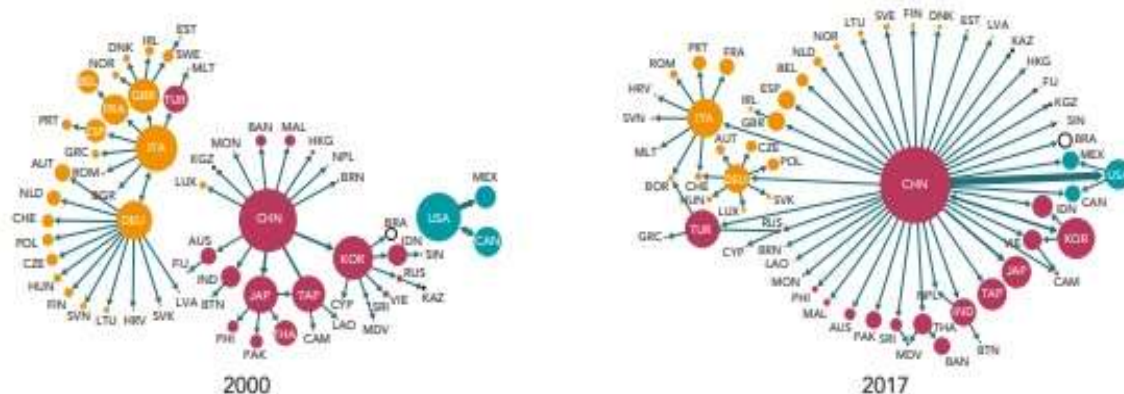
Figure 57 : Évolution des chaînes de valeur entre 2000 et 2017 : une forte dépendance commerciale et industrielle à la Chine

A. Chaînes de valeur des biens et services



En fait et depuis le début des années 2000, la dépendance **directe** et **indirecte** de l'Europe, les États-Unis, et certaines autres économies (comme le Japon, la Corée et l'Inde) à l'égard des intrants chinois a augmenté de manière spectaculaire (figure 55- A et B). Celle-ci concerne, non seulement, les produits stratégiques comme les équipements et les produits médicaux, mais, essentiellement, l'approvisionnement en biens intermédiaires (équipements de transport, équipements en technologie fine, matériels des machines et d'équipement, composants électroniques, produits pharmaceutiques, textile). En effet, ces secteurs sont les plus exposés aux chocs externes.

B. Chaînes de valeur de textile



Source : Rapport de l'OMC (2019): "Global Value Chain Development Report 2019: Technological innovation, supply chain trade, and workers in a globalized world"; OMC 2019.

Les chaînes de valeurs intra-européennes ont diminué au profit de chaînes de valeurs directement reliées à la Chine. La question de l'organisation internationale des activités économiques et de la *relocalisation défensive (nationale et régionale)* est revenue, donc, à l'ordre du jour dans les débats politiques dans les pays de l'Union européens. Leurs plans de relance et leur stratégie industrielle se

fondent, ainsi, sur la résilience des chaînes d'approvisionnement. Cette réflexion est indispensable pour construire des sociétés résilientes, capables de mieux résister aux événements extrêmes ((crise sanitaire, changement climatique, crise financière, épuisement de certaines ressources naturelles, crises et conflits.....). Cela signifie qu'ils vont s'atteler à une réorientation cohérente de tout une partie de leurs politiques pour réduire la longueur et la complexité des chaînes de valeur, régionaliser une partie des flux commerciaux et relocaliser certaines productions.

Une étude récente¹⁰⁶ sur les effets de l'exposition des économies européennes et plus particulièrement française aux intrants chinois, a montré que la production de biens plus complexes tels que les équipements et matériel électriques, l'informatique, le textile et les équipements de transport sont les secteurs les plus exposés aux chocs étrangers. Il faut noter, aussi, que l'exposition de ces pays aux chocs chinois est, aussi, indirecte (liens et interconnexions entre les économies), et varie en fonction du poids relatif de la Chine dans la production mondiale. Ce double effet renforce, donc, la thèse de relocalisation et de réappropriation des chaînes de valeur (Migeon et al (2020)).

Le nouveau paradigme européen s'appuie, ainsi, sur une *régionalisation* d'une partie des flux commerciaux et une *relocalisation régionale*¹⁰⁷ de certaines industries. Cependant, Il n'est, en effet, pas possible de tout produire localement. Cette réorganisation et réorientation des activités va entraîner un mouvement de *désinvestissement européen* des zones lointaines ou instables ce qui pourrait être bénéfique pour certains pays comme la Tunisie si la vision et la volonté se réunies. En fait, « *l'implantation sur un territoire particulier de tout ou partie d'une filière de production serait tributaire des conditions d'attractivité en matière de ressources humaines, matérielles, immatérielles et énergétiques disponibles* »¹⁰⁸ et de la facilité et la fiabilité de la conduite des affaires dans ce territoire, c-à-d du climat des affaires dans lequel les entreprises exercent leurs activités.

À la lumière de cette " révolution " inévitable dans les chaînes de valeur, quelles sont les défis et les opportunités pour la Tunisie ?

¹⁰⁶ Migeon. I, Gerschel. E et Martinez. A (2020) : Migeon. I et al (2020) « Propagation des chocs dans les chaînes de valeur internationales : le cas du coronavirus »

¹⁰⁷ « La relocalisation régionale repose sur une réorganisation autour des chaînes de valeur dédiées à des marchés géographiques régionaux, dans lesquels les entreprises réagencent leurs systèmes de production et ceux de leurs fournisseurs partenaires » (El Bekri. H et Sebt. H (2020) .

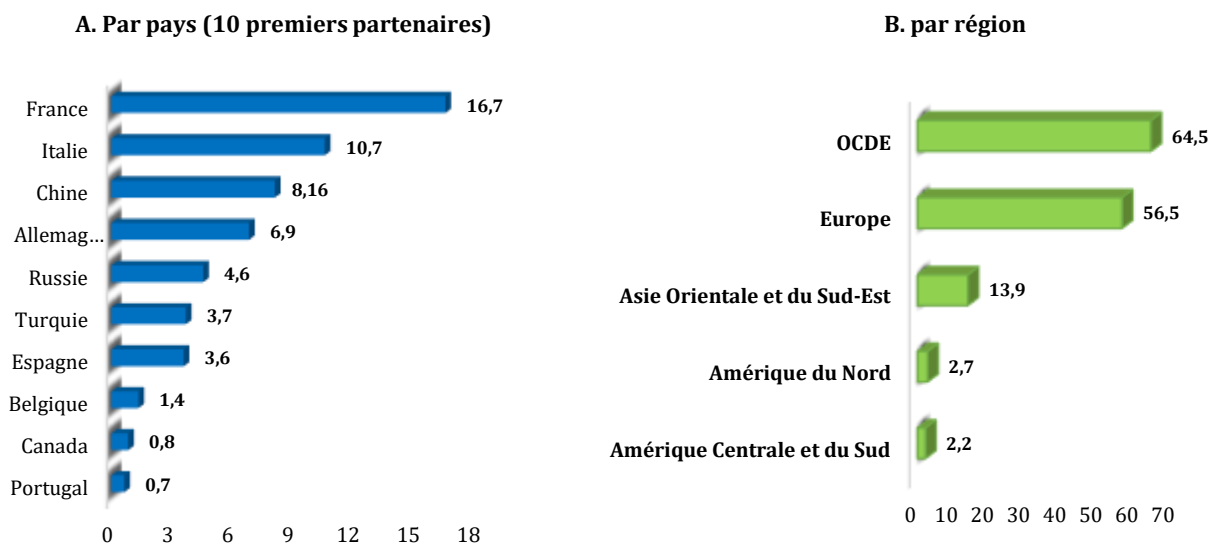
¹⁰⁸ El Bekri. H et Sebt. H (2020) : « Réinventer les chaînes de valeur, une opportunité pour le Maroc » ; La Tribune Afrique.

4.2. Raccourcir les chaînes de valeur, régionaliser et relocaliser les activités stratégiques : quelle stratégie de transformation du modèle industriel tunisien devrait être adoptée ?¹⁰⁹

Dans ce nouveau contexte de Post-Covid, les pays en développement, comme la Tunisie, vont être touchés de plein fouet par la crise de par leur dépendance vis-à-vis de la demande étrangère. Également, ils vont avoir une forte baisse des IDE, non seulement parce qu'ils dépendent davantage des investissements dans les industries extractives et les secteurs fortement tributaires des CVM (industries manufacturières pour la Tunisie), mais aussi parce qu'ils n'ont pas les moyens pour mettre en place les mêmes mesures de soutien économique que les pays développés.

L'économie tunisienne est, bien souvent, l'une des victimes des mesures de confinement et de fermeture des frontières appliquées par ses partenaires européens et de l'étirement des CVM (Figure 56). En fait, le positionnement de la Tunisie à l'international et sa participation dans les CVM est, principalement le fait des activités manufacturières dans lesquelles la présence des entreprises offshore et des IDE est forte.¹¹⁰

Figure 58 : Exposition de la Tunisie aux intrants étrangers : "Part du contenu en valeur ajoutée étrangère (par partenaire et par région) de la demande finale intérieure tunisienne_2016"



Source : TIVA/ OCDE

En effet, Il peut y avoir des vagues potentielles d'infections au covid-19. Il sera, donc, question de poser le débat, en Tunisie, sur la stratégie qui doit être élaborée pour redresser et relancer l'économie tout en

¹⁰⁹ On va se limiter, dans cette section sur quelques recommandations qui concernent, directement, la crise de la Covid-19 et qui seront, entre autres, développées davantage dans la dernière partie de cette étude.,

¹¹⁰ Joumard. I, Dhaoui. S et Morgavi. H (2018) : « Insertion de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales et rôle des entreprises offshore » ; Documents de Travail du Département des Affaires Economiques de l'OCDE n° 1478/ OCDE.

restant valable à toutes sortes de phénomènes et crises. Les scénarios possibles doivent être, ainsi, présentés pour que les solutions et les propositions soient valables à tout moment et dans toutes les circonstances. En fait, la crise du Covid-19, sera, aussi, une occasion, pour l'économie tunisienne, pour rattraper son retard et pour le secteur industriel, pour renforcer son positionnement dans la nouvelle vision des chaînes de valeurs et, surtout, se « reconstruire en mieux ».

Il est légitime, aujourd'hui, pour les grands pays industrialisés et plus spécifiquement ceux de l'UE de chercher à sécuriser l'approvisionnement de certains produits jugés " stratégiques" (composants de base, biens intermédiaires, vêtements, aliments, produits liés à la santé ...). Mais, ils ne vont pas ni sous-estimer les gains en termes de productivité liés à la spécialisation, ni à négliger les avantages de la diversification internationale des sources d'approvisionnement.

En fait, une plus grande diversification des sources d'approvisionnement apporterait une meilleure résilience face aux crises futures. Une relocalisation régionale dans un espace **Euro-Méditerranéen** qui se traduit par un rapatriement d'une partie considérable des flux d'IDE non seulement européens, va permettre, ainsi, à la Tunisie de tirer profit de cette nouvelle vision si certaines conditions sont réunies.

La Tunisie peut améliorer, en fait, son positionnement à l'international pour les filières industrielles, notamment, celle considérées comme prioritaires¹¹¹ et pour les services. Néanmoins, le pays elle va faire face à une concurrence très intense de la part des pays de l'Europe de l'Est et de ceux de la rive sud du méditerranée. Par ailleurs, une participation active aux CVM n'est possible qu'au moyen d'infrastructures numériques, matérielles et immatérielles, de grande qualité (CNUCED (2020)). En fait, la relocalisation en question vise le raccourcissement des chaînes de valeur et l'augmentation de la concentration géographique de la valeur ajoutée. Elle concerne surtout les industries à forte intensité technologique qui sont tributaires des CVM. La régionalisation va réduire la longueur physique des chaînes d'approvisionnement sans les rendre moins fragmentées.

Quelles mesures la Tunisie devrait-elle prendre pour endiguer les nouvelles vagues du virus et accélérer le redressement de l'économie ?

4.2.1. L'investissement porteur de croissance durable : les services, les infrastructures et les économies, verte et bleue nouveaux piliers pour la croissance

Selon le "Rapport du CNUCED sur l'investissement dans le monde 2020" et dans le but d'améliorer leur attractivité aux IDE, 54 pays ont adopté, en 2019, au moins 107 mesures relatives à l'IDE. Les trois-quarts de ces mesures visaient à libéraliser, à promouvoir et à faciliter les investissements. Plusieurs pays ont rationalisé leurs procédures administratives à l'intention des investisseurs ou ont adopté de nouvelles mesures d'incitation pour promouvoir l'investissement.

¹¹¹ Voir la liste des secteurs prioritaires sur le site de l'APII.

Les nouvelles tendances de l'évolution de l'économie mondiale vont créer de nouvelles opportunités pour se repositionner sur les chaînes de valeurs régionales. Le désinvestissement, les réimplantations et les détournements des investissements vont aboutir à une diminution du bassin d'investissements motivés par la recherche de gains d'efficacité, ce qui va intensifier la concurrence pour les IDE. Cela n'empêche que l'évolution des déterminants géostratégiques des investissements offre à la Tunisie des possibilités attrayantes pour accueillir des activités d'entreprises étrangères et attirer des investissements internationaux.

Également, Les économies verte et bleue revêtent une importance particulière permettant une utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, renouvelables et non renouvelables¹¹². Leur potentiel innovant est, bien, considérable et peut toucher plusieurs domaines, notamment, énergétiques, agroalimentaires, médicaux, environnementaux...elles génèrent des opportunités énormes en matière de création de la richesse et d'emploi des jeunes. En fait, les investissements dans ces économies verte et bleue peuvent, grandement, contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut, donc, tenir compte de ces deux dimensions dans les orientations stratégiques du pays et entreprendre des actions d'appui au développement de ce genre de projets.

Il faut mentionner, ici, que les tenants¹¹³ de l'approche de la relocalisation des activités stratégiques européennes montrent que les coûts salariaux en Chine ont, énormément, évolué. Également, ils soulignent que les dépenses de mains d'œuvre sont devenues de plus en plus faible dans le prix final de beaucoup de produits. Certains optent, même, pour un surcoût pour le consommateur européen qui sera une sorte d'"impôt sécurité".

4.2.2. Innover, digitaliser... pour contenir la crise, relancer l'économie et relever les défis : L'innovation est le pari gagnant de l'excellence

La pandémie a renforcé, comme souligne le rapport sur "*La dynamique du développement en Afrique2021*", le potentiel de digitalisation qui va accélérer la transformation productive des économies digitalisées. L'accélération de la numérisation des sociétés va entraîner, aussi, un changement sensible dans les habitudes et les priorités. En effet, pour maîtriser et enrayer la pandémie et se préparer à ce genre de crises dans le futur, **la Tunisie va devoir accélérer sa transformation digitale, encourager l'initiative privée et les partenariats public- privé (PPP), booster l'innovation et instituer des écosystèmes favorables.**

Bien, entendu, la Tunisie semble avoir une certaine longueur d'avance en la matière¹¹⁴. A titre d'exemple, la crise du Covid-19 a libéré un potentiel d'innovation et de création chez des jeunes tunisiens

¹¹² Voir rapport de la Commission Economique pour l'Afrique/ Nations-Unies sur l' « Economie Bleu » ; 2016.

¹¹³ Voir Migeon. I et al (2020) « Propagation des chocs dans les chaînes de valeur internationales : le cas du coronavirus » et Cohen. E « Le virus va rebattre les cartes de la mondialisation » ; Economie et Politique (2020)

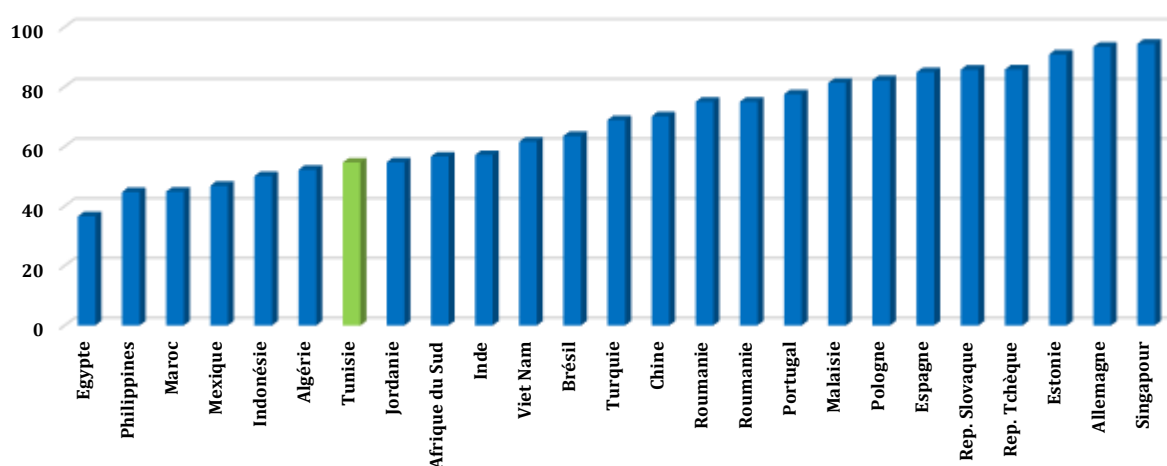
¹¹⁴ Voir la partie 2.3.2 : La politique technologique : L'innovation, le pari gagnant de l'excellence.

(ingénieurs, universitaires, techniciens, universités, écoles d'ingénieurs et instituts technologiques, entreprises privés...) qui s'est manifesté dans la fabrication et le développement de produits pharmaceutiques et matériel médical.

La Tunisie est, aussi, l'un des quelques pays africains qui disposent de startups spécialisées en "*fintech* (*Finance-technologie*)"¹¹⁵ en raison d'un écosystème dynamique (Startup-Act) favorable caractérisé par un soutien gouvernemental important aux jeunes start-uppeurs.¹¹⁶

Également et par référence au rapport de l'OCDE et la Commission de l'Union africaine sur "*La dynamique du développement en Afrique 2021*", les progrès de la Tunisie en matière d'utilisation des outils digitaux à des fins économiques sont confirmés par l'indice Business to Consumer (B2C)¹¹⁷, avec un score de 54.6 sur 100. Néanmoins, le pays est encore à la traine des pays avancés en la matière. Le dernier rapport de l'UNCTAD (2020 "*The UNCTAD B2C E-commerce Index 2020 : Spotlight on Latin America and the Caribbean*") souligne les efforts notables fournis par les pays de l'Amérique Latine et du Caraïbes pour progresser sur l'échelle de la digitalisation des services. Selon le rapport, **pour que le commerce en ligne puisse s'effectuer de façon optimale, il faut des instruments de paiements dématérialisés et des moyens de transport de marchandises efficaces**. Les progrès de la Tunisie en matière d'utilisation des outils digitaux, bien que confirmés, ils doivent être consolidés par le déploiement des efforts pour progresser sur l'échelle de la digitalisation de l'administration et des services (e-commerce, instruments de paiements dématérialisés...).

Figure 59 : L'indice 2020 du E-commerce (B2C "Business to Consumer")



Source : UNCTAD.

¹¹⁵ Le terme « Fintech » (Finance-Technologie) fait référence aux startup technologiques qui proposent de nouvelles modalités de fourniture de services financiers, des plateformes de financement participatif (crowdfunding) aux outils de gestion de portefeuille en ligne, en passant par les solutions de paiement sur mobiles. (Site la Finance pour tous).

¹¹⁶ CUA/OCDE (2021), Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi, CUA, Addis Abeba/Éditions OCDE, Paris.

¹¹⁷ L'expression « business to consumer » (« B2C », ou « commerce B to C »), aussi appelé business to consumer, désigne l'ensemble des architectures techniques et logiciels informatiques permettant de mettre en relation des entreprises directement avec les consommateurs.

Au niveau des entreprises industrielles, seules l'innovation et la digitalisation peuvent amorcer le choc économique dû à la Covid-19. Également, l'intervention de l'État via ses structures d'appui doit cibler 3 volets interdépendants : l'accompagnement des entreprises, le développement des infrastructures et les politiques de soutien de la digitalisation de la société et des entreprises (R&D, formation, cyber sécurité, numérisation de l'administration...).

4.2.3. Les services industriels et l'industrie 4.0 pour gravir les échelons du développement dans un contexte de chaînes de valeur de post-Covid-19¹¹⁸

La crise de la Covid-19 a mis en cause les schémas traditionnels de développement. La numérisation va creuser davantage l'écart entre les activités de production à bas coûts et faible valeur ajoutée et celles à forte intensité de compétences et de technologies.

▪ L'industrie 4.0 : La technologie numérique pour une entreprise intelligente

L'émergence des nouvelles technologies et la révolution numérique ont accéléré le passage à la 4^{ème} " révolution industrielle " ou encore l'industrie 4.0. Cette dernière fait référence à la transformation de l'industrie et la modernisation des systèmes de production par le numérique. Son but est de créer des usines intelligentes capables d'augmenter leur productivité et d'améliorer l'efficacité énergétique dans leur production. L'industrie 4.0 ou encore " l'industrie du futur " est, bien, un défi et une opportunité pour l'industrie et l'économie. La technologie numérique est en train de transformer radicalement l'industrie manufacturière et va creuser davantage l'écart entre les activités de production à bas coûts et faible valeur ajoutée et celles à forte intensité de compétences et de technologies.

Pour se repositionner, être compétitive et, surtout, ne pas se faire distancer par ses concurrents, la Tunisie doit, renforcer ces capacités numériques pour s'adapter rapidement au nouveau contexte. A ce fait, elle doit booster sa participation aux CVM en tant que producteur de biens intermédiaires à contenu technologique élevé, améliorer son positionnement dans des activités plus durables à plus forte valeur ajoutée et diversifier ses activités industrielles. Également, elle doit miser, surtout, sur des pôles de production pleinement intégrés qui peuvent tirer parti des mutations attendues et des écosystèmes développés.

▪ Le secteur des services : des potentialités énormes à exploiter

Les transformations actuelles offrent des possibilités attrayantes au secteur de services, plus particulièrement, dans le domaine du développement de logiciels, des technologies, du soutien à la commercialisation ou encore des services professionnels, de l'ingénierie et le consulting. Les services aux entreprises sont devenus un partenaire incontournable en matière d'innovation pour le secteur

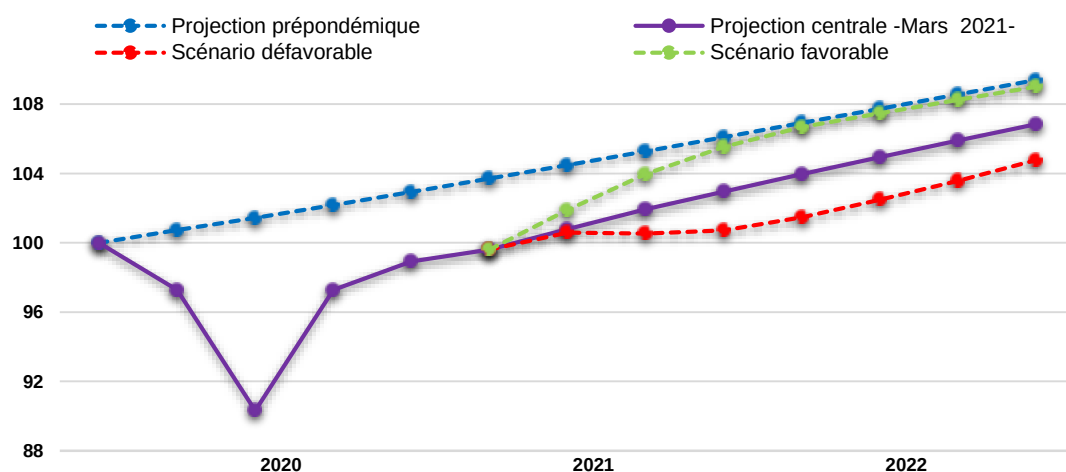
¹¹⁸ Voir Casella. B (Expert du CNUCED) (2020) : « Graver les échelons du développement en pleine tempête : l'impact de la crise liée à la COVID sur les stratégies des PMA dans les CVM » : Tribune Libre/ CIR/ 11, 2020

manufacturier. En effet, celle-ci, ne peut se faire sans les entreprises de services surtout qu'elles sont devenues aujourd'hui des fournisseurs, des utilisateurs, des concepteurs.

4.2.4. La vaccination rapide et efficace pour accélérer le redressement de l'économie

Le renforcement des mesures sanitaires pour contenir la pandémie ne peut aboutir qu'au blocage de l'activité économique avec ses implications douloureuses et coûteuses pour l'économie et la paix sociale. A cet effet et pour se remettre de la récession induite par la COVID-19, les pays, plus particulièrement en développement, doivent organiser des campagnes de vaccination massives, rapides et, surtout, efficaces. En fait et comme soulignent l'OCDE et la Banque Mondiale, le redressement de l'économie est tributaire de deux facteurs primordiaux, l'efficacité de vaccination (« *agir vite pour consolider/déclencher la reprise* ») et l'investissement porteur d'une croissance durable. Ces deux facteurs seront déterminants pour la reprise.

Figure 60 : Une reprise économique mondiale est en vue (Indice du PIB mondial (T4 2019=100))



Source : Agir plus vite pour consolider la reprise/ Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire mars 2021 Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE, mars 2021. La projection pré-pandémique renvoie à la projection de novembre 2019.

En guise de conclusion, l'économie tunisienne fait face à une phase cruciale marquée par des changements profonds des pays partenaires et des grandes entreprises multinationales qui vont impacter, certainement, les mouvements des IDE inter-pays et inter-secteurs. Ce contexte est à la fois plein de défis mais renvoie à des potentialités importantes pour la Tunisie dont la puissance de la géographie, la proximité et les progrès réalisés en matière de sophistication et de complexité économique peuvent jouer un rôle important. Cela nécessite bien entendu, l'existence de vision claire et de stratégie industrielle qui retracent les orientations d'ordre politique et stratégique du pays qui sont, aujourd'hui, primordiale pour repositionner l'industrie, renforcer sa compétitivité et réussir la double transition, énergétique et numérique. Une stratégie de repositionnement de l'industrie tunisienne dans des CVM régionalisées doit être, ainsi, fondée sur une analyse approfondie et objective des défis, des potentialités, des contraintes et des atouts du secteur avec un accent particulier qui doit être, inévitablement, mis sur les questions environnementales.

En somme, Il faut ¹¹⁹:

- Réussir le plan de relance au travers d'une vision claire et d'une stratégie bien définie et de l'adoption d'une approche participative et d'une démarche intégrée.
- Faire un appui spécifique à certaines filières et appui à la qualité ;
- Promouvoir l'investissement dans les nouveaux créneaux avec un appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence par l'instauration d'un système d'incitations efficace et visionnaire et cela pour une véritable intégration vers l'amont ;
- Adapter les formations continues aux nouvelles exigences de la double transition (écologique et numérique) et faire monter les opérationnels en compétences ;
- Renforcer l'efficacité de l'implémentations des mesures d'ordre institutionnel et juridique ;
- Améliorer l'environnement des affaires et renforcer la transparence et la gouvernance ;
- Renforcer les capacités industrielles par le développement des infrastructures logistiques et technologiques et améliorer l'efficacité des services logistiques autour des infrastructures portuaires ;
- Accélérer la stratégie d'émergence et de croissance de PME performantes et des Start-Up technologique, en favorisant leur accès au financement et en mobilisant une administration digitalisée à leur service ;
- Accélérer l'intégration du tissu économique par la levée des contraintes à l'exportation et à l'importation rencontrées par les entreprises locales et du décloisonnement entre régimes offshore et onshore qui vont permettre à l'économie tunisienne de se hisser dans les chaînes de valeur et d'en tirer plus d'avantages, notamment en termes de progrès technologique, de création d'emplois et de richesse.
- Promouvoir et amplifier l'investissement dans l'éducation, l'enseignement supérieur et la R&D et orienter les jeunes vers des domaines plus techniques qui peuvent répondre aux besoins du tissu industriel.
- Engager des réformes du marché du travail pour qu'il soit plus flexible et plus performant sur le plan économique et Stimuler l'emploi, la productivité et par la réforme du système éducatif et par la formation professionnelle
- Mettre en œuvre des réformes propices aux investissements porteurs d'une croissance durable inclusive.

¹¹⁹ Ces points seront évoqués avec plus de détails dans la dernière partie de cette étude.

En effet et comme souligne les experts de la Banque Mondiale, les économies en développement (comme la Tunisie) doivent « agir rapidement et avec détermination pour éviter que l'accumulation récente des dettes publiques ne débouche sur des crises de l'endettement en série. Ces pays n'ont pas, en fait, les moyens d'assumer une nouvelle décennie perdue »¹²⁰. La crise actuelle peut être une excellente occasion pour « se reconstruire en mieux ».

5. LES INSTRUMENTS D'UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE EFFICACE POUR LA TUNISIE : QUELQUES RECOMMANDATIONS

Les instruments de la politique industrielle sont les variables contrôlées par les pouvoirs publics qui permettent, à titre essentiel, d'agir sur les coûts des entreprises et sur les structures sectorielles. Ces modalités d'interventions peuvent prendre plusieurs formes. Elles peuvent s'agir de mesures directes ou indirectes. Néanmoins, il existe des variables dont la qualification n'est pas facile.

5.1. Une Politique d'investissement efficace est un catalyseur pour l'industrialisation

Le progrès et le développement d'une économie en matière d'industrialisation et de technologie dépend, non seulement, de la synergie et de l'articulation entre les six piliers précités¹²¹, mais nécessite, aussi, l'élaboration et la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, d'une *politique d'investissement efficace*. Celle-ci est la pierre angulaire d'une politique industrielle réussite et doit inclure l'instauration d'un climat d'affaires favorable aux investissements, le renforcement des structures d'appui, l'optimisation continue et durable du champ juridique et des procédures administratives régulant l'investissement et la création d'entreprises.

5.1.1. La révision de la loi d'investissement et le renforcement du cadre incitatif et réglementaire pour booster l'investissement privé

La promotion et le soutien de l'investissement doivent faire partie, obligatoirement, des orientations prioritaires de la politique économique et des impératifs de développement. Il faut, donc, entreprendre des réformes qui concernent principalement les réglementations liées aux investissements ainsi que les incitations fiscales et les avantages financiers. En ce sens, la nouvelle loi d'investissement constitue une composante importante de la réforme économique en Tunisie et repose sur quatre axes vitaux à savoir : les garanties aux investissements, l'accès au marché, les incitations fiscales et les avantages financiers et la création de l'instance nationale de l'investissement. Ces réformes visent un cadre incitatif d'investissement complet et cohérent qui tient compte de toutes les dimensions de l'investissement.

¹²⁰ Ayhan Kose, / Banque Mondiale / division Croissance équitable, finance et institutions.

¹²¹ (Partie 2.3.) : (i) la concurrence, (ii) le commerce extérieur, (iii) la R&D et l'innovation, (iv) l'Appui à la Compétitivité et à la Croissance des PME/PMI (PME industrielles), (v) le développement régional et (vi) l'environnement et les économies d'énergies

Néanmoins, ce cadre (loi d'investissement de 2017) qui se propose d'alléger les procédures anciennes (code d'incitations à l'investissement de 1993) souffre encore de certaines insuffisances.

Il faut, ainsi, accélérer la révision de la loi d'investissement, alléger les procédures, entreprendre des réformes qui concernent, principalement, le renforcement des cadres, institutionnel et incitatif, de promotion et d'appui à l'investissement privé (national et étranger), alléger le processus de création d'entreprise par la réduction du nombre des autorisations et réduire les monopoles publics.

A cela s'ajoute la complexité des procédures et des textes qui se doivent d'être suffisamment simples pour que tous les intervenants, soient en mesure de les comprendre et les exécuter. La simplicité, la clarté et la qualité technique doivent être les caractéristiques de base des procédures et des textes qu'il soit législative ou réglementaire. À cela s'ajoute la complexité des procédures et des textes qui se doivent d'être suffisamment simples pour que tous les intervenants, soient en mesure de les comprendre et les exécuter. La simplicité, la clarté et la qualité technique doivent être les caractéristiques de base des procédures et des textes qu'il soit législative ou réglementaire. La stratégie de promotion de l'investissement doit être orientée, aussi, vers l'accélération des PPP et la simplification des procédures pour ce type de projets.

Les résultats de l'enquête annuelle, réalisée par l'ITCEQ sur le climat des affaires et la compétitivité pour l'année 2019, montrent qu'entre autres, l'accès au financement et les procédures administratives sont les facteurs qui entravent l'activité et le développement des PME en Tunisie. Cela nécessite d'entreprendre un certain nombre de mesures telles que :

- La diversification des sources de financement des entreprises et plus particulièrement les PMI, constitue un choix judicieux dans la mesure où elle permet aux entreprises d'accéder à des modes de financement autres que les crédits bancaires en optant pour les modes les plus avantageux.
- L'adoption de mesures d'appui des sociétés d'investissement à capital risque (SICAR) pour leur permettre de financer cette catégorie d'entreprises.
- La modernisation du secteur bancaire en vue de promouvoir sa contribution au financement de l'investissement.
- Le renforcement des fonds propres : FONAPRAM, FOPRODI, SICAR, fonds d'amorçage, le Marché Alternatif.
- L'adoption d'une politique de soutien efficace et ciblée aux PME et surtout au PMI opérées dans les secteurs créneaux.

5.1.2. L'investissement public et son rôle de levier potentiel de l'investissement privé

La croissance soutenue du capital par tête résulte de l'investissement en capital public qui accroît les incitations des investisseurs privés à accumuler du capital privé. Barro (1990) a attribué aux dépenses publiques productives, essentiellement en infrastructure, un rôle moteur dans le processus de croissance économique et sur l'investissement privé à long terme. La compétitivité entre le capital

public et le capital privé implique que le premier ait un impact positif sur la rentabilité du second (Barro et Sala-Martin (1995) ; Barthelemy, Herrera et Sen (1995)).

En effet et pour instaurer une politique industrielle efficace, les pouvoirs publics doivent faire de l'investissement tant national (public et privé) qu'étranger, un support stratégique de croissance économique et sociale. L'État doit, ainsi, maintenir un niveau adéquat de ses dépenses publiques d'investissement dans les infrastructures et la logistique, pour soutenir l'activité du secteur privé en général et pour renforcer la compétitivité et la diversification en particulier. Ces dépenses ne devraient pas être trop soumises à la contrainte de la politique budgétaire.

Il doit, également continuer d'assumer son rôle de locomotive dans l'économie en envoyant un signal fort au secteur privé par la réalisation de grands projets. Il est aussi urgent de faire un choix sur l'avenir des entreprises publiques. Si leur rôle économique est renforcé, elles doivent bénéficier des atouts (humains, organisationnels, matériels...) pour se transformer en locomotives de la R&D et/ou prestataires de services publics de qualité. L'État devrait, donc, rapidement mettre en place des réformes structurelles afin d'orienter les entreprises publiques vers la performance.

En fait, toute politique de promotion de l'investissement privé¹²² basée sur l'agencement, le soutien et le renforcement des moteurs internes de la croissance, la restructuration de l'investissement public, la mobilisation de l'épargne domestique et la facilitation de l'accès aux crédits bancaires aurait un impact immédiat et structurel sur l'investissement privé. Ces variables, du fait du caractère conjoncturel et structurel de leurs impacts, sont déterminantes dans la conduite des politiques de promotion de l'investissement privé en Tunisie.

En outre, les politiques de relance de l'investissement, qu'il soit public ou privé devraient s'inscrire dans un contexte d'orientation stratégique qui vise à instaurer une économie moderne, compétitive, intégrée à son environnement régional et mondial, et capable de croître rapidement et de créer des emplois.

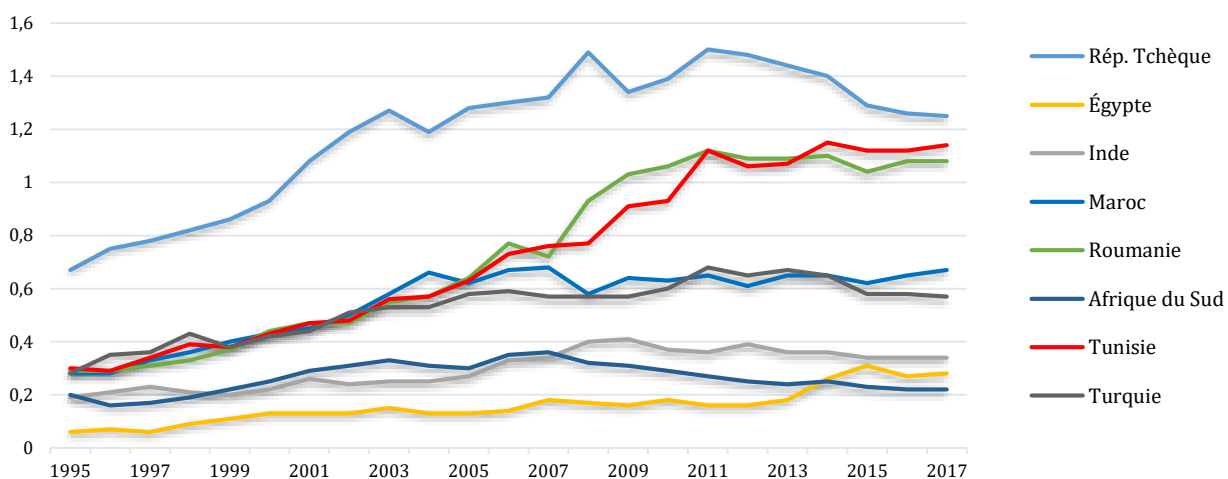
5.2. Les industries mécaniques et électriques (IME) : pour un rôle de locomotive de l'industrie tunisienne

Le secteur des IME revêt une importance particulière pour la Tunisie et peut être considéré comme la locomotive de son industrie et jouer un rôle stratégique dans le soutien de la croissance. Il constitue un secteur porteur doté de potentialités d'exportation importantes et une base de développement technologique et de modernisation de l'industrie. Il occupe la première place non seulement en termes d'investissements, mais également pour ce qui est des exportations. Il a pu renforcer son positionnement à l'export pour demeurer le premier secteur exportateur avec une part dans les exportations manufacturières de 51.4% et de 47% dans les exportations des biens en 2019.

¹²² Voir ITCEQ (2016) : " Investissement Privé en Tunisie : Bilan et Perspectives", Études de l'ITCEQ/ Étude (3/05)/2016.

L'indicateur des avantages comparatifs révélés (ACR) de la Banque Mondiale¹²³ peut renseigner sur les performances réalisées par les industries mécaniques, électriques et électroniques tunisiennes. L'avantage comparatif révélé de ce secteur est beaucoup plus poussé en Tunisie que dans d'autres pays comme le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Inde, la Turquie et se rapproche de celui de la République Tchèque, l'une des économies les mieux classées sur l'échelle de la complexité, la diversification et la sophistication des exportations¹²⁴.

Figure 61 : Avantage comparatif révélé- Industries mécaniques-électriques-électroniques/ 1995/2017



Source : WITS/BM

Il sera utile, ainsi, de procéder à :

- La modernisation des filières traditionnelles
- Le développement des filières innovantes
- L'accompagnement des projets industriels innovants et des nouvelles filières
- L'appui spécifique à certaines filières (les composants automobiles et aéronautiques, la mécanique de précision, la plastique technique, la mécatronique...)

Cette importance vitale du secteur des IME nécessite d'entreprendre les mesures et les incitations nécessaires. Une telle politique doit accorder une grande importance aux critères d'équilibre et d'équité territoriaux.

5.3. Appui spécifique à certaines filières et appui à la qualité

Une politique d'appui à certaines filières doit viser l'intégration des filières industrielles dans les CVM, l'augmentation et la diversification de la production nationale, la création de l'emploi ainsi que la capture et la localisation de la valeur ajoutée des filières sur lesquelles la Tunisie peut être compétitive. Cela passe par le développement des filières à fort potentiel, à savoir les composants automobiles et

¹²³ The World Integrated Trade Solution (WITS)/ Banque Mondiale.

¹²⁴ Également, l'indicateur des avantages comparatifs révélés du CEPII permet de dégager les mêmes constatations et corrobore les résultats avancés.

aéronautiques, les énergies renouvelables, la mécanique de précision, la plastique technique, la mécatronique...

En fait et à titre d'exemple, la Tunisie est dotée de 81¹²⁵ entreprises opérant dans l'aéronautique (contre 46 en 2010) employant 17 mille personnes¹²⁶. Ce secteur regroupe des activités à haute valeur ajoutée et fort contenu de savoir allant de l'ingénierie software/hardware à la production des systèmes aéronautiques en passant par le décolletage et l'usinage de haute précision.

En effet, l'essor que connaît cette branche et d'autres branches et plus particulièrement celles de **l'automobile, de la mécanique de précision, de la mécatronique et de certaines filières chimiques et pharmaceutiques, en plus du potentiel encore inexploité**, nécessite une vision stratégique pour passer de la sphère des consommateurs à celle des producteurs. Notons que ces activités sont considérées, selon la classification de l'OCDE et de la Banque Mondiale, des activités productrices de produits de haute technologie.

Il faut également procéder à **la restructuration et la relance de certaines industries et, plus particulièrement, de la filière textile**, premier secteur exportateur jusqu'à 2008 et premier employeur en Tunisie, au travers l'adoption d'une stratégie de relance afin de tirer profit des opportunités qui s'offrent sur le plan international et de parer aux risques inhérents à la recrudescence de la concurrence.

Le développement économique repose non seulement sur la diversification des produits et des partenaires commerciaux, mais aussi sur l'amélioration de la qualité des produits existants. La production de variétés de qualité supérieure de ces derniers peut renforcer les avantages comparatifs existants. Cela nécessite le renforcement du niveau de la qualité des produits industriels et la promotion des standards de qualité en assurant **le respect des normes, notamment dans les marchés publics** et la vulgarisation de la démarche qualité pour les entreprises industrielles.

Cela nécessite, également, l'accompagnement des entreprises pendant les phases sensibles dans leur processus de développement. En fait, une qualité plus élevée reflète inévitablement un niveau plus avancé des technologies de production utilisées et, donc, un niveau plus élevé de la qualité des produits.

¹²⁵ FIPA

¹²⁶ Selon la FIPA ; la filière aéronautique :

- *Principaux produits exportés* : sont les ensembles électriques, les composantes électroniques, les équipements et systèmes aéronautiques, les pièces mécaniques de précision, les pièces en tôlerie fine, les pièces en plastique technique, les logiciels informatiques, le câblage (assemblage de sous-ensembles électroniques), le traitement de surface et la peinture.
- *Principaux produits importés* : sont essentiellement les outils de production (machines) et les matières premières telles que l'aluminium en plaques, les lingots et barres, les alliages de cuivre, les produits en acier inoxydable, les plaques et feuilles de caoutchouc, et les composites.

5.4. L'investissement dans les nouveaux créneaux et l'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence pour une véritable intégration vers l'amont

Face à l'accentuation de la concurrence internationale, les dépenses d'investissement qu'engage une économie deviennent déterminantes dans la recherche de la compétitivité. Celle-ci exige la mobilisation et la concertation de l'action des acteurs économiques autour d'objectifs et de modes d'intervention communs pour favoriser le développement des créneaux à forte valeur ajoutée et créateurs d'emploi et la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'économie.

Par ailleurs, une telle politique nécessite au préalable un environnement favorable à l'investissement en général et des incitations sectorielles spécifiques destinées à encourager l'investissement dans les secteurs porteurs à fort potentiel de développement.

Malheureusement, l'effort d'investissement en Tunisie est encore loin de celui de nos concurrents et des pays de l'Est asiatique. De plus, à partir de 2001 l'écart s'est creusé considérablement entre la Tunisie et son concurrent direct, le Maroc¹²⁷.

5.5. Les clusters, les pôles de compétences et les pépinières des entreprises : pour une mise en valeur de leur rôle économique

La dimension spatiale est fondamentale pour une politique industrielle efficace. Les notions de clusters et les pôles de compétences renvoient à une logique territoriale et sont des pièces maîtresses dans les plans de développement régionaux et sectoriels. Ils offrent une possibilité attrayante pour une industrialisation qui rassemble sur une même aire géographique des entreprises complémentaires (clients, fournisseurs, services aux employés...) et des institutions publiques ou privées (recherche, enseignement, formation) engagées dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies afin de mettre en valeur des compétences existantes et de créer des effets de réseaux et des externalités positives donnant à l'activité des avantages compétitifs au niveau mondial.

Il s'agit, en fait, d'instaurer des systèmes productifs locaux. L'innovation devient, ainsi, un facteur de compétitivité essentiel pour les activités industrielles et son efficacité s'améliore par la clustérisation des activités et la combinaison de tous ces acteurs (entreprises, unités de recherches, les centres de formations...).

¹²⁷ Zribi. Y, Dhaoui. S et Faïdi. N (2016) : Investissement privé en Tunisie : Bilan et Perspectives » / Études de l'ITCEQ / n° 3/2016

5.6. Amélioration du climat des affaires pour un repositionnement industriel : la logistique est, encore, "le maillon faible " de l'industrie tunisienne

L'amélioration du climat des affaires vise à promouvoir la compétitivité du secteur privé. Les résultats de l'enquête de l'ITCEQ sur le Climat des affaires et la Compétitivité des entreprises pour l'année 2019, révèle que le cadre macro-économique et réglementaire, le financement bancaire (essentiellement, le coût du financement bancaire), le système judiciaire (les délais de résolution des litiges commerciaux, l'application des décisions) et les procédures administratives (administration fiscale, CNSS, création d'entreprise, autorisations, inspections...), l'infrastructure (Infrastructure et moyens de transport) figurent parmi les contraintes les plus sévères à l'investissement en plus des contraintes structurelles¹²⁸.

Il faut renforcer les infrastructures logistiques car la faible efficacité des services logistiques autour des infrastructures portuaires pèse sur la qualité et la disponibilité des services de manutention et de transport de marchandises. L'amélioration des services logistiques pour l'import-export est essentielle pour assurer l'efficacité de la participation aux CVM. Il faut, également, entreprendre les réformes et les mesures nécessaires pour développer le système financier, diversifier les sources de financement, simplifier et alléger davantage les procédures administratives, améliorer les services de logistique, investir dans l'infrastructure portuaire et la digitalisation...

L'amélioration du climat des affaires vise à promouvoir la compétitivité du secteur privé. Selon les résultats de l'enquête de l'ITCEQ sur le Climat des affaires et la Compétitivité des entreprises pour l'année 2019, le climat des affaires souffre des insuffisances le cadre macro-économique et réglementaire, le financement bancaire (*essentiellement, le coût du financement bancaire*), le système judiciaire (*les délais de résolution des litiges commerciaux, l'application des décisions*) et les procédures administratives (*administration fiscale, CNSS, création d'entreprise, autorisations, inspections...*), l'infrastructure (*Infrastructure et moyens de transport*)

Néanmoins et en ce qui concerne le phénomène de **corruption** et sur le plan des pratiques, le pourcentage des entreprises déclarant avoir été contraintes à payer des pots-de-vin continue sa **tendance baissière entamée depuis l'année 2014**, passant de 29% à 20% en 2019.

Également, une amélioration remarquable est constatée au niveau de la perception des chefs d'entreprises sur la Douane qui peut s'expliquer par le recours à la digitalisation¹²⁹. En effet, il faut entreprendre les réformes et les mesures nécessaires pour renforcer et poursuivre les réformes relatives au climat des affaires (développer le système financier et diversifier les sources de

¹²⁸ Zribi. Y, Dhaoui. S et Faidi. N (2016) : Op. cit

¹²⁹ La digitalisation s'est matérialisée, essentiellement, par i) l'octroi Octroi de visa d'exportation et du Certificat de Conformité à l'Export via la plateforme Trade-Net gestionnaire du "Guichet Unique du Commerce Extérieur et du Transport " ; et ii) la dématérialisation totale de « l'obligation cautionnée » qui représente un mode de paiement des droits et taxes à l'importation (article 130 du code des douanes). Cette dématérialisation permettrait d'éviter à l'opérateur les déplacements à sa banque pour le dépôt de la demande et l'obtention de ce document ainsi que son dépôt physique auprès de la douane.

financement, simplifier et alléger davantage les procédures administratives, améliorer les services de logistique pour l'import-export, investir dans l'infrastructure portuaire et la digitalisation...)

Il faut noter que le classement de la Tunisie selon le rapport de Doing-Business demeure encore très élevé, soit au 78ème rang en 2020 et restes-en-deçà de l'objectif souhaité en 2020, soit au 50ème rang. Cela n'empêche que la Tunisie dispose encore d'un potentiel énorme pour renforcer sa compétitivité et attirer les investissements locaux et étrangers qui peuvent booster la croissance, créer de l'emploi et réduire les disparités.

5.7. Lutte contre la contrefaçon, les pratiques anti-concurrentielles et la concurrence déloyale

Ce phénomène ne cesse de se développer à l'échelle mondiale et nationale et touche une variété croissante de produits et secteurs (les marques de textile et habillements et chaussures, les médicaments, les pièces de rechange automobile, les logiciels et les applications informatiques, les produits cosmétiques et d'esthétique, produits alimentaires...)

En effet et selon l'Institut National de la Consommation (INC), la Tunisie n'est pas un acteur international dans l'industrie de la contrefaçon, c'est une victime. Pour lutter contre ce phénomène, elle a institué un arsenal juridique et institutionnel pour avoir, aujourd'hui, un environnement législatif moderne en la matière mais, comme dans tous les pays du monde, l'efficacité fait défaut. Également, il existe des structures de contrôle telles que l'INNORPI (créée en 1982), la Douane tunisienne et la société civile (Exemple : l'ATLCC (Association Tunisienne de Lutte Contre la Contrefaçon),

La Tunisie a adhéré, aussi, à l'Accord ADPIC (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce) en 1994. Cet accord impose aux pays d'organiser un minimum de protection des différents droits de propriété intellectuelle.

La technologie et le digital trouvent, ici, une place pour inventer et proposer des solutions et techniques novatrices pour endiguer la contrefaçon (la technique NFC, la block-Chain, l'Internet des Objets (IoT), Les traceurs chimiques, des applications de réseaux sociaux, L'hologramme, Un pattern singulier...). En effet, il faut investir dans la technologie et les TIC pour trouver des moyens et des solutions. Dans ce contexte, la stratégie nationale de transformation numérique a classé ce phénomène parmi ses principaux axes.

Soulignons, aussi, que, que selon l'enquête sur la compétitivité élaborée par l'ITCEQ, l'indicateur élémentaire de la perception relative aux volets « *Concurrence déloyale et pratiques anticoncurrentielles* » et « *Marché parallèle* » a enregistré, en 2019, une amélioration par rapport à 2018. Il faut, donc, entreprendre les mesures nécessaires pour **consolider et améliorer l'efficacité des organismes et**

des législations institués pour la lutte contre la concurrence déloyale et les pratiques anticoncurrentielles à savoir le Conseil de la Concurrence ou la loi sur la concurrence et les prix.¹³⁰

5.8. Renforcement des infrastructures industrielles et de logistique

Selon le rapport du GIZ¹³¹, la plupart des infrastructures industrielles en Tunisie présentent de lourds handicaps en termes d'attractivité et de fonctionnalité. L'aménagement de ces dernières souffre d'une approche classique qui ne prend en considération ni les besoins des industriels qui vont s'y installer, ni le contexte dans lequel elles vont être aménagées. Ainsi, pour rendre les zones industrielles modernes et compétitives, il faut renforcer les Infrastructures Industrielles, la disponibilité de terrains industriels et la résolution des problèmes d'ordre foncier. Ce processus englobe la réhabilitation des zones industrielles, la création et l'aménagement des nouvelles zones et le développement de parcs industriels en mode PPP, l'accélération de la digitalisation des services administratifs d'Agence Foncière Industrielle (AFI) pour faciliter ses procédures relatives aux travaux d'aménagement.

Pour se faire, il faut soulever les problèmes liés à l'aménagement et le réaménagement des zones et infrastructures industrielles à savoir :

- La lenteur des procédures pour le changement de vocation foncière et la difficulté d'octroi des parcelles pour les investisseurs et d'acquérir des terres domaniales au dinar symbolique par l'AFI.
- Les délais et les coûts nécessaires élevés pour le transfert de propriété
- La lenteur et la lourdeur des procédures en vigueur pour l'aménagement industriel
- Le raccordement à l'électricité, au gaz naturel et aux réseaux d'assainissement.

Dans ce même ordre d'idées, le rapport de doing-business 2020 a classé la Tunisie au 63^{ème} rang en matière de "*Raccordement à l'électricité*" avec un recul de 12 places par rapport à 2019. Ce recul sensible est dû, essentiellement, à deux facteurs à savoir la durée de raccordement qui s'élève à 65 jours en 2020 et le coût qui atteint 719.1% du revenu par habitant en 2020 (moyenne de la région MENA (419.6%), moyenne OCDE (61.1%))

- La nécessité du réaménagement de plusieurs zones existantes qui souffrent de plusieurs lacunes (maintenance, propreté, infrastructure routière et numérique, manque de commodités...)

La Tunisie est classée au 105^{ème} rang sur 160 pays selon l'indice de performance logistique (IPE)¹³² de la Banque mondiale 2018 (Figure-57-). Les volets les plus touchés sont, essentiellement, la qualité de

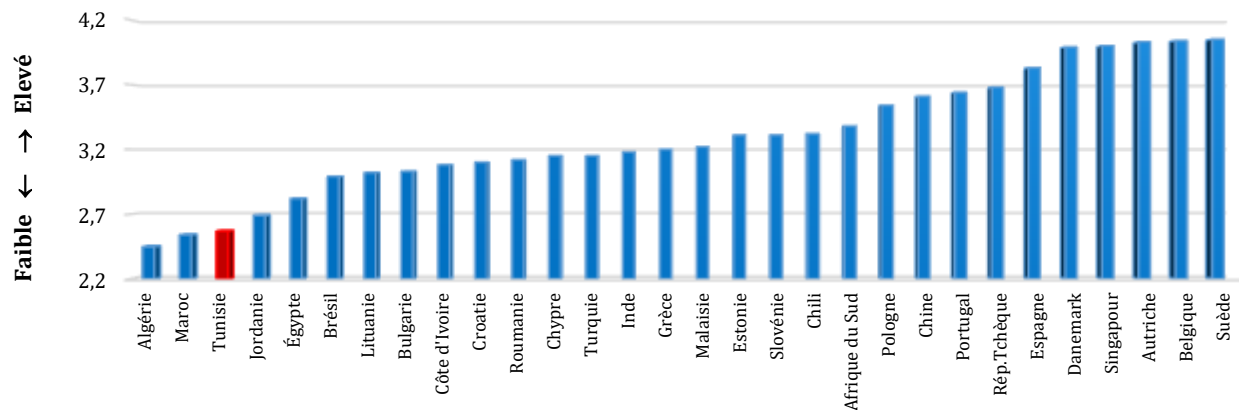
¹³⁰ Pour plus de détails, voir le rapport de l'ITCEQ « Enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité 2019 Synthèse des principaux résultats sur le climat des affaires »

¹³¹ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (2013): Renforcement des capacités de la gestion durable des Zones Industrielles (ReCapZI) : De bonnes conditions pour une industrie qui fonctionne:/ Novembre 2013

¹³² Les composantes de l'IPL sont au nombre de 6 : - la qualité de l'infrastructure commerciale et des transports, - la compétence et qualité des services logistiques, - l'efficacité du processus de dédouanement, - la capacité de suivre et de retrouver les envois,

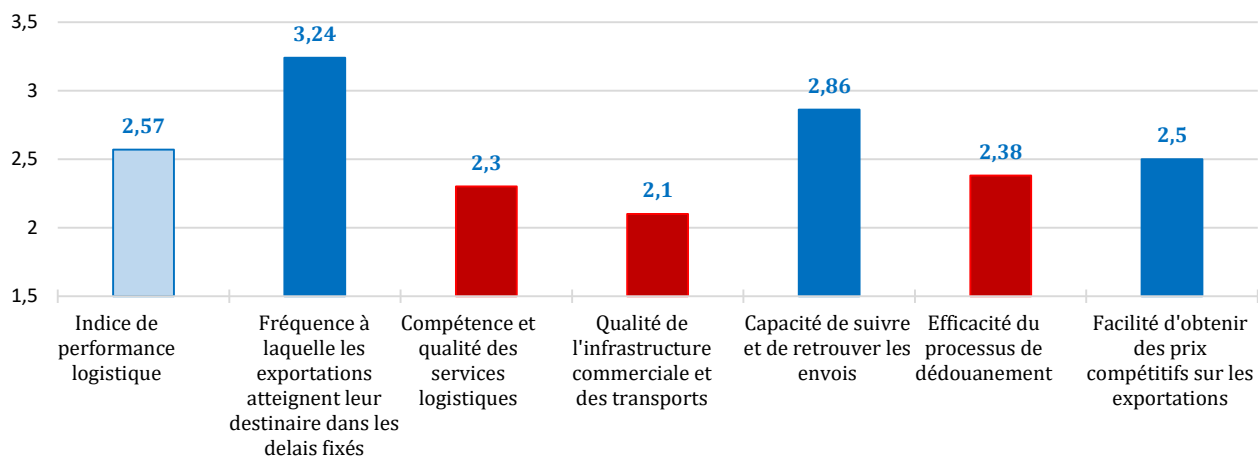
l'infrastructure commerciale et des transports, la compétence et qualité des services logistique, l'efficacité du processus de dédouanement et la facilité d'obtenir des prix compétitifs sur les exportations (Figure-58).

Figure 62 : Indice de la Performance Logistique (IPL) de la Banque Mondiale



Source : Banque Mondiale

Figure 63 : Tunisie : Indice de Performance Logistique et ses composantes /2018



Source : Banque Mondiale

En fait, les infrastructures actuelles ne peuvent pas soutenir, efficacement la politique industrielle visée et créent des handicaps qui nécessitent d'investir de façon stratégique et judicieuse pour :

- Le renforcement et l'extension des infrastructures de commerce et de transport (les ports, les chemins de fer, le réseau autoroutier...)
- La modernisation de l'infrastructure technologique

- la facilité d'obtenir des prix compétitifs sur les exportations, - la fréquence à laquelle les exportations atteignent leur destinataire dans les délais fixés

L'implication du secteur privé, au travers du modèle de partenariat public-privé (PPP), dans une telle stratégie peut aboutir à la réalisation des projets d'infrastructure dans les meilleurs délais et qualités ce qui permet de booster la compétitivité industrielle.

Un accent particulier doit être, inévitablement, mis aussi sur les questions environnementales à travers un schéma d'occupation qui définit les zones réservées aux entreprises non polluantes, aux entreprises moyennement polluantes et aux entreprises polluantes.

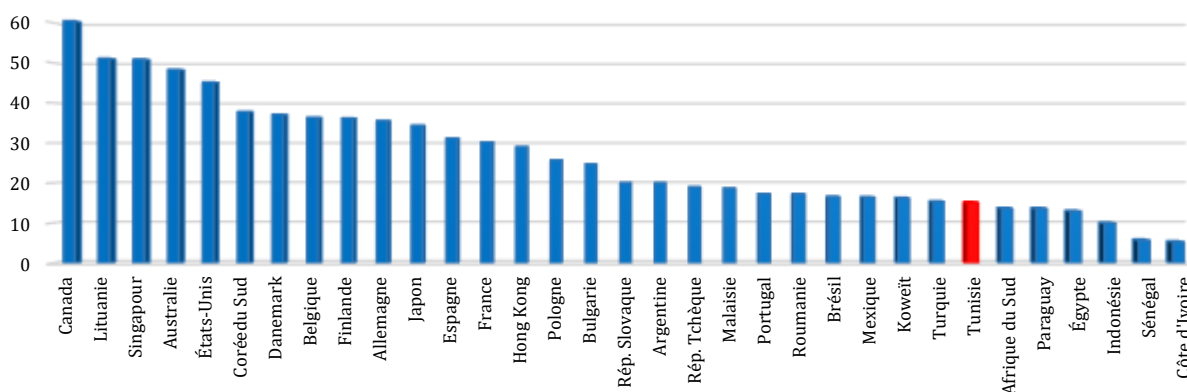
Il faut prendre, également, en considération les besoins des employés à travers la valorisation de la dimension sociale dans la planification et la conception des zones industrielles, plus particulièrement dans les régions de l'intérieur. Cela permet, à son tour, d'améliorer la productivité dans les entreprises et de créer des centres de vie et de l'emploi dans les zones grâce aux commodités à proximité.

Cela nécessite une approche participative et dynamique et une intervention active des différents intervenants (AFI, APII, municipalités, ministères, STEG, SONEDE, ONAS, l'Office de Topographie et de Cadastre (OTC)...).

5.9. Stimuler l'emploi, la productivité et l'équité et faire monter la main d'œuvre en compétence pour réussir l'implantation de l'industrie digitalisée

La transformation de l'éducation doit précéder la transformation économique. En effet, il faut entreprendre des mesures sérieuses pour reformer le système éducatif tunisien dans le but d'être plus adapté aux défis de l'économie et de la société et aux changements technologiques. Si on se réfère à l'indice de capital humain de (Barro et Lee (2012) et à celui de l'achèvement de l'enseignement post-secondaire de la Banque Mondiale, la Tunisie devance certains pays émergents et de la région. Cependant, elle reste encore très loin des niveaux enregistrés dans pays de 'Europe de l'Est et de l'Est asiatique.

Figure 64 : Niveau d'éducation, achèvement d'un enseignement post-secondaire au minimum, population de 25 ans et plus (%) /2018 ou dernier chiffre disponible



Source : WDI/BM

Également, ces progrès relatifs cachent des défaillances en matière de nature des diplômes et des domaines d'études de l'enseignement supérieur et, donc, une inadéquation entre l'offre de qualifications et de compétences et les besoins des activités économiques. Cela, malgré les efforts fournis pour l'orientation vers des domaines plus techniques qui peuvent répondre aux besoins du tissu industriel. Ces efforts et ces mesures restent encore insuffisants dans un environnement économique et technologique international en perpétuel changement. Les pouvoirs publics doivent adopter une stratégie de promotion de la formation et de la qualification afin de répondre à la demande du marché d'emploi et éventuellement à celle des filières d'entreprises étrangères qui cherchent à s'installer en Tunisie.

L'économie mondiale change de plus en plus rapidement tout comme les compétences qu'elle requiert. Il est donc crucial que les pays aient en place un système de formation continue qui permette aux travailleurs d'assurer le maintien de compétences attractives pour les employeurs potentiels¹³³. La Tunisie possède un système de formation professionnelle élaboré, mais il souffre encore d'un problème d'image sérieux envers la formation professionnelle. Ce sont les élèves ayant obtenu des résultats médiocres dans les établissements de l'enseignement de base et secondaire qui se dirigent vers la voie professionnelle. En outre, l'accès aux centres et les formations offertes sont encore insuffisants pour ceux qui en ont le plus besoin et plus particulièrement dans les régions de l'intérieur.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la Tunisie possède un système élaboré, mais qui souffre encore d'un sérieux problème d'image. Cela nécessite, en plus, de la sensibilisation des jeunes élèves et étudiants, la modernisation et la digitalisation des centres de formation pour qu'ils puissent interagir avec les nouveaux écosystèmes et *répondre aux exigences des filières industrielles*.

5.10. La demande extérieure : l'un des facteurs décisifs dans la politique d'ajustement

Une autre dimension assez importante qui doit être intégrée dans toute politique industrielle et concerne l'ajustement du rythme des exportations avec le rythme de la demande mondiale (Annexe-3). En effet, il faut renforcer les exportations dont la tendance générale de la demande mondiale est croissante et donc le rythme est en constante évolution. Un produit dont le taux de croissance de ses exportations est inférieur à celui de sa demande au niveau mondial et/ou dont la tendance de sa demande est croissante présente un champ fertile pour profiter des opportunités offertes et de la marge de non satisfaction de sa demande. Plus cet écart est important, plus il y a des potentialités non exploitées et des opportunités pour investir et se positionner.

¹³³ Études économiques de l'OCDE / France / Mars 2015

Tableau 5 Croissance de la demande mondiale et des exportations tunisiennes

	1996/2009		2010/2019	
	Demande extérieure	Exportations tunisienne	Demande extérieure	Exportations tunisienne
Minerais et métaux	6,6%	4,4% (-)	1,3%	0,2% (-)
Produits agricoles	1,2%	4,7% (+)	1,4%	-3,6% (-)
Articles manufacturés	5,7%	6,3% (+)	2,6%	-0,2% (-)
Produits alimentaires	5,4%	6,3% (+)	3,1%	2,3% (-)
Produits chimiques	7,5%	5,8% (-)	2,7%	-4,6% (-)
Machines et matériel de transport	5,6%	13,9% (+)	2,8%	1,8% (-)
<i>Produits électroniques sauf pièces et composants</i>	5,1%	18,5% (+)	0,0%	-4,3% (-)
<i>Pièces et composants de produits électriques et électroniques</i>	6,5%	15,8% (+)	3,4%	-0,6% (-)
<i>Autres machines et matériel de transport</i>	5,3%	12,7% (+)	3,0%	3,4% (+)
Articles manufacturés divers	5,0%	4,0% (-)	2,1%	-0,9% (-)
Métallurgie	5,1%	6,4% (+)	0,1%	-2,4% (-)
Textiles, habillement et cuir	3,2%	2,3% (-)	2,1%	-2,9% (-)

Source : Calcul de l'auteur à partir des données d'UNCTAD database

Note : Les signes (+) et (-) présentent le signe de l'écart entre le rythme de l'évolution des exportations tunisiennes avec celui de la demande extérieure.

Les exportations tunisiennes se caractérisent aussi par un manque d'adaptation de l'offre à l'évolution des marchés mondiaux. En effet, pour certains produits, le rythme des exportations tunisiennes ne s'aligne pas avec celui de la demande internationale plus particulièrement pour les filières de THC, premier secteur exportateur jusqu'à 2008. Cette défaillance s'est aggravée à partir de 2008, reflétant une crise au niveau de ce secteur dont sa restructuration devient une nécessité urgente pour assurer sa relance. Les filières chimiques enregistrent également un écart non négligeable pour la plupart des produits et peuvent profiter énormément des opportunités offertes sur le marché mondial. Également, les filières mécaniques, électroniques, électrique et de véhicules représentent aujourd'hui un champ fertile pour investir et exporter avec la tendance croissante et soutenue de la demande mondiale. Reste à noter que le secteur agroalimentaire est encore loin du marché mondial à l'exception de certains produits tels que les corps gras dont la production est tributaire de la conjoncture climatique. Ce secteur présente des potentialités énormes dont certains de nos concurrents y profitent énormément.

5.11. L'intégration régionale : un vecteur robuste de l'industrialisation, de la transformation économique et du développement

Une orientation active de la Tunisie vers le marché maghrébin et africain, va permettre d'exploiter des opportunités énormes. La diversification des marchés par l'intégration régionale au niveau du continent africain, est, sans aucun doute, un vecteur robuste de l'industrialisation, de la transformation économique et du développement pour la Tunisie.

En effet, l'accélération de l'intégration de l'Afrique et de l'UMA, en particulier l'établissement des zones de libre-échange continentale africaine et maghrébine pourrait contribuer grandement à appuyer

l'industrialisation de la Tunisie. Il faut noter que le commerce intra-maghrébin ne représente aujourd'hui que 3% des échanges commerciaux de l'ensemble des pays du Maghreb Arabe. Les exportations tunisiennes vers les pays de la région représentent 7.4% de l'ensemble des exportations tunisiennes en 2019¹³⁴.

De même, la part des exportations vers les marchés africains reste aussi faible et insignifiante (3.1% en 2019)¹³⁵ par rapport aux potentialités et opportunités offertes. Cela nécessite le renforcement des échanges commerciaux avec les pays africains, dans le but de diversifier les marchés, à travers la mise en place d'une stratégie qui vise cibler d'autres marchés africains, tout en préservant le marché européen. Cela nécessite, bien entendu, la résolution des problèmes liés au financement, au logistiques et transport, à la lourdeur des procédures administratives et le manque de communication ¹³⁶. S'inscrit dans ce contexte, l'adhésion de la Tunisie au **COMESA** en juin 2019, date d'entrée en vigueur de l'accord, va lui permettre de bénéficier d'une exonération totale de tous les droits de douanes et autres frais et taxes d'effet équivalent, sous réserve du principe de réciprocité. Cet accord couvre, entre autres, tous les produits industriels importés des pays membres de la zone de libre-échange COMESA, à l'exception des importations de certains pays (l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Eswatini, la République Démocratique du Congo et l'Ouganda).

Notant, également, qu'une stratégie globale pour le développement des infrastructures et des services logistiques (développement des infrastructures de transport, création d'un réseau de plateformes logistiques, exploitation des zones d'activités logistiques et création d'une agence tunisienne de maîtrise de la chaîne logistique), peut rendre la Tunisie un portail logistique vers l'Afrique¹³⁷.

L'intégration régionale et continentale de la Tunisie passe, également, par un ciblage et une attention particulière aux chaînes de valeur régionales, largement inexploitées. En fait, les chaînes de valeur régionales peuvent être considérées comme un socle d'apprentissage permettant de réaliser des économies d'échelle, facilitant ainsi l'industrialisation de la Tunisie et l'entrée aussi dans les chaînes de valeur mondiales et plus particulièrement pour les industries naissantes.

5.12. La gouvernance industrielle et le suivi

Une stratégie de développement industriel doit être fondée sur une analyse approfondie et objective des défis, potentialités, contraintes et atouts du secteur industriel. Les pouvoirs publics doivent, ainsi définir l'architecture institutionnelle et les étapes nécessaires à son application. Dans ce même ordre d'idées, la dotation institutionnelle des régions mérite un intérêt particulier dans la stratégie industrielle

¹³⁴ Calcul de l'auteur à partir des données de l'INS

¹³⁵ INS

¹³⁶ Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCIT)/ La conférence sur « le développement de l'export vers l'Afrique » / 26 Avril 2016

¹³⁷ Direction des études et de la prospective au ministère du Transport/ La conférence sur « le développement de l'export vers l'Afrique » / 26 Avril 2016

nationale. En ce sens, certains économistes¹³⁸ suggèrent que les différences dans la dotation institutionnelle des régions permettent d'expliquer les variations dans la performance et dans l'obtention d'avantages compétitifs permanents sur les marchés internationaux.

En fait, les choix cruciaux en matière de politique industrielle sont généralement altérés par « la faiblesse de la capacité institutionnelle, le manque d'informations et un dialogue insuffisant entre les secteurs privé et public »¹³⁹. La mise en œuvre d'une politique industrielle efficace nécessite, ainsi, une ambition nationale en faveur de la culture industrielle et d'une synergie entre les ministères en la matière via un outil interministériel. Elle nécessite également un renforcement des capacités institutionnelles, une coordination territoriale souple de tous les acteurs amenés à intervenir en matière de culture industrielle par l'implication des régions. À cet égard, le "**Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale** », centré sur le secteur industriel, ainsi que d'autres pactes sectoriels de compétitivité ont été élaborés pour amorcer la relance économique avec plus d'équité sociale. Ces pactes visent, ainsi, l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles, la préservation des emplois et le renforcement du positionnement de la Tunisie dans les CVM dans un cadre participatif de partenariat public-privé¹⁴⁰.

En guise de conclusion, le renouveau de la politique industrielle qui sera mis en œuvre devra trouver un équilibre entre le pilotage national et le respect du fonctionnement des différents acteurs. Il sera, de ce fait, opportun d'investir dans le pilotage, le suivi et l'évaluation des actions menées pour le développement industriel et, donc, dans la gouvernance industrielle.

¹³⁸ Ybarra. J. A, Sanchez. R. D (2014) : « Politique industrielle et gouvernance : l'expérience des clusters innovants en Espagne », Innovations 2014/2 (n° 44), pages 105 à 126

¹³⁹ M. Ch. Blandin et J. B. Magner (2013) : « La gouvernance de la culture scientifique, technique et industrielle » / SENAT. n°412 (2012-2013) - 27 février 2013.

¹⁴⁰ Conseil d'Analyse Economique (CAE) : « Pacte pour la compétitivité économique et l'équité sociale » ; Des solutions innovantes pour des politiques publiques efficaces/ Octobre 2019.

Bibliographie

- Acemoglu. D et Zilibotti. F (1997): « Was Prometheus unbound by chance? Risk, diversification, and growth »; *Journal of political economy*, 105(4), pages 709-751.
- Bansal. T (2010) : « Introduction - Développement durable en entreprise », Étude de cas – Développement durable en action/ Réseau Entreprise et Développement Durable
- Benz, S. A. Khanna et H.K. Nordås, (2017), *Services and performance in the Indian economy: Analysis and policy options*, OECD Trade Policy Paper No. 196.
- Myrdal (1968)
- Blandin. M. Ch et Magner. J. B (2013) : « La gouvernance de la culture scientifique, technique et industrielle » / SENAT. n° 412 (2012-2013) - 27 février 2013.
- Capul. J et Garnier. O (2002) : "Dictionnaire d'économie et de sciences sociales". J. Capul et O. Garnier [2002], p.214.
- CCD (Commission sur la croissance et le développement) (2008) : « Rapport sur la croissance ; Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire » Banque Mondiale.
- CCR /Commission sur la croissance et le développement (2008) : « Rapport sur la croissance ; Stratégies à l'appui d'une croissance durable et d'un développement solidaire » : Banque Mondiale.
- CEA (2017) : « Rapport économique sur l'Afrique 2017. L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique » ; Commission économique pour l'Afrique/ Nations unies, New York, 2017, 240 pages, téléchargeable gratuitement sur www.uneca.org
- CEA-AN (2013) : « Diversification et sophistication comme levier de la transformation structurelle des économies Nord Africaines » ; Commission économique pour l'Afrique/ Bureau pour l'Afrique du Nord (CEA-AN) /PUB/2013/2
- CGDD Franc (2013) : "Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte : enjeux et perspectives " / Collection « Références » / Mars 2013.
- Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCIT)/ La conférence sur « le développement de l'export vers l'Afrique » / 26 Avril 2016
- Chenery. H, Sherman Robinson. S et Syrquin. M (1986) *Industrialization and Growth: A Comparative Study*. Oxford Press, Oxford
- Cohen. E et Lorenzi. J. H (2000) : « Politiques industrielles pour l'Europe » ; Conseil d'Analyse Economique/ France
- Cohen. E (2020) : « Le virus va rebattre les cartes de la mondialisation » ; *Capital/ Economie et Politique*/ 06/2020 ;
- Cohen. J. (2007): « Interdisciplinary psychoanalysis and the education of children: Psychoanalytic and educational partnerships. *Psychoanalytic Study of the Child* »; Volume 62. New Haven: Yale University Press
- Denoix. M et Klargaard. O (2007) : « La politique de la concurrence dans l'union européenne », *Question d'Europe* n°52 /Fondation Robert Shuman.
- Dhaoui. S (2019) : « Offshore et productivité : Analyse économétrique à partir des données de l'enquête d'entreprises de la Banque Mondiale » ; *Notes et Analyses de l'ITCEQ/ N° 56 – 2019*.
- Dhaoui. S (2020) : « Positionnement des firmes tunisiennes sur les chaînes de valeur mondiales : diagnostic sectoriel » : *ITCEQ/ Fev 2020*.
- Dhaoui. S et Sammoud. I (2016): « Investissement direct étranger et transfert de technologie : cas des industries manufacturières tunisiennes » ; *ITCEQ (2016) / Notes et Analyses de l'ITCEQ n°13/ Avril 2016*
- Dhaoui. S et Sammoud. I (2016): « The Tunisian Integration into Global Value Chains The role of offshore regime & FDI »; *EMNES Working Paper No 21 / Fevrier 2019*
- Dimassi. H et Zaiem.H (1987) :« L'industrie : mythe et stratégies » ; *Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans*, 1987, p 161-179 ;

- Dlala. H (1994) : « Le développement industriel en Tunisie, modèle, impact et limites » ; Cahiers de la Méditerranée ; 49/1994 ; pp. 105-132 in « La Tunisie, une dynamique de mutation » ;
- Douhane et Rocchi (1994) : « Déchiffrer et analyser les comptes de l'entreprise », Ed. Lamy, Paris
- El Bekri. H et Sebti. H (2020) : « Réinventer les chaînes de valeur, une opportunité pour le Maroc » ; La Tribune Afrique.
- Femise (2010) : « les boucles investissement intérieur-investissement étranger et la croissance des pays méditerranéens » Femise- septembre 2010.
- Foucault M., (2004) : « Naissance de la biopolitique » in Marty. F (2012) : « Concurrence et politique industrielle : analyse de logiques distinctes », HAL/ version 1.
- Gaffard (2012), « Compétitivité et développement industriel : un défi européen », OFCE, les notes, N° 19 / 3 mai 2012
- Gaglio. C (2017) : « Compétitivité, sophistication et espace-produit. Une application aux exportations françaises » ; Une application aux exportations françaises. HAL/ Economies et finances. 2017.
- Gallon. S, Pinçon. M. A et Vasseur. D (2005) : « Politique industrielle et politique de la concurrence », Document de Travail, Juillet 2005, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie Française.
- Gasdallah. E/ ITCEQ (2021) : « Evolution des exportations Tunisiennes à contenu technologique élevé (2000-2017) ; Notes de l'ITCEQ /2021
- GLZ (2013) : « Renforcement des capacités de la gestion durable des Zones Industrielles (ReCapZI) : De bonnes conditions pour une industrie qui fonctionne » :/ Novembre 2013
- Gouardères. F (2016) : « Les principes généraux de la politique industrielle de l'Union Européenne » /Fiches techniques de l'Union européenne/ 05/2016)
- Hadhri. R /ITCEQ (2016 et 2020) « Bilan de la compétitivité externe de l'économie tunisienne », Rapports de l'ITCEQ/
- Hausmann R, C. A. Hidalgo, B. Klinger B, et A. L. Barabási (2007): « The product space conditions the development of nations ». Science, 2007 Jul 27;317(5837):482-7.
- Hausmann R., C. A. Hidalgo., S. Bustos, M. Coscia, A. Simoes et M. Yildirim (2011): "Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity", Massachusetts Institute of Technology and Center for International Development, Harvard University.
- Hausmann, R., C. A. Hidalgo, S. Bustos, M. Coscia, S. Chung, J. Jimenez, A. Simoes, and M. A. Yildirim. (2014.): "The Atlas of Economic Complexity—Mapping Paths to Prosperity." Cambridge, MA: MIT Press.
- Hausmann. R, Hwang. J et D. Rodrik. D (2007): "What you export matters". Journal of Economic Growth, (12/01).
- Hidalgo & Hausmann (2009): « The building blocks of economic complexity »; Center for International Development and Harvard Kennedy School, Harvard University, Cambridge.
- Huveneers. Ch (2008) : « Les multiples objectifs de la politique de concurrence : un système de n équations à n+1 inconnues ? » ; De Boeck Supérieur/ « Reflets et perspectives de la vie économique » 2008/ 1 Tome 48 / pages 9 à 37.
- ITCEQ (2017) : « La Discrimination : Un Principe Constitutionnel à Concrétiser pour la Promotion de l'Emploi Décent dans les Régions » ; Projet "Promotion du dialogue social et renforcement de la gouvernance du travail en TUNISIE" (Phase II) / Juin 2017
- Medinilla. A et El Fassi.S (2016) ; « Réduire les inégalités régionales en Tunisie » ; Note de « European Centre for Development Policy Management
- Kaldor. N (1966): « Marginal Productivity and the Macro-Economic Theories of Distribution: Comment on Samuelson and Modigliani». Review of Economic Studies, 1966, vol. 33, issue 4, 309-319;
- Kaldor. N (1966), Causes of the Slow Rate of Economic Growth of the United Kingdom: An Inaugural Lecture. Cambridge : Cambridge University Press.

Lorincz. L (2020) : « Les 5 questions essentielles de la politique commerciale à poser lors de la réévaluation des chaînes de valeur mondiales » ; LIVINGSTON Janvier 2021

Megean. I, Gerschel. E et Martinez. A (2020) : « Propagation des chocs dans les chaînes de valeur internationales : le cas du coronavirus » ; Les notes de l'IPP / n°53/2020 ;

Morvan. Y (1991) : "Fondement d'Economie Industrielle". Edition Economica

Moubarack. Lo (2013) « Emergence et transformation structurelle »

Moubarack. Lo (2019) : « Diagnostic Stratégique de l'émergence économique du Maroc » ; Policy Paper- 11/ 2019 ; Policy Center for the New South

Nordås, H.K. and D. Rouzet (2016), The impact of services trade restrictiveness on trade flows, World Economy, doi: 10.1111/twec.12424;

OCDE (2002) : « L'investissement direct étranger au service du développement optimiser les avantages minimiser les coûts ».

OCDE (2013 a) : « Economies interconnectées : comment tirer parti des chaînes de valeur mondiales : Rapport et synthèse » ; OCDE -2013.

OCDE (2013 b), « Échanges et chaînes de valeur mondiales », dans Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 : L'innovation au service de la croissance, Éditions OCDE, Paris

OCDE (2015) : « Études économiques de l'OCDE /France/ » ; Mars 2015

OCDE (2017a), Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2017, N°101.

OCDE (2017b), Services Trade Policies and the Global Economy, OECD Publishing, Paris

OCDE (2018 b) /Joumard. I, Dhaoui. S et Morgavi. H (2018) : « Insertion de la Tunisie dans les chaînes de valeur mondiales et rôle des entreprises offshore », Documents de travail du Département Des Affaires Economiques de l'OCDE, n°1478, Edition OCDE, Paris

OCDE (2018) : « Études économiques de l'OCDE sur la Tunisie » ; OCDE/2018.

Rainelli. M. (1989) : « Economie industrielle » ; Dalloz, Paris Rumelt R.P. (1989)

Rapport Beffa (2005) : "Pour une nouvelle politique industrielle", La Documentation française, 2005

Rapport de l'OCDE (2016) : « Opérationnaliser les partenariats public-privé en Tunisie » / Volume 1/2016 ;

Stoffaes. C (1980) : « Les réorientations de la politique industrielle » ; Revue d'économie industrielle ; n° 14/1980 ; pp. 219-232

Sylwester. K (2005): «Foreign Direct Investment, Growth and Income Inequality in Less Developed Countries»; International Review of Applied Economics, Vol19, N° (3), pp: 289-300.

Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (article 173 du TFUE), Journal officiel de l'Union européenne.

UNECA (2007) :Rapport économique sur l'Afrique 2007

Vandana Chandra (2016): "Policies for Diversified Development"/ Development Research Department/ Prospects Group, World Bank/ IMF-Middle East Center for Economic s and Finance (CEF)

Ybarra. J. A et Sanchez. R. D (2014) : « Politique industrielle et gouvernance : l'expérience des clusters innovants en Espagne », Innovations 2014/2 (n° 44), pages 105 à 126

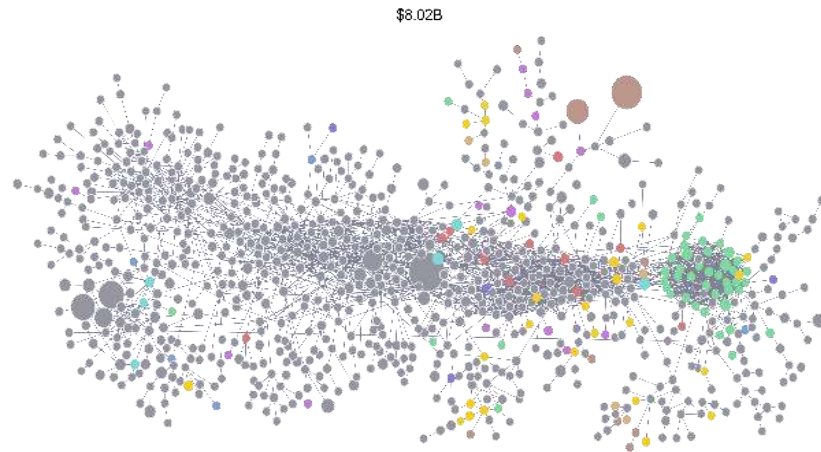
Zribi. Y, Dhaoui. S et Faidi. N (2016) : Investissement privé en Tunisie : Bilan et Perspectives » / Etudes de l'ITCEQ / n° 3/2016 ;

Mehta. P. S (2012) : « Quel avenir pour le commerce mondial ? Pour un consensus de Genève » ; Document de Travail/ Cuts International ;

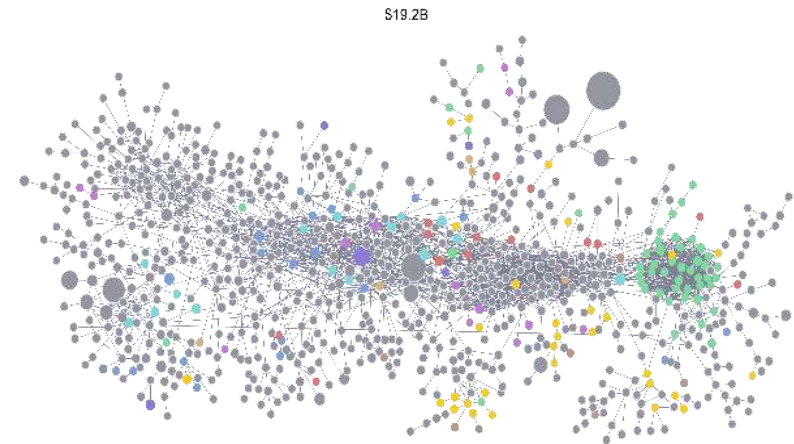
Annexes

Annexe 1 Espace des produits entre 1995 et 2018

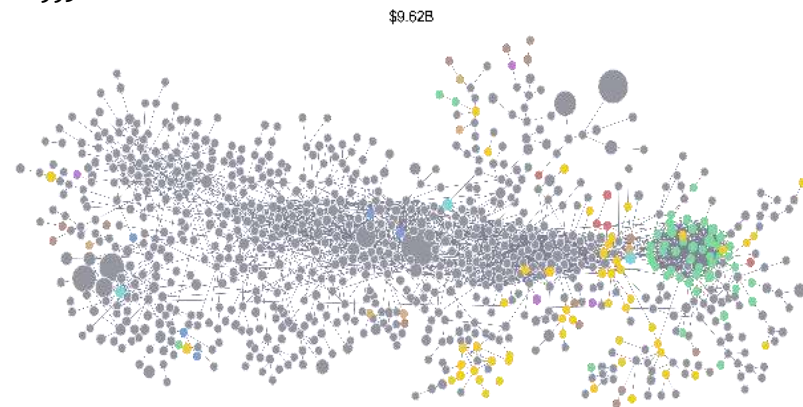
- Tunisie 1995



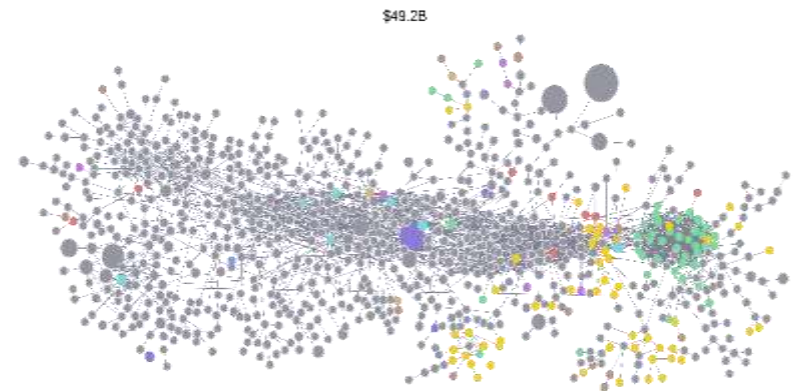
- Tunisie 2018



- Maroc 1995



- Maroc 2018



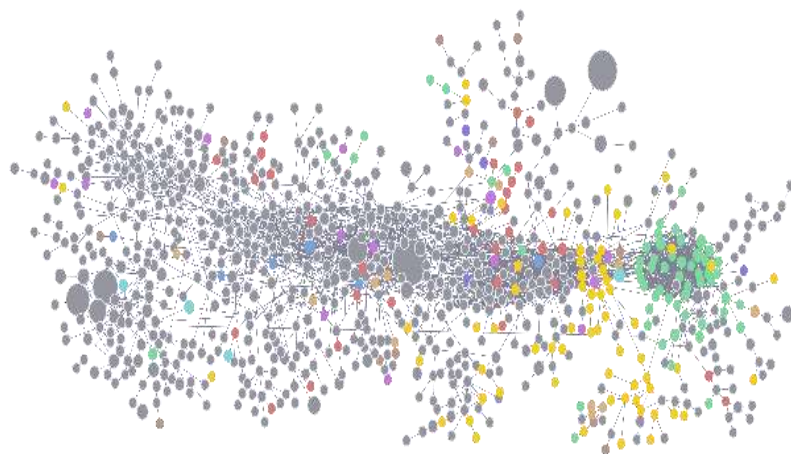
- Turquie 1995



- Turquie 2018

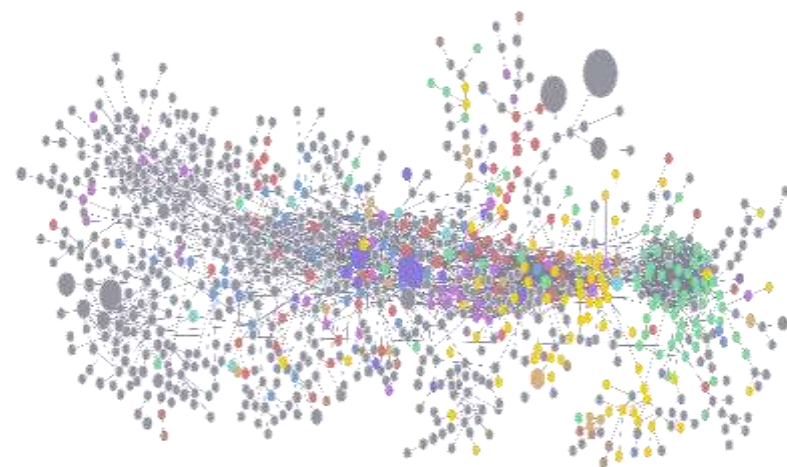


\$36.4B



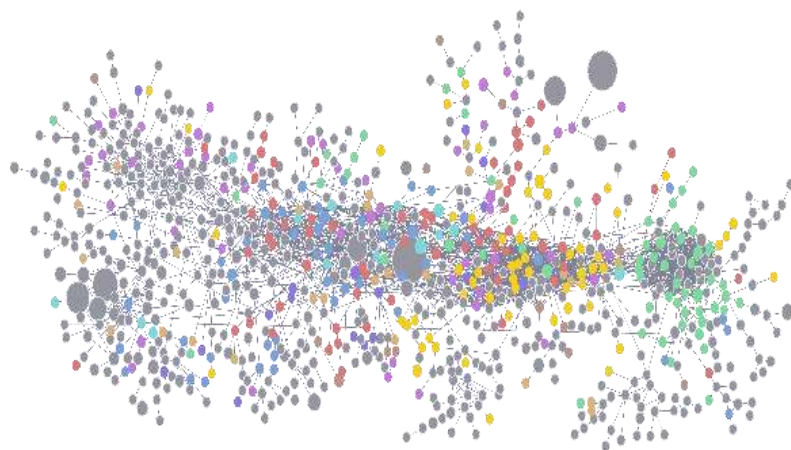
• Rép. Tchèque 1995

\$217B



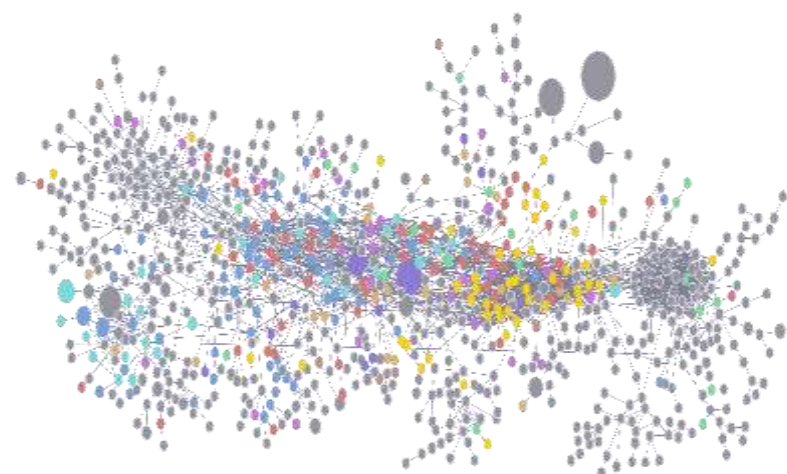
• Rép. Tchèque 2018

\$28.4B



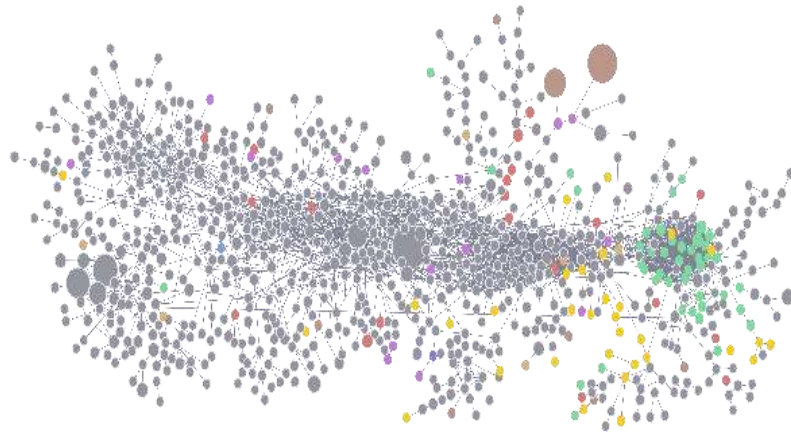
• Égypte 1995

\$227B



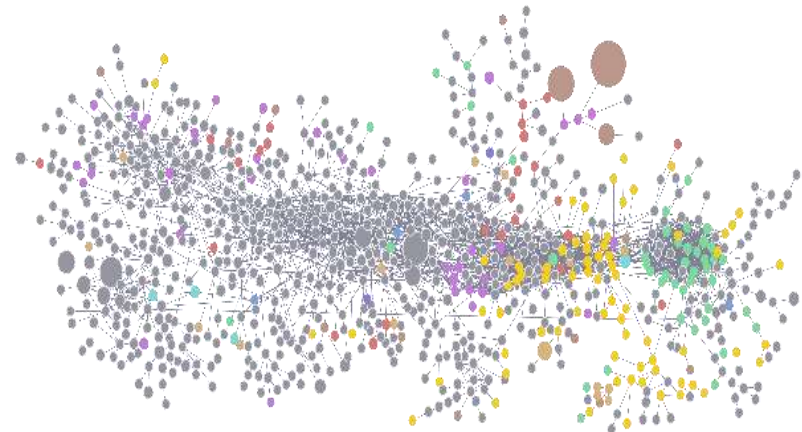
• Égypte 2018

\$14.0B



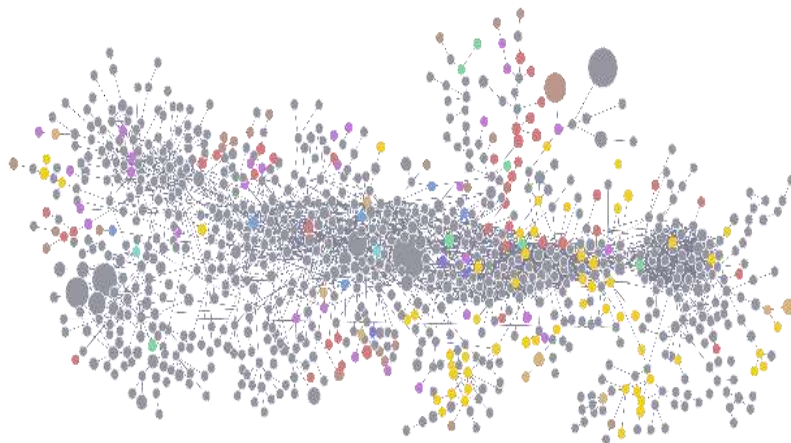
• Afrique du Sud 1995

\$55.7B



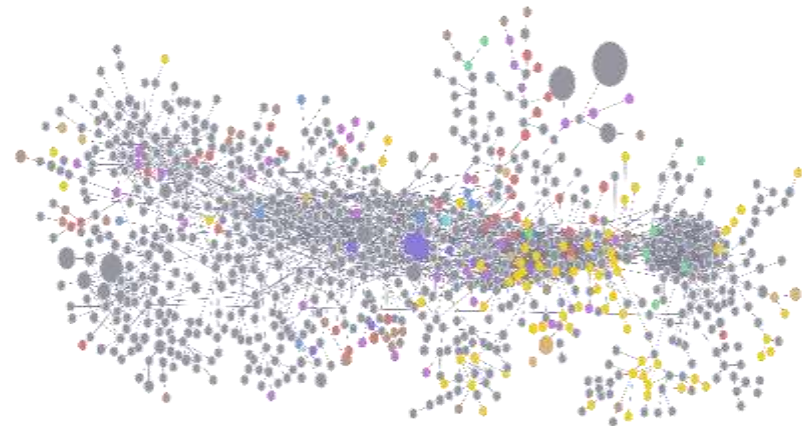
• Afrique du Sud 2018

\$32.2B

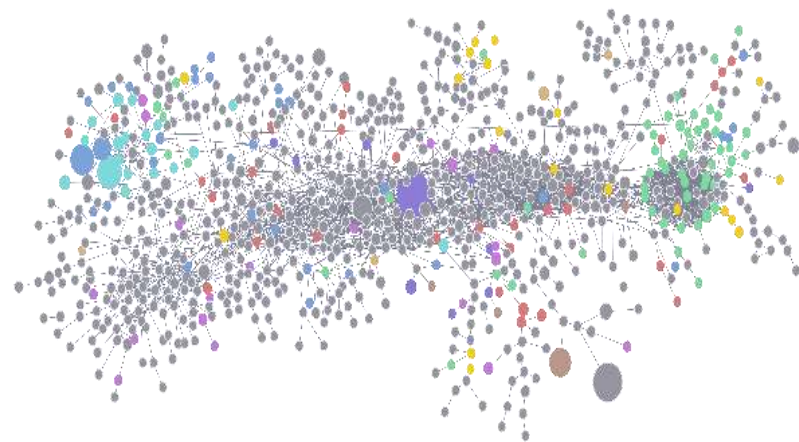


• Corée du Sud 1995

\$123B

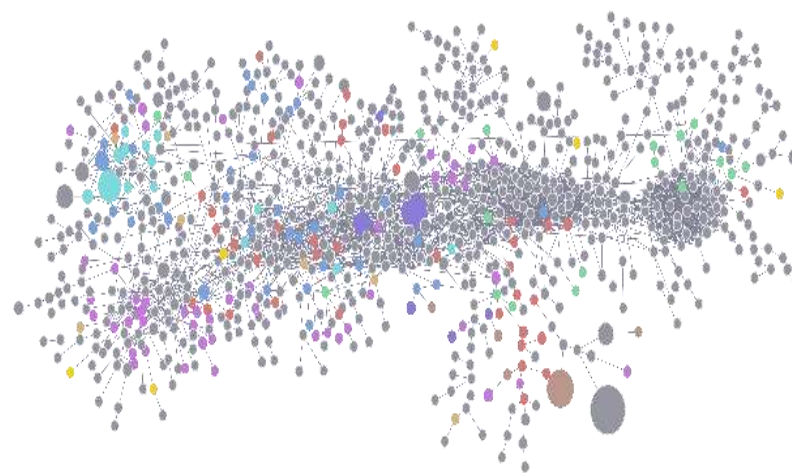


• Corée du Sud 2018



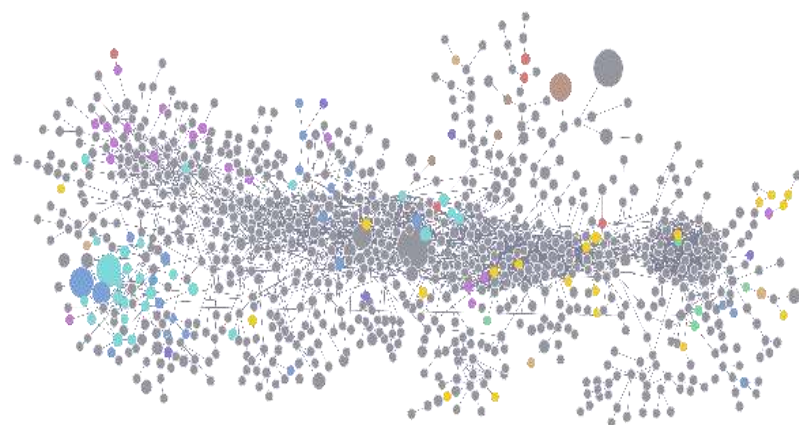
1208

• Singapore 1995

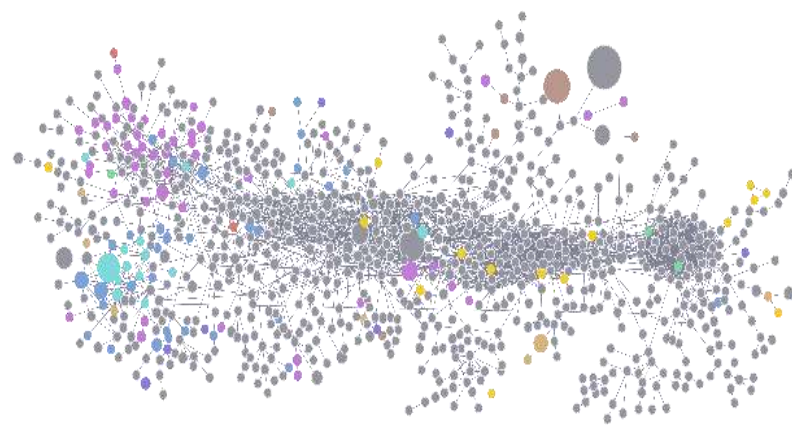


1118

• Singapore 2018



1266



4966



Légende

- | | | | | |
|------------------------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------------|--|
| 1. Animaux et produits des animaux | 2. Produits végétaux | 3. Produits alimentaires | 4. Produits minéraux | 5. Produits chimiques et industries connexes |
| 6. Plastiques / caoutchoucs | 7. Cuir et fourrure cru | 8. Textiles | 9. Chaussures / chapellerie | 10. Produits en bois et bois |
| 11. Pierre / verre | 12. Métaux | 13. Mécanique / électrique | 14. Transport | 15. Industries diverses |
| 16. Services | | | | |

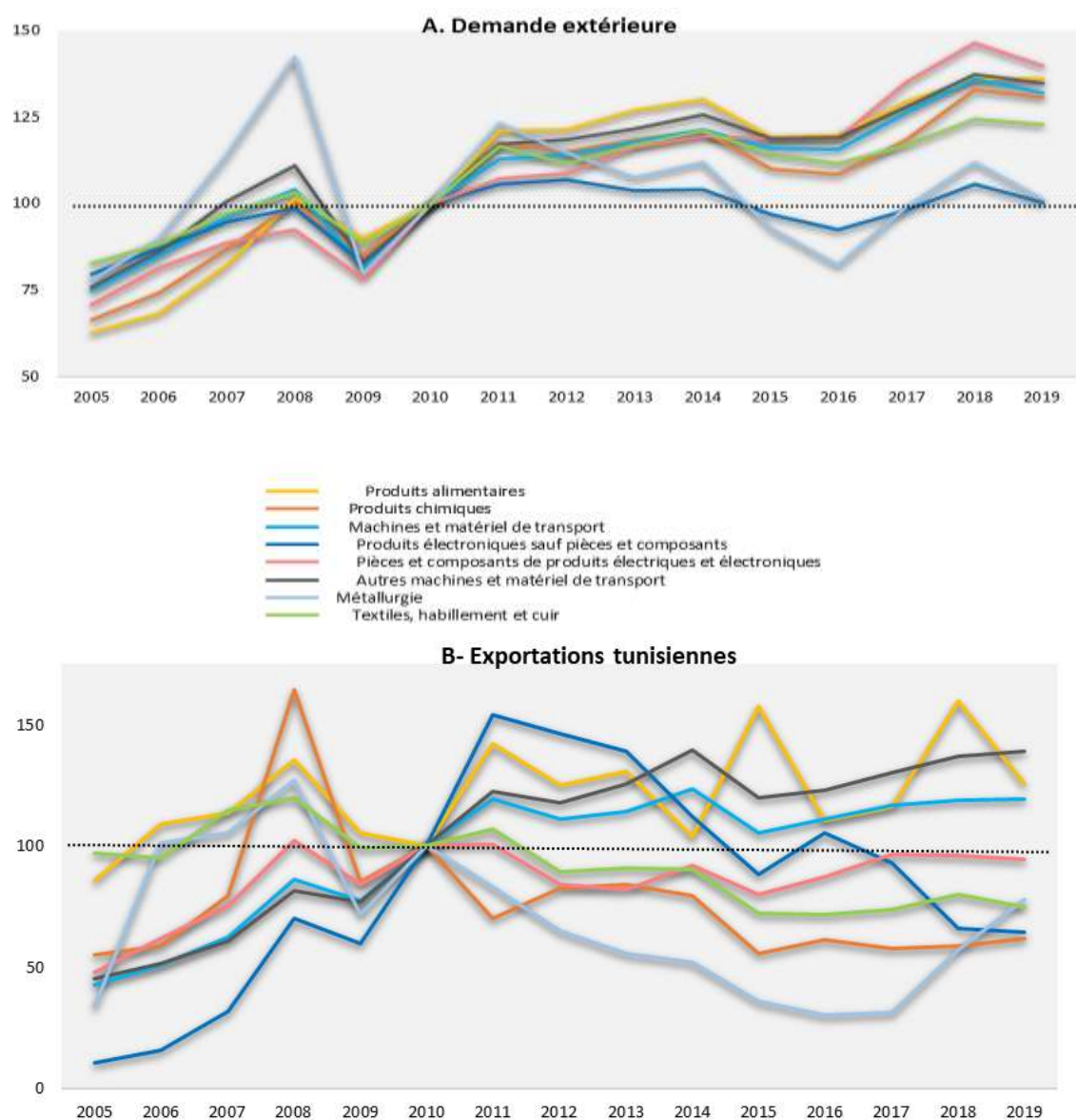
Annexe 2 Classement des pays exportateurs de l'échantillon (174 pays) en fonction de la valeur de la sophistication de leurs paniers des exportations en 2018 (en \$)

Classement	Pays	EXPY	Classement	Pays	EXPY
1	Macao	55471,5673	88	Kazakhstan	20517,0067
2	Irlande	45756,837	89	Jordanie	20500,0222
3	Saint-Marin	43859,4623	90	Iraq	20472,7889
4	Bermudes	40020,65	91	Libye	20466,8947
5	Suisse	38375,1014	92	Moldova	20463,2011
6	Singapour	37657,5901	93	Maurice	20252,7921
7	Japon	35799,0544	94	Colombie	20248,4965
8	Corée, République de	34960,0035	95	Turkménistan	20135,961
9	Suède	34606,486	96	Togo	19986,3445
10	Danemark	34564,0619	97	Antigua-et-Barbuda	19776,4477
11	Allemagne	34291,2098	98	Maroc	19653,1901
12	France	34030,5846	99	Samoa	19226,9997
13	Autriche	34021,8361	100	Cisjordanie et Gaza	19091,0326
14	Finlande	33725,1756	101	Chili	19002,5534
15	Belgique	33381,0978	102	Palaos	18790,8679
16	Chypre	33253,0544	103	Tchad	18700,6248
17	États-Unis	33151,8346	104	République Dominicaine	18654,1129
18	Israël	32760,6851	105	Myanmar	18632,0774
19	Qatar	32745,9452	106	Maldives	18476,6605
20	Italie	32733,2255	107	Arménie	18339,0341
21	Pays-Bas	32565,7545	108	Grenade	18221,759
22	Royaume-Uni	32450,74	109	Albanie	18220,7423
23	Malte	32423,5503	110	Îles Marshall	18137,0988
24	Slovénie	32139,2266	111	Gabon	18114,9091
25	Hongrie	32011,939	112	Papouasie-Nouvelle-Guinée	17622,91
26	Trinité-et-Tobago	31946,0032	113	Fidji	17519,0141
27	Nouvelle-Zélande	31921,5268	114	Paraguay	17472,1899
28	Malaisie	31901,7075	115	Congo	17327,4553
29	République Tchèque	31888,3661	116	Équateur	17065,9022
30	Hong Kong	31833,5417	117	El Salvador	17001,3231
31	Bahreïn	31761,9838	118	Mongolie	16262,8341
32	Islande	31163,7649	119	Bhoutan	16132,2154
33	République slovaque	30947,3477	120	Timor-Leste	16000,9187
34	Chine	30802,0214	121	Mozambique	15909,3023
35	Brunéi Darussalam	30611,1338	122	Pérou	15881,876
36	Estonie	30134,7307	123	Ouzbékistan	15726,2371
37	Espagne	29915,5788	124	Belize	15594,6247
38	Pologne	29670,8655	125	Cameroun	15522,3561
39	Lettonie	29445,9741	126	Sri Lanka	15478,5146
40	Canada	29416,2564	127	Tanzanie	15356,1625
41	Lituanie	29357,9973	128	Bolivie	15227,3387
42	Mexique	29150,621	129	Rép. Démocratique lao	15123,6583
43	Saint-Kitts-et-Nevis	29018,2098	130	Tonga	14973,266
44	Croatie	28862,3827	131	Pakistan	14948,5838

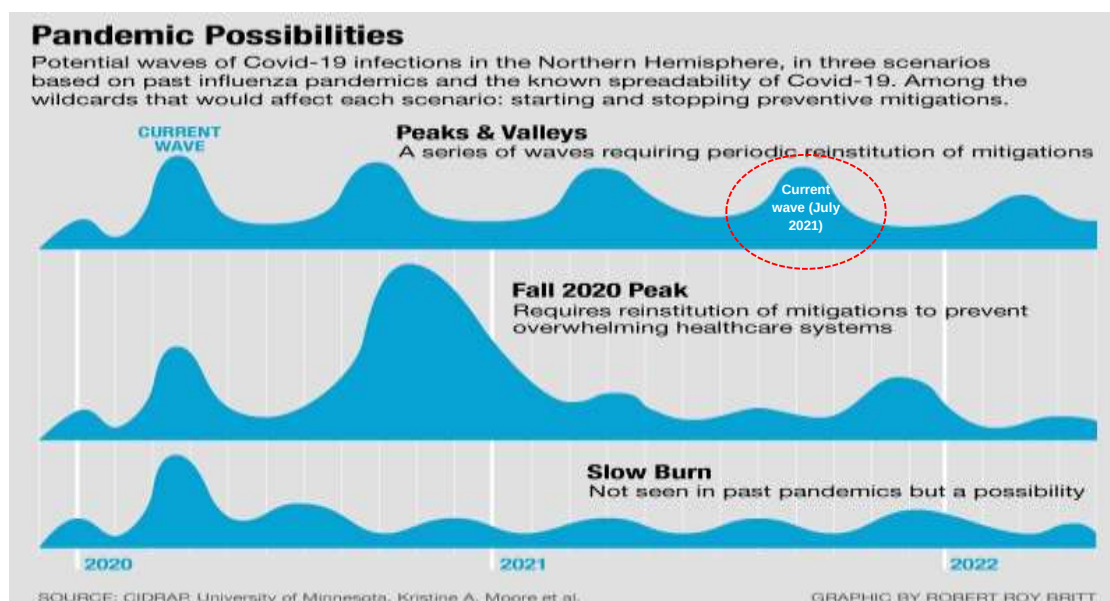
45	Roumanie	28467,559	132	Sénégal	14812,7785
46	Thaïlande	28454,8784	133	Guatemala	14434,5884
47	Inde	28229,806	134	Jamaïque	14408,6464
48	Bahamas	28228,2646	135	Kenya	14268,0041
49	Émirats arabes unis	28124,497	136	République kirghize	14249,2081
50	Portugal	27996,661	137	Libéria	14177,1429
51	Bélarus	27813,0701	138	Mauritanie	13822,129
52	S-Vincent/ Grenadines	27700,3138	139	Nicaragua	13769,0727
53	Grèce	27638,7848	140	Cambodge	13684,3224
54	Viet Nam	27171,6527	141	Tadjikistan	12861,0875
55	Norvège	26734,2796	142	Ghana	12554,4724
56	Turquie	26299,8944	143	Népal	12529,4276
57	Philippines	26215,2298	144	Honduras	12325,6276
58	Bulgarie	25689,7292	145	Ouganda	12093,9638
59	Oman	25334,4092	146	Côte d'Ivoire	12078,5879
60	Barbade	25271,3332	147	Suriname	11751,7315
61	Arabie saoudite	25008,3342	148	République du Cap vert	11744,4108
62	Panama	24840,9482	149	Bangladesh	11689,2437
63	Fédération de Russie	24792,8811	150	Guyane	11300,4304
64	Liban	24484,3061	151	Gambie	10147,4893
65	Uruguay	24355,6027	152	Sierra Leone	10147,4879
66	Algérie	24339,9059	153	Zimbabwe	10109,4803
67	Guinée équatoriale	24275,5726	154	Zambie	9922,33434
68	Koweït	24190,06	155	Haïti	9664,40666
69	Bosnie-Herzégovine	23951,4724	156	Madagascar	9558,4378
70	Costa Rica	23827,2747	157	Mali	9376,39171
71	Géorgie	23081,7625	158	Burkina Faso	9289,599
72	Seychelles	22889,8469	159	Bénin	9285,90282
73	Égypte	22714,8174	160	Burundi	9132,10084
74	Ukraine	22707,3464	161	Vanuatu	8946,32282
75	Australie	22581,0392	162	Niger	8877,19627
76	Nigéria	22385,3692	163	Éthiopie	8350,13468
77	Brésil	22296,7285	164	Guinée	8181,55769
78	Iran	22066,3015	165	Rwanda	8095,97335
79	Argentine	22038,5854	166	République du Congo	7836,78085
80	Macédoine du Nord	21435,3404	167	Micronésie	7684,95728
81	Indonésie	21297,7426	168	Kiribati	7063,60205
82	Afrique du sud	21205,3709	169	Tuvalu	6981,79468
83	Angola	20886,4321	170	Îles Salomon	6678,86334
84	Tunisie	20753,7213	171	République Centrafricaine	5953,66151
85	Azerbaïdjan	20603,5853	172	Malawi	4938,2787
86	Sainte-Lucie	20565,5351	173	Comores	4440,78976
87	Dominique	20538,2404	174	Guinée-Bissau	3222,94611

Note : Le calcul a été effectué par Dhaoui. S et Gasdallah. E en se référant aux travaux d'Hausman et al. (2007)/ R. Hausmann, J. Hwang et D. Rodrik; 2007: "What you export matters". Journal of Economic Growth, (12(1)).

Annexe 3 Évolution de la demande extérieure et des exportations industrielles tunisiennes entre 2005 et 2019 (2010= base 100)



Annexe 4 Scénarios possibles de nouvelles vagues de coronavirus



Source: Moore. K. A, Lipsitch. M, Barry. J. M et Osterholm. M. T(2020): "Part1: The future of the Covid-19 pandemic: Lessons learned from pandemic Influenza" dans Covid-19 : The CIDRAP viewpoint/ Avril 2020/ Regents of the University of Minnesota

Tél : (+216) 71 802 044
Fax : (+216) 71 787 034
E-mail : boc@itceq.tn
27, Rue du Liban
1002 - Tunis Belvédère
www.itceq.tn